



Agglo d'Elbeuf,
une communauté de projets



L'Agglo d'Elbeuf, une dynamique de développement

Depuis 18 ans, l'agglomération d'Elbeuf trace son avenir au rythme des documents contractualisés avec ses partenaires. Trois chartes de développement ont été successivement signées avec l'Etat, la Région Haute Normandie et le Département de Seine-Maritime, puis enfin un contrat d'agglomération en 2002 et son avenant en 2005. La richesse des réalisations, leur importance et leur diversité ont permis de donner à l'Agglo d'Elbeuf une nouvelle dynamique de développement, tournant ainsi le dos définitivement aux deux importantes crises industrielles rencontrées dans le passé : celle du textile et celle de l'industrie automobile.

C'est ainsi que le dernier contrat d'agglomération, dont le montant était de 96,5 millions d'Euros a permis :

- De donner un nouvel élan à la formation des jeunes avec la réalisation du 2ème département de l'IUT, la création de l'Institut Supérieur de la Navigation Intérieure, l'extension et l'agrandissement des locaux de L'Institut Consulaire de formation et du Greta
- de créer de l'emploi grâce à la réalisation de zones d'activités dont les terrains ont été identifiés et acquis dans le cadre d'un programme d'actions foncières : création de la zone d'activités du Clos Allard, de l'Oison 2
- de maintenir l'activité commerciale dans les centres villes par l'opération cœur de pays à Caudebec-lès-Elbeuf et Elbeuf sur Seine
- de valoriser notre patrimoine et notre environnement : réhabilitation du Cirque Théâtre, obtention du label ville d'art et d'histoire pour la ville d'Elbeuf sur Seine, réalisation d'une trame verte, charte d'intégration environnementale
- de développer la diversité urbaine : rénovation de l'îlot maréchal Leclerc
- d'accroître la solidarité par la mise en place d'un contrat de ville, d'un réseau de santé publique et une Opération de Renouveau Urbain à Elbeuf sur Seine :

D'autres opérations importantes sont initiées et verront leur aboutissement dans les mois ou années proches : la création d'un pôle des savoirs (îlot Gambetta), d'une trame bleue, d'un plan lumière, l'aménagement des entrées d'agglomération, du quartier de la gare, de l'îlot Marignan à Elbeuf sur Seine.

Ces efforts ont porté leurs fruits : l'Agglomération d'Elbeuf s'est ainsi engagée dans un processus de développement équilibré de son territoire en favorisant la création, la diversité et l'amélioration de son habitat ; elle a pris notamment la délégation des aides à la pierre, élaboré son nouveau

PLH, mais elle a aussi su développer ses zones d'activités créatrices d'emploi puisque l'Agglo d'Elbeuf compte 12 zones d'activités sur plus de 158 hectares. En 2005, 170 entreprises se sont implantées sur son territoire et l'installation de l'entreprise IKEA, en septembre 2008, permettra la création de 300 nouveaux emplois. Tout cela a été réalisé en préservant la diversité de son patrimoine urbain et de son environnement naturel.

Le volet territorial du contrat de plan Etat-Région : une nouvelle étape pour l'avenir de l'Agglo d'Elbeuf

Une agglomération aux multiples atouts

Sa situation géographique à la confluence de deux départements lui confère un rôle de pôle régional complémentaire à celui de Rouen et de l'Eure,

Sa facilité d'accès la place à proximité des grands axes de dessertes routières : desserte autoroutière de l'A13, A28, A154, RD7

La richesse et la diversité de ses paysages en font un lieu recherché pour sa qualité de vie

La présence de la Seine lui permet à la fois de bénéficier d'un patrimoine naturel remarquable et d'une voie de navigation au service du développement économique respectueux de l'environnement

Sa taille humaine en fait un terrain d'expérimentation possible

La richesse de son partenariat permet d'appréhender au plus près les besoins et de construire ensemble les solutions

La diversité et la richesse de son patrimoine industriel et urbain lui donnent une identité forte et provoquent l'attachement et la fierté de ses habitants

Une politique contractuelle riche et diverse

L'Agglo d'Elbeuf s'est dotée de nombreux outils contractuels pluriannuels lui permettant d'intervenir de manière concertée et réfléchie dans ses domaines de compétence.

L'AGGLO D'ELBEUF, UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Le Schéma de cohérence territoriale :

Ce document permet d'organiser et de maîtriser, à long terme, les évolutions du territoire de l'agglomération de Rouen et de l'agglomération d'Elbeuf. Il sert de cadre aux politiques d'aménagement et de protection et fixe les grandes orientations de l'aménagement du territoire.

Le Programme Local de l'Habitat :

Arrêté le 15 mars 2007, il définit pour les années à venir les grandes orientations en matière d'habitat :

- Accroître l'offre globale de logements par la construction neuve
- Agir sur le parc existant
- Promouvoir la mixité et la diversité de l'offre de logements
- Apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques de logements sur l'Agglo d'Elbeuf
- Outiller le territoire et impulser une dynamique collective

Il prévoit la construction sur 6 ans de 1800 logements dont 115 logements sociaux par an.

Les aides à la pierre :

L'Agglo d'Elbeuf a signé avec l'Etat en janvier 2006 une convention de délégation pour la gestion des aides à la pierre. Cette convention porte sur le développement, l'amélioration et la diversification des logements sociaux mais aussi sur la requalification du parc privé.

Les objectifs portent sur la création et la réhabilitation de 300 logements sociaux par an, ainsi que sur la réhabilitation du parc privé : réhabilitation de 187 logements à loyer maîtrisé pour la période 2006-2008, remise sur le marché de 51 logements vacants et de 69 logements résultant de la lutte contre l'habitat indigne

Le programme d'intérêt général :

Il permet d'accompagner chacune des communes de l'Agglo d'Elbeuf dans sa politique de réhabilitation des logements privés et de valorisation de son patrimoine bâti.

Ses objectifs sont de :

- Remettre aux normes certains logements
- Créer une nouvelle offre locative intermédiaire et conventionnée afin de favoriser la diversité sociale dans le parc privé ancien
- Remettre dans le circuit immobilier des logements privés actuellement vacants
- Maintenir les populations sur place, notamment en favorisant le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées
- Permettre une meilleure maîtrise des dépenses d'énergie en accroissant l'isolation thermique des logements et en favorisant l'utilisation des énergies renouvelables.

Le Programme d'Action Foncière :

Le programme d'action foncière, signé entre l'Agglo d'Elbeuf et

l'Etablissement Public Foncier de Normandie le 24 mai 2005, a été mis à jour en décembre 2006.

Il permet d'identifier et d'acquérir sur tout le territoire de l'agglomération les terrains destinés à la construction, à l'activité économique ou encore à la préservation de l'environnement.

La charte d'intégration environnementale :

Elle prend en compte les problématiques environnementales dans les chantiers à venir.

Les enjeux essentiels sont les suivants :

- L'aménagement durable du territoire
- L'intégration des bénéfices environnementaux dans les politiques économiques et les activités existantes et futures
- La réduction à la source des pollutions, des risques et des nuisances
- La diffusion et le partage de la culture environnementale

L'Agenda 21 :

Initié à l'automne 2006 par un diagnostic qui dresse un état des lieux de l'Agglo d'Elbeuf en matière de développement durable, il identifie les atouts et les freins de l'agglomération. Le diagnostic a été soumis à la concertation publique au premier semestre 2007. Les réunions publiques se sont poursuivies par les ateliers 21 et le forum 21 chargé d'élaborer les fiches action. Une centaine de fiches action a été proposée.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale :

Signé avec l'Etat le 15 février 2007, il a pour objectifs de :

- Favoriser la réussite éducative de tous les enfants. L'Agglo d'Elbeuf s'est également dotée d'un programme de réussite éducative et d'un contrat de réussite éducative départemental
- Améliorer les réponses aux problèmes de santé de la population.
- Approfondir les actions permettant le développement de la citoyenneté, la prévention et le rétablissement du lien social
- Favoriser l'accès à l'emploi
- Améliorer le cadre de vie

Afin de compléter le dispositif, un contrat de solidarité départemental sera prochainement signé avec le département.

Une agglomération au partenariat vivant

La Chambre de Commerce et d'Industrie : partenaire privilégié dans le domaine économique

Le CEDRE : le comité d'expansion de la région d'Elbeuf participe avec l'Agglo d'Elbeuf à la recherche d'entreprises afin de favoriser leur implantation sur le territoire, ou encore à la recherche de locaux pour celles qui souhaitent s'installer sur notre territoire.

Les Associations : Dans ses domaines de compétence, l'Agglo d'Elbeuf soutient le développement des associations de son territoire et mène de nombreuses actions en partenariat : actions en faveur de l'emploi et de l'insertion : Mission locale, CURSUS..., du sport : Office Intercommunal des Sports, de la culture : EPCC du cirque théâtre...

Une agglomération qui s'enrichit de la concertation avec ses habitants

Les villes composant l'Agglo d'Elbeuf ont chacune en ce qui les concerne adopté des modalités de concertation avec la population : conseils de quartier, conseil municipal de jeunes, conseil municipal des Sages... L'Agglo d'Elbeuf quant à elle a organisé dans chaque commune pour les habitants de l'agglomération des réunions de présentation afin de mieux faire comprendre son rôle, son positionnement, ses compétences.

Un conseil de développement composé d'une soixantaine de membres a été constitué. Il est représentatif de la diversité culturelle, économique et sociale de l'agglomération.

L'agenda 21 a fait l'objet d'un diagnostic partagé et de 4 réunions thématiques avec les habitants. Il s'est poursuivi par des ateliers auxquels les partenaires et les habitants ont participé. Les différents ateliers ont produit une centaine de propositions touchant tous les secteurs du développement durable, qu'il conviendra de hiérarchiser et de programmer au cours des années à venir.

Les enjeux

La recherche de l'équilibre et de l'harmonie

Cette recherche de l'équilibre et de l'harmonie se décline dans de nombreux domaines :

L'habitat :

Recherche de la mixité, réponse aux besoins, diversité des offres, réponse à l'insalubrité et à l'habitat indigne, intervention dans le logement social et le logement privé sont les préoccupations constantes de L'Agglo d'Elbeuf.

L'économie :

Equilibre géographique des zones d'activités et diversité des entreprises : l'Agglo d'Elbeuf est composée à la fois d'entreprises importantes, dont Renault installée à Cléon, entreprise phare de l'agglomération avec ses 5000 salariés ou encore Aventis-BASF, et d'un tissu diversifié de petites et moyennes entreprises à prédominance industrielle.

Le social :

L'Emploi : les élus de l'Agglo d'Elbeuf se sont dotés des structures nécessaires à l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi : mission locale, PLIE, ANPE, associations d'insertion...

La réponse aux besoins de la population : Maintien des services publics de proximité : CAF, ANPE, sécurité sociale...

L'offre de santé publique : hôpital et réseau de santé publique

La politique de la ville qui permet d'attribuer des moyens supplémentaires à certains quartiers

L'accès à la culture : l'Agglo d'Elbeuf s'est dotée d'équipements majeurs et exceptionnels, tels le cirque théâtre, dont l'ambition est d'accueillir tous les publics et tous les âges

L'accès aux savoirs allie les organismes de formation initiale professionnelle pour les jeunes (IUT, ICF) à la formation permanente et professionnelle des adultes : AFPA, GRETA...

L'Agglo d'Elbeuf, un territoire exemplaire qui place le développement durable au cœur de sa démarche

Qualité de vie et préservation de l'environnement

L'Agglo d'Elbeuf a déjà beaucoup investi dans sa qualité de vie la préservation de son environnement naturel et patrimonial : dotée de la compétence environnement, eau et assainissement. Elle gère en régie directe ces trois domaines.

C'est ainsi que le service assainissement a obtenu en 2004 la certification ISO 14001 pour sa démarche de gestion des impacts environnementaux, d'anticipation et de communication.

Depuis plusieurs années, l'Agglo d'Elbeuf sensibilise ses habitants à la collecte sélective de leurs déchets. En 2005 a été mise en place la collecte des déchets verts. Des composteurs sont à la disposition des habitants et des opérations de sensibilisation à la production du compost et au respect des règles du tri sont menées régulièrement.

Profitant d'un milieu naturel exceptionnel, l'Agglo d'Elbeuf cherche à valoriser ses berges de Seine et à en faire profiter ses habitants.

10 kilomètres de promenade en berge de Seine seront aménagés, à la fois sur la rive gauche et sur la rive droite de la Seine.

Protection et ouverture du vaste domaine forestier : 45% de la superficie de l'Agglo d'Elbeuf est recouverte de bois. Les massifs forestiers sont un facteur d'attractivité mais aussi un enjeu touristique, économique et environnemental majeur. L'Agglo d'Elbeuf, afin de mieux faire découvrir sa forêt, souhaite mettre en œuvre le label « forêt patrimoine » qui permettra de faire découvrir encore davantage à sa population le patrimoine naturel forestier et de mener ainsi des actions d'éducation à l'environnement.

L'AGGLO D'ELBEUF, UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Les économies d'énergie

Un travail particulier est mené pour favoriser le développement des bâtiments haute qualité environnementale : ainsi, le bâtiment du futur pôle des savoirs situé dans l'îlot Gambetta sera traité en haute qualité environnementale et les futures zones d'activité seront traitées avec une attention particulière : récupération des eaux pluviales, éco-irrigation des espaces verts, contraintes énergétiques, seuil de nuisances mesuré, circulations douces, parcs à vélos, collecte des déchets...

L'Agglo d'Elbeuf va également procéder à une thermographie de l'ensemble des habitations du territoire, ce qui lui permettra de mettre en place une politique volontariste dans le domaine des économies d'énergie, de mieux cerner les déperditions d'énergie et de proposer des outils, comme un point info énergie, et éventuellement des aides à la réduction d'énergie dans les bâtiments.

Réduction des pollutions

Une opération importante de réduction de la pollution émise par les transports en commun de l'agglomération elbeuvienne et le parc automobile de l'Agglo d'Elbeuf est également menée. Le passage au diester de l'ensemble de la flotte automobile à l'automne 2007 devrait permettre une réduction des émissions polluantes par véhicule de 70% pour les oxydes d'azote et de 98% pour le monoxyde de carbone.

Insertion des personnes

Enfin l'Agglo d'Elbeuf s'attache particulièrement à développer l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi. Elle s'est dotée d'une maison de la formation et de l'emploi et d'un programme local d'insertion par l'emploi (PLIE) afin de travailler avec tous ses partenaires à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et au rapprochement des demandeurs d'emploi et du monde économique. Elle collabore donc activement avec le département à la mise en place d'un « réseau d'insertion entreprise ».

Une Agglo d'Elbeuf ambitieuse et rayonnante

La culture et le patrimoine

Déjà dotée de très nombreux équipements culturels et sportifs (médiathèques, cinéma, piscines, patinoire, terrains de sports, base de loisirs...), l'Agglo d'Elbeuf s'est attachée à conserver et à réhabiliter son patrimoine le plus caractéristique : c'est ainsi qu'en fin d'année 2007, le cirque théâtre d'Elbeuf sur Seine, l'un des 4 cirques théâtre encore existants en France, a ouvert ses portes. La diversité des programmations de ses équipements culturels touche tous les publics : cirque théâtre, festival de blues à la Traverse, graine de public pour les jeunes...

D'autres équipements exceptionnels verront le jour : le pôle des savoirs (îlot Gambetta) regroupera un musée intercommunal rénové et modernisé, les premières archives intercommunales, le centre d'interprétation du patrimoine ainsi que des organismes de formation et la MJC.

L'Agglo d'Elbeuf a aussi l'ambition de permettre à ses enfants d'apprendre la musique dans des conditions optimales : outre l'enseignement de la musique à l'école, elle entreprendra prochainement la construction d'une école de musique et d'une salle de spectacle pour le jeune public.

Une Agglo d'Elbeuf rayonnante, c'est aussi celle qui fait mieux connaître son patrimoine exceptionnel, c'est ainsi qu'elle espère obtenir le label « agglo d'art et d'histoire » afin d'organiser des parcours de découverte de son territoire, de mise en valeur de ses monuments et de ses sites caractéristiques.

L'offre touristique

Essayer de faire venir des touristes est aussi son ambition, c'est pourquoi elle essaye de diversifier son offre. Outre la programmation culturelle du cirque théâtre, elle offre des lieux de loisirs: base de loisirs de Bédanne, piscines patinoire et mènera une étude sur l'évolution de son port de plaisance.

Les axes stratégiques

• Une Agglo qui agit pour l'emploi et soutient le développement économique et la formation

Favoriser durablement l'implantation de nouvelles entreprises, notamment tertiaires :

- création et aménagement durable de nouvelles Zones Economiques
- création d'un hôtel d'entreprises
- Agrandissement de la plate-forme logistique du port Angot à Saint Aubin les Elbeuf

Conforter le tissu économique existant :

- Amélioration des zones existantes

Accroître les services aux entreprises :

- Accès au très haut débit des zones d'activités
- Conciergerie d'entreprises
- Transmission d'entreprises

Rapprocher l'offre et la demande d'emploi :

- Soutenir les liens entre les entreprises et l'emploi : réseau insertion-entreprises
- Promouvoir l'emploi et l'insertion dans les marchés publics

Développer l'économie sociale et solidaire :

- Etude diagnostic et programme d'actions
- Projet d'insertion par l'activité économique dans le secteur de l'hôtellerie / restauration

Créer une véritable attractivité commerciale :

- Redynamisation des centres villes d'Elbeuf et de Caudebec-lès-Elbeuf

Accroître et améliorer l'offre de formation :

- 3^e département d'IUT
- Agrandissement du centre de ressources du GRETA
- Modernisation et mise aux normes de l'ICF et du CFA
- ISNI : création d'une plate forme logistique intermodale

• Une Agglo solidaire et citoyenne au service de ses habitants

Logement pour tous

- Promouvoir la réalisation d'habitat durable dans les projets de logements sociaux
- Développer le logement pour les jeunes
- Opérations de renouvellement urbain (quartier des Fleurs et des Sturnes à Cléon)
- action foncière pour l'habitat

Faciliter la vie aux personnes âgées :

- Maison des séniors
- Accompagner la réflexion sur le devenir des foyers logements pour personnes âgées

Créer un bassin de vie solidaire

- Faire de l'Agglo d'Elbeuf un territoire exemplaire en matière d'accueil des personnes handicapées
- Développer les actions de santé publique
- Rendre accessible le réseau de transport aux personnes à mobilité réduite

• Une Agglo à l'aménagement équilibré et durable de son territoire

Poursuivre le désenclavement de l'Agglo d'Elbeuf :

- Accroître l'attractivité de l'agglomération
- Entrées d'agglomération et mise en lumière
- Etude signalétique

Aménagements urbains :

- Îlot Marignan à Elbeuf

- Requalification du cours Gambetta et de la rue Anatole France dans le cadre de l'ORU d'Elbeuf
- Parc paysager
- Centre ville de Caudebec-lès-Elbeuf
- Eco-quartier à Caudebec-lès-Elbeuf
- Reconversion des friches

Moderniser le réseau de transport urbain :

- Modernisation du réseau TAE
- Plan global de déplacements
- Schéma de hiérarchisation de voirie
- Mise en œuvre d'un système de billetterie intermodale
- Utilisation de carburant propre
- Réseau ferré d'agglomération

Favoriser les modes doux de déplacements :

- Création d'une maison de la mobilité
- Plan agglo-vélo
- Développer les pratiques de pédibus et cyclobus

Préserver le cadre de vie et l'environnement

- Aménagement de la trame bleue
- Protection de la faune et de la flore
- Mise en œuvre du label « forêt patrimoine »
- Protection de la ressource en eau
- Lutte contre l'effet de serre : plan climat local, ouverture d'un espace info énergie
- Campagne de thermographie aérienne

• une Agglo attractive et rayonnante

Doter l'Agglo d'Elbeuf d'équipements culturels structurants :

- Pôle des savoirs
- Equipements culturels à Saint-Pierre-lès-Elbeuf
- Construction d'une école de musique et de danse à Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Valorisation des patrimoines et mise en tourisme du territoire

- Mise en œuvre du label pays d'art et d'histoire
- Accueillir les touristes
- Etude de faisabilité technique et touristique du port de plaisance

Equiper le territoire d'équipements sportifs majeurs :

- Réhabilitation et modernisation des équipements nautiques
- Construction d'un dojo intercommunal

Développer les services publics

- Construction de la maison de l'Agglo

Sommaire

AXE 1 Page 8

Une Agglo qui agit pour l'emploi et soutient le développement économique et la formation

- > Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises **page 9**
- > Conforter le tissu économique existant **page 24**
- > Accroître les services aux entreprises **page 29**
- > Rapprocher l'offre et la demande d'emploi **page 33**
- > Economie sociale et solidaire **page 38**
- > Attractivité commerciale de l'agglomération **page 43**
- > Accroître et améliorer l'offre de formation **page 46**

AXE 2 Page 53

Une Agglo solidaire et citoyenne au service de ses habitants

- > Diversifier l'offre de logement **page 54**
- > Faciliter la vie aux personnes âgées **page 64**
- > Créer un bassin de vie solidaire **page 69**

AXE 3 Page 83

Une Agglo à l'aménagement équilibré de son territoire

- > Poursuivre le désenclavement de l'Agglo **page 84**
- > Aménagements urbains **page 89**
- > Modernisation du réseau de transport urbain **page 105**
- > Les déplacements doux **page 115**
- > Préserver le cadre de vie et l'environnement **page 118**
- > Lutter contre l'effet de serre **page 128**

AXE 4 Page 135

Une Agglo attractive et rayonnante

- > Doter le territoire d'équipements culturels structurants **page 136**
- > Valorisation des patrimoines et mise en tourisme du territoire **page 146**
- > Equiper le territoire d'équipements sportifs majeurs **page 157**
- > Développer les services publics **page 167**

ANNEXE FINANCIERE Page 169

Une Agglo qui agit pour l'emploi et soutient le développement économique et la formation



> Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises		page 9
Fiche programme N°1.1	Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises notamment tertiaires au sein de « Parcs à vivre »	page 10
Fiche Action N°1.2	Création d'un hôtel d'entreprises	page 14
Fiche Action N°1.3	Requalification et aménagement de la zone Souday à Cléon	page 16
Fiche Action N°1.4	Aménagement durable de la zone d'activités de l'Oison III à Saint-Pierre-lès-Elbeuf	page 17
Fiche Action N°1.5	Aménagement durable de la zone d'activités de Bédanne à Cléon	page 19
Fiche Action N°1.6	Aménagement de la zone d'activités du front du RD7, - sous la Garenne à Cléon, Freneuse et Tourville-la-Rivière	page 21
Fiche Action N°1.7	Projet d'agrandissement de la plate-forme logistique du Port Angot à Saint-Aubin-lès-Elbeuf	page 23
> Conforter le tissu économique existant		page 24
Fiche Programme N°1.8	Conforter le tissu économique existant	page 25
Fiche Action N°1.9	Améliorer les zones d'activités existantes	page 27
> Accroître les services aux entreprises		page 29
Fiche Action N°1.10	Conciergeries d'entreprises	page 30
Fiche Action N°1.11	Transmission et cession d'entreprises	page 32
> Rapprocher l'offre et la demande d'emploi		page 33
Fiche Programme N°1.12	Rapprocher l'offre et la demande d'emploi	page 34
Fiche Action N°1.13	Réseau insertion et entreprises	page 35
Fiche Action N°1.14	Promouvoir l'emploi et l'insertion par les marchés publics	page 36
> Economie sociale et solidaire		page 38
Fiche Action N° 1.15	Etude diagnostic et programme d'actions ESS	page 39
Fiche Action N° 1.16	Projet d'insertion par l'activité économique dans le secteur de l'Hôtellerie/Restauration	page 41
> Attractivité commerciale de l'agglomération		page 43
Fiche Action N° 1.17	Redynamisation du commerce en centre ville d'Elbeuf (3 ^e tranche - Cœur de Pays)	page 44
> Accroître et améliorer l'offre de formation		page 46
Fiche Action n° 1.18	Perspective de création d'un 3 ^e me département d'IUT à Elbeuf sur Seine	page 47
Fiche Action N°1.19	Agrandissement du centre de ressources du GRETA	page 48
Fiche Action N°1.20	Modernisation et mise aux normes de l'ICF et du CFA électrotechnique	page 49
Fiche Action N°1.21	ISNI Création d'un pôle de formation logistique intermodale	page 50



FAVORISER L'IMPLANTATION DE NOUVELLES ENTREPRISES

FAVORISER L'IMPLANTATION DE NOUVELLES ENTREPRISES, NOTAMMENT TERTIAIRES AU SEIN DE « PARCS A VIVRE »



Le précédent contrat d'agglomération a permis à l'Agglo d'Elbeuf d'obtenir des financements pour l'aménagement de certaines zones, telles que le Clos Allard, l'Oison II et la Villette représentant un potentiel foncier à vocation économique d'environ 23 hectares.

L'ensemble de ces zones d'activités a permis d'accueillir des entreprises, de promouvoir notre territoire et de contribuer ainsi à de nombreuses créations d'emplois.

Le parc d'activités de l'Oison II a été, au cours de ces dernières années, entièrement commercialisé, les deux dernières parcelles disponibles étant en cours de cession. Après avoir aménagé la zone d'activités du Clos Allard, l'Agglo d'Elbeuf est en train de la commercialiser. A cet effet, des ventes sont en cours de signature sur plusieurs lots et de nombreux contacts avec des entreprises sont en voie d'aboutissement. C'est ainsi que l'agglomération prévoit que les 10 hectares, qui composent cette zone, seront au cours de l'année 2008 entièrement cédés. Quant à la zone d'activités de la Villette, l'Agglo d'Elbeuf, après une étude d'opportunité sur sa commercialisation, a souhaité confier l'aménagement à un opérateur privé selon des cibles d'activités pré-définies et un cahier des charges sur le projet d'aménagement relativement strict.

Arrivé à l'échéance de l'aménagement de ces zones d'activités, l'Agglo d'Elbeuf doit, d'ores et déjà, réfléchir à l'aménagement de futurs parcs d'activités afin de ne pas connaître une situation de pénurie foncière.

> Objectifs du dispositif :

Reflète du dynamisme d'un territoire et facteur d'attractivité, le développement économique et l'emploi constituent un enjeu majeur pour l'Agglo d'Elbeuf. **Pour cela, elle doit sans cesse se renouveler, d'une part, en assurant une gestion permanente de ses zones d'activités existantes et, d'autre part, en offrant de nouvelles capacités foncières pour permettant à des entreprises de se développer au sein même du territoire elbeuvien ou à d'autres de s'implanter dans notre agglomération et participer, ainsi, à son essor économique.**

L'objectif consiste à fixer durablement les entreprises sur le territoire tout en attirant des entreprises à la recherche d'un site d'implantation.

Pour cela, en 2005, un Programme d'Action Foncière (PAF) d'Agglomération contractualisé avec l'Etablissement Public Foncier de Haute-Normandie (EPFN) a été réalisé. Ce document permet l'identification de près de 70 hectares d'espaces dédiés au développement économique. Fin 2006, un avenant a été signé afin d'inscrire de nouvelles zones au bénéfice de la vocation économique, renforçant ainsi les capacités de l'Agglo d'Elbeuf à promouvoir son essor économique. **Aujourd'hui, ce sont plus de 100 hectares qui vont pouvoir être aménagés à des fins économiques dans les prochaines années.**

Ces opportunités de développement seront le levier pour proposer une offre diversifiée de produits (immobilier d'entreprises, parc tertiaire à haute va-

leur ajoutée...). Cette diversification permettra de répondre aux manques constatés localement dans notre agglomération mais également dans l'aire de Rouen-Elbeuf. En effet, le territoire doit valoriser son image et renforcer son attractivité afin de bénéficier d'une position stratégique au sein du grand bassin d'emploi du nord-ouest de la France.

En ce début de troisième millénaire, il est inconcevable d'envisager l'aménagement de zones d'activités voulant accueillir des entreprises d'avenir sans y adjoindre l'accès au très haut débit de ces zones d'activités. Pourtant aujourd'hui, force est de constater que le retard pris par le territoire de l'Agglo d'Elbeuf reste un handicap dans son développement. En effet, l'agglo subit une réelle fracture numérique puisque des zones entières de son territoire intercommunal n'ont pas accès au haut débit. Outre les particuliers, qui étaient amenés à souffrir de cette situation, plus grave, des entreprises porteuses de richesses économiques et d'emplois, étaient freinées dans leur développement.

A cet égard, le Département de Seine-Maritime a engagé une politique volontariste en la matière. L'objectif recherché vise à réduire les disparités rencontrées suivant les secteurs en distribution des réseaux à haut débit. A ce titre, le territoire de l'Agglo d'Elbeuf a pu bénéficier du premier volet, de cette mesure, par un traitement spécifique par la couverture de ces zones d'ombre non éligibles à l'ADSL. Cette démarche permet de couvrir les zones d'ombre par l'utilisation de la technologie WIMAX. Certes, une première étape est franchie mais le débit maximum proposé reste très insuffisant pour permettre de faire circuler des données multiples (voix, data, images...) dans des temps minimum. Pour cela, le très haut débit numérique s'impose.

Cette situation ne permet pas de conduire une politique ambitieuse d'accueil des entreprises sur les zones d'activités existantes ou futures. Il s'agit pourtant d'une nécessité absolue pour permettre à un territoire, en pleine mutation économique, de pouvoir poursuivre son développement.

Aujourd'hui, sur le Département de Seine-Maritime, diverses agglomérations ont reçu la compétence de toutes les communes de leur territoire pour réduire la fracture numérique et contribuer à la réalisation d'un réseau de fibre optique non activée. D'autres allient leurs efforts pour permettre la réalisation et l'activation de réseaux de fibres optiques.

Le deuxième volet du plan départemental consiste à permettre le déploiement du très haut débit compétitif sur une très large partie du territoire du département. A cet effet, et afin d'atteindre cet objectif, le Département de Seine-Maritime souhaite pouvoir se positionner en qualité d'opérateur de service de connexions permanentes à destination de fournisseurs d'accès internet. L'Agglo d'Elbeuf entend s'inscrire pleinement dans ce dispositif et le compléter, si besoin, en raccordant les parcelles à l'intérieur des zones d'activités existantes voire futures.

Le développement des zones d'activités économiques sera également l'occasion d'offrir à la population du bassin d'emploi elbeuvien une insertion dans le monde de l'emploi. Avec un taux de chômage très élevé, l'Agglo d'Elbeuf doit offrir aux chefs d'entreprises la capacité de répondre à leurs besoins en termes d'emploi (Cf. Fiche programme « Rapprocher l'offre et la demande d'emploi »). Ses nouvelles capacités foncières sont une opportunité pour l'Agglo de promouvoir des zones d'activités respectueuses des principes du développement durable.

Le concept des **parcs à vivre** où l'action économique est alliée au progrès social et à la protection de l'environnement sera développé. Aussi, les nouvelles zones d'activités devront être aménagées dans le respect de la charte d'intégration environnementale élaborée par l'Agglo en 2004.

En effet, l'Agglo d'Elbeuf est soucieuse de réduire les impacts néfastes de ses futurs aménagements économiques sur l'environnement. Aussi, l'insertion paysagère et environnementale des zones sera primordiale. Toutes les nouvelles zones d'activités devront prendre en compte les problématiques de pollutions, de rejets gazeux, liquides ou solides, de ruissellements, d'assainissement des eaux et de maîtrise des énergies. L'Agglo d'Elbeuf s'attachera à offrir des terrains sains, et dépollués le cas échéant, aux futurs entrepreneurs souhaitant s'installer sur les zones d'activités reconnues d'intérêt communautaire. Les impacts sur l'environnement extérieur lors de la construction / déconstruction des bâtiments devront être maîtrisés. L'intégration architecturale des bâtiments devra être assurée. Enfin, un environnement intérieur sain et confortable dans les nouveaux bâtiments devra être créé.

Par ailleurs, dans les futures zones d'activités, des services de qualité seront offerts aux salariés des entreprises installées. Pour cela, l'Agglo d'Elbeuf souhaite expérimenter la création d'une conciergerie d'entreprises (Cf. Fiche « Conciergerie d'entreprises »).

Enfin, dans un souci de démarche participative, un travail partenarial et de sensibilisation avec les futurs occupants du site (entrepreneurs) accompagnera l'ensemble de la démarche de commercialisation du site.

> Localisation :

Zones d'activités de l'Agglo d'Elbeuf

> Etat d'avancement de la mise en œuvre :

Descriptif	Etat d'avancement
Réalisation d'un hôtel d'entreprises dans la ZA du Clos Allard à Caudebec-lès-Elbeuf	<ul style="list-style-type: none"> Etude de faisabilité en cours en concertation avec les partenaires locaux Lancement d'un marché, type loi MOP, pour la désignation d'un architecte début 2008
Revalorisation de la zone d'activités Souday à Cléon	<ul style="list-style-type: none"> Etude de redynamisation économique début 2008 Travaux d'aménagement 2008-2009
Aménagement de la ZA de l'Oison III à Saint-Pierre-lès-Elbeuf	<ul style="list-style-type: none"> Inscription dans le PAF de sites à mobiliser à des fins économiques Lancement d'une étude de faisabilité économique et technique début 2008.
Aménagement de la ZA Bédanne à Cléon	<ul style="list-style-type: none"> Inscription dans le PAF de sites à mobiliser à des fins économiques
Aménagement de la ZA du Front du RD 7 – sous la Garenne à Cléon, Freneuse, Tourville-la-Rivière	<ul style="list-style-type: none"> Inscription dans le PAF de sites à mobiliser à des fins économiques Modification du SCOT de Rouen-Elbeuf approuvée le 21 mai 2007 Révision partielle du PLU de Cléon engagée le 26 octobre 2007 Elaboration d'un plan directeur d'aménagement et de développement
Création de 2 nouvelles zones autour du port fluvial Angot	<ul style="list-style-type: none"> Lancement d'une étude de faisabilité du projet d'agrandissement de la plate forme logistique fluvial Angot

> Actions envisagées :

1. Développement de nouveaux produits immobiliers

Descriptif	Echéance	Maître d'ouvrage
Réalisation d'un hôtel d'entreprises dans la ZA du Clos Allard à Caudebec-lès-Elbeuf	2008	Agglo d'Elbeuf
Revalorisation de la zone d'activités Souday à Cléon	2008	Agglo d'Elbeuf

2. Trois nouvelles grandes zones d'activités économiques pour notre agglomération

Descriptif	Echéance	Maître d'ouvrage
Aménagement de la ZA Bédanne à Cléon	2008-2012	Agglo d'Elbeuf
Aménagement de la ZA de l'Oison III à Saint-Pierre-lès-Elbeuf (tranche 1)	2007-2012	Agglo d'Elbeuf
Aménagement de la ZA du Front du RD 7 – sous la Garenne à Cléon, Freneuse, Tourville-la-Rivière (phase 1 : Etude)	2007-2010	Agglo d'Elbeuf

3. Développement du Port Angot à Saint Aubin les Elbeuf

Descriptif	Echéance	Maître d'ouvrage
Création de 2 nouvelles zones autour du port fluvial Angot	2007-2009	CCI d'Elbeuf

4. Déployer le réseau très haut débit sur l'ensemble du territoire

Descriptif	Echéance	Maître d'ouvrage
Déploiement du très haut débit sur les ZA	2007-2010	Agglo d'Elbeuf

FICHE PROGRAMME N° 1.1

> Coût Prévisionnel :

Descriptif	Coût
Réalisation d'un hôtel d'entreprises dans la ZA du Clos Allard à Caudebec-lès-Elbeuf	• 2 000 000 €
Revalorisation de la zone d'activités Souday à Cléon	• Étude : 30 000 € • Travaux d'aménagement : 70 000 €
Aménagement de la ZA du Petit Buisson et du Cauquerel (Oison III) à Saint-Pierre-lès-Elbeuf	• 2 432 500 € (phase 1) dont 1 072 500 € pour les acquisitions
Aménagement de la ZA Bédanne à Cléon	• 1 230 000 € dont 730 000 € de dépenses subventionnables
Aménagement de la ZA du Front du RD 7 – sous la Garenne à Cléon, Freneuse, Tourville-la-Rivière	• 200 000 € (phase 1 : Étude)
Agrandissement de la plate-forme logistique du Port Angot	• Etude de faisabilité 100 000 € • Travaux hors desserte routière 3 700 000 €
Déploiement du très haut débit dans les ZA	• 140 000 € HT à répartir dans chaque ZA (70 € HT / mètre linéaire) 17 500 € Souday 17 500 € Bédanne 105 000 € Oison III

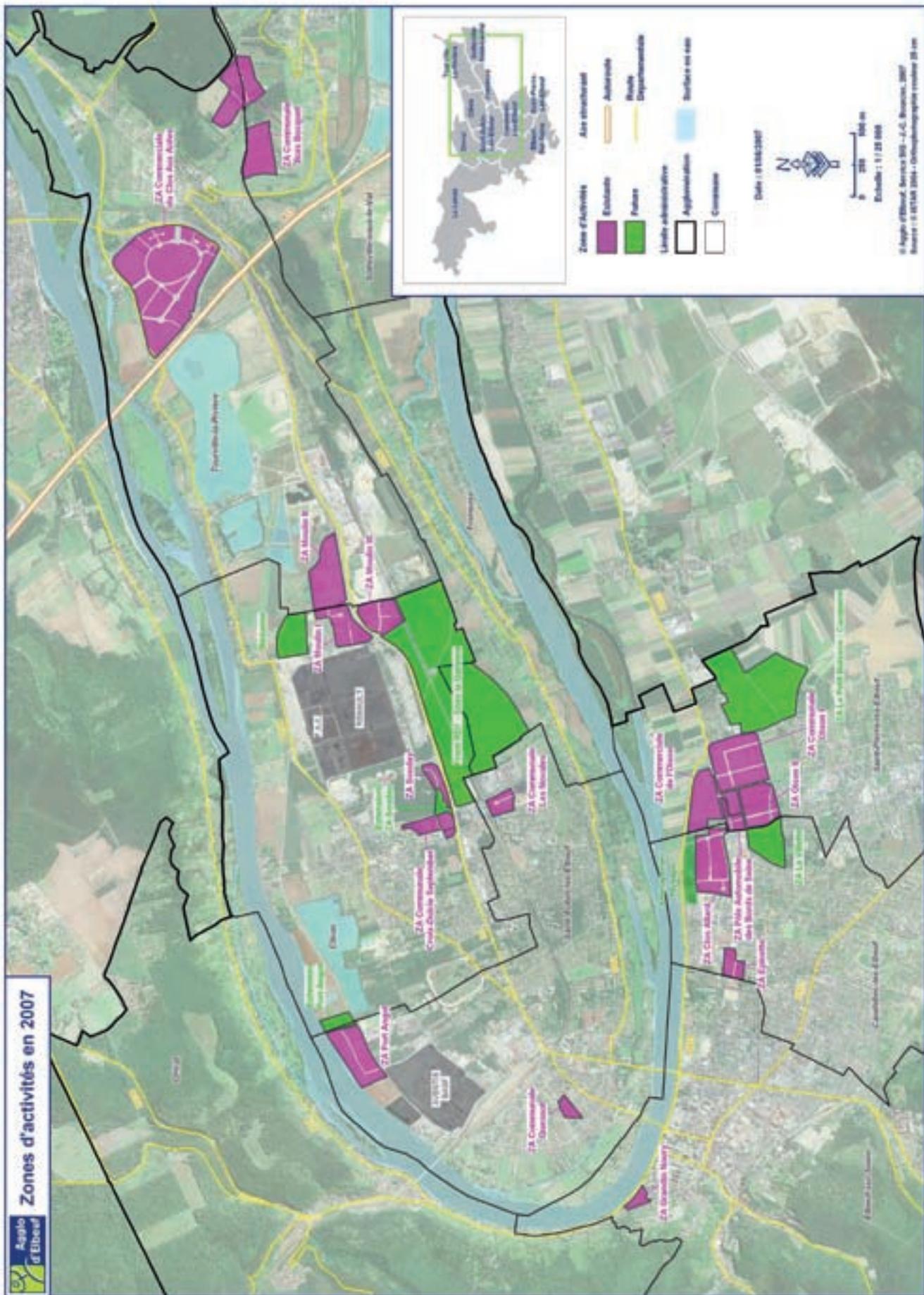
> Partenariats :

Communes concernées
CCI
CEDRE
Seine-Maritime Expansion
Région Haute-Normandie
Département de Seine-Maritime
Fonds Européens
Bureaux d'études spécialisés
DRIRE-DIREN, DDE
ADEME
PLIE
EPF de Normandie

> Critères d'évaluation envisagés :

Commercialisation des parcelles
Nombre de surfaces aménagées
Nombre d'entreprises accueillies
Type d'entreprises accueillies
Part d'entreprises exogènes implantées
Nombre et Type d'emplois créés ou maintenus
Type d'aménagements réalisés en faveur d'une politique de développement durable (de zones économiques écologiques) : espaces verts, gestion des ruissellements, matériaux utilisés, maîtrise de l'énergie...
Estimation des services rendus aux salariés (conciergerie d'entreprises...)





CREATION D'UN HOTEL D'ENTREPRISES



> Objectifs de l'action :

Après avoir aménagé la zone d'activités du Clos Allard à Caudebec-lès-Elbeuf, l'Agglo d'Elbeuf procède à la commercialisation de ce parc. Sur les 14 hectares de superficie totale de la zone, 10 hectares sont destinés à recevoir des activités à vocation industrielle, tertiaire et de sous-traitance.

Parmi les projets en cours, l'Agglo d'Elbeuf souhaite réaliser un hôtel d'entreprises afin de compléter l'offre en produits immobiliers et répondre ainsi aux besoins des entreprises de notre territoire.

En effet, une récente étude d'opportunité sur notre territoire a montré que notre offre en produits mixtes en locatif était insuffisante et n'était pas en adéquation avec les attentes de nos entreprises. Une analyse sur le marché de l'immobilier précise que :

- pour les locaux d'activités : les demandes sont de l'ordre de 40 000 m² par an principalement en offre locative, alors que moins d'une dizaine d'offres sont disponibles sur des surfaces allant de 150 à 1 000 m²,
- pour les demandes en locaux tertiaires : les demandes sont de l'ordre de 1 800 m² principalement en locatif et une quinzaine de demandes restent non satisfaites sur des surfaces comprises entre 100 et 300 m² (en majorité).

Pour tenter de pallier ce déficit, l'Agglo d'Elbeuf souhaite investir dans l'aménagement d'un hôtel d'entreprises proposant ainsi un nouveau produit immobilier mixte locatif. Ce besoin s'avère réel pour notre agglomération.

> Descriptif de l'action :

Sur une parcelle d'environ 5 000 m², l'Agglo d'Elbeuf souhaite réaliser un hôtel d'entreprises. Compte tenu de la superficie disponible, il sera réalisé par tranches. Chacune d'entre elles (d'environ 1 000 m²) pourra être composée de 3 lots d'une surface d'environ 300 m² chacun. 1/3 sera affecté à des bureaux et 2/3 seront occupés par des ateliers ou open-space. Ces derniers pouvant ainsi être aménagés à la demande. L'objectif sera de proposer un produit modulable permettant aux entreprises d'aménager selon leurs souhaits et exigences de travail et de fonctionnement.

Cette opération sera destinée à accueillir des entreprises :

- industrielles,
- exerçant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire
- de services,
- des PME.

L'Agglo d'Elbeuf souhaite édifier un bâtiment exemplaire en matière de développement durable. En effet, dans le cadre de la charte d'intégration environnementale, l'Agglo d'Elbeuf veillera à ce que ses orientations soient respectées et sera, ainsi, très exigeante quant aux caractéristiques de la construction et de la gestion du projet (bâtiment et entretien de la parcelle).

> Localisation de l'action :

Zone d'activités du Clos Allard à Caudebec-lès-Elbeuf

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

- Avoir la garantie, avant la réalisation du projet, de commercialiser le produit à hauteur de 50%
- Exiger une gestion du projet dans toutes ses composantes (entretien du bâtiment, des locaux, des espaces verts, des déchets, des aires de stationnement...)

> Etat d'avancement et échéancier :

Une étude de faisabilité économique et technique est réalisée en interne à l'Agglo d'Elbeuf. Elle réunit l'ensemble des partenaires concernés : Comité d'Expansion et de Développement de la Région d'Elbeuf, Chambre de Commerce et d'Industrie, Seine-Maritime Expansion...

A la suite de cette étude, qui permettra d'affiner les besoins, une réunion avec les éventuels partenaires financiers (Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime) sera organisée afin de définir les modalités de réalisation financière et de fonctionnement du projet.

Enfin, un architecte sera désigné pour établir le projet d'aménagement et suivre l'hôtel d'entreprises dans sa phase de réalisation au travers d'un marché de maîtrise d'œuvre.

> Budget prévisionnel : 2 000 000 €

1 500 000 €	bâtiment (estimation de 1 500 €/m ² pour un bâtiment HQE)
500 000 €	architecte / maîtrise d'œuvre / viabilisation de la parcelle...

> Plan de Financement :

ACTION	Région	Département	Agglo	État	TOTAL
Réalisation d'un hôtel d'entreprises dans la ZA du Clos Allard à Caudebec-lès-Elbeuf	300.000 €	305.000 €	595.000 €	FNADT 800.000 €	2 000 000 €

** Le soutien régional porte sur les bâtiments destinés aux entreprises (PME ou non) de l'industrie, du service aux entreprises et de l'artisanat de production. L'intervention régionale, conditionnée au respect par le bâtiment de critères environnementaux (éco-construction, éco-gestion, confort et santé), est de 15 % du montant des travaux dans la limite d'une subvention maximale de 305 000 € par projet.

Conformément aux dispositions prises dans le cadre du plan climat régional, pour les opérations dont la maîtrise d'œuvre n'est pas engagée au 1er janvier 2008, le soutien régional est conditionné au respect de la THPE 2005 (soit RT 2005 – 20 %).

> Partenariats :

Commune de Caudebec-lès-Elbeuf
CEDRE
SME
CCI
CAUE

ADEME
Région Haute-Normandie
Département de Seine-Maritime
DDE, ...



FICHE ACTION N° 1.3

REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DE LA ZONE SOUDAY A CLEON



> Objectifs de l'action :

La zone Souday, d'une superficie de 3 hectares, accueille des entreprises dans un espace d'environ 1,5 hectare. La vocation de cette zone consiste à accueillir des activités de services, commerces, artisanat et petites entreprises non nuisantes. Le centre de formation de l'usine Renault va s'implanter à proximité de cette zone Souday à la fin de l'année 2007. D'une manière générale, une restructuration de la zone d'activités est nécessaire afin de finaliser son aménagement global, revaloriser son image et accueillir de nouvelles entreprises sur les parcelles encore libres. En effet, située le long du RD7, axe pénétrant structurant de l'agglomération, une attention particulière doit être apportée à la qualité des aménagements réalisés et aux entreprises accueillies.

> Descriptif de l'action :

Une étude de requalification de la zone d'activités Souday doit être menée avant de poursuivre l'aménagement et la commercialisation des parcelles disponibles. Cette étude aura pour objectif d'une part d'améliorer l'image de cette zone et la rendre attractive d'autre part, d'offrir aux entreprises des conditions optimales de fonctionnement. Elle permettra également de définir la vocation de la zone en fonction du marché économique actuel et des besoins mesurés.

Ces objectifs sont la garantie pour l'Agglo d'Elbeuf de connaître un véritable essor de cette zone d'activité économique, d'accueillir de nouvelles entreprises et favoriser la création de nouveaux emplois sur notre territoire.

> Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo	État FNADT	Europe	TOTAL
Etude de requalification						30 000 €
Travaux d'aménagement		40.000 €	43.300 €	30.000 €		70.000 €
Accès au très haut débit					4.200 €	17 500 €
TOTAL		40.000 €	43.300 €	30.000 €	4.200 €	117.500 €

> Partenariats :

Ensemble des acteurs locaux participant au développement économique de l'agglomération :
Département de Seine-Maritime
CCI
Chambre des Métiers
Seine-Maritime Expansion
Commune
CEDRE

Cette zone devra être équipée du très haut débit pour répondre aux exigences des entreprises et à la qualité des échanges numériques de nos jours.

> Localisation de l'action :

Zone d'activités Souday, commune de Cléon, le long de l'axe structurant du RD 7

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Etat d'avancement et échéancier :

Lancement d'une étude de requalification au début de l'année 2008

> Budget prévisionnel :

Etude	30 000 €
Travaux d'aménagement (voirie, requalification des espaces publics, signalétique...)	70 000 €
Déploiement du très haut débit	17 500 € HT (70 € HT / mètre linéaire)

> Critères d'évaluation envisagés :

Nombre de parcelles commercialisées
Nombre d'entreprises implantées
Nombre et type d'emplois créés
Prise en compte des problématiques environnementales : prévention des nuisances et des risques, maîtrise de l'énergie, solutions végétalisées et zones tampons, préservation des réseaux de ruissellement, traitement des déchets, espaces verts, matériaux utilisés...
Amélioration des espaces publics
Evolution de la signalétique...

FICHE ACTION N° 1.4

AMENAGEMENT DURABLE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE L'OISON III A Saint-Pierre-lès-Elbeuf



> Objectifs de l'action :

L'Agglo d'Elbeuf a inscrit, dans son Programme d'Action Foncière, plusieurs zones afin de constituer des réserves foncières destinées à terme à recevoir des activités économiques. Ces nouvelles zones d'activités économiques devront s'inscrire dans le respect de la charte d'intégration environnementale pour développer un concept de « parcs à vivre ». Elles devront être équipées du très haut débit pour répondre aux exigences des entreprises et à la qualité des échanges numériques de nos jours.

> Descriptif de l'action :

L'agglo d'Elbeuf envisage d'aménager une importante zone d'activités économiques dans la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, dénommée Oison III, qui représente une opportunité de développement d'environ 30 hectares, répartie entre la zone du Cauquerel de 16,5 hectares et la zone du Petit Buisson sur un espace de 13 hectares.

Il est prévu de porter une attention particulière à l'intégration de cette zone dans son environnement dans la mesure où elle se trouve entourée de zones d'habitat, agricole et naturelle. Des zones tampons devront ainsi être aménagées.

> Localisation de l'action :

Les zones du Cauquerel et du Petit buisson sont localisées dans la continuité de la zone d'activités existante de l'Oison II. Ces zones sont actuellement vierges de toute urbanisation mais inscrites dans le PLU de la commune en zone d'urbanisation future à vocation économique.

Cette zone est compatible avec le SCoT de l'agglomération Rouen-Elbeuf approuvé le 2 février 2001. La zone du Cauquerel est inscrite dans le SCoT en « grande zone de développement économique à dominante industrielle », ce qui est cohérent avec les objectifs du PLU d'accueillir des activités économiques. La zone du Petit Buisson est, quant à elle, inscrite dans le SCoT

> Plan de Financement : Dépenses subventionables : 1 360 000 € HT

Etude de faisabilité 30 000 € - AMO 40 000 € - Maîtrise d'œuvre 60 000 € - Travaux 1 200 000 € - Honoraires divers 30 000 €

Action	Région **	Département FDADT ***	Agglo	État FNADT	Europe	TOTAL
Etudes						30 000 €
Travaux d'aménagement	215.250 €	481.594 €	142.956 €	600.000 €		1.330.000 €
Accès au très haut débit					25.200 €	105.000 €
TOTAL	215.250 €	481.594 €	142.956 €	600.000 €	25.200 €	1.465.000 €

** L'intervention régionale est conditionnée au respect de critères environnementaux, notamment les critères obligatoires de gestion de l'eau et gestion des déchets d'activités, en privilégiant également un recours aux énergies renouvelables ou un choix de procédés ou produits d'éco-construction. La subvention sera calculée en fonction de l'équilibre prévisionnel de l'opération. Elle portera au maximum sur 15 % du montant des dépenses éligibles et sera plafonnée par opération à 800 000 € pour les travaux et 45 000 € pour les études.

*** Le financement du Département de Seine-Maritime sera déterminé au regard du bilan de zone, à hauteur de 25 % du déficit d'opération. Il sera conditionné à une participation du maître d'ouvrage à hauteur de 20 % de ce déficit (hors vente des terrains).

en « territoire urbain », zone multifonctionnelle où l'accueil d'activités mixtes peut être envisagé (« à condition que les activités développées soient compatibles avec leur environnement urbain et / ou que les aménagements projetés n'aggravent pas les nuisances des activités existantes », extrait du SCoT de Rouen-Elbeuf).

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Lancer des études de faisabilité technique et économique pour définir les opportunités de développement économique des zones et promouvoir une zone respectant les principes du développement durable.

Acquisitions des terrains au travers du PAF

> Etat d'avancement et échéancier :

Lancement des études de faisabilité technique et économique	2007-2008
Acquisitions	2007-2009
Aménagement et travaux (tranche 1)	2009-2010
Commercialisation (tranche 1)	2009-2011

> Budget prévisionnel : 2 537 500 €

Tranche 1	2 432 500 € dont	1 072 500 € Acquisitions
		1 360 000 € Etudes et Travaux
Déploiement du très haut débit	105 000 € HT	(70 € HT / mètre linéaire)

FICHE ACTION N° 1.4

> Partenariats :

L'EPFN interviendra afin de procéder aux acquisitions foncières pour le compte de l'Agglo d'Elbeuf. Des bureaux d'études spécialisés pourront soutenir l'Agglo d'Elbeuf dans la démarche d'aménagement. Par ailleurs, l'aménagement de cette zone d'activités et sa commercialisation s'effectuent en partenariat avec la commune concernée, le Comité d'Expansion de la région d'Elbeuf, chargé notamment de la promotion, l'accueil et l'orientation des entreprises et l'ensemble des acteurs locaux participant au développement économique de l'Agglomération d'Elbeuf (Europe, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, CCI, Chambre des Métiers, Seine-Maritime Expansion...).

> Critères d'évaluation envisagés :

Nombre de parcelles commercialisées - Nombre d'entreprises implantées

Nombre et type d'emplois créés - Nombre de services rendus aux entreprises (conciergerie d'entreprises, soutien à l'emploi local...)

Prises en compte des problématiques environnementales : prévention des nuisances et des risques, maîtrise de l'énergie, solutions végétalisées et zones tampons, préservation des réseaux de ruissellement, traitement des déchets, espaces verts, matériaux utilisés...

LEPFN interviendra afin de procéder aux acquisitions foncières pour le compte de l'Agglo. Des bureaux d'études spécialisés pourront soutenir l'Agglo d'Elbeuf dans la démarche d'aménagement. Par ailleurs, l'aménagement de cette zone d'activités et sa commercialisation s'effectuent en partenariat avec la commune concernée, le Comité d'Expansion de la région d'Elbeuf, chargé notamment de la promotion, l'accueil et l'orientation des entreprises et l'ensemble des acteurs locaux participant au développement économique de l'Agglomération (Europe, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, CCI, Chambre des Métiers, Seine-Maritime Expansion...).



FICHE ACTION N° 1.5

AMENAGEMENT DURABLE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE BEDANNE A CLEON



> Objectifs de l'action :

L'Agglo d'Elbeuf a inscrit dans son Programme d'Action Foncière plusieurs zones afin de constituer des réserves foncières destinées à terme à recevoir des activités économiques.

Dans la perspective de créer une extension aux zones du Moulin I, II, III, et améliorer l'intégration paysagère de ces zones, l'Agglo d'Elbeuf souhaite aménager 7 hectares de zones d'activités.

Elle devra être équipée du très haut débit pour répondre aux exigences des entreprises et à la qualité des échanges numériques de nos jours.

> Descriptif de l'action :

Cette zone fera l'objet d'une intégration environnementale particulière afin de valoriser cet ensemble économique qui, aujourd'hui, souffre d'une image peu valorisante alors que ces zones d'activités sont situées en entrées d'agglomération. Elles doivent ainsi bénéficier d'une attention particulière afin de promouvoir l'attractivité de l'agglomération.

Une étude de dépollution de sols doit être envisagée sur le site. En effet, lourdes de leur passé industriel, certaines parcelles de l'agglomération sont grevées de contraintes multiples (risques d'inondations, technologiques, suspicions de pollutions lourdes). Les zones du Moulin I, II, III situées à proximité du site de Bédanne en sont un exemple. Il est donc nécessaire, avant tout aménagement de la zone, d'assurer une dépollution et une remise en état des terrains suspectés de pollutions.

> Localisation de l'action :

Cette zone est située dans la continuité des zones du Moulin I, II, III et rejoint l'emprise de l'usine Renault. Elle est classée dans le PLU de la commune de Cléon en zone d'urbanisation future à vocation économique. Ce zonage est ainsi compatible avec le SCoT qui classe cet espace en « *grande zone de développement économique à dominante industrielle* ». Sa vocation économique est donc cohérente avec le document d'urbanisme supra-communal.

> Plan de Financement :

Action	Région **	Département ***	Agglo	État FNADT	Europe	TOTAL
Etude						30 000 €
Travaux d'aménagement	112.215 €	138.800 €	142.285 €	350.000 €		700.000 €
Accès au très haut débit					4.200 €	17.500 €

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Etat d'avancement et échéancier :

Ce projet n'est pas encore déterminé. Il doit faire l'objet de réflexion complémentaire. Ce site viendra compléter l'offre foncière à des fins économiques de l'Agglo d'Elbeuf.

2008-2009	Etude de faisabilité
2008-2009	Acquisitions au travers du PAF
2009-2010	Elaboration du cahier des charges du lotissement
	Composition du dossier de lotissement industriel
	Demande de lotissement industriel
2009-2010	Travaux d'aménagement de la zone
2009-2012	Commercialisation

> Budget prévisionnel : 1 247 500 € HT

1 230 000 € dont 500 000 € Frais d'acquisitions	
Etude de faisabilité	30 000 €
Travaux d'aménagement	600 000 €
AMO	30 000 €
Maître d'œuvre	50 000 €
Honoraires divers	20 000 €
Soit 730 000 € de dépenses subventionnables	

Déploiement du très haut débit 17 500 € HT (70 € HT / mètre linéaire)

FICHE ACTION N° 1.5

> Partenariats :

L'EPFN interviendra afin de procéder aux acquisitions foncières pour le compte de l'Agglo d'Elbeuf. Des bureaux d'études spécialisés pourront soutenir l'Agglo d'Elbeuf dans la démarche d'aménagement. Par ailleurs, l'aménagement de cette zone d'activités et sa commercialisation s'effectuent en partenariat avec la commune concernée. Le Comité d'Expansion de la région d'Elbeuf, chargé notamment de la promotion, l'accueil et l'orientation des entreprises et l'ensemble des acteurs locaux participeront au développement économique de l'Agglomération d'Elbeuf (Europe, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, CCI, Chambre des Métiers, Seine-Maritime Expansion...).

Concernant l'étude de dépollution de sols, le soutien de la DRIRE et de la DIREN pourra être sollicité.

> Critères d'évaluation envisagés :

Evolution du site par rapport aux problèmes de pollution de sols
Intégration paysagère
Nombre d'entreprises accueillies
Nombre et types d'emplois offerts

** L'intervention régionale est conditionnée au respect de critères environnementaux, notamment les critères obligatoires de gestion de l'eau et gestion des déchets d'activités, en privilégiant également un recours aux énergies renouvelables ou un choix de procédés ou produits d'éco-construction. La subvention sera calculée en fonction de l'équilibre prévisionnel de l'opération. Elle portera au maximum sur 15 % du montant des dépenses éligibles et sera plafonnée par opération à 800 000 € pour les travaux et 45 000 € pour les études.

*** Le financement du Département de Seine-Maritime sera déterminé au regard du bilan de zone selon les critères en vigueur à la date d'instruction de la demande. Il sera conditionné à une participation du maître d'ouvrage à hauteur de 20 % du déficit d'opération (hors vente des terrains).



AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DU FRONT DE RD 7 SOUS LA GARENNE A CLEON, FRENEUSE ET TOURVILLE-LA-RIVIERE



> Objectifs de l'action :

L'Agglo d'Elbeuf a inscrit dans son Programme d'Action Foncière plusieurs zones afin de constituer des réserves foncières destinées, à terme, à recevoir des activités économiques.

Le secteur Renault et ses espaces d'encadrement sur la RD 7 constituent le site d'enjeu de développement économique de l'agglomération elbeuvienne. Cette zone ouverte à l'activité tertiaire occupera un rôle de vitrine technologique et de services, en front de vallée et le long d'un axe pénétrant dans l'agglomération.

Cette nouvelle zone d'activités économiques devra s'inscrire dans le respect de la charte d'intégration environnementale pour développer un concept de « parcs à vivre ».

> Descriptif de l'action :

Des études préalables devront être menées afin d'amener les acteurs locaux à définir de manière optimale les objectifs de la zone d'activités, les capacités d'aménagement de la zone et l'opportunité commerciale du projet. L'Agglo d'Elbeuf devra veiller à développer, dans cette zone, des activités complémentaires des zones économiques existantes afin de promouvoir dans son territoire une diversification économique. Ces objectifs seront un gage de dynamisme économique et d'attractivité du territoire.

Par ailleurs, cette zone en partie boisée, à l'heure actuelle, devra faire l'objet d'étude d'insertion environnementale et paysagère afin d'être cohérent avec la volonté de l'Agglo d'Elbeuf de promouvoir des zones d'activités respectant le concept des parcs à vivre alliant développement économique, progrès social et respect de l'environnement.

L'urbanisation de cette zone s'effectuera en deux temps pour les raisons évoquées ci-dessous.

> Localisation de l'action :

Cette zone s'étend sur les communes de Cléon, Freneuse et Tourville-la-Rivière.

L'aménagement de cette zone d'activités nécessite des évolutions dans les documents d'urbanisme qui régissent l'organisation de notre territoire.

En effet, une partie de ce grand ensemble (environ 20 hectares), classée en zone d'urbanisation future à vocation économique dans le PLU de la commune de Cléon est compatible avec le SCoT de l'agglomération Rouen-Elbeuf approuvé le 2 février 2001 qui a inscrit cette zone en « *grande zone de développement économique à dominante industrielle* ».

Toutefois, la majorité de cette zone nécessitait la modification du SCoT qui identifiait cet espace en « *espace à caractère naturel, agricole, récréatif ou d'intérêt économique* ». Cette classification excluait ainsi toute urbanisation. C'est pourquoi le SCoT de l'agglomération Rouen-Elbeuf qui, après une année de réflexion et de procédure, vient d'être modifié (par délibération

en date du 21 mai 2007) afin de réorganiser les zones de développement économique de notre agglomération.

Aujourd'hui, la commune de Cléon doit réviser partiellement son PLU pour se mettre en compatibilité avec le SCoT, document d'urbanisme supra-communal. Cette procédure engagée le 26 octobre 2007 s'échelonnait certainement jusqu'à l'été 2008 (au plus tôt, voire fin 2008). Cette révision permettra d'inscrire une zone aujourd'hui classée en zone naturelle, en zone d'urbanisation future à vocation économique.

Le PAF d'agglomération pourra alors être modifié (avenant) afin que l'EPFN puisse intervenir dans les acquisitions foncières de la zone.

Malgré tout, durant ces procédures, une étude de faisabilité économique peut être menée afin de définir les grandes orientations de cette zone. Un plan directeur d'aménagement peut ainsi être élaboré pour organiser le développement qui, compte tenu de sa superficie, s'échelonnait sur 10-15 ans.

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

- Suivre et engager les procédures administratives (SCoT, PLU, déclassement EBC) pour mettre en compatibilité les documents d'urbanisme avec ce projet d'intérêt communautaire
- Lancer une étude de faisabilité afin de définir le type d'activités à recevoir et promouvoir une zone respectant les principes du développement durable.
- Actionner le PAF pour l'acquisition des terrains

> Etat d'avancement et échéancier :

2007	Approbation de la modification du SCoT de l'agglomération
2007 – 2008	Révision du PLU de Cléon
2008-2010	Etudes préalables > élaboration d'un plan directeur d'aménagement de la zone d'activités (définition d'un périmètre d'étude de zone d'activités, vocation de la zone, phasage, prescriptions environnementales...)

L'objectif étant de développer une véritable ZA dans le concept des parcs à vivre très respectueux des principes du développement durable compte tenu de l'emplacement et de l'environnement privilégié de la zone.

FICHE ACTION N° 1.6

> Budget prévisionnel :

Seule la partie « Etudes préalables » est inscrite à l'échéance de la phase 1 du Contrat d'Agglomération.

Etudes préalables 200 000 €

> Plan de Financement :

Action	Région FRADT	Département FRADT	Agglo	État FNADT	TOTAL
Elaboration d'un plan directeur d'aménagement de ce futur parc d'activités	30.000 €	60.000 €	40.000 €	70.000 €	200.000 €

> Partenariats :

L'EPFN interviendra afin de procéder aux acquisitions foncières pour le compte de l'Agglo d'Elbeuf. Des bureaux d'études spécialisés pourront soutenir l'Agglo d'Elbeuf dans la démarche d'aménagement. Par ailleurs, l'aménagement de cette zone d'activités et sa commercialisation s'effectuent en partenariat avec la commune concernée, le Comité d'Expansion de la région d'Elbeuf, chargé notamment de la promotion, l'accueil et l'orientation des entreprises et l'ensemble des acteurs locaux participant au développement économique de l'Agglomération (Europe, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, CCI, Chambre des Métiers, Seine-Maritime Expansion...).

Si une étude de dépollution de sols s'avérait nécessaire, le soutien de la DRIRE et de la DIREN pourrait être sollicité.

> Critères d'évaluation envisagés :

Nombre de parcelles commercialisées
Nombre d'entreprises implantées
Nombre et type d'emplois créés
Nombre de services rendus aux entreprises (conciergerie d'entreprises, soutien à l'emploi local...)
Prises en compte des problématiques environnementales : prévention des nuisances et des risques, maîtrise de l'énergie, solutions végétalisées et zones tampons, préservation des réseaux de ruissellement, traitement des déchets, espaces verts, matériaux utilisés...

Le Département de Seine-Maritime sera tenu informé de l'avancement du projet depuis la phase études jusqu'à la réalisation des travaux. Il pourra être en tant que de besoin soumis aux instances de suivi et de pilotage.



FICHE ACTION N° 1.7

PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA PLATE-FORME LOGISTIQUE DU PORT ANGOT A SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF / CLEON



> Objectifs de l'action :

Ce projet, inscrit dans le cadre du SRADT, a pour objectif d'aménager, valoriser et développer le port fluvial consulaire Angot de St Aubin les Elbeuf.

Dans un premier temps, des études visant à vérifier la faisabilité d'un projet d'agrandissement de la plate forme logistique du port fluvial Angot à St Aubin les Elbeuf seront lancées.

> Descriptif de l'action :

Créer deux nouvelles zones autour du port fluvial Angot (11 entreprises pour 50 000 T/an) :

- En amont, sur 3 hectares, une zone pour accueillir de nouveaux trafics tels que métaux recyclés, déchets ménagers, agrégats ...
- En aval, sur 7 hectares, une zone de réception et de dégroupage de conteneurs (implantation d'entrepôts loués ou vendus à des logisticiens) qui nécessitera également la construction d'un nouveau quai

Les avantages attendus, en termes économiques, d'environnement et d'emplois sont importants puisque ces activités de dégroupage et de préparation de commandes sont grandes consommatrices de main d'œuvre non qualifiée.

L'urbanisation de cette zone s'effectuera en deux temps pour les raisons évoquées dessus.

> Plan de Financement :

Action	État FNADT	Région	Département	Autres	TOTAL
Etudes	30.000 €	15.000 €	30.000 €	VNF CCIE 30 000 € 15 000 €	120.000 €
Travaux hors desserte routière	800.000 €	555.000 €		CCIE 2.345.000 €	3.700.000 €

** L'intervention régionale est conditionnée au respect de critères environnementaux, notamment les critères obligatoires de gestion de l'eau et gestion des déchets d'activités, en privilégiant également un recours aux énergies renouvelables ou un choix de procédés ou produits d'éco-construction. La subvention sera calculée en fonction de l'équilibre prévisionnel de l'opération. Elle portera au maximum sur 15 % du montant des dépenses éligibles et sera plafonnée par opération à 800 000 € pour les travaux et 45 000 € pour les études.

> Partenariats :

Etat - VNF – Région Haute-Normandie – Département de Seine-Maritime Agglo d'Elbeuf, Communes, les Industriels du transport – les Associations (pôle logistique) – les partenaires privés (BASF, AVENTIS, MAPROCHIM, SUR-VRYFERT ...)

> Localisation de l'action :

Port fluvial Angot à St Aubin les Elbeuf

> Maîtrise d'ouvrage :

C.C.I. d'Elbeuf en partenariat avec les Voies Navigables de France

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Engagement des acteurs du transport fluvial, des logisticiens, des transporteurs routiers, des industriels et des investisseurs immobiliers.

> Etat d'avancement et échéancier :

2007/2008 > Etudes

2008/2012 > Première tranche de travaux

> Budget prévisionnel :

Etudes	120 000 €
Travaux	3 700 000 €

> Critères d'évaluation envisagés :

Remise de l'étude – évolution du trafic ...



CONFORTER LE TISSU ECONOMIQUE EXISTANT

CONFORTER LE TISSU ECONOMIQUE EXISTANT



> Objectifs du dispositif :

Depuis une vingtaine d'années, **l'Agglo d'Elbeuf aménage des sites pour accueillir des entreprises et participer au développement économique du territoire.** Ces zones de développement économique permettent, d'une part, d'offrir la possibilité à des entreprises présentes sur son territoire de se développer et, d'autre part, d'accueillir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, participant ainsi à son essor économique.

Ces zones reçoivent aussi bien des activités artisanales, commerciales, de services que des activités portuaires ou industrielles. Parmi celles-ci, **l'usine Renault**, installée à Cléon, y trouve une place prépondérante avec plus de 5 000 salariés. Cette entreprise est un soutien phare du développement économique de l'agglomération. Elle doit ainsi continuer à trouver les ressources nécessaires à son fonctionnement et à son expansion, conditions favorisant le développement et la création d'emplois dans toute l'agglomération elbeuvienne.

Jusqu'à ce jour, la réalisation de zones d'activités se fondait sur une approche foncière purement quantitative à destination des entreprises (établissement de lotissements industriels, division des parcelles, réalisation de voiries de desserte et de réseaux divers, aménagements paysagers sur des parties communes). Le maintien et le développement des entreprises en place doivent être assurés pour que ces zones soient pérennisées. Certaines de ces zones d'activités ne comptent plus de disponibilités foncières ou très faiblement tandis que d'autres sont en cours d'aménagement et vont offrir, à court terme, des opportunités de développement intéressantes pour l'essor de l'agglomération.

Parce que les zones d'activités sont le reflet d'une agglomération, et participent à son image, **certaines de ces zones méritent d'être revalorisées et restructurées pour bénéficier d'un meilleur fonctionnement urbain et contribuer à valoriser le territoire elbeuvien.**

A ce titre, l'Agglo d'Elbeuf, soucieuse d'inscrire l'ensemble de ces zones d'activités dans le respect des principes du développement durable alliant développement économique, progrès social et protection de l'environnement, a élaboré en 2004 une charte d'intégration environnementale. Toutes les actions d'aménagement des zones d'activités existantes de l'agglomération devront être cohérentes avec les orientations de cette charte.

Pour ce faire, les zones d'activités doivent également être pourvues d'un accès au très haut débit. En effet, la qualité des échanges numériques est une condition essentielle au développement des zones d'activités.

En ce début de troisième millénaire, il est inconcevable d'envisager l'aménagement de zones d'activités voulant accueillir des entreprises d'avenir sans y adjoindre l'accès au très haut débit de ces zones d'activités.

Pourtant, aujourd'hui, force est de constater que le retard pris par le territoire de l'Agglo d'Elbeuf reste un handicap dans son développement. En effet,

l'Agglo d'Elbeuf doit subir une réelle fracture numérique puisque des zones entières de son territoire intercommunal n'ont pas accès au haut débit. Outre les particuliers qui étaient amenés à souffrir de cette situation, situation plus grave, des entreprises, porteuses de richesses économiques et d'emplois, étaient freinées dans leur développement.

A cet égard, le Département de Seine-Maritime a engagé une politique volontariste en la matière. L'objectif recherché vise à réduire les disparités rencontrées suivants les secteurs en distribution des réseaux à haut débit. A ce titre, le territoire de l'Agglo d'Elbeuf a bénéficié du premier volet, en quelque sorte, de cette mesure par un traitement spécifique de la couverture de ces zones d'ombre non éligibles à l'ADSL. Cette démarche permet de couvrir les zones d'ombre par l'utilisation de la technologie WIMAX. Certes, une première étape est franchie mais le débit maximum proposé reste très insuffisant pour permettre de faire circuler des données multiples (voix, data, images...) dans des temps minimum. Pour cela, le très haut débit numérique s'impose.

Cette situation ne permet pas de conduire une politique ambitieuse d'accueil des entreprises sur les zones d'activités existantes ou futures. Il s'agit, pourtant d'une nécessité absolue pour permettre à un territoire en pleine mutation économique de poursuivre son développement.

Aujourd'hui, sur le département de Seine-Maritime, diverses agglomérations ont reçu la compétence de toutes les communes de leur territoire pour réduire la fracture numérique et contribuer à la réalisation d'un réseau de fibre optique non activée. D'autres allient leurs efforts pour permettre la réalisation et l'activation de réseaux de fibres optiques.

Le deuxième volet du plan départemental consiste à permettre le déploiement du très haut débit compétitif sur une très large partie du territoire du département. A cet effet, et afin d'atteindre cet objectif, le département de Seine-Maritime souhaite pouvoir se positionner en qualité d'apporteur de service de connexions permanentes à destination de fournisseurs d'accès internet. L'Agglo d'Elbeuf entend s'inscrire pleinement dans ce dispositif et le compléter, si besoin, en raccordant les parcelles à l'intérieur notamment des zones d'activités existantes.

> Localisation :

Les zones d'activités suivantes sont concernées :

Le Clos Allard à Caudebec-lès-Elbeuf - l'Oison I et II à Saint-Pierre-lès-Elbeuf - les zones d'activités du Moulin I, II, III à Cléon et Tourville-la-Rivière - le Pôle Automobile des Bords de Seine de Saint-Pierre-lès-Elbeuf - le parc d'activités Grandin Noury à Elbeuf - l'Épinette à Caudebec-lès-Elbeuf - La Villette à Caudebec-lès-Elbeuf.

FICHE PROGRAMME N° 1.8

> Actions envisagées :

Amélioration des ZA existantes – échéance 2007-2010

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Etat d'avancement de la mise en œuvre :

En ce qui concerne l'amélioration des ZA existantes, il s'agit d'un processus continu qui s'effectue en fonction des opportunités d'aménagement et de valorisation.

Il est important de veiller à ce que l'ensemble des zones d'activités de notre agglomération bénéficie d'une attention particulière et fasse l'objet d'actions qualitatives afin de rendre ces zones plus dynamiques et attractives.

> Financement :

Descriptif	Coût
Amélioration des ZA existantes	TOTAL 500 000 €
Réfection de voirie	40 € / m ²
Actions de communication et de signalétique	10 000 € par site concerné
Aménagements paysagers	5 € / m ²
Eclairage public économe en énergie	60 € / ml
Etude de dépollution	40 000 € par site concerné
Actions de dépollution	100 000 € par site concerné
Accès au très haut débit	TOTAL 406 000 € (70 € / mètre linéaire)

> Partenariats :

CEDRE, CCI, CAUE, ADEME, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, DDE, Bureaux d'études spécialisés, Fonds Européens

Communes de l'agglomération pour l'entretien des voiries, des aménagements paysagers, l'éclairage public...

> Critères d'évaluation envisagés :

Mettre en place un observatoire de gestion des zones d'activités économiques mis à jour annuellement avec les indicateurs suivants (liste non exhaustive) :

Rénovation des bâtiments - Amélioration des infrastructures de desserte - Signalétique - Desserte en transport en commun - Arrêt de bus - Pistes cyclables - Liaisons piétonnes - Stationnement - Gestion des déchets - Eclairage public - Aménagements paysagers - Bilan énergétique des entreprises.



AMELIORER LES ZONES D'ACTIVITES EXISTANTES



> Objectifs de l'action :

Depuis une vingtaine d'années, l'Agglo d'Elbeuf aménage des sites pour accueillir des entreprises et participer au développement économique du territoire dont elle assure la gestion. Elle bénéficie, aujourd'hui, de plus de 200 hectares de zones d'activités. Ces zones reçoivent aussi bien des activités artisanales, commerciales, de services que des activités portuaires ou industrielles.

Elles concernent les zones de l'Oison I et II à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, le Pôle Automobile des Bords de Seine de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, le parc d'activités Grandin Noury à Elbeuf, la zone d'activités de l'Épinette à Caudebec-lès-Elbeuf. Ces zones accueillent de nombreuses entreprises. Par ailleurs, elles n'offrent plus, ou peu, de capacités à recevoir de nouvelles entreprises. En effet, le potentiel aménageable parmi ces zones est faible (moins de 10 hectares).

En revanche, deux zones d'activités de l'agglomération d'Elbeuf sont actuellement en cours de commercialisation ou le seront prochainement. Il s'agit respectivement de la ZA du Clos Allard à Caudebec-lès-Elbeuf, d'une superficie de 14 hectares et de La Villette à Caudebec-lès-Elbeuf offrant 6 hectares également.

Ces **opportunités de développement de près de 20 hectares seront le levier pour proposer une offre diversifiée de produits** (immobilier d'entreprises, parc tertiaire à haute valeur ajoutée...) et seront l'occasion de **développer des zones conciliant action économique et environnement**. En effet, une attention particulière doit être portée quant à l'insertion paysagère et environnementale des zones d'activités économiques. Ainsi, elles devront être aménagées dans le respect de la charte d'intégration environnementale élaborée par l'Agglo d'Elbeuf en novembre 2004.

> Descriptif de l'action :

Afin de rendre ces zones d'activités mieux structurées, plus lisibles et plus attractives, l'Agglo d'Elbeuf souhaite investir en faveur d'un réaménagement qualitatif de ces zones d'activités existantes en cohérence avec la charte d'intégration environnementale. L'ensemble de ces actions menées sera la clé de la garantie du maintien de l'essor de ces zones d'activités.

A ce titre, des actions de communication et de signalétique doivent permettre une meilleure lisibilité de ces zones (panneaux d'information, plaquettes, panneaux directionnels, totems...). Pour cela, une étude signalétique sera menée dans l'agglomération d'Elbeuf dans laquelle l'amélioration de la signalétique, dans les zones d'activités existantes, sera intégrée. Des aménagements s'en suivront.

Les zones d'activités devront être équipées du très haut débit pour répondre aux exigences des entreprises et à la qualité des échanges numériques de nos jours.

Lors de la réhabilitation des bâtiments, une démarche de qualité environnementale sera mise en œuvre.

La desserte, notamment en transports alternatifs au mode traditionnel de la voiture (bus, vélo...), sera améliorée pour contribuer à une meilleure accessibilité des zones. Proposer un service de parcs à vélos et un aménagement des voies de circulation douces pourraient inciter les salariés de la zone à utiliser un mode doux.

En terme de paysagement, des espaces verts supplémentaires seraient aménagés. Il pourrait être envisagé, lorsque cela est possible, l'utilisation de variétés végétales locales, résistantes, réclamant peu d'entretien et à capacité épuratrice (eau / air) qui pourrait en optimiser la gestion.

Concernant la gestion économe de l'énergie, un bilan énergétique pourra être proposé aux entreprises existantes. Des mesures en faveur d'une meilleure utilisation des énergies pourront être établies.

Des actions de dépollution de sols seront menées lorsqu'une zone est soumise à ces risques. En effet, des pollutions lourdes (métaux, hydrocarbures, ancienne zone de stockages de déchets) et/ou des contraintes environnementales (inondations, éboulements...) et technologiques (périmètre de risques industriels) obligent la collectivité à penser la préservation ou la requalification de ces sites.

Ainsi, si les recherches du propriétaire des terrains s'avèrent infructueuses (site orphelin), la collectivité peut procéder à l'acquisition des parcelles, à des déconstructions éventuelles (anciens bâtiments vétustes), des études (sondages) puis à une dépollution (raclage de la couche superficielle du sol, végétalisation adaptée, aménagements temporaires).

En fonction du degré et de la nature des pollutions de chaque sondage sur la zone, un plan adapté et spécifique de dépollution sera mis en œuvre.

> Localisation de l'action :

Ensemble des zones d'activités existantes de l'Agglo

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

- Mettre en place un système de gestion annuelle des zones d'activités au travers d'un observatoire des aménagements réalisés
- Promotion de cette démarche auprès des partenaires locaux (CCI, CEDRE) afin que le relais avec les entreprises soit optimisé et que ces dernières soient incitées à entreprendre des actions en faveur de l'amélioration qualitative des zones d'activités.

FICHE ACTION N° 1.9

> Etat d'avancement et échéancier :

- Saisir toutes les opportunités d'intervention en faveur de l'amélioration qualitative des zones d'activités au regard des critères définis ci-dessus : échéance constante
- Mener des actions de communication et de signalétique sur l'ensemble des zones d'activités communautaires pour afficher l'intervention de l'agglomération : à partir de 2007
- Mener des actions de dépollutions : étude et suivi des sols des parcelles acquises (ou du périmètre susceptible de faire l'objet d'aménagements) : au cas par cas

> Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo	État	Europe	TOTAL
Aménagement qualitatif des ZA de l'agglomération (études de dépollution / aménagements paysagers / signalétique / bilan énergétique des entreprises et ZA...)	135.900 €	160.000 €	204.100 €			500.000 €
Accès au très haut débit des ZA existantes		162.400 €	146.200 €		97.400 €	406.000 €
TOTAL	135.900 €	322.400 €	350.300 €		97.400 €	906.000 €

** L'intervention régionale est conditionnée au respect de critères environnementaux, notamment les critères obligatoires de gestion de l'eau et gestion des déchets d'activités, en privilégiant également un recours aux énergies renouvelables ou un choix de procédés ou produits d'éco-construction. La subvention sera calculée en fonction de l'équilibre prévisionnel de l'opération. Elle portera au maximum sur 15 % du montant des dépenses éligibles et sera plafonnée par opération à 800 000 € pour les travaux et 45 000 € pour les études.

> Partenariats :

Communes de l'agglomération pour l'entretien des voiries, les aménagements paysagers, l'éclairage public...

CEDRE, CCI, CAUE, ADEME, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, DDE, Bureaux d'études spécialisés, Fonds Européens...

> Budget prévisionnel :

Montant total des travaux d'aménagement d'amélioration des zones d'activités, de restructuration ou de développement des nouvelles zones d'activités : 500 000 €

Déploiement du très haut débit : 406 000 € HT (70 € / mètre linéaire)

> Critères d'évaluation envisagés :

Mettre en place un observatoire de gestion des zones d'activités économiques mis à jour annuellement avec les indicateurs suivants (liste non exhaustive) :

- nombre d'entreprises présentes - nombre de parcelles commercialisées
- type d'emplois créés - rénovation des bâtiments -
- amélioration des infrastructures de desserte – signalétique -
- desserte en transport en commun - arrêt de bus - pistes cyclables -
- liaisons piétonnes – stationnement - gestion des déchets -
- éclairage public - aménagements paysagers -
- bilan énergétique des entreprises.





ACCROITRE LE SERVICE AUX ENTREPRISES

CONCIERGERIES D'ENTREPRISES



> Objectifs de l'action :

L'Agglo d'Elbeuf dispose d'un bassin d'emploi fortement affecté par le chômage. Le profil des personnes à la recherche d'un emploi correspond à des emplois de faible qualification et certaines personnes doivent bénéficier d'un parcours d'insertion afin de retrouver un chemin dans la vie professionnelle.

Dans le même temps, l'Agglo d'Elbeuf bénéficie de nombreuses entreprises regroupées au sein de zones d'activités réparties dans plusieurs secteurs de notre territoire. Aujourd'hui, uniquement dédiées à la production, ces zones d'activités économiques doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable. Pour cela, l'Agglo d'Elbeuf souhaite investir dans le développement des services à la personne et aux salariés. Il représente également un facteur d'attractivité de notre territoire au sein des zones d'activités.

Depuis quelques années, le concept de conciergeries d'entreprises se développe en France mais n'est pas encore implanté dans la région normande. L'Agglo d'Elbeuf pourrait être innovante en la matière en devenant un territoire d'expérimentation.

Les conciergeries sont de véritables services de la vie quotidienne sur le lieu professionnel ou à domicile.

La conciergerie d'entreprises consiste à la mise en place :

- sur un lieu défini, telles les zones d'activités, d'une conciergerie physique avec des concierges qui assurent une permanence, répondent et enregistrent les demandes avant de faire appel à des entreprises locales pour satisfaire le service souhaité,
- d'un service téléphonique à distance (plateforme dédiée, 24h/24h et 7 jours / 7), les personnes du réseau répondant aux mêmes exigences que les concierges physiques.

C'est vers la première option que l'Agglo d'Elbeuf souhaite s'orienter en créant une ou plusieurs structures ad hoc au sein des zones d'activités de notre territoire.

Les conciergeries font appel à des entreprises locales pour satisfaire les services demandés. Elles représentent un important vivier en termes d'emplois. Le dispositif pourrait permettre à des personnes à la recherche d'un emploi d'en trouver au sein de ces conciergeries. Des répercussions notables en termes d'emplois pourront être observées.

Pour cela, des partenariats étroits avec les acteurs locaux intervenant dans le domaine de l'emploi (PLIE, ANPE, Mission Locale...) pourraient être institués autour de ce projet de conciergerie(s) afin que des personnes en insertion et à la recherche d'emploi puissent trouver leur place dans cette ou ces conciergerie(s).

La liste des services proposés par la conciergerie tient compte d'une typologie à définir au travers d'une étude de faisabilité qui prendra en compte la présence ou non à proximité de la zone d'activités du même type de services. Ils peuvent concerner :

- les services Gains de Temps > pressing, cordonnerie, retouches / démarches administratives / coursiers personnels / mini-marché de courses alimentaires / vente de timbres...
- les services Plus > vins, champagne, fleurs, boutique cadeaux, réservations diverses, organisation d'événements personnels...
- les services Coiffure et Esthétique.
- les services à domicile > ménage, repassage, bricolage, garde d'enfants...

logie à définir au travers d'une étude de faisabilité qui prendra en compte la présence ou non à proximité de la zone d'activités du même type de services. Ils peuvent concerner :

Pour l'ensemble de ces services, l'appel systématique à des emplois locaux sera préconisé, ce qui sera un réel soutien de l'activité des entreprises existantes.

La tarification est établie en fonction d'une étude de marché local, afin de garantir un niveau de prix au maximum égal à celui constaté dans le quartier. L'appel aux commerçants locaux pour les services proposés est favorisé.

> Descriptif de l'action :

L'Agglo d'Elbeuf souhaite lancer une étude de faisabilité qui permettrait d'analyser :

- le souhait des entreprises d'adhérer à cette démarche,
- la capacité de l'agglomération à proposer ce type de services aux salariés d'entreprise,
- l'organisation physique de la création d'une ou plusieurs conciergerie(s),
- l'impact sur les créations d'emplois,
- les bénéfices pour notre économie locale.

> Localisation de l'action :

Dans l'ensemble des zones d'activités de l'Agglo d'Elbeuf

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Etat d'avancement et échéancier :

2008 Réalisation d'une étude de faisabilité
 2008-2009 Mise en place du dispositif sur un ou plusieurs sites de l'Agglo

> Budget prévisionnel :

Etude de faisabilité 20 000 €
 Mise en œuvre 60 000 €
 (Réalisation d'une ou plusieurs conciergeries)

> Plan de Financement :

Action	Agglo	Etat	TOTAL
Etude de faisabilité « Services aux salariés d'entreprises »	20.000 €	60.000 €	80.000 €

> Partenariats :

Communes de l'agglomération - Chefs d'entreprises intéressés par la démarche - Agglo d'Elbeuf (PLIE) – ANPE - Mission Locale...

> Critères d'évaluation envisagés :

Nombre et type de services rendus - Nombre de salariés adhérents -
 Enquête de satisfaction auprès des salariés après 6 mois et 1 an de mise en place - Nombre d'emplois créés au travers de la mise en place d'une conciergerie.



FICHE ACTION N° 1.11

TRANSMISSION ET CESSION D'ENTREPRISE

La France compte actuellement 700 000 chefs d'entreprise âgés de plus de 55 ans. On n'estime pas plus de 15% de transmission en famille. Il y a donc un nombre important de repreneurs à trouver dans les 5 ans à 7 ans.

Sachant qu'il faut 3 à 5 ans, en moyenne, pour réaliser une bonne transmission, c'est autour de 55 ans que la transmission se prépare. La CCIE a recensé sur l'agglomération elbeuvienne près de 50 chefs d'entreprises âgés de plus de 55 ans hors commerces, services aux particuliers et établissements industriels appartenant à des groupes.

Fortes de ce constat la Région et les CCI régionales se mobilisent et ont lancé l'action « Pérennité » qui consiste en la réalisation de diagnostic auprès des chefs d'entreprise qui veulent préparer « à froid » la transmission de leur société.

Ce diagnostic, d'un coût de 5 000€ réalisé par des consultants indépendants, est largement subventionné par l'Etat, la Région et le FSE. La participation de l'entreprise est de 1700€.

Quand la transaction est réalisée, le réseau encadre le repreneur.

La CCI d'Elbeuf s'inscrit évidemment dans cette démarche et souhaite aller plus loin dans le soutien à la reprise d'entreprises.

> Objectifs de l'action :

Soutien à la reprise d'entreprises – (action pérennité Elbeuf)

> Actions envisagées :

Recrutement d'un assistant technique sur la période 2008/2011

> Etat d'avancement de la mise en œuvre :

Descriptif	Etat d'avancement
Coordination des actions régionales et consulaires	Accord de coopération avec les actions du réseau consulaire et de la Région Haute-Normandie
Visite de l'ensemble des commerçants et dirigeants PME nés avant 1948	
Lien avec les écoles de commerces, l'INSA, l'ANPE, l'APEC de la « Cerisaie » à Elbeuf	
Développement des informations sur des sites informatiques de la région d'Elbeuf	

Localisation de l'action :

Agglomération d'Elbeuf

> Maîtrise d'ouvrage :

CCIE.

> Plan de Financement :

Action	Région	CCIE	TOTAL
Recrutement d'un assistant technique à mi-temps 20 000 € / 3 ans		Action "pérennité" de la CCI 60.000 €	60.000 €

> Partenariats :

Agglo d'Elbeuf - FIDELB

> Critères d'évaluation envisagés :

Pérennité des PME dans l'Agglo d'Elbeuf



RAPPROCHER L'OFFRE ET LA DEMANDE D'EMPLOI

FICHE PROGRAMME N° 1.12

RAPPROCHER L'OFFRE ET LA DEMANDE D'EMPLOI



> Objectifs :

L'Agglo d'Elbeuf bénéficie sur son territoire d'un nombre d'entreprises représentant un potentiel d'emplois tandis que son taux de chômage reste élevé. Afin de permettre l'accès à l'emploi de la population elbeuvienne, le rapprochement entre la demande d'emploi et l'offre doit être favorisé.

Afin d'atteindre au plus près cet objectif trois axes seront privilégiés :

- Favoriser les différentes démarches mises en œuvre par les acteurs locaux dans le champ de l'emploi : il s'agit de favoriser le recrutement des demandeurs d'emploi du territoire, plus particulièrement les bénéficiaires des minima sociaux, les personnes domiciliées dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée.
- Développer l'inclusion de clauses d'insertion sociale dans la commande publique locale
- Le repérage des besoins des entreprises : il s'agira de soutenir le développement économique des entreprises du bassin en créant de nouveaux modes d'intervention et de coopération entre l'Agglo d'Elbeuf et les entreprises : il s'agira de mieux cerner les gisements d'emplois notamment de faible qualification pour mettre en adéquation l'offre avec la demande, de qualifier la demande d'emploi au regard des besoins économiques et d'apporter, en contrepartie, un appui efficace des pouvoirs publics en matière d'emploi et de formation, mais aussi en termes d'implantation et d'accompagnement de leurs projets économiques.

> Localisation :

Agglo d'Elbeuf

> Actions envisagées :

Descriptif	Echéance	Maître d'ouvrage
Réseau insertion et entreprises	2007-2008	Agglo d'Elbeuf
Clauses d'insertion dans les marchés publics	2007-2008	Agglo d'Elbeuf

> Partenariats :

Département de Seine-Maritime, ANPE, Mission Locale, DTEFP, AFPA, CCI, CEDRE, Agglo d'Elbeuf, Région Haute-Normandie, Structures d'insertion par l'activité économique





> **Objectifs :**

L'Agglo d'Elbeuf propose de s'inscrire dans le prolongement du dispositif départemental de rapprochement offre et demande d'emploi en soutenant la mise en place d'un réseau insertion et entreprises.

La commission locale d'insertion met en place une démarche expérimentale visant à fédérer l'ensemble des réseaux existants du champ économique, du champ social et du champ institutionnel pour prendre en compte l'ensemble des besoins en termes de développement économique et de l'emploi.

Il s'agira de :

- Mettre en place des complémentarités et des solutions transversales afin d'aboutir à une convergence d'intérêts entre les entreprises et les demandeurs d'emploi,
- Améliorer l'accompagnement des publics en insertion professionnelle en développant une relation plus directe entre demandeurs d'emploi et entreprises et prouver que les services proposés permettent vraiment l'accès à l'emploi, développer des complémentarités notamment en matière de formation,
- Cerner les problématiques spécifiques des métiers et des besoins des entreprises locales,
- Mieux cerner les gisements d'emploi, notamment de faible qualification pour mettre en adéquation l'offre avec la demande,
- De lever les freins au recrutement des publics en difficultés d'insertion professionnelle,
- De diminuer le taux d'abandon par ces publics des emplois obtenus,
- Qualifier la demande d'emploi au regard des besoins économiques,
- Mutualiser des besoins humains en établissant des partenariats induisant la création d'emplois tout en assurant une certaine flexibilité.

> **Localisation :**

Agglo d'Elbeuf

> **Actions envisagées :**

Descriptif	Echéance	Maître d'ouvrage
Création d'une instance d'animation et de coordination avec un interlocuteur référent	2007-2008	Département / PLIE de l'Agglo d'Elbeuf
Information des dispositifs auprès des chefs d'entreprise	2007-2008	Département / Agglo d'Elbeuf / ANPE / Mission Locale / CCI / CEDRE
Mise en place d'un espace Web	2007-2008	Département

> **Etat d'avancement de la mise en œuvre :**

Descriptif	Etat d'avancement
Projet mis en place par la CLI d'Elbeuf pour les bénéficiaires des minima sociaux	Désignation du PLIE comme instance d'animation et de coordination
Concertation avec les entreprises	Petit déjeuner en octobre 2007 Lancement de l'opérationnalité du projet

> **Financement :**

Descriptif	Coût / an
1 poste d'animateur/coordonateur à mi-temps	20 000 €
Fonctionnement et création d'un site web	10 000 €
Organisations des rencontres (petit-déjeuner thématique, salons...)	10 000 €

Soit pour 3 ans : 120.000 €

> **Partenariats :**

Département de Seine-Maritime, ANPE, Mission Locale, DTEFP, AFPA, CCI, Agglo d'Elbeuf, Région Haute-Normandie, Structures d'insertion par l'activité économique

> **Critères d'évaluation envisagés :**

Mise en situation de travail des demandeurs d'emploi
 Nombre de contacts entre les entreprises locales et les structures d'accompagnement des publics en insertion
 Actions émergentes (Groupement d'employeurs, dispositifs de formation « nouvelles compétences », ...)

PROMOUVOIR L'EMPLOI ET L'INSERTION PAR LES MARCHES PUBLICS



> Objectifs de l'action :

Favoriser des actions spécifiques en faveur de l'emploi, de l'insertion professionnelle, sociale ou de la lutte contre l'exclusion dans la commande publique par le biais des marchés publics.

Cet outil permet de donner aux collectivités locales une prise directe sur l'emploi en utilisant les potentialités des marchés publics, notamment des marchés de travaux, et de garantir la qualité de l'offre d'insertion en intégrant dans la commande publique.

Il s'agit donc d'exprimer la volonté de lier la commande publique et l'intérêt général à travers le recours à l'article 14 et à l'article 30 du code des marchés publics.

Pour rappel, le développement de la clause d'insertion dans les marchés publics en Haute Normandie s'inscrit dans le cadre de la signature de la "Charte relative à la mise en œuvre d'actions d'insertion par l'activité économique à l'occasion des marchés publics et, notamment, sur les chantiers du bâtiment, de travaux publics et des espaces verts" signée le 18 janvier 2002 par la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucle de Seine et les communes qui la composent.

A terme, ces mesures permettront de faciliter le passage d'une personne exclue du marché du travail, d'une structure d'insertion agréée, vers une entreprise ordinaire. Par ailleurs, elles contribueront à l'amélioration de la gestion prévisionnelle de leur personnel par les entreprises en sensibilisant de nouvelles personnes à leur métier ainsi qu'à une meilleure coordination des dispositifs d'insertion.

> Descriptif de l'action :

L'action se déroule en 5 phases décrites ci-dessous :

Il s'agit de mettre en place un guichet unique, maître d'œuvre de l'ingénierie sociale, coordonnant l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement des clauses favorisant l'emploi par l'insertion.

1 – La préparation du projet :

Analyse du marché en vérifiant la faisabilité de la démarche à partir de quatre variables déterminantes que sont : la durée, le montant, la technicité des travaux et le public mobilisable.

2 – La formalisation de l'appel d'offre :

Rédaction du cahier des charges en définissant les modalités de passation et en identifiant le nombre technique de lots, le nombre d'heures consacrées à l'insertion. Il s'agit de définir les pourcentages attribués à l'insertion (soit global, soit pour chaque lot), en fonction de la durée du marché, de la nature de la prestation, de sa localisation et de son montant.

Apporter une assistance dans la rédaction des pièces administratives permettant à la personne responsable des marchés de rédiger ces différentes pièces techniques (l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation, le CCAP, l'acte d'engagement, l'annexe au CCAP) et transmission au maître d'œuvre.

3 – Attribution du marché :

Il convient d'apporter une assistance en ingénierie sociale auprès des entreprises :

- organiser une information auprès des entreprises sur les modalités de mise en œuvre des clauses d'insertion,
- effectuer un repérage du public potentiel.

4 – Définition et planification de l'action d'insertion :

Objectifs attendus

Nombre de personnes concernées

Nature des contrats

Mise en place des actions de formation

Identification d'un référent désigné pour l'accompagnement social des personnes en cours d'emploi

Suivi au cours du chantier : compte-rendu de chantiers, conseils et assistance à l'entreprise, informations au Maître d'ouvrage

5 – Evaluation :

A la réception des travaux, le service délivrera une attestation permettant de valider la bonne exécution de l'action d'insertion menée par l'entreprise.

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

La mise en œuvre de la clause d'insertion nécessite en premier lieu l'affirmation d'une volonté politique d'y recourir.

Cette condition est nécessaire mais pas suffisante. La décision de recourir à la clause d'insertion doit s'accompagner de la mise en place d'une cellule d'ingénierie sociale clairement identifiée et compétente.

> Maîtrise d'ouvrage : Agglo d'Elbeuf

De par sa composition et son fonctionnement cette mission pourrait être confiée au dispositif du PLIE de l'Agglo d'Elbeuf.

Les missions seraient les suivantes :

> Collaborer avec les collectivités pour la mise en œuvre de la clause d'insertion. Cela signifie qu'il sera chargé de repérer et d'analyser le marché afin de vérifier la pertinence d'introduire une clause

> Accompagner les entreprises soumissionnaires pendant la préparation de leur offre en matière d'insertion (analyse des volumes d'heures et des volumes de demandeurs d'emploi sur une période donnée).

> Organiser avec les structures, par l'activité économique, l'offre d'insertion susceptible de répondre à la demande des entreprises. Assister les entreprises pour étudier les différentes façon de décliner la clause.

> Réaliser, en amont du démarrage des marchés, des actions de formation pour adapter les personnes aux besoins des entreprises.

> Suivre l'application de la clause d'insertion par les entreprises et évaluer les résultats.

> Partenariat - la multiplicité des acteurs :

La mise en oeuvre de la clause fait intervenir de nombreux acteurs qu'il faut tout à la fois informer, former et coordonner:

- > les élus dans les collectivités pour impulser la démarche
- > la personne responsable du marché doit adapter la rédaction de ses documents contractuels pour tenir compte de l'application des articles 14, 30 et des contraintes du marché.
- > les services techniques doivent contribuer à l'identification des marchés où l'introduction de la clause d'insertion serait opportune et efficace.
- > les entreprises doivent s'adapter à l'exigence du maître d'ouvrage et choisir une modalité de mise en oeuvre de la clause.
- > les structures d'insertion par l'activité économique doivent être mobilisées en vue d'une réponse organisée à l'offre d'action d'insertion ;

> Localisation de l'action :

Territoire de l'Agglo d'Elbeuf.

> Plan de financement :

Le financement du poste de « Chargé de Mission Clauses d'insertion » pourra être pris en charge, en partie par des financements européens (FSE).

Action	Etat	Région	Département	Agglo	Autre	TOTAL
Création d'un poste à mi-temps				20.000 € par an x 3 ans		20 000 € par an x 3 ans

> Etat d'avancement et échéancier :

Descriptif	Etat d'avancement
Formation du Chargé de Mission Emploi PLIE	Réalisé le 24/05/07
Elaboration des supports : Communication, rédaction des marchés, convention partenariale avec les entreprises	En cours de réalisation (juin 2007)
Réunions d'information auprès des collectivités et des élus	1 ^{ème} semestre 2008
Création d'un poste dédié	2 nd semestre 2008

> Partenariat :

Partenaires opérationnels : ANPE, Mission Locale, AI, CURSUS, ETTI, GEIG BTP, SAIEM

Partenaires institutionnels : Agglo - Les bailleurs sociaux- Département - Région

> Critères d'évaluation :

Le suivi de la mise en oeuvre de la clause sera réalisé par l'interlocuteur du PLIE à travers des bilans et des outils de suivi qui prendront en compte différents éléments dont :

- Le respect par l'entreprise de ses engagements en terme d'emploi
- Un tableau de bord des heures d'insertion réalisées par l'ensemble des entreprises
- Un tableau de bord des embauches réalisées par les entreprises en ETP
- Un tableau de bord des prestations ou formations réalisées
- La part de l'insertion par rapport au montant total des opérations
- Le taux d'insertion



ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

ETUDE - DIAGNOSTIC ET PROGRAMME D'ACTIONS ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)



> Objectifs de l'action :

L'ESS est complémentaire de l'économie de marché classique. Outre son objectif d'épanouissement de la personne et du collectif (redistribution des ressources et des savoirs), elle intègre les principes mêmes du développement durable (préoccupations environnementales, citoyenneté et gouvernance, dynamisme économique).

Afin que l'Agglo déploie une démarche de développement de l'ESS, s'inscrive dans la dynamique initiée au niveau régional via l'ADRESS (Agence pour le Développement Régional de l'Economie Sociale et Solidaire) et valorise les actions déjà entreprises, il convient, avant tout, de recenser l'ensemble des acteurs du territoire qui œuvrent dans ce champ de compétence, les initiatives en cours, les pistes possibles pour susciter de nouvelles initiatives et coopérations dans ce domaine.

> Descriptif de l'action :

L'Agglo d'Elbeuf recrute un consultant pour établir un diagnostic comprenant :

- un recensement des acteurs de l'ESS sur le territoire : leurs activités, leurs caractéristiques, leurs atouts et leurs difficultés
- une analyse économique des structures œuvrant dans ce secteur (effectifs, qualification du personnel, capacités financières, analyse des sources de financements, étendue du réseau, articulations avec l'économie de marché classique...)
- une analyse sociologique des structures et de leur raison d'être : typologies des personnes impliquées dans ces structures (salariés, adhérents, usagers...), typologie des services rendus à la population de l'Agglo d'Elbeuf, identification des plus values sociales produites par ce secteur
- une analyse prospective sur le développement du secteur sur le territoire : les projets des acteurs, les dynamiques de coopération, les besoins émergents, les porteurs de projets émergents...

Ensuite, le consultant proposera des pistes d'actions pour :

- renforcer la position des acteurs de l'ESS sur le territoire en termes de locaux, de matériel, de financement, de reconnaissance juridique et administrative
- identifier les conditions du développement de ce secteur dans l'agglomération
- formuler des mesures à intégrer dans le schéma de développement durable pour construire un développement solidaire.

La méthodologie requise pour ce diagnostic devra s'appuyer sur des démarches qui associent le plus étroitement possible les acteurs de l'ESS : démarches participatives, groupes de travail d'acteurs, élaboration concertée des pistes d'actions... Le consultant s'entourera d'un comité de pilotage constitué d'acteurs locaux : acteurs de l'ESS, élus et commanditaires de l'action.

> Localisation de l'action :

Tout le territoire de l'Agglo d'Elbeuf

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Après une analyse juridique, pour justifier son action dans ce domaine, l'Agglo, consciente des attentes des acteurs de l'ESS, pourra se positionner par exemple :

- pour **fédérer** les acteurs et leur apporter un soutien technique, méthodologique, juridique et/ou financier au sein d'un Bureau Solidaire qui favorisera la rencontre des acteurs et leur ouverture vers d'autres compétences,
- pour **faire émerger de nouvelles actions** : espace vitrine pour communiquer auprès des habitants sur les enjeux et les possibilités qu'offre l'ESS (aide à la personne, transmission des savoirs...), mise en place de Systèmes d'Echanges Locaux avec une mise à disposition de locaux...
- pour **créer les conditions d'une dynamique de développement de l'ESS** : en soutenant l'existence d'un espace « accueil de projet » qui accompagne les porteurs de projets dans la faisabilité de leur idée et le montage de leur projet,
- pour mieux **axer sa politique** de marchés publics dans une optique de développement durable : clauses sociales et environnementales, recours au travail adapté, sensibilisation des acteurs et fournisseurs souhaitant s'inscrire dans cette démarche.

> Etat d'avancement et échéancier :

1^{er} Semestre 2008 : recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation d'un diagnostic (recensement des acteurs, de leurs besoins, rencontres et entretiens) et propositions de pistes d'actions

2nd semestre 2008 : validation des enjeux prioritaires, mise en œuvre des premières actions concrètes

> Budget prévisionnel :

Etude diagnostic
Mise en œuvre des actions

50.000 €
à déterminer

FICHE ACTION N° 1.15

> Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo	AUTRE	TOTAL
Diagnostic Mise en œuvre des actions	16 500 €		33.500 €		50.000 €

> Partenariats :

Région Haute-Normandie/ ADRESS, Département de Seine-Maritime, Associations / acteurs de l'ESS, Communes, Acteurs locaux de l'emploi

> Critères d'évaluation envisagés :

GOUVERNANCE ET PARTICIPATION :

- Nombre d'acteurs de l'ESS associés à la démarche
- Fonctionnement de la démarche participative (comités de pilotage, groupes de travail...)
- Qualité de l'intégration d'instances de gouvernance dans les propositions issues du diagnostic

SOLIDARITE ET ACCES POUR TOUS :

- Qualité de l'intégration des questions sociales et sociétales dans les propositions issues du diagnostic

ECONOMIE PLURIELLE :

- Respect des dépenses du projet et du calendrier
- Qualité de l'intégration de performances socio-économiques dans les propositions issues du diagnostic

ENVIRONNEMENT/CADRE DE VIE/REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE :

- Qualité de l'intégration des questions environnementales dans les propositions issues du diagnostic
- Qualité du questionnement des acteurs de l'ESS sur leurs pratiques contribuant à la réduction des gaz à effet de serre

PROJET D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE DANS LE SECTEUR DE L'HOTELLERIE/RESTAURATION



> Objectifs de l'action :

Permettre aux acteurs concernés (élus et institutionnels notamment) d'initier un projet d'insertion par l'activité économique dans ce secteur porteur de métiers dits « en tension » et propice à l'insertion de publics féminins.

> Descriptif de l'action :

Lancement d'une étude de faisabilité préalable à la mise en place éventuelle de l'action. Celle-ci porterait sur deux parties distinctes, mais indispensables :

A) Faisabilité et viabilité économique du projet

Conformément au cahier des charges, cette partie consistera à déterminer la faisabilité du projet et son dimensionnement :

- Cibler la clientèle potentielle (en s'appuyant sur le développement de certaines zones d'activités sur la rive gauche en ciblant, le cas échéant, d'autres clientèles potentielles)
- Envisager la localisation souhaitable
- Déterminer le type de services et le niveau de prestations (hôtellerie et/ou restauration, organisation de séminaires et autres types d'animations...)
- Définir le nombre de postes et la typologie des postes qui pourraient être créés,

Durée estimée : 20 jours

B) Conditions de réalisation de l'action dans le cadre d'un projet d'insertion par l'activité économique

- Cette phase, étroitement liée aux conclusions de la précédente, sera menée dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels et locaux concernés.

- Elle se nourrira des expériences d'actions de ce type menées sur d'autres territoires.
- Comme prévu dans le cahier des charges, il s'agira de prendre en compte les deux phases de ce projet : phase construction avec les différentes possibilités offertes notamment par le Code des Marchés Publics ; phase exploitation, en tenant compte des règles de fonctionnement des structures de l'insertion par l'activité économique.

A l'issue de cette phase, seront proposées : les modalités de portage, de maîtrise d'ouvrage du projet, de financements,
Quels types d'actions ? Les objectifs prioritaires : insertion et/ou formation ?
Quels types de structures à associer ?
Durée estimée : 10 jours

> Localisation de l'action :

Agglomération d'Elbeuf

> Maîtrise d'ouvrage :

CURSUS

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Selon les conclusions de l'étude.

> Etat d'avancement et échéancier :

Le cahier des charges de l'étude a déjà été réalisé avec la participation de différents partenaires (CURSUS, DDTEFP, Département de Seine-Maritime, PLIE de l'Agglo d'Elbeuf)

FICHE ACTION N° 1.16

> **Budget prévisionnel : 30 000 €**

> **Plan de Financement :**

Action	Région	Département	Agglo	Etat, PDI	TOTAL
Étude de faisabilité			20.000 €	10.000 €	30.000 €

> **Partenariats :**

L'étude préalable devra associer l'ensemble des acteurs locaux ayant une compétence et intervenant dans les secteurs concernés, de l'Hôtellerie/Restauration et de l'Insertion par l'Activité Economique, dont :

- Les services de l'Agglo d'Elbeuf, notamment le P.L.I.E. ;
- Les services de l'Etat (DDE, DDTEFP...) ;
- Les services du Département de Seine-Maritime ;
- Les services de la Région Haute-Normandie ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Elbeuf ;
- Le Comité d'Expansion et de Développement de la Région d'Elbeuf (CEDRE) ;
- Les Syndicats du secteur de l'hôtellerie ;
- L'Agence Locale pour l'Emploi et la Mission Locale ;
- Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique et les Réseaux de l'IAE ;
- L'Office de tourisme.

> **Critères d'évaluation envisagés :**

- Conditions de mise en place et de pilotage de l'étude
- Nombre et qualité des partenaires mobilisés.





ATTRACTIVITE COMMERCIALE DE L'AGGLOMERATION

REDYNAMISATION DU COMMERCE EN CENTRE VILLE D'ELBEUF 3^e TRANCHE CŒUR DE PAYS



> Préambule :

La vocation commerciale de la Ville est incontestable. Toutefois, la faiblesse du tissu commercial justifie une intervention publique.

> Objectifs du dispositif :

Requalifier les rues commerçantes et les places afin de renforcer l'attractivité du commerce en Centre Ville et soutenir le dynamisme de la Ville de l'agglomération, l'emploi sur le territoire.

> Maîtrise d'ouvrage :

Ville d'Elbeuf.

> Localisation :

Centre Ville – Rue des Martyrs – Place Lécailier – Place de la Libération.

> Actions envisagées :

1 - Harmonisation de l'équipement urbain et mise en sonorisation de l'hypercentre marchand

L'opération consiste à redynamiser le centre ville et à le doter d'une identité commerciale forte. Dans l'optique de fédérer et de délimiter ce noyau marchand, la Ville souhaite en harmoniser le paysage et doter les rues concernées d'un système commun de dynamisation des opérations commerciales : un réseau modernisé de sonorisation

Objectifs :

Remettre à niveau l'environnement urbain de l'axe République Martyrs en remplaçant les candélabres, le mobilier urbain, le revêtement des trottoirs, en fleurissant l'axe afin d'accentuer son rôle commerçant, harmoniser son apparence avec celle des autres rues marchandes du centre et justifier ainsi pleinement l'appellation de « galerie à ciel ouvert ».

Installer un nouveau réseau de sonorisation discret et efficace afin de mettre à disposition des commerçants et de la population, aussi fréquemment que nécessaire, les moyens d'accompagner les opérations commerciales.

Tirer les conclusions de la déliquescence de l'ancien réseau et effectuer une installation adéquate afin de minimiser les nuisances, sonores comme visuelles, aux riverains en faisant passer les câbles à l'intérieur des structures d'éclairage pour éviter les fils suspendus et dégager la vue.

Calendrier :

Etudes et réalisation : fin 2008 / 1^{er} semestre 2009

2 - Requalification de la place Lecallier et de ses abords vers le giratoire de la place F. Mitterrand

L'objectif est de fortifier l'attractivité commerciale de cette place pour favoriser l'implantation et le renouvellement des commerces.

Les marchés des mardis et jeudis sont source de fréquentation commerciale, fort utile pour le développement de commerces de proximité, sachant qu'un potentiel de résidents habite à proximité dans le quartier Blin et dans les copropriétés proches du giratoire Mitterrand (sans oublier les évolutions futures du quartier Blin-Gare), et que la place est à proximité de la rue des Martyrs. Il faut donc requalifier la place en confirmant sa vocation d'accueil du marché et en l'identifiant comme une véritable place de quartier, mais aussi comme un espace public à l'échelle de la ville, ayant une fonction de transition et de lien entre l'axe hyper-marchand et le quartier Blin.

La rue Leclerc et la placette Giraud doivent contribuer à ce lien, par un réaménagement leur conférant un statut équivalent à celui des autres branches du giratoire, en suscitant les relations.

L'espace réservé aux marchés et aux animations commerciales, organisées à l'initiative de l'Association des Commerçants « Elbeuf Shopping » et du délégataire des marchés de la Ville, devra donc être rendu à la fois plus accueillant et plus fonctionnel.

De même, cette place doit retrouver une vocation de square privilégiant la déambulation piétonne au détriment de la voiture, tout en maintenant une offre de stationnement commercial suffisante.

En dehors des deux marchés bihebdomadaires, la place doit attirer par son offre de services et de commerces, et par la présence d'un square, agréable à l'œil des passants, et apte à la fréquentation par le promeneur ou le résident.

La politique de redynamisation de marché mise en place par la municipalité, en concertation avec les commerçants ambulants dans le cadre de la « Commission Marché », a déjà donné des résultats.

Le nombre de commerces est en augmentation, la fréquentation du marché plus soutenue, la durée d'installation plus longue.

L'objectif est que la redynamisation du marché ait des incidences sur les commerces de proximité, qu'ils soient situés sur la place ou dans la rue des Martyrs.

Calendrier :

Etudes : début 2008 (maîtrise d'œuvre communale)

Début des travaux : fin 1^{er} semestre 2008

3 - Repositionnement de l'espace place de la Libération/Roosevelt/Mercure

L'axe hypermarchand de la rue des Martyrs est coupé perpendiculairement par un axe, constitué de l'enfilade des rues Dendeville, Fraenckel, Roosevelt et Chennevière, qui traverse tout le centre ville du nord au sud. Cet axe est l'un des principaux accès au centre ville

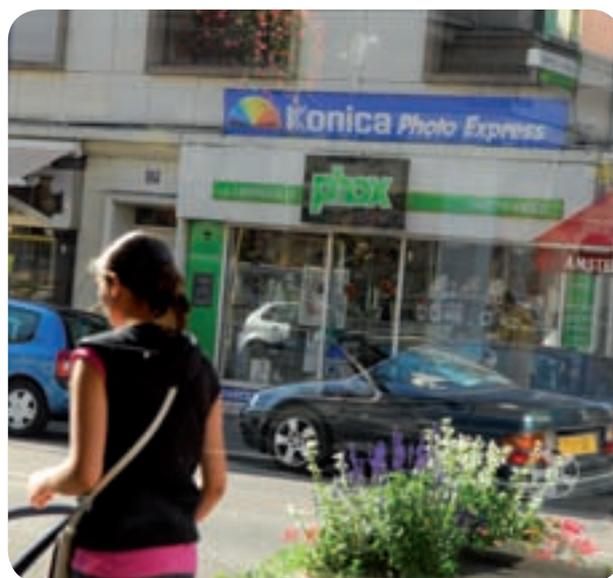
Objectifs :

Créer sur le site « l'appel de la centralité commerciale ».
Créer sur le site de véritables pratiques sociales autour du Mercure.
Renforcer la vitalité commerciale du site.
Faire bénéficier le site du rayonnement commercial de la rue des Martyrs et, en retour, améliorer l'attractivité de l'axe hypermarchand grâce à la requalification du site.

Calendrier :

Etudes : Début 2009

Début des travaux : Fin 1er semestre 2009



> Plan de financement de la 3ème tranche du programme de redynamisation commerciale et artisanale.

N° de l'action	Intitulé	Coût total	Dépenses subventionnables	FISAC	Région FRADT	Département FDAT *	Commune d'Elbeuf
Action n° 1	Equipement et sonorisation axe hyper marchand	1.454.500 €	1.374.500 €	115.000 €	274.900 €		
Action n° 2	Requalification de la Place Lecallier et alentours	1.167.000 €	1.167.000 €	92.500 €	233.400 €	762.600 €	2.065.100 €
Action n° 3	Repositionnement Libération-Roosevelt-Mercure	1.390.000 €	1.390.000 €	110.000 €	278.000 €		
TOTAL :		4.011.500 €	3.931.500 €	317.500 €	786.300 €	762.600 €	2.065.100 €

> Partenariats :

ETAT (FISAC) – Département de Seine-Maritime – Agglo d'Elbeuf – CCI – ELBEUF SHOPPING

> Critères d'évaluation envisagés :

- Maintien voire accroissement du nombre de commerces.
- Fréquentation des commerces.

* Le Département de Seine-Maritime sera tenu informé de l'avancement du projet depuis la phase études jusqu'à la réalisation des travaux. Il pourra être en tant que de besoin associé aux instances de suivi et de pilotage.



ACCROITRE ET AMELIORER L'OFFRE DE FORMATION

FICHE ACTION N° 1.18

PERSPECTIVE DE CREATION D'UN 3^e DEPARTEMENT D'IUT A ELBEUF SUR SEINE



> Objectifs de l'action :

- Cette action s'inscrit dans l'objectif du Contrat de projet Etat - Région (Fiche action 1.2) qui vise à « mettre au standard international des bâtiments universitaires et développer de nouvelles filières » et prévoit de « développer les enseignements de façon équilibrée sur les territoires : création d'un 3^e département d'IUT à Elbeuf ».
- Renforcer l'offre de formation à finalité professionnalisante.

> Descriptif de l'action :

Ouverture d'un département éventuellement dans la spécialité « Informatique » : l'IUT de Rouen dispose déjà sur le site délocalisé d'Elbeuf sur Seine de deux départements à orientations « Technologies de l'information et de la communication » : « Télécommunications et Réseaux » et « Services et Réseaux de communication ».

Cette nouvelle implantation, en offrant le complément indispensable au développement des formations dans le domaine de l'Informatique d'entreprises, renforcerait la couverture de spécialités inexistantes dans la région rouennaise.

Poursuivant une logique de développement du site d'Elbeuf, l'IUT de Rouen propose cette ouverture d'un département Informatique en se basant sur une concertation avec les entreprises locales, les demandes d'inscription des étudiants, et un souhait de thématique « informatique et communication » à Elbeuf. Le site dispense aussi deux autres formations à Bac+2 permettant une meilleure insertion professionnelle pour des techniciens supérieurs : un TSS « Réseaux et télécommunications » et une licence professionnelle « Activités et techniques de communication, spécialité Multimédia ».

> Etat d'avancement : 2013

> Budget prévisionnel : 4 000 000 €

> Plan de Financement :

Action	Région FRADT	Département	Agglo	Autre	TOTAL
Aménagement des locaux existants	3.500.000 €		500.000 €		4.000.000 €

> Localisation de l'action :

Site universitaire d'Elbeuf-sur-Seine

> Maîtrise d'ouvrage :

Rectorat de Rouen et/ou Université de Rouen

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Cette création devrait marquer un tournant pour le site d'Elbeuf ; en effet l'ouverture d'un nouveau diplôme favorisera la demande de **transformation de cette antenne de l'IUT de Rouen en IUT d'Elbeuf-sur-Seine de plein exercice**.

Dans un premier temps, des locaux existants à l'IUT sont susceptibles, après aménagements éventuels, d'abriter le nouveau département et les étudiants. Mais rapidement l'accroissement des effectifs et la nécessité d'autonomie de gestion du site (création de services administratifs et techniques propres, nécessité d'un personnel de surveillance et de sécurité logé sur place) amènent à prévoir, dès maintenant, une construction future qui offrirait aux étudiants l'ensemble des services et infrastructures nécessaires à la réussite de cette implantation universitaire (service de restauration, bibliothèque, parking...).

Le site actuel, avec son extension possible vers la parcelle anciennement occupée par l'entreprise Breton, est particulièrement propice au développement ultérieur du site.

FICHE ACTION N° 1.19

AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE RESSOURCES DU GRETA



> Objectifs de l'action :

Accroître la surface du centre de ressources du GRETA Elbeuf Vallée de Seine situé au 4 B Cours Carnot et réaménager cet espace.

> Descriptif de l'action :

Les pratiques de la formation professionnelle continue ont beaucoup changé depuis 10 ans. La nouvelle loi sur la formation professionnelle et le transfert des compétences à la Région ont modifié l'organisation et le financement des parcours de formation. Il faut désormais préparer les stagiaires dans un temps plus restreint, avec des contraintes d'emploi du temps plus prégnantes. Les organismes de formation doivent s'adapter en modifiant leurs pratiques pédagogiques, en recherchant de nouvelles formes d'apprentissage. Il faut remplacer certaines séquences de cours par des temps d'auto-formation encadrés par des enseignants, dans des espaces conçus pour cela.

Le GRETA Elbeuf Vallée de Seine envisage de repenser l'organisation de son Centre de Ressources. Aujourd'hui disposé sur deux étages, il envisage de doubler sa surface pour passer à 420 m².

Ce projet nécessite le réaménagement de l'entrée du GRETA. Un accès pour les personnes à mobilité réduite serait créé. Aujourd'hui, ces personnes ne peuvent pas accéder aux locaux du GRETA.

Ce projet de rénovation comportera plusieurs phases :

- Démolition des cloisons du sous-sol afin de créer un espace de 420 m².
- Travaux de remise en état de la surface, travaux d'électricité à la charge de l'Agglo d'Elbeuf et travaux de peinture à la charge du GRETA.
- Transformation du 2^e niveau du CDR en salles de formation à la charge du GRETA.
- Réaménagement de l'entrée du GRETA à la charge de l'Agglo d'Elbeuf (autre projet déposé auprès de l'Agglo d'Elbeuf).
- Installation de réseaux câblés et de 40 postes informatiques permettant l'auto-formation et l'accès à des plateformes d'enseignement à la charge du GRETA.
- Aménagement en mobilier de cet espace à la charge du GRETA.

> Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo	GRETA	TOTAL
Extension du CDR			130.000 €	50.000 €	180.000 €

> Critères d'évaluation envisagés :

Nombre de m² supplémentaires x 2

Nombre de stagiaires fréquentant le CDR : + 50 %

> Localisation de l'action :

Ces travaux se situent au 4 B Cours Carnot à Elbeuf, dans les locaux du GRETA. L'Agglo d'Elbeuf est propriétaire de ces locaux.

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf
GRETA Elbeuf Vallée de Seine

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Cet agrandissement du Centre de Ressources garantit la pérennité du GRETA qui doit s'adapter aux nouvelles contraintes de la Formation Professionnelle Continue.

> Etat d'avancement et échéancier :

- 2^e semestre 2007
Désignation d'un maître d'œuvre
- 1^{er} semestre 2008
Recherche des entreprises
Travaux
- Septembre 2008
Livraison du nouveau Centre de Ressources

> Budget prévisionnel : 180 000 €

dont 130 000 € part de l'Agglo d'Elbeuf
50 000 € part du GRETA

FICHE ACTION N° 1.20

MODERNISATION ET MISE AUX NORMES DE L'ICF ET DU CFA ELECTROTECHNIQUE



> Objectifs de l'action :

- > Projet ambitieux de modernisation et de mise aux normes du CFA électrotechnique et de l'ICF d'Elbeuf (3^e tranche de travaux).
- > Création d'un département pré-apprentissage
- > Modernisation des équipements informatiques et pédagogiques

> Descriptif de l'action :

Démolition de la partie la plus ancienne du centre (construite en 1974) et reconstruction de 2000 m² de salles de classe, ateliers et bureaux adaptés. Les bâtiments ne présentent plus toutes les garanties pour exercer l'activité de formation : problèmes de mise aux normes de sécurité, vétusté des locaux (fuites, présence d'amiante, problèmes d'isolation thermique et phonique...)

L'espace s'avère également insuffisant : l'activité de l'ICF continue à se développer. L'effectif actuel est de 1622 stagiaires et il devrait progresser par :

- l'ouverture de sections pré-apprentissage supplémentaires correspondant à l'intégration d'une trentaine de stagiaires supplémentaires
- le développement d'une filière « métiers du commerce » qui a vu l'agrément de l'ICF pour 4 actions supplémentaires, dès septembre 2007 (3 financées par le Conseil Régional Haute-Normandie, 1 par les Assedic). Ces actions représentent un effectif de 60 personnes supplémentaires.
- Modernisation des équipements informatiques et pédagogiques.

> Plan de Financement :

Action	État	Région	Département	CCIE	Autre	TOTAL
Travaux de modernisation et de mise aux normes				2,2 M€		2,2 M€

> Partenariats :

Région Haute-Normandie– Europe

> Localisation de l'action :

Elbeuf

> Maîtrise d'ouvrage :

CCI d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Pérennité et développement d'un centre de formation performant sur l'agglomération elbeuvienne

Répondre aux demandes des formations de demain et à l'intégration des jeunes générations dans le monde du travail

> Etat d'avancement et échéancier :

Après la seconde phase de travaux réalisés en 2004 dans le cadre du contrat d'agglomération, cette phase de modernisation s'étalera sur 5 ans (2008 à 2013)

> Budget prévisionnel : 2,2 millions €

> Critères d'évaluation envisagés :

Résultat – Fréquentation – Création d'emplois

FICHE ACTION N° 1.21

ISNI / CREATION D'UN POLE DE FORMATION LOGISTIQUE INTERMODALE



> Objectifs de l'action :

Création d'un pôle de formation logistique intermodale fluviale, terrestre et aérienne.

> Descriptif de l'action :

- Augmenter le nombre d'étudiants accueillis à l'ISNI et créer une licence professionnelle.
- Modéliser l'expérience à d'autres métiers de la logistique.

L'ISNI (Institut Supérieur de la Navigation Intérieure) accueille aujourd'hui 18 étudiants pour des formations qualifiantes.

Afin de répondre à la demande il est proposé d'une part, d'augmenter le nombre d'étudiants accueillis et de passer de 18 à 30/35 étudiants au cours des deux années de formation et de créer, d'autre part, une licence professionnelle permettant d'accueillir 15 étudiants supplémentaires par promotion.

A partir des formations déjà existantes sur le site Ferdinand Buisson, dans le domaine de la logistique fluviale : nous souhaitons capitaliser cette expérience pour étendre le champ aux activités de logistiques spécifiques des domaines routiers, ferroviaires, aériens, et aux entrepôts.

En dehors de ses capacités à accueillir de nouvelles activités économiques, la région elbeuvienne bénéficie de trois atouts majeurs pour accueillir des formations spécialisées dans la gestion des flux logistiques :

- la proximité de l'autoroute A13
- l'axe Seine
- la proximité de l'aéroport Rouen-Boos

L'approche CNAM se distingue par sa volonté de mettre en œuvre, en premier lieu, une réponse aux professionnels, à savoir, former des opérateurs, techniciens, cadres en liens étroits avec la profession. Cette réponse prévoit la mise en place de Formations Minimales de Découverte (FMDI), de Certificats de Qualification Professionnelle (CQP), de certificats professionnels et de compétences, de l'ensemble des diplômes CNAM dans le domaine du transport de la gestion, de la logistique et du tourisme issus du LMD mais également du Registre National des Certifications Professionnelles de Bac à Bac +5.

Nous souhaitons structurer notre offre à partir d'un point d'entrée bas situé au niveau V ou IV en donnant accès à un large public pour tout ce qui touche les domaines cités ci-dessus (cf www.cnam.fr).

En ce qui concerne les formations de niveau Bac +2 /+3, à partir d'un tronc commun de première année (deux semestres) à l'ITIP et à l'ISNI, trois ou quatre branches de spécialisation seraient accessibles : Fluviale - Routière / Ferroviaire - Plateforme logistique - Plateforme aéroportuaire.

> Localisation de l'action :

L'action serait à implanter dans l'agglomération d'Elbeuf, dans un premier temps sur l'espace Gambetta mais, à terme, l'intégration dans un ensemble de formation pourrait être envisagée.

Le flux estimé à terme serait de l'ordre de 250 étudiants / an.

> Maîtrise d'ouvrage :

CNAM

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Un espace de formation et d'hébergement des étudiants compatibles avec les objectifs fixés. Actuellement notre difficulté sur l'Isni tient essentiellement au fait du manque de place (salles de cours trop petites : capacité d'accueil maximale de 19 personnes) et du manque de logements pour héberger les étudiants.

> Etat d'avancement et échéancier :

L'ISNI existe depuis 4 ans, transfert dès que possible dans les locaux Gambetta.

> Budget prévisionnel :

Phase 1 modélisation et test du concept dans les locaux Gambetta « Pôle des savoirs ».

Phase 2 l'étude d'un lieu de formation par un cabinet spécialisé : 50 000€

Phase 3 Lancement du projet : estimé à 4 M€ plus les équipements pédagogiques.

> Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo	Etat FNADT	Autre	TOTAL
Phase 1 Modélisation et test du concept dans les locaux Gambetta						
Phase 2 Etude de réalisation d'un lieu de formation				600.000 €		50.000 €
Phase 3 Lancement du projet						4.000.000 €



Une Agglo solidaire et citoyenne au service de ses habitants



> Diversifier l'offre de logement

page 54

Fiche programme 2.1	Logement et renouvellement urbain	page 55
Fiche Action N°2.2	Promouvoir la réalisation d'opérations d'habitat durable dans les projets de logements sociaux	page 56
Fiche Action N°2.3	Développer le logement pour les jeunes	page 57
Fiche Action N°2.4	Opération de construction-démolition de la « cité des Sternes à Cléon »	page 59
Fiche Action N°2.5	Etude urbaine et sociale « quartier des Fleurs » à Cléon	page 61
Fiche Action N°2.6	Action foncière pour l'Habitat	page 63

> Faciliter la vie des personnes âgées

page 64

Fiche programme 2.7	Faciliter la vie des personnes âgées	page 65
Fiche Action N°2.8	Maison des Seniors	page 67
Fiche Action N°2.9	Accompagner la réflexion sur le devenir des foyers logements pour personnes âgées	page 68

> Créer un bassin de vie solidaire

page 69

Fiche programme 2.10	Créer un bassin de vie solidaire	page 70
Fiche Action N°2.11	Faire de l'Agglomération un territoire exemplaire en matière d'accueil des Personnes Handicapées	page 73
Fiche Action N°2.12	Accessibilité du réseau de transport aux Personnes à Mobilité Réduite	page 75
Fiche Action N°2.13	Réseau de santé publique : Atelier Santé Ville	page 76
Fiche Action N°2.14	Volet santé du contrat urbain de cohésion sociale	page 78
Fiche Action N°2.15	Point Accueil Santé	page 80
Fiche Action N°2.16	Actions d'Insertion	page 81



DIVERSITE DE L'OFFRE DE LOGEMENT

LOGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAIN



> Objectifs du dispositif :

Les actions de l'Agglo d'Elbeuf, dans le domaine du logement et du renouvellement urbain, sont une politique prioritaire visant à conforter l'attractivité de l'Agglo d'Elbeuf et de son centre urbain par des opérations de reconquête de sites stratégiques pour son cadre de vie et son développement futur. Pour cela, 26 actions ont été identifiées dans le cadre du nouveau Programme Local de l'Habitat 2007-2013, approuvé le 4 octobre 2007 qui souhaite favoriser la diversification de l'offre de logements sur l'Agglo d'Elbeuf. Certaines de ces actions relèvent du droit commun des différents partenaires (subvention à la construction de logements sociaux, à la réhabilitation du parc privé, etc.) et seront contractualisés avec le Département de la Seine-Maritime et l'Etat dans une contractualisation spécifique (délégation aide à la pierre de l'Etat, contractualisation PLH du Département de la Seine-Maritime). Pour d'autres actions cependant des financements complémentaires seront nécessaires pour leur mise en œuvre.

- Favoriser les actions de renouvellement urbain (ORU d'Elbeuf, projet urbain à Cléon)
- Mobiliser la ressource foncière et utiliser les opportunités pour permettre le développement local, notamment dans le cadre du Programme d'Action Foncière intercommunal, en mobilisant les outils existants (fond de minoration foncière, fond de résorption des friches, etc.)
- Promouvoir la réalisation d'opérations d'habitat durable
- Développer le logement pour les jeunes

L'Agglo d'Elbeuf développe depuis quelques années une politique foncière volontariste, dans le cadre notamment du contrat d'agglomération 2000-2006, en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie. Après l'élaboration d'une étude foncière, cette politique s'est traduite par la signature, en mai 2005, d'un programme d'action foncière qui a été complété par avenant en décembre 2006. Ce programme identifie, par convention pluriannuelle, des terrains à vocation habitat, économie ou mixte qui seront mis à contribution pour le développement futur de l'Agglo d'Elbeuf. Certaines communes de l'agglomération disposent également d'un programme d'action foncière.

> Localisation :

- Sites inscrits dans le programme d'action foncière intercommunal ou dans les PAF communaux. Les PAF sont vivants et évolutifs. Les terrains ne seront pas listés dans ce document.
- Sites relevant du dispositif ANRU
- Sites en renouvellement urbain, hors dispositif ANRU
- Projets visant à une diversification de l'offre de logements

> Actions spécifiques envisagées :

Descriptif	Echéance	Maître d'ouvrage
Promouvoir la réalisation d'opérations d'habitat durable dans le logement social	Tout au long du PLH	Opérateurs sociaux
Développer l'offre de logement pour les jeunes	Étude : 2008	Phase étude : Agglo
Opération de construction démolition de la "cité des Stermes" à Cléon	Étude : 2008	Ville de Cléon
Etude urbaine et sociale "quartier des Fleurs" à Cléon	Étude : 2008	Ville de Cléon
Action Foncière Habitat	Étude : 2008	EPF Normandie

> Etat d'avancement de la mise en œuvre :

Descriptif	Echéance
Promouvoir la réalisation d'opérations d'habitat durable dans le logement social	Tout au long du PLH
Développer l'offre de logement pour les jeunes	Étude : 2008
Opération de construction démolition de la "cité des Stermes" à Cléon	Étude : 2008
Etude urbaine et sociale "quartier des Fleurs" à Cléon	Étude : 2008
Action Foncière Habitat	Étude : 2008

> Financement :

Descriptif	Coût
L'opérationnalité de ces projets nécessitera selon les projets : Des études de dépollution ; Une participation du fond régional des friches ; Une participation du fond de minoration foncière (cf fiches sur ces thématiques); Des aménagements et construction de logements et équipements	Cf fiches actions suivantes

> Partenariats :

Région Haute-Normandie, Département de la Seine-Maritime, Communes, EPFN, Bureaux d'études, Opérateurs privés et publics

> Critères d'évaluation envisagés :

Aménagement et mise en œuvre des projets

PROMOUVOIR LA REALISATION D'OPERATIONS D'HABITAT DURABLE DANS LES PROJETS DE LOGEMENTS SOCIAUX



> Objectifs de l'action :

L'Agglo d'Elbeuf s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une démarche de soutien au développement durable. Initiée par la signature d'une charte d'intégration environnementale en 2005, cette démarche se prolonge en 2006 par l'élaboration d'un Agenda 21. A ce titre, elle souhaite favoriser les projets de logement, notamment social, s'inscrivant dans une logique de développement durable

> Encourager les opérations publiques d'habitat contribuant à l'atteinte d'objectifs de qualité environnementale, architecturale et urbaine.

> Promouvoir l'éco-construction et l'intégration des normes de Haute Qualité Environnementale dans le logement :

- Promouvoir un habitat performant, économe dans sa conception et son utilisation (modes de construction en énergies renouvelables, chantiers à faibles nuisances),
- Réduire significativement le niveau des charges locatives, tout en veillant à renforcer le confort intérieur des logements,

> Promouvoir la réalisation sur les principales communes d'opérations de logements individuels compacts, alternatifs à l'habitat « pavillonnaire classique ».

> Maîtriser ces opérations pour assurer une qualité de traitement architecturale, l'insertion urbaine, etc.

> Descriptif de l'action :

Pour ce qui concerne le logement social, l'Agglo d'Elbeuf favorisera les opérations relevant de démarches innovantes dans le cadre de sa politique de soutien à l'habitat durable lors de la programmation du logement social.

> Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo	Autre	TOTAL
Subventions spécifiques si projets de logements relevant d'une démarche de réduction des dépenses énergétiques			300.000 € Par an sur 3 ans		300.000 € Par an sur 3 ans

> Partenariats :

Communes, Région Haute-Normandie, ADEME, Etat (DIREN), Département de la Seine-Maritime, opérateurs sociaux

La participation de l'agglomération sera définie dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 en lien avec les politiques menées par le Département de la Seine-Maritime, Région Haute-Normandie et la démarche de référentiel commun en cours d'élaboration. Elle visera en particulier les économies d'énergie.

Les projets devront s'inscrire dans une démarche partenariale, partagée, (certification, comité de pilotage partenarial, appel à projet Région Haute-Normandie/Département de la Seine-Maritime, etc. ...) et élaborée dès l'amont des programmes.

> Localisation de l'action :

Tout le territoire de l'Agglo d'Elbeuf

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

non concerné

> Etat d'avancement et échéancier :

Référentiel commun en cours d'élaboration (pilotage : Union Sociale pour l'habitat)

> Budget prévisionnel :

A déterminer, au cas par cas selon les projets.

La participation du Département de la Seine-Maritime et de la Région Haute Normandie sera définie ultérieurement au vu des résultats de l'appel à projet sur la Haute Qualité Environnementale dans le logement social.

DEVELOPPER LE LOGEMENT POUR LES JEUNES



> Objectifs de l'action :

Le diagnostic du PLH a montré que les jeunes, en particulier les plus fragiles, éprouvent aujourd'hui de réelles difficultés à se loger sur l'Agglo d'Elbeuf, du fait d'une faible solvabilité, mais également du manque d'opportunités qui s'opposent à eux dans le logement dit « autonome », notamment au sein du parc social. Les objectifs de cette action sont donc les suivantes :

- > Mieux coordonner l'ensemble des acteurs (associations, bailleurs, Mission Locale ...), de manière à faciliter le parcours logement de ces publics spécifiques, notamment celui des jeunes les plus en difficulté
- > Assurer une meilleure coordination de l'information et des aides développées en direction de ce public
- > Améliorer la fluidité et l'accessibilité du parc social en renforçant l'offre, mais en agissant également sur d'éventuels points de blocage (cautionnement, suivi social à l'intérieur du logement...)
- > Favoriser la remise en état de petits logements à loyers maîtrisés, notamment dans le cadre de l'OPAH RU d'Elbeuf et du PIG communautaire
- > Etudier parallèlement l'opportunité ou non de production nouvelle de logements dédiés : en Foyer de Jeunes Travailleurs par exemple.

> Descriptif de l'action :

La mise en œuvre de cette action passera, dans un premier temps, par la constitution d'une étude visant à déterminer précisément les besoins en logements non satisfaits aujourd'hui pour ce public jeune (tous publics confondus), en lien avec les acteurs concernés (Mission Locale, IUT, associations ...).

1 – Partenariat, animation

Il conviendra, dans cette étude, de réfléchir à l'opportunité de création d'un Point Accueil centralisateur destiné à répondre aux besoins d'information des jeunes pour ce qui concerne l'offre disponible, et les aides existantes (bourse du logement, etc.). Dans ce cadre, l'opportunité de la mise en place d'une structure ad hoc type CCLAJ sera étudiée. Cette structure aurait alors pour mission d'informer les jeunes, de développer des services favorisant l'accès au logement et d'animer un partenariat local sur la base du groupe de travail mis en place ; groupe de travail qui devra alors s'élargir aux bailleurs – publics et privés – concernés.

2 – Offre nouvelle

Le groupe de travail constitué et/ou la structure ad hoc dédié(e) pourra enfin réfléchir à l'éventuelle création d'un second Foyer de Jeunes Travailleurs sur l'agglomération.

Il conviendra d'inciter les propriétaires privés à produire de petits logements conventionnés (Cf. Fiches OPAH RU et PIG), mais aussi à mobiliser le parc social pour y faciliter l'attribution des logements à des locataires jeunes.

> Localisation de l'action :

L'étude portera sur l'ensemble du territoire de l'Agglo d'Elbeuf

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Conclusions de l'étude : modalités de fonctionnement du point accueil centralisateur et d'une éventuelle structure dédiée à étudier

> Etat d'avancement et échéancier :

2007-2009 : constitution du groupe de travail partenarial, élaboration de l'étude et lancement de la réflexion sur l'opportunité des projets

2010- 2012 : opérationnalité du projet

> Budget prévisionnel :

Etude : estimation de 50 000 €

Offre nouvelle : à déterminer ultérieurement selon le résultat de l'étude

FICHE ACTION N° 2.3

> Plan de Financement :

Action	Région	Dept 76	Agglo	Autre	TOTAL
Etude sur les besoins en logement des jeunes. Création d'un point d'accueil centralisateur et nouvelle structure éventuelle (sous réserve résultats étude)			50.000 € A déterminer selon résultats étude		50.000 €

> Partenariats :

Région Haute-Normandie, Département de la Seine-Maritime, Associations, Communes, Foyer jeunes travailleurs, Mission Locale, IUT, Bailleurs sociaux, CCAS, Etat (DDE / DDASS), ANAH

> Critères d'évaluation envisagés :

Utilisation du point accueil (nombre de jeunes reçus)



FICHE ACTION N° 2.4

OPERATION DE CONSTRUCTION-DEMOLITION DE LA CITE DES STERNES A CLEON



> Objectifs de l'action :

Le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Cléon comporte un secteur classé en zone 1AU, qui peut être urbanisé à l'occasion de la réalisation d'opérations d'aménagement ou de construction à vocation principale d'habitat compatibles avec un aménagement de toute la zone et à condition que l'aménageur prenne en charge les équipements nécessaires à l'intérieur de la zone.

Le programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucle de Seine fait apparaître un besoin non satisfait en matière de logements sous la forme d'un habitat individuel ou collectif peu dense.

Cette demande s'exprime notamment sur la ville de Cléon. Celle-ci envisage, de ce fait, d'engager une opération publique d'aménagement.

Par ailleurs, en limite de ce secteur INA, se trouve la cité des Stermes. Elle regroupe vingt pavillons accueillant des travailleurs immigrés. Propriété de la société La Plaine Normande, elle est gérée par l'Association d'Aide aux Travailleurs Etrangers de la Région Rouennaise (AATERR) réalisée dans le cadre de conventions spécifiques entre le bailleur, l'AATERR et l'Etat.

Ce type de résidence n'étant plus adapté au concept d'intégration, la ville a décidé d'engager une opération de Construction Démolition élargie, faisant suite à une étude urbaine et sociale menée en 2003 par le cabinet TAIEB.

> Descriptif de l'action :

La Cité des Stermes se compose de 20 logements conçus dans l'urgence, en 1981. Elle est destinée à l'accueil des populations étrangères, alors recrutées massivement dans le bassin elbeuvien, et à la Régie Renault en particulier. Ce programme, dont le bâti est aujourd'hui très dégradé, ne permet plus d'assurer un logement digne pour ses occupants. La concentration de facteurs discriminants, que génère sa vocation, induit une occupation devenue sensible dans le contexte actuel, où la mixité sociale et la qualité de l'offre deviennent des préoccupations dominantes. La Cité des Stermes héberge de grandes familles (taux d'occupation de 7 à 7,5 personnes par ménage) étrangères connaissant une forte précarité socio-économique. Les ressources de la grande majorité des ménages présents dépendent exclusivement des prestations sociales.

La ville de Cléon et le bailleur social « La plaine Normande » ont engagé :

- L'élaboration d'un projet de reconstruction in situ avec un objectif de mixité sociale prononcée et une offre en terme d'accès au logement varié :

Prise en charge de la valeur des biens actuels (capitaux restants dus + intérêts compensateurs),

- Démolition (en complément il y a lieu de procéder au déplacement d'un transformateur EDF intégré dans l'un des immeubles),

- Projet in situ comprenant en l'état actuel de l'avancée des études :

- > Une résidence type « Papy Loft »

- > 12 logements sociaux dont deux à quatre pourraient répondre au dispositif « Location Accession »

- Des actions permettant le relogement, préalable à la construction d'un nouveau quartier, des habitants actuels :

- Par des constructions ou des achats / réhabilitations, par le bailleur actuel ou d'autres, de logements sur la commune :

- > Opération Dulcie September : 20 logements dont 3 affectés prioritairement à des Familles « Stermes » – **SA HLM la Plaine Normande**, (la ville accompagne cette opération par la requalification de la rue Rosa Parks, artère distribuant le nouveau quartier)

- > Opération rue des Oliviers : 1 logement PLAI affecté prioritairement à une Famille « Stermes » – **SA HLM la Plaine Normande**,

- > Opération rue des Lilas : 1 logement PLAI affecté prioritairement à une Famille « Stermes » – **SA HLM Seine Manche Immobilière**

- Par des relogements sur la commune ou en dehors de la commune en relation avec les bailleurs :

- La mise en place conjointement ville / bailleur d'une prime au relogement:

- > Aide de 845 € dont 765 € au titre des dépenses liées au relogement et 80 € au titre des frais engagés pour les branchements des fluides

Les opérations de construction peuvent bénéficier de financements de droit commun. Cependant, l'opération de démolition n'est, à ce jour, pas financée faute de crédits de droit commun sur ce projet de démolition. Aussi, dans le cadre du contrat d'agglomération, des crédits sont nécessaires afin de pouvoir permettre la réussite de ce projet.

> Maîtrise d'ouvrage :

Bailleurs sociaux - Ville de Cléon

> Etat d'avancement et échéancier : En cours :

- Phase de relogement pour les familles de la Cité des Stermes,
- Travaux rue Rosa Parks (attribution marché, attente des subventions pour ordre de service de démarrage)
- Construction opération Dulcie September (fin des travaux septembre 2008),
- Etude des opérations rues des Oliviers et des Lilas, et de l'opération in situ.

FICHE ACTION N° 2.4

> Budget prévisionnel et Plan de Financement :

Action	FINANCEURS							TOTAL
	Etat	CG 76	Agglo	Ville	Bailleurs	Prêt CDC	Autres	
Prime au relogement				8.050 €	8.050 €			16.100 €
Valeur des biens existants				Non déterminé				
Valeur bilan HLM 2007								529.122 €
Estimation des biens par les domaines								700.000 €
Coût de la démolition				Non déterminé				160.000 € ^{*1}
Déplacement du transformateur				Non déterminé				48.000 €

*1 Estimation établie dans le cadre du dossier déposé par le bailleur auprès des services de l'Etat en janvier 2006.

> Partenariats :

Ville de Cléon

Agglo d'Elbeuf

Bailleurs sociaux dont La Plaine Normande propriétaire du quartier des Sternes,

Le Service Habitat de la Direction de l'Équipement,

Le Département de la Seine-Maritime : assistants sociaux de secteur, responsable de l'UTAS...

Les acteurs sociaux et associatifs œuvrant sur le quartier,

Les habitants



ETUDE URBAINE ET SOCIALE / QUARTIER DES FLEURS A CLEON



> Objectifs de l'action :

L'étude a pour objet de fournir les éléments nécessaires à l'élaboration d'un projet urbain et social sur le quartier des Fleurs et des Feugrais situé respectivement sur les communes de Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf, ainsi que la définition des programmes d'actions qui en résultent.

Le projet vise une qualification urbaine et sociale en profondeur afin de répondre aux effets attendus suivants :

L'objectif du projet est de :

- Revaloriser les quartiers et les espaces commerciaux
- Ouvrir les quartiers vers la ville
- Changer l'image
- Inscrire la démarche dans une dynamique d'élaboration d'un **projet social global à l'échelle des deux quartiers** concernés à savoir :
 - > Conforter la démarche partenariale qui vise à construire un meilleur accompagnement des publics
 - > Prendre en compte les besoins des populations fragiles
 - > Améliorer le cadre de vie quotidien des habitants
 - > Favoriser l'implantation d'activités économiques
 - > Renforcer les actions de prévention et d'insertion professionnelle des jeunes
 - > Poursuivre les actions éducatives engagées en direction du public enfant en difficultés, dans le cadre d'un accompagnement individualisé lisible de l'enfant et de la famille.

> Descriptif de l'action :

L'étude comportera trois phases :

Le diagnostic, un état des lieux des quartiers qui devra conduire à une vision complète de la réalité et mettre en lumière sans concession les contraintes, les fragilités, les dysfonctionnements, les forces, les potentialités ...

L'analyse devra exposer les problématiques suivant la thématique relevant du champ social et urbain.

L'approche géographique devra dépasser le cadre stricto sensu des quartiers afin de mettre en perspective ce dernier par rapport à la ville, à l'agglomération.

Les enjeux:

A ce jour, la compréhension du fonctionnement du quartier, en particulier la connaissance d'un certain nombre de dysfonctionnements, permet de définir a priori les enjeux généraux sur lesquels l'opération de renouvellement urbain devra s'appuyer. Ces enjeux s'articulent suivant six axes stratégiques :

Axe 1 : L'espace urbain - *Créer les conditions d'une meilleure convivialité urbaine ;*

Axe 2 : La population - *Contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie quotidienne*

des habitants et globalement dans le cadre de dispositifs participatifs associant les habitants aux décisions qui les concernent.

Axe 3 : Le commerce - *Contribuer à intégrer les commerces dans le tissu urbain des quartiers et au-delà ;*

Axe 4 : L'accompagnement social - *créer une synergie d'intervention entre les structures municipales et associatives existantes, les acteurs sociaux et associatifs existants ou à mobiliser ;*

Axe 5 : La place du quartier - *Favoriser la réintégration du quartier dans le fonctionnement des Villes*

Axe 6 : Le développement durable - *Promouvoir auprès des partenaires une démarche intégrant la volonté de répondre aux besoins du présent sans compromettre les générations futures*

Les enjeux généraux seront déclinés en sous-ensembles et en correspondance avec la thématique ayant servi de fil conducteur à la réalisation du diagnostic.

Les propositions :

Cette troisième et ultime phase de l'étude doit être envisagée comme l'expression des champs du possible. L'ensemble des actions et des moyens qui y sont associés doit être inventorié.

Le BET devra, pour chaque action abordée, construire sa réponse en donnant les éléments propres au phasage, au financement, à la prise en compte des démarches de développement durable et à l'évaluation des actions proposées :

> Aux espaces extérieurs

- A la structuration des espaces extérieurs : hiérarchie, statut, usage(s) clairement définis, en particulier pour les espaces publics ;

> Aux commerces

- A la structuration et au positionnement des commerces de quartiers pouvant répondre à l'attente des habitants ;

> Aux circulations et au stationnement

- A la question du stationnement : notamment l'utilisation et le devenir des parkings et la création éventuelle de garages supplémentaires sur les quartiers ;

> Au bâti des logements

- A la densité du bâti et des logements ;

> Localisation de l'action :

Quartiers des Feugrais et des Fleurs suivant le périmètre arrêté

> Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Cléon

Maîtrise d'ouvrage déléguée par la ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf à la ville de Cléon.

FICHE ACTION N° 2.5

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Voir les Enjeux précédemment cités

> Etat d'avancement et échéancier : 2007-2008

Procédure de recrutement d'un cabinet d'étude achevée : Cabinet ETHIES
– ORPUS retenu

Durée prévisionnelle des études : 24 semaines

> Budget prévisionnel :

Montant de l'étude : 54.000 € HT

> Plan de Financement :

Action	Etat	Villes		TOTAL
		Cléon	Saint-Aubin-lès-Elbeuf	
Etude Urbaine et Sociale	43.200 €	5.400 €	5.400 €	54.000 €
Mise en œuvre du projet	A déterminer selon les résultats de l'étude			

> Partenariats :

Les villes de Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf

L'Agglo d'Elbeuf

Les Bailleurs sociaux :

- SA HLM de la Région d'Elbeuf
- SA HLM le Foyer Stéphanois

La Région Haute-Normandie

Le Département de la Seine-Maritime : assistants sociaux de secteur, responsable de l'UTAS...

Les acteurs sociaux et associatifs œuvrant sur le quartier

Les habitants

> Critères d'évaluation envisagés :

Il n'est pas envisagé d'établir des critères d'évaluation sur les études.

FICHE ACTION N° 2.6

ACTION FONCIERE POUR L'HABITAT



> Objectifs de l'action :

L'Agglo d'Elbeuf a développé depuis quelques années une politique foncière volontariste, dans le cadre notamment du contrat d'agglomération 2000-2006, en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie. Après élaboration d'une étude foncière, cette politique s'est traduite par la signature, en mai 2005, d'un programme d'action foncière qui a été complété par avenant en décembre 2006. Ce programme identifie, par convention pluriannuelle, des terrains à vocation habitat ou mixte qui seront mis à contribution au vu des objectifs de production de programme de logements sociaux (115 / an au minimum) ou mixtes définis dans le cadre du PLH. Par ailleurs, certaines communes disposent d'un PAF communal qui pourra également être mis à contribution pour la création de logements visant à diversifier l'offre sur le territoire de l'Agglomération.

> Descriptif de l'action :

Pour répondre à ces objectifs, l'intervention sur le foncier repose suivant les cas sur :

- La réservation de terrains en amont des projets de construction (PAF intercommunal ; PAF communaux)
- Une contribution financière permettant de diminuer l'impact du coût du terrain dans le montage de l'opération (minoration foncière)
- Un nouveau dispositif : le « fonds mutualisé d'intervention »
- La mise en œuvre de projets d'aménagement spécifiques : ZAC d'habitat, etc (cf fiches suivantes, partie aménagement)
- La participation à l'observatoire de l'Habitat

> Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo ou commune	EPF Normandie	TOTAL
Participation au fonds de minoration foncière		900.000 €	900.000 €	900.000 €	2.700.000 €
Fonds mutualisé d'intervention					Au cas par cas selon le projet

Soit 450.000 €/an sur 6 ans.

* La participation du Département de Seine-Maritime est estimative. Les financements seront déterminés pour chaque demande en fonction des disponibilités budgétaires et des critères en vigueur à la date d'examen du dossier. Il feront l'objet d'une individualisation en Commission permanente.

> Partenariats :

Le fonds de minoration foncière et le fonds mutualisé d'intervention seront sollicités selon les conditions prévues dans le cadre du dispositif en cours de contractualisation entre l'EPFN et le Département de la Seine-Maritime. Pour le fonds mutualisé d'intervention la collectivité intervenant en complément de l'EPFN et du Département de la Seine-Maritime pourra être la commune et / ou L'Agglo d'Elbeuf

L'Agglo d'Elbeuf a adhéré au dispositif du fonds de minoration foncière de l'EPFN en 2005 lors de la signature de l'avenant au contrat d'agglomération 2000-2006. Plusieurs projets ont déjà été financés sur l'Agglomération grâce à ce dispositif. Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat 2007-2013 l'Agglo d'Elbeuf souhaite s'inscrire de nouveau dans ce dispositif et dans le dispositif de fonds mutualisé d'intervention nouvellement créé.

> Localisation de l'action :

Le territoire de l'Agglo d'Elbeuf

> Maîtrise d'ouvrage :

Etablissement Public Foncier de Normandie

> Etat d'avancement et échéancier :

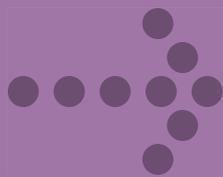
Au cas par cas selon l'état d'avancement des projets

> Budget prévisionnel :

Le budget nécessaire est variable selon les projets et sites concernés. Un budget estimatif de 150 000 € / an est prévu dans le Programme Local de l'Habitat en ce qui concerne L'Agglo d'Elbeuf pour la minoration foncière. Ce budget pourra être réévalué chaque année selon l'état d'avancement des projets.

> Critères d'évaluation envisagés :

Nombre d'opérations aidées grâce à ce dispositif
Nombre et surface de terrains acquis et revendus, coût du m², montant de la minoration foncière accordée par type et % moyen de la minoration dans le coût de l'opération.



FACILITER LA VIE DES PERSONNES AGEES

FACILITER LA VIE DES PERSONNES AGEES



> Objectifs de l'action :

L'Agglo d'Elbeuf a missionné le cabinet d'études (Sanesco) de 2004 à 2006 pour réaliser une étude diagnostic en direction des personnes âgées.

L'Agglo d'Elbeuf présente une structure d'âge plutôt jeune. La population de plus de 60 ans représente à l'heure actuelle 19 % du total, mais elle est en forte croissance. A court terme, il faudra compter sur une très forte hausse de la population âgée de plus de 85 ans.

Par ailleurs, la population âgée vit plutôt seule, en particulier dans les communes les plus grandes. L'attachement à l'agglomération elbeuvienne est également très fort, dans la mesure où on constate le retour sur notre territoire de personnes ayant plus de 75 ans, après avoir vécu sur les plateaux de l'Eure.

Les services et activités proposés aux seniors restent traditionnels (clubs du 3^e âge...) sans toutefois offrir beaucoup de moyens en termes de mobilité à cette population.

Des solutions hétérogènes d'une commune à l'autre sont proposées en matière de prestations de service (aides à domicile, téléalarme, bricolage...).

Au terme de l'étude menée par Sanesco, les pistes à approfondir sont :

- La politique d'habitat (devenir des foyers logements notamment),
- Le maintien à domicile (continuité et coordination des différents intervenants, développement de nouveaux services),
- La prise en charge des personnes désorientées (identification des besoins, alternatives à l'hospitalisation, adaptation de la prise en charge, coordination),
- La lutte contre l'isolement (aide aux aidants, intégration de la personne âgée dans la vie sociale).

> Etat d'avancement de la mise en œuvre :

Descriptif	Etat d'avancement
Créer une maison des seniors	Un groupe de travail a défini les grandes lignes du projet qui ont été validées par la commission solidarité et le bureau communautaire. Le projet continue d'être écrit en lien avec les associations, les communes et les associations partenaires (CLIC, Anim'action, OPAER...). Le travail avec la SAIEM, l'architecte et le « programmiste » se poursuit.
Accompagner la réflexion sur le devenir des foyers logements pour personnes âgées	Une fiche du PLH a été rédigée en ce sens. Une étude va être lancée pour préciser les besoins.

Compte tenu des caractéristiques socio-démographiques de notre territoire, et des conclusions de l'enquête menée par le cabinet Sanesco en 2003 – 2005, il s'agit de mettre en place une véritable politique communautaire en direction des seniors, en liaison avec les personnes âgées elles-mêmes, les associations, le Département de Seine-Maritime et les communes, dans le respect des compétences des uns et des autres.

Cette réflexion doit évidemment s'articuler avec le schéma gérontologique départemental, mais aussi le programme local de l'habitat (PLH) et le plan de déplacement à l'échelle de l'agglomération elbeuvienne.

La première initiative que veut prendre l'Agglo d'Elbeuf consiste à créer une maison des seniors qui s'appuiera sur le CLIC Repér'âge et le SSIAD.

> Localisation :

Agglomération elbeuvienne

> Actions envisagées :

Descriptif	Echéance	Maître d'ouvrage
Créer une maison des seniors		Agglo d'Elbeuf
Accompagner la réflexion sur le devenir des foyers logements pour personnes âgées		CCAS gestionnaires (en lien avec les communes) et Département de la Seine-Maritime

FICHE PROGRAMME N° 2.7

> Financement :

Descriptif	Coût
Créer une maison des seniors	750 000 €
Fonctionnement sur 3 ans	105.000 €
Accompagner la réflexion sur le devenir des foyers logements pour personnes âgées	50 000 € pour l'étude seulement

> Partenariats :

Département de Seine-Maritime, Communes, Associations

> Critères d'évaluation envisagés :

A définir pour chaque projet



FICHE ACTION N° 2.8

MAISON DES SENIORS



> Objectifs de l'action :

La Maison des Séniors (MDS) constitue un lieu de regroupement de l'ensemble des services offerts aux personnes âgées et à leurs familles.

> Descriptif de l'action :

La MDS pourrait être un lieu convivial où toutes les personnes âgées (quel que soit leur âge et leur niveau d'autonomie), leurs familles (en particulier les "aidants", les élus locaux et les professionnels du secteur gérontologique obtiendraient des réponses à leurs interrogations sur les problématiques liées au vieillissement, dans une logique de centre de ressources et d'observatoire.

La MDS pourrait être organisée autour d'un accueil commun, du CLIC « Repèr'âge » (qui assure l'information du public et la coordination des acteurs du secteur gérontologique) et du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Des permanences variées viendraient compléter le dispositif, en particulier l'association France Alzheimer qui est déjà hébergée par le CLIC. La MDS proposerait également des salles de réunion ou d'activités.

Un des enjeux est de faire en sorte que le lieu reste le plus ouvert possible, notamment en vue d'accueillir des événements ponctuels qui renouvelleraient périodiquement l'attractivité du lieu, et d'éviter la création de "doublets".

Une réflexion spécifique pourrait être conduite avec les acteurs concernés (Anim'Action, CIRPA, clubs de retraités...) pour mieux prendre en compte les besoins en terme de loisirs des personnes âgées les plus dépendantes et rencontrant des problèmes de mobilité.

> Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo	Autre	TOTAL
Investissement		122.500 €	627.500 €		750.000 €
Fonctionnement (sur 3 ans)			105.000 €		105.000 €

> Partenariats :

Département de Seine-Maritime, Associations, Communes

> Localisation de l'action :

Tout le territoire de l'Agglo d'Elbeuf

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf / service pilote : pôle solidarité

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

L'Agglo, qui souhaite encourager la prise de responsabilité des séniors dans notre société et faciliter l'amélioration de l'offre de service à la personne, pourra se positionner pour fédérer les acteurs locaux et leur apporter un soutien technique, méthodologique, juridique et/ou financier.

La maison des séniors favorisera aussi l'émergence de nouveaux projets, la rencontre et le partenariat entre les acteurs.

> Etat d'avancement et échéancier :

Février - Septembre : définition des besoins

Fin 2007 : arrêt du programme

2008 / 2009 : réalisation des travaux

> Budget prévisionnel :

En investissement : 750 000 € HT

En fonctionnement : au-delà du budget actuel du CLIC Repèr'âge et du SSIAD, la création d'au moins un poste permanent supplémentaire pour accueillir le public est nécessaire, soit 35 000 € par an.

> Critères d'évaluation envisagés :

Nombre d'acteurs associés à la démarche

ACCOMPAGNER LA REFLEXION SUR LE DEVENIR DES FOYERS LOGEMENTS POUR PERSONNES AGEES



> Objectifs de l'action :

L'étude diagnostic sur les personnes âgées menée sur l'Agglo d'Elbeuf, ainsi que le diagnostic du PLH, montrent que l'Agglo d'Elbeuf est aujourd'hui sur-équipée en structures d'hébergement pour personnes âgées. La question qui se pose n'est donc pas prioritairement d'ordre quantitative, mais bien qualitative. L'enjeu étant aujourd'hui d'adapter au mieux l'offre existante, tant en matière de calibrage de cette offre (aujourd'hui surdimensionnée), qu'en matière de qualité intrinsèque desdites structures.

- Adapter ceux des Foyers-Logements, dont la remise aux normes en vigueur sera jugée supportable
- Pour les autres Foyers-Logements, étudier la pertinence de leur transformation en résidences sociales, en foyers d'accueil pour les jeunes (type FJT) ou en logements banalisés

> Descriptif de l'action :

La programmation du développement de l'offre d'hébergement et son fonctionnement ne relèvent pas des compétences de l'Agglo d'Elbeuf. C'est pourquoi il sera nécessaire de renforcer les liens avec l'Etat et le Département de Seine-Maritime notamment dans le cadre du Schéma Gérontologique.

Une étude pourrait être engagée par le Département de Seine-Maritime, visant d'abord à déterminer quels Foyers-Logements de l'agglomération seraient susceptibles – à moindre coûts d'adaptabilité – de rejoindre la norme de ceux fonctionnant bien sur l'agglomération (étude d'opportunité). Une fois ces établissements identifiés, l'étude pourrait revêtir alors la forme d'une étude de programmation sur la base de critères d'amélioration souhaitables et prédéfinis collectivement dans le respect du Schéma Gérontologique.

> Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo	Autre	TOTAL
Etude Transformation des foyers logements			50.000 €		50.000 €

> Partenariats :

Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Etat, Communes / CCAS, Opérateurs publics, Associations

> Localisation de l'action :

L'étude portera sur tout le territoire de l'Agglo d'Elbeuf

> Maîtrise d'ouvrage :

Département de Seine-Maritime dans le cadre du Schéma Gérontologique pour l'état des lieux
Etude prospective : Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Conclusions de l'étude : modalités de fonctionnement des structures ad hoc

> Etat d'avancement et échéancier :

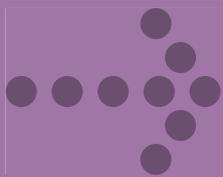
Réflexion à engager en 2007-2008

> Budget prévisionnel :

Diagnostic réalisé par le Département de Seine-Maritime
Etude complémentaire réalisée par l'Agglo : estimation de 50 000 €
Offre nouvelle : à déterminer ultérieurement selon résultat de l'étude complémentaire

> Critères d'évaluation envisagés :

Mise aux normes effectives des foyers logements



CREER UN BASSIN DE VIE SOLIDAIRE

CREER UN BASSIN DE VIE SOLIDAIRE



> Objectifs du dispositif :

L'ambition des politiques publiques de l'Agglo d'Elbeuf et des communes est de construire un bassin de vie solidaire, dynamique, attractif, dans le respect des quatre dimensions du développement durable (cohésion sociale et solidarité, développement économique pluriel et emploi, environnement, gouvernance).

Elle s'articule autour de trois enjeux majeurs :

- Renforcer les solidarités ainsi que la cohésion sociale et territoriale à l'échelle des quartiers, des communes et de l'agglomération ;
- Diversifier les activités économiques et créer des emplois ;
- Développer l'attractivité résidentielle de l'agglomération.

La politique de la ville constitue un levier essentiel pour atteindre le premier enjeu. Les crédits spécifiques sont mobilisés pour améliorer profondément la qualité de la vie et assurer l'égalité des chances de tous les habitants, afin de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération.

La volonté politique locale clairement affirmée est d'assurer un égal traitement à tous les habitants, en particulier ceux qui souffrent de handicaps, ceux qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté, ceux qui vivent dans les quartiers d'habitat social, mais aussi dans le parc social de fait que constitue l'habitat privé dégradé.

EN MATIERE DE HANDICAP :

La politique à développer repose sur les principes fondamentaux de la loi du 11 février 2005 :

- Garantir aux personnes handicapées le libre choix de leur projet de vie ;
- Permettre une participation effective et entière des personnes handicapées à la vie sociale ;
- Placer les personnes handicapées au centre des dispositifs qui les concernent ;
- Rendre le réseau de transport urbain accessible aux personnes handicapées et personnes à mobilité réduite à l'horizon 2015 (réalisation d'un schéma directeur d'accessibilité du réseau de transport)

Il s'agit plus spécifiquement de mettre en place une véritable politique communautaire, en direction des personnes handicapées, qui donne la priorité à l'intégration en milieu ordinaire.

Les objectifs opérationnels poursuivis sont de plusieurs ordres :

- Faciliter l'accessibilité des services et des équipements publics,
- Développer la lutte contre toutes les formes de discriminations dont les personnes handicapées peuvent souffrir,
- Favoriser l'exercice de leur citoyenneté et leur pleine insertion dans la vie locale (accès aux sports, à la culture et aux loisirs par l'adaptation des équipements).

DANS LE DOMAINE DE LA SANTE PUBLIQUE

L'objectif est de mettre en place une véritable politique communautaire en matière de santé publique qui favorise la prévention et l'accès aux soins des personnes les plus défavorisées (en s'appuyant notamment sur des diagnostics et des actions de proximité), mais aussi le travail en réseau (en particulier en facilitant le rapprochement des professionnels de la santé, de l'action sociale et médico-sociale) en confortant les réalisations effectuées dans le cadre du réseau de santé publique créé dans le cadre du précédent contrat d'agglomération.

EN CE QUI CONCERNE LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET LA POLITIQUE DE LA VILLE :

Les objectifs du CUCS et du contrat de solidarité départemental sont de renforcer les solidarités ainsi que la cohésion sociale et territoriale à l'échelle des quartiers, des communes et de l'agglomération elbeuvienne.

1 - Favoriser la réussite éducative de tous les enfants

1. Consolider les ateliers d'accompagnement scolaire en prenant en compte les besoins de chaque enfant et en formant, si nécessaire, à de nouveaux outils pédagogiques le personnel chargé d'encadrer les enfants et les jeunes ;
2. Lancer, en complément des actions existantes, une démarche de programme de réussite éducative (PRE) basée sur le suivi personnalisé et global des enfants et des jeunes les plus en difficulté à l'échelle intercommunale ;
3. Associer les parents aux actions de réussite éducative, en insistant particulièrement sur leur rôle dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants et leur implication dans les institutions scolaires ;
4. Mettre en œuvre un partenariat avec l'INSA de Rouen, pour accompagner vers l'excellence des jeunes issus des quartiers en « politique de la ville » ou de milieu modeste vers « l'excellence » (le tutorat et le parrainage), et valoriser le potentiel économique local.

2 - Améliorer les réponses aux problèmes de santé de la population

1. Sur la base du réseau de santé publique de l'agglomération elbeuvienne, créer un atelier santé ville, afin de développer des actions de prévention avec et pour les populations les plus défavorisées, notamment dans les domaines de la santé mentale, des comportements addictifs et de l'hygiène de vie ;
2. Trouver et former des personnes relais (professionnels ou habitants) capables de sensibiliser les habitants à la prise en compte des enjeux de santé publique dans leur vie quotidienne.
3. Afin de lutter contre la souffrance psychologique et physique des enfants, des jeunes, et des adultes, conforter les outils existants.

3 - Approfondir les actions développant la citoyenneté, la prévention et le rétablissement du lien social

1. Soutenir les actions éducatives entreprises en direction des enfants et des jeunes, en particulier pour valoriser leur potentiel et en s'appuyant sur l'accès aux nouvelles technologies ;
2. Accompagner et encourager les initiatives des habitants, vivant dans les quartiers en difficulté, et des associations, notamment pour favoriser les moments conviviaux, intergénérationnels ou multiculturels ;
3. Renforcer l'accueil, l'écoute des personnes les plus défavorisées pour les aider principalement dans leurs démarches administratives et la gestion de leur budget familial ;
4. Développer l'accès à la culture et au sport afin, notamment, d'améliorer l'estime de soi et favoriser l'exercice de la citoyenneté par une plus grande ouverture sur le monde ;
5. Accroître le nombre de places proposées dans les chantiers éducatifs, notamment dans une optique de réparation / sanction ;
6. Renforcer le CISPDP en liaison avec la MJD et les dispositifs de prévention de la délinquance.

4 - Favoriser l'accès à l'emploi

1. Favoriser le rapprochement des entreprises et des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle pour une meilleure prise en compte des personnes les plus éloignées de l'emploi et domiciliées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en s'appuyant sur tous les dispositifs existants, notamment le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, la Mission Locale et les partenaires du service public de l'emploi ;
2. Conforter les actions favorisant le retour à l'emploi, en particulier celles qui mettent en œuvre les nouvelles technologies ;
3. Développer les chantiers d'insertion et, d'une manière générale, favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire ;
4. Développer le nombre de bénéficiaires de contrats aidés (contrats d'avenir, adultes-relais, CIVIS...) et mettre en place le PACT au sein des collectivités locales ;
5. Lier les aides apportées aux entreprises par l'Agglo d'Elbeuf à des créations d'emploi ;
6. Elaborer des plans d'actions spécifiques pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

5 - Améliorer le cadre de vie

1. Accompagner les opérations de relogement dans les sites en rénovation urbaine en favorisant la mixité sociale ;
2. Généraliser la gestion urbaine de proximité ;

3. Développer des actions d'information et de sensibilisation des habitants pour améliorer l'usage du logement et des transports (économies d'énergie) et, d'une manière générale, intégrer dans les projets les préoccupations liées au développement durable ;
4. Mobiliser les mesures de droit commun pour améliorer l'accueil et l'accompagnement social dans le logement.

Ces objectifs sont complétés par l'opération de renouvellement urbain d'Elbeuf. Une opération similaire devrait avoir lieu dans certains quartiers de Cléon et Saint Aubin (« 2ème cercle » ANRU).

> Localisation :

Agglomération elbeuvienne

> Actions envisagées :

Descriptif	Echéance	Maître d'ouvrage
Faire de l'Agglo d'Elbeuf un territoire exemplaire en matière d'accueil des personnes handicapées ; réalisation d'un diagnostic d'accessibilité par un bureau d'études (Etude)		Agglo d'Elbeuf
Accessibilité du réseau de transport aux personnes handicapées et PMR	2008/2015	Agglo d'Elbeuf Communes
Développement du réseau de santé publique (coordination) Programme d'action sur 3 ans		Agglo d'Elbeuf (CHIELVR du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2007)
Volet Santé du CUCS (fonctionnement sur 3 ans)		Association Ensemble vers l'insertion et l'emploi Centre Social du Puchot
Point Accueil Santé		CHIELVR
Action d'insertion		Association Ensemble vers l'insertion et l'emploi CCAS d'Elbeuf sur Seine Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf Ville de Caudebec-lès-Elbeuf

FICHE PROGRAMME N° 2.10

> Etat d'avancement de la mise en œuvre :

Descriptif	Etat d'avancement
Faire de L'Agglo d'Elbeuf un territoire exemplaire en matière d'accueil des personnes handicapées ; réalisation d'un diagnostic d'accessibilité par un bureau d'études (Etude)	Création en cours d'une commission intercommunale d'accessibilité ; rédaction d'un cahier des charges pour recruter un bureau d'études qui réalisera le diagnostic d'accessibilité et fera des préconisations pour élaborer une charte agglo handicap et arrêter un plan d'actions pluriannuel
Accessibilité du réseau de transport aux personnes handicapées et PMR	Réalisation du schéma directeur d'accessibilité : 2007/2008 en cohérence avec la mise en place de la commission intercommunale d'accessibilité ; Equipement du réseau pour la mise en accessibilité et évolution du service PMR : 2009/2015
Développement du réseau de santé publique (coordination) Programme d'action sur 3 ans	Prise du poste du nouveau coordinateur début septembre 2007 ; relance des groupes de travail en vue d'élaborer un plan pluriannuel d'actions ; mise à jour du diagnostic d'agglomération
Volet Santé du CUCS (fonctionnement sur 3 ans)	Actions annuelles
Point Accueil Santé	Consolidation de son action au service des populations les plus précaires, développement du partenariat
Action d'insertion (fonctionnement sur 3 ou 4 ans selon les actions de 2007 à 2008)	Actions annuelles

> Financement :

Descriptif	Coût
Faire de l'Agglo d'Elbeuf un territoire exemplaire en matière d'accueil des personnes handicapées ; réalisation d'un diagnostic d'accessibilité par un bureau d'études (Etude)	50.000 €
Accessibilité du réseau de transport aux personnes handicapées et PMR	Schéma directeur d'accessibilité : 60.000 € Mise en accessibilité du réseau : 750.000 € /an sur 3 ans
Développement du réseau de santé publique (coordination) Programme d'action sur 3 ans	269.480 € sur 3 ans 34.000 € par an soit 102.000 €
Volet Santé du CUCS (fonctionnement sur 3 ans)	593.625 €
Point Accueil Santé (3 sur ans)	458.121 € sur 3 ans
Action d'insertion (3 ou 4 ans selon les actions)	614.512 €
Espace réussir	112.230 €
Pôle emploi formation	123.735 €
Atelier emploi	133.407 €
Cyberbase	
Total	983.884 €

> Partenariats :

Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Communes, Associations, TAE

> Critères d'évaluation envisagés :

A définir projet par projet

FAIRE DE L'AGGLOMERATION UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE EN MATIERE D'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES



> Objectifs de l'action :

Mettre en place une véritable politique communautaire en direction des personnes handicapées qui favorise l'accessibilité des services et des équipements publics

> Descriptif de l'action :

Plusieurs communes de l'agglomération elbeuvienne ont, d'ores et déjà adopté une charte « ville handicap » et initié une politique volontariste pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées dans la cité. La Ville d'Elbeuf-sur-Seine s'est même dotée d'une commission "handicap" très large qui regroupe des élus, des représentants d'associations mais aussi les représentants des services administratifs et techniques de la ville.

La volonté de l'Agglo d'Elbeuf est de s'appuyer sur les démarches des communes pour lutter plus efficacement contre les discriminations dont souffrent les personnes handicapées et leur ouvrir pleinement la cité.

L'Agglo d'Elbeuf veut s'approprier les obligations découlant de la loi pour « l'Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », adoptée le 11 février 2005, par la création d'une commission intercommunale d'accessibilité qui dispose réellement des moyens de réaliser un travail efficace au service des personnes handicapées.

L'organisation et le fonctionnement de la commission intercommunale pour l'accessibilité reposera sur une commission plénière dont le travail sera nourri par les réflexions des groupes de travail thématiques correspondant aux divers secteurs de compétence de l'Agglo d'Elbeuf (action économique, transports, culture et tourisme, sport, solidarité, habitat) qui prennent en considération les différentes catégories de handicap, mais aussi les partenaires institutionnels et les personnes qualifiées locales.

Afin de collecter les données, faciliter la réflexion et apporter un appui méthodologique aux élus et aux services, l'Agglo d'Elbeuf va missionner un bureau d'études pour :

- Etablir un recensement des acteurs (associations de personnes handicapées, élus et techniciens des communes) qui permette de mieux connaître les compétences des uns et des autres ;
- Réaliser un diagnostic de l'accessibilité à l'échelle de l'agglomération, portant sur les équipements, la voirie, les aménagements, les services (y compris dans les domaines de l'information et de la communication) qu'ils soient communautaires ou communaux, en soulignant les réalisations exemplaires et les manques ; l'étude devra aussi mettre en lumière le degré de prise en compte des différents types de handicap ;

- Formuler des préconisations pour élaborer la charte Agglo Handicap et, plus particulièrement le plan pluriannuel d'actions, qui devra incorporer des données chiffrées et des indicateurs d'évaluation sur 5 ans ; ces propositions intégreront une analyse juridique pour justifier l'action de l'Agglo d'Elbeuf dans ce domaine.

Cette démarche s'articulera évidemment avec la réflexion déjà enclenchée pour élaborer le schéma directeur d'accessibilité des transports sous l'égide de la commission intercommunale d'accessibilité.

Localisation de l'action :

Le territoire de l'Agglo d'Elbeuf

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf / pôle solidarité

> Conditions de pérennité de l'action en termes de fonctionnement :

A l'issue de la phase de diagnostic, et compte tenu du plan pluriannuel d'actions qui sera arrêté par le conseil communautaire sur proposition de la commission intercommunale d'accessibilité, l'Agglo d'Elbeuf envisagera le recrutement d'un chargé de mission « handicap » pour suivre la mise en œuvre de la charte et favoriser l'émergence de nouveaux projets, la rencontre et le partenariat entre les acteurs.

Plus largement, le chargé de mission « handicap » pourra animer la commission intercommunale d'accessibilité en vue de fédérer les acteurs locaux et leur apporter un soutien technique, méthodologique, juridique et/ou financier.

> Etat d'avancement et échéancier :

Décembre 2007 / Janvier 2008 : installation de la commission intercommunale d'accessibilité

Mars 2008 : recrutement d'un bureau d'études

Fin 2008 : validation de la charte Agglo handicap

2009 : mise en œuvre des premières actions concrètes

> Budget prévisionnel :

Etude diagnostic / animation du dispositif : 50 000 €

Mise en œuvre des actions : à déterminer

FICHE ACTION N° 2.11

> Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo	TOTAL
Diagnostic			50.000 €	50.000 €
Mise en œuvre des actions				*

> Partenariats :

Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Associations, Communes, Coordination Handicap de Haute-Normandie, Associations représentatives de personnes handicapées

FICHE ACTION N° 2.12

ACCESSIBILITE DU RESEAU DE TRANSPORT AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE



> Objectifs de l'action :

L'Agglo d'Elbeuf a souhaité, en 2002, mettre en place un service PMR afin de faciliter les déplacements des personnes en fauteuils roulants. Compte tenu de son succès auprès de cette population spécifique, l'Agglo d'Elbeuf souhaite poursuivre la réflexion sur le service PMR pour aller plus loin.

Pour autant, le réseau de transports urbains n'est pas entièrement accessible aux Personnes à Mobilité Réduite et aux personnes handicapées au sens de la loi du 11 Février 2005. Cette loi impose une mise en accessibilité totale des services de transport collectif aux personnes handicapées et à mobilité réduite pour 2015 et prescrit, également, la réalisation d'un schéma directeur d'accessibilité des services de transports publics dans les trois ans après la promulgation de la loi, soit avant février 2008.

Les objectifs sont multiples :

- Réaliser un schéma directeur d'accessibilité du réseau de transport de l'agglomération elbeuvienne en concertation avec les associations représentatives des personnes handicapées
- Etudier la mise en accessibilité du réseau de bus.
- Faire évoluer le service de transport spécifique aux PMR

> Descriptif de l'action :

- Elaborer en concertation avec les associations un diagnostic sur l'accessibilité du réseau de transport
- Elaborer et déterminer un plan pluriannuel de renouvellement du matériel
- Identifier et hiérarchiser les points d'arrêts à rendre accessibles
- Prévoir une desserte de substitution aux PMR pour les points d'arrêts non accessibles
- Faire évoluer le service de transport PMR

> Plan de financement :

Action	État	Région	Département	Agglo	Autre	TOTAL
Schéma directeur d'accessibilité			6.000 €	54.000 €		60.000 €
Mise en accessibilité du réseau et évolution du service PMR			675.000 €	1.575.000 €		2.250.000 €

> Critères d'évaluation envisagés :

Nombre de lignes accessibles aux personnes handicapées et PMR.

Nombre d'arrêts de bus accessibles aux personnes handicapées et PMR.

> Localisation de l'action :

Réseau de transports urbains de l'Agglo d'Elbeuf et points d'arrêts de bus.

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf/communes.

> Etat d'avancement et échéancier :

2008

Réalisation du schéma directeur d'accessibilité :

2009-2011

Équipement du réseau pour la mise en accessibilité et évolution du service PMR

> Budget prévisionnel :

Schéma directeur d'accessibilité : 60 000 €

Mise en accessibilité du réseau et évolution du service PMR : 750.000 € par an pendant 3 ans

> Partenariats :

Agglo d'Elbeuf, Départements de Seine-Maritime, Communes, TAE, Associations représentatives des personnes handicapées.

RESEAU DE SANTE PUBLIQUE : ATELIER SANTE VILLE



> Objectifs de l'action :

Favoriser la santé des habitants de l'agglomération d'Elbeuf et plus particulièrement des populations les plus en difficultés, en agissant sur les déterminants de santé :

- Le cadre de vie des habitants ;
- Les comportements individuels et familiaux ;
- L'offre de soins et l'accès aux soins.

> Descriptif de l'action :

Dans le cadre du contrat d'agglomération, l'Agglo d'Elbeuf s'est dotée en 2004 d'un Réseau de Santé Publique, instance de réflexion, de concertation et d'actions portées par un grand nombre de professionnels médicaux, sociaux, éducatifs.

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 de l'agglomération elbeuvienne, il a été prévu de renforcer cette dynamique en inscrivant le Réseau de Santé Publique dans une dimension Atelier Santé Ville.

Il s'agira de s'appuyer sur le diagnostic santé réalisé au niveau de l'agglomération et de s'inscrire dans les priorités définies par les acteurs du réseau en 2006 :

- Réduire les comportements d'addiction, notamment de consommation à risque « alcool » sur le territoire ;
- Accompagner les habitants vers un mieux être psychologique ;
- Promouvoir une meilleure hygiène de vie des enfants et des familles.

Dans le cadre d'un fonctionnement Atelier Santé Ville, il sera nécessaire, tout en maintenant une approche globale intercommunale, de territorialiser la stratégie d'intervention en agissant de manière spécifique sur différents quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville, ceci afin :

- D'explorer à des échelles plus fines les situations sanitaires de notre territoire ;
- De susciter la participation des habitants aux actions de promotion de la santé.

Au niveau de l'agglomération

- Coordonner les acteurs de santé agissant sur l'agglomération et favoriser le travail en réseau ;
- Mettre en œuvre des actions de formation et d'information permettant de renforcer les compétences de ces acteurs ;
- Elaborer et mettre en œuvre, en direction des habitants, un plan d'action pour chacune des priorités définies en 2006.
- Agir pour la continuité de l'offre de soins sur le territoire de l'agglomération.

Au sein des quartiers prioritaires

- Mener au sein de plusieurs quartiers des démarches « diagnostic partagé » successives associant les acteurs de la vie sociale locale et les habitants ;
- Favoriser le travail en réseau et la coordination des acteurs de santé agissant sur ces quartiers ;
- Mettre en œuvre, avec la participation des habitants, des actions de prévention et favorisant l'accès aux soins.

> Localisation de l'action :

L'ensemble de l'agglomération elbeuvienne en ce qui concerne la coordination des acteurs et la mise en place des plans d'actions correspondant aux priorités définies en 2006.

Plusieurs quartiers prioritaires en ce qui concerne les démarches de « diagnostic partagé » successives.

> Maîtrise d'ouvrage :

Du 1^{er} janvier au 30 Avril 2007 > CHI d'Elbeuf, Louviers, Val-de-Reuil
A partir du 1^{er} Mai 2007 > Agglo d'Elbeuf, pôle solidarité

> Etat d'avancement et échéancier :

L'Agglo d'Elbeuf a recruté, en septembre 2007, un coordinateur pour piloter le Réseau de Santé Publique – Atelier Santé Ville.

A partir de l'automne 2007 :

- > Soutien aux projets portés par les acteurs du réseau ;
- > Mise en place des groupes de travail correspondant aux axes prioritaires (addictions, santé mentale, hygiène de vie des enfants et des familles).
- > Réouverture (dans le cadre du partenariat avec le Comité Régional d'Education pour la Santé) du Point Relais Documentaire du Réseau de Santé Publique, permettant d'assurer la mission d'information et de documentation.

A partir de 2008 :

- > Mise en œuvre des plans d'action correspondant aux axes prioritaires ;
- > Lancement de démarches « diagnostic partagé » successives (environ une par an).

> Budget prévisionnel, plan de financement :

Dépenses liées à la coordination du dispositif : 67 370 € par an (2007-2010) TTC
 Dépenses liées à la mise en œuvre des actions : 34 000 € par an* (2008-2010) TTC

Financement sur 4 ans	Région	Département	Agglo	Etat- Acsé	TOTAL
Coordination du dispositif	50 740 €		92 740 €**	126 000 €* 	269.480 €
Mise en œuvre des actions			102.000 €		102.000 €

* Financement Etat-Acsé prévu sur les 3 années du CUCS 2007-2009. Le CUCS 2007-2009 de l'agglomération elbeuvienne prévoit la création d'un Atelier Santé Ville financé à hauteur de 42 000 € par an par l'Acsé.

** L'Agglo d'Elbeuf et la Région Haute-Normandie prévoient de financer la coordination du Réseau de Santé Publique – Atelier Santé Ville à la même hauteur sur la période 2007-2009, soit 12 685 €. En 2010, les financements régionaux seront reconduits à l'identique. La part de l'Agglo en 2010 sera diminuée par les éventuels financements de l'Etat.

L'aide régionale sera accordée annuellement et sous réserve de l'examen du bilan évaluatif de l'année précédente.

Les financements de l'Etat et de l'Union Européenne sont mentionnés à titre indicatif. Dans le cas où ces financements ne seraient pas obtenus et où l'action se réaliserait, le Maître d'ouvrage de l'action prendra à sa charge les montants correspondants.

> Partenariats :

- Région Haute Normandie,
- Département de Seine-Maritime (UTAS, responsable santé...),
- CHIELVR,
- ACsé, DRASS / DDASS,
- Communes de l'agglomération,
- Centre social du Puchot (cf. l'action « ma santé j'en prends soin au fil des saisons ») et centre social Boby Lapointe,
- Autres organismes médico-sociaux : Ensemble, La Passerelle, APRE
- Education Nationale

> Critères d'évaluation envisagés :

- Nombre d'acteurs locaux associés à la démarche, modalités d'implication
- Qualité des démarches « diagnostic partagé »
- Nombre d'habitants participant à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions
- Nombre d'actions et typologie : nature d'action / public touché / territoire concerné
- Qualité des actions

VOLET SANTE
DU CONTRAT URBAIN
DE COHESION SOCIALE



> **Objectifs de l'action :**

Dans le cadre de la politique locale en matière de santé publique et de lutte contre la précarité, le réseau d'aide et d'écoute psychologique (Association Ensemble) et l'action « ma santé j'en prends soin au fil des saisons » (centre social du Puchot) constitue un outil essentiel.

> **Descriptif de l'action :**

1 - Le réseau d'aide et d'écoute psychologique :

Intervenants : 2,6 ETP - (4 intervenants)

Public : Toute personne en souffrance psycho-sociale de l'agglomération elbeuvienne

Objectifs :

- Favoriser le bien être psychique des personnes en tenant compte des potentialités et de l'environnement social, familial et du cadre de vie
- Soulager la souffrance psychique afin de faciliter les démarches d'insertion de la personne
- Permettre à ces personnes de prendre conscience de leurs problématiques personnelles responsables de cette souffrance et pouvant faire obstacle à l'insertion
- Mettre en œuvre les démarches permettant de traiter ces problématiques en partenariat avec les structures et les spécialistes adéquats
- Préparer les conditions d'un parcours d'insertion professionnelle

Contenu :

- Rencontre association/prescripteur/bénéficiaire
- Phase d'accueil
- Entretiens et suivi par des psychologues
- Mise en place d'un groupe de parole
- Préparation à la sortie de l'action

2 - Ma santé j'en prends soin au fil des saisons :

Intervenants : Intervenants du CSP, bénévoles, administrateurs du CSP, habitants, associations...

Public : Tous les publics de l'agglomération elbeuvienne, prioritairement les habitants du quartier du Puchot à Elbeuf

Objectifs :

- Pour le centre social : mettre en synergie les acteurs locaux autour d'évènements sur la santé ;
- Pour le groupe d'habitants : accompagner des groupes d'habitants pour s'informer et se former sur des thèmes de santé globale ;
- Pour le public : faciliter l'accès à tous à la prévention, aux droits et aux soins et, notamment, aux plus démunis ;
- Contribuer à l'éducation à la santé des habitants d'Elbeuf

Contenu :

- Rencontrer l'ensemble des partenaires locaux et les associer aux différentes étapes du projet. Mettre en place un comité de pilotage
- Impliquer les habitants et favoriser leur participation à l'organisation de ce projet. Former des groupes d'habitants à des outils en éducation
- Mener des actions d'éducation à la santé sur différents thèmes (l'hygiène nutritionnelle et corporelle, les rythmes de vie, la prévention du stress et des conduites à risques ...).
- Valoriser les campagnes de prévention dans les forums.
- Organiser des évènements fédérateurs (2 forums de 5 jours) autour du thème « la santé à chaque saison »

> **Localisation de l'action :**

1 - Agglomération d'Elbeuf

2 - Quartier du Puchot principalement (mais avec un impact sur le réseau des partenaires à l'échelle de l'agglomération)

> **Maîtrise d'ouvrage :**

Association Ensemble Vers l'Insertion et l'Emploi et Centre Social du Puchot

> Budget prévisionnel :

> Plan de financement :

Action	Région	Département	Agglo	ARH	TOTAL
Fonctionnement (sur 3 ans)		306.675 €		286.950 €	593.625 €

> Partenariat :

ACsé, Département de Seine-Maritime, le PLIE, l'Agglo d'Elbeuf, Les CHRS, les CMP, les médecins généralistes et spécialistes, les Associations, La Passerelle, l'Entre-temps, le Point Accueil santé...

> Critères d'évaluation :

1 - Résultats attendus : Amélioration du bien-être psychique des personnes en tenant compte des potentialités et de l'environnement social, familial et du cadre de vie

Evaluation : Typologie des difficultés rencontrées - Nature des parcours d'insertion sociale et / ou professionnelle réenclenchées - Partenariat mobilisé - Nombre de personnes accompagnées et investissement dans la démarche

2 - Résultats attendus : Sensibiliser les habitants d'Elbeuf aux questions de santé, en mobilisant un groupe d'usagers dans l'idée de former un groupe de personnes relais.

FICHE ACTION N° 2.15

POINT ACCUEIL SANTE



> Objectifs de l'action :

- Permettre un accès à 100 % des personnes prises en charge à une couverture sociale minimum dans les 3 mois
- Favoriser l'accès aux personnes accueillies aux soins sanitaires, soutien psychologique et aide sociale
- Accompagner les personnes dans un retour vers le circuit commun

> Descriptif de l'action :

La structure accueille des personnes en situation de précarité sociale, en rupture sanitaire et fragilisées, de l'adolescence à l'âge adulte. L'accueil est libre du lundi au vendredi et aussi sur rendez-vous avec les intervenants selon les besoins repérés. L'équipe suit le parcours des personnes et leur rythme d'intégration dans le circuit commun.

Elle favorise l'accès aux soins médicaux, offre la possibilité de prendre une douche, d'accéder à une laverie. Le PAS propose une consultation médicale, apporte un soutien psychologique et une aide sociale.

Le PAS dispose d'un agent d'accueil (1 ETP), une infirmière diplômée d'Etat (0,80ETP), une psychologue (0,50 ETP), un assistant social (1 ETP), un médecin qui assure 2 vacations.

> Plan de financement :

Action	Région	Département	Agglo	ARH	TOTAL
Point accueil santé		240.000 €		218.121 €	458.121 €

> Partenariat :

Département de Seine-Maritime (UTAS, CMS...), CHIELVR, DRASS / DDASS, CCAS, CPAM, réseau associatif local ou régional (centres sociaux du Puchot et Boby Lapointe, Associations Ensemble, La Passerelle, l'Entretemps), professionnels de santé locaux...

Pour répondre à l'augmentation de la fréquentation, le PAS souhaiterait développer ses moyens d'accueil. En effet, la structure dispose à l'heure actuelle d'un poste d'agent d'accueil qui ne couvre pas la totalité du temps d'ouverture au public.

> Localisation de l'action :

Tout le territoire de l'Agglo d'Elbeuf

> Maîtrise d'ouvrage :

CHI d'Elbeuf, Louviers, Val-de-Reuil

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

CHI d'Elbeuf, Louviers, Val-de-Reuil

> Budget prévisionnel :

458.121 € sur 4 ans soit 114.530, 25 €/an.

> Critères d'évaluation :

Nombre de personnes prises en charge pour chacun des volets de l'action du PAS :

- Accueil de jour
- Aide sociale
- Suivi médical
- Soutien psychologique



> Objectifs de l'action :

Dans le cadre de la politique locale en faveur de l'emploi qui se construit autour du PLIE et de l'UTAS (à travers les orientations de la commission Locale d'insertion notamment), des relais de proximité sont nécessaires. L'espace Réussir de l'association Ensemble, le pôle insertion du CCAS d'Elbeuf-sur-Seine, l'atelier emploi de la Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et la cyberbase de Caudebec-lès-Elbeuf s'inscrivent dans le maillage du territoire de l'agglomération elbeuvienne qui connaît de grandes difficultés socio-économiques.

> Descriptif de l'action :

1 - L'espace réussir de l'association Ensemble (en partenariat avec le CS du Puchot) :

Durée de l'action : action annuelle

Intervenants : 2,53 ETP - (13 intervenants)

Public : Demandeurs d'emploi, très souvent de longue durée et sans qualification, qui cumulent échec scolaire, problèmes sociaux divers, difficultés d'expression écrite et orale et qui ne sont pas intégrés dans un dispositif de droit commun ou dans le PLIE de l'agglomération elbeuvienne (20 places)

Objectifs :

- Proposer un espace permettant d'enclencher ou de réenclencher une dynamique d'insertion
- Permettre, à chaque personne de construire un projet d'insertion tenant compte de ses intérêts, de ses besoins et de ses compétences actuelles et potentielles
- Préparer les conditions d'une insertion professionnelle

Contenu :

- Une phase d'accueil
- Une phase d'expression et de renégociation de l'itinéraire au sein de l'espace Réussir
- Une régulation permanente en individuel, lors de réunions mensuelles des participants et avec le prescripteur
- Une phase de préparation à la sortie de l'Espace Réussir et un accompagnement dans la prise de relais

2 - Le Pôle insertion du CCAS d'Elbeuf-sur-Seine :

Durée de l'action : action annuelle

Intervenants : 6

Public : Demandeurs d'emploi, très souvent de longue durée et sans qualification, qui cumulent échec scolaire, problèmes sociaux divers, difficultés d'expression écrite et orale

Contenu :

Le pôle accueille et offre un suivi personnalisé aux demandeurs d'emploi. En partenariat étroit avec l'ANPE, le pôle met en adéquation l'offre et la demande, prend des contacts avec les entreprises, effectue des démarches vers les employeurs et assure la préparation et le suivi des personnes en voie d'embauche.

3 - L'atelier emploi de la Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf :

Durée de l'action : action annuelle

Intervenants : 4 (1 ETP). L'animateur responsable de l'Atelier Emploi dispose d'une expérience significative réussie en Mission Locale. Les autres intervenants sont formés à l'éducation spécialisée et à l'animation. Ils sont fortement impliqués dans les réseaux inhérents aux dispositifs d'accès à l'emploi.

Public : Publics des 16/25 ans sur les communes de Cléon et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, en priorité ceux qui fréquentent l'espace Point Virgule (70 % des jeunes fréquentent ce lieu, soit environ 50 jeunes). En 2006, l'atelier emploi a suivi 31,5 % du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans recensés par l'A.N.P.E. sur les communes de Cléon et de Saint-Aubin Lès Elbeuf.

Contenu :

L'atelier emploi propose un accompagnement de proximité, continu et personnalisé visant à les préparer et à optimiser le premier contact avec l'entreprise dans un objectif d'accès et/ou de retour vers l'emploi et de réinsertion sociale (dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Mission Locale).

- Mettre à la disposition des jeunes à la recherche d'un (premier) emploi un outil de proximité de qualité visant à les préparer et à optimiser le premier contact avec l'entreprise ;
- Proposer un accompagnement technique concret jusqu'à l'obtention d'une formation ou d'un emploi ;
- Permettre aux jeunes de « s'approprier » ou de se « réapproprier » les structures de droit commun grâce à l'acquisition de « compétences sociales » ;
- Etre le lien entre les structures d'insertion (Mission Locale, A.N.P.E, etc.) et les jeunes.

4 - La cyberbase

Durée de l'action : action annuelle

Intervenants : 3 intervenants (2 ETP)

Public : Personnes en situation de précarité professionnelle (chômage, pas de qualification ...) et qui n'ont pas accès aux TIC (environ 100 personnes)

Objectifs :

- Assister les personnes en situation de précarité professionnelle dans leur recherche d'emploi et de formation.
- Améliorer la qualification des personnes en recherche d'emploi en leur facilitant l'appropriation des TIC
- Améliorer l'action à la formation de base
- Soutien aux acteurs locaux de l'insertion

Contenu :

- Accueil individualisé
- Mise en place d'ateliers et formations en bureautique et multimédia
- Mise à disposition d'un personnel formé et d'outils spécifiques à la recherche d'emploi et/ou de formation
- Pérennisation des partenariats mis en place en 2006

FICHE ACTION N° 2.16

> Localisation de l'action :

- 1) Agglomération elbeuvienne
- 2) Elbeuf-sur-Seine
- 3) Villes de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et Cléon
- 4) Ville de Caudebec-lès-Elbeuf

Atelier Emploi – Ville de Saint Aubin : 41.245 € par an sur 4 ans (2007-2010), soit 164.980 €

Cyberbase – Ville de Caudebec : 44.469 € par an sur 4 ans (2007-2010), soit 177.876€

> Budget prévisionnel : 1.107.008 € sur 4 ans

Espace réussir – Association Ensemble : 153.628 € par an sur 4 ans (2007-2010), soit 614.512 €

Pôle insertion – CCAS d'Elbeuf : 37 410 € par an sur 4 ans (2007-2010), soit 149.640 €

> Maîtrise d'ouvrage :

1) Association Ensemble Vers l'Insertion et l'Emploi (en partenariat avec le CS du Puchot)

2) CCAS d'Elbeuf sur Seine

3) Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf

4) Ville de Caudebec-lès-Elbeuf

> Plan de financement (sur 4 ans) :

Action	Région	Département	Agglo	État	Europe FSE	Maîtres d'ouvrage	Autres	TOTAL
Espace Réussir	52.800 €							614.512 €
Pôle Emploi insertion	45.000 €			CUCS				112.230 €
Ateliers emploi		388.326 €		4.000 €	15.000 €	144.191 €	334.567 €	123.735 €
Cyberbase								133.407 €
TOTAL	97.800 €	388.326 €	0 €	4.000 €	15.000 €	144.191 €	334.567 €	983.884 €

Les aides régionales seront accordées annuellement et sous réserve de l'examen du bilan évolutif de l'année précédente.

> Partenariat :

Région Haute-Normandie, Mission Locale, P.L.I.E, entreprises et organismes de formation, D.D.T.E.F.P., A.N.P.E.

Evaluation :

- Nombre de placements professionnels réalisés

3 - L'atelier emploi :

Evaluation :

- Observation ouverte portant sur la motivation, le comportement du jeune, sa progression individuelle et l'impact auprès des employeurs
- Grilles d'analyse à trois niveaux d'indicateurs :
 - Les indicateurs de réalisation portant sur l'activité du service (volume, flux, répartition par nature d'intervention, ...),
 - Les indicateurs de résultat,
 - Les indicateurs d'impact portant sur les résultats concrets obtenus et les changements opérés.
- Grille d'évaluation portant sur l'autonomie du jeune (curriculum vitae, démarches...);
- Un questionnaire auprès des jeunes portant sur le service rendu ;

> Critères d'évaluation envisagés :

1 - L'espace réussir :

Résultats attendus :

- Capacité à élaborer un projet d'insertion personnelle et/ou professionnelle
- Capacité à rencontrer et pratiquer une activité à l'extérieur de l'action
- Développer le lien social, favoriser l'équilibre ...

Evaluation :

- Nombre de personnes accompagnées
- Indicateurs découlant des résultats attendus

2 - Le Pôle insertion :

Résultats attendus :

- Diminution des demandeurs d'emploi les plus en difficulté

4 - La cyberbase

Résultats attendus : Formation des utilisateurs, création de lien social, aide au retour à l'emploi.

Evaluation : Effectifs ; heures d'ateliers ; nombre de retours à l'emploi, nombre de conventions signées

Une Agglo à l'aménagement équilibré de son territoire



> Poursuivre le désenclavement de l'Agglo		page 84
Fiche Programme N°3.1	Accroître l'attractivité de l'Agglo	page 85
Fiche Action N°3.2	Entrées d'agglomération et mise en lumière	page 86
Fiche Action N°3.3	Etude signalétique	page 88
> Aménagements urbains		page 89
Fiche Action N°3.4	Aménagement de l'Ilot Marignan à Elbeuf	page 90
Fiche Action N°3.5	Requalification du cours Gambetta (ORU Elbeuf)	page 92
Fiche Action N°3.6	Achèvement de la requalification de la rue Anatole France (ORU d'Elbeuf)	page 93
Fiche Action N°3.7	Aménagement d'un parc paysager dans la ZA du Clos Allard à Caudebec-lès-Elbeuf	page 94
Fiche Action N°3.8	Aménagement du centre ville de Caudebec-lès-Elbeuf	page 95
Fiche Action N°3.9	Projet d'éco quartier à Caudebec-lès-Elbeuf	page 97
Fiche Action N°3.10	Reconversion des friches	page 102
> Modernisation du réseau de transport urbain		page 105
Fiche Programme N° 3.11	Moderniser le réseau de transports urbains	page 106
Fiche Action N°3.12	Modernisation du réseau des T.A.E.	page 108
Fiche Action N°3.13	Elaboration d'un Plan global des déplacements	page 109
Fiche Action N° 3.14	Schéma de hiérarchisation de voirie	page 111
Fiche Action N°3.15	Système de billettique intermodale	page 112
Fiche Action N°3.16	Utilisation de carburants propres pour la flotte de bus et d'automobiles de l'Agglo	page 113
Fiche Action n° 3.17	Etude du Réseau Ferré d'agglomération	page 114
> Les déplacements doux		page 115
Fiche Programme N°3.18	Les déplacements doux	page 116
Fiche action N°3.19	Création d'une maison de la mobilité	page 117
> Préserver le cadre de vie et l'environnement		page 118
Fiche Programme N°3.20	Préserver le cadre de vie et l'environnement	page 119
Fiche Action N°3.21	Trame Bleue	page 120
Fiche Action N°3.22	Protection de la faune et de la flore	page 123
Fiche Action N°3.23	Mise en œuvre du Label Forêt Patrimoine	page 125
Fiche Action N° 3.24	Protection de la ressource	page 127
> Préserver le cadre de vie et l'environnement		page 128
Fiche Programme N°3.25	Lutter contre l'effet de serre	page 129
Fiche Action N°3.26	Elaboration d'un Plan Climat Local	page 130
Fiche Action N°3.27	Ouverture d'un Espace Info Energie	page 132
Fiche Action N°3.28	Réalisation d'une campagne de thermographie aérienne	page 133



POURSUIVRE LE DESENCLAVEMENT DE L'AGGLO

ACCROITRE L'ATTRACTIVITE DE L'AGGLO



> Objectifs du dispositif : Rendre l'accès à l'Agglo plus rapide

L'agglo d'Elbeuf poursuit un fort travail de promotion de son territoire pour attirer de nouvelles entreprises ainsi que de nouveaux habitants (le PLH prévoit 300 nouveaux logements par an). Pour accompagner ces actions, dont le but est d'améliorer la qualité de vie des habitants de l'Agglo, tant en terme d'accès à l'emploi que de cadre de vie, il est nécessaire de travailler sur l'amélioration de la desserte de l'Agglo d'Elbeuf.

Depuis 1990, plusieurs actions ont été menées en ce sens, notamment la requalification de certains axes, comme la voie sur berge et ses pénétrantes, les giratoires paysagés à Tourville la Rivière, ou l'aménagement des entrées d'agglomération.

L'Agglo d'Elbeuf et le Conseil Général de Seine-Maritime réfléchissent à la desserte routière de la communauté d'Agglo et proposent, notamment, la création de son contournement par l'Est, avec un lien vers l'A 13 (barreaux de raccordement de Criquebeuf).

Enfin, il est difficile de parler de mobilité sans aborder la fracture que provoque la Seine entre les deux rives. Les deux ponts ne suffisent pas à permettre un bon échange. Le projet d'une liaison tram-train entre Rouen et Elbeuf, avec une gare à Elbeuf, renforce ce manque de fluidité. C'est dans ce cadre qu'ont été lancées des études de faisabilité pour la réalisation d'un 3ème franchissement du fleuve.

Il s'agit donc, au travers de ces nouvelles actions, de poursuivre le travail déjà engagé.

L'Agglo continue ses efforts en améliorant son accessibilité (déviation des poids lourds, Port Angot...) et en requalifiant certains axes d'entrée d'Agglo, tant au niveau des aménagements que de la mise en lumière.

> Localisation :

St-Pierre-lès-Elbeuf / Cléon / St-Aubin-lès-Elbeuf / Elbeuf / Orival

> Actions envisagées :

Descriptif	Echéance	Maître d'ouvrage
Entrées d'agglo	2007/2010	Ville / Agglo / Département de Seine-Maritime
Etude signalétique	2007/2008	Agglo

> Etat d'avancement de la mise en œuvre :

Descriptif	Etat d'avancement
Entrées d'agglo - rue du Neubourg - Etude RD7 - Orival	Consultation maîtrise d'œuvre Avant projet Avant projet
Étude signalétique	Etude en cours

> Financement :

Descriptif	Coût
Entrées d'agglo - rue du Neubourg - Etude RD7 - Orival	2.300.000 € HT 800.000 € HT 1.700.000 € HT
Étude signalétique	450.000 € HT

> Partenariats :

Département de Seine-Maritime - Département de l'Eure - FEDER - Ville

> Critères d'évaluation envisagés :

- Satisfaction des habitants
- Qualité des espaces publics

ENTREES D'AGGLOMERATION ET MISE EN LUMIERE



> Objectifs de l'action :

Pour améliorer son image et développer son attractivité, l'Agglo d'Elbeuf a déterminé deux axes, symbole du Cardo Romain, qui feront l'objet d'un travail de requalification, tant en termes paysager que de mise en lumière. Ce sera aussi l'occasion de travailler sur la sécurité de ces voies.

> Descriptif de l'action :

1. Rue du Neubourg

La rue du Neubourg en entrée de ville entre la forêt et le carrefour dit de la « femme sans tête » constitue une entrée majeure d'Elbeuf. En effet, le trafic intense, la vitesse excessive, la présence d'un lit d'arrêt d'urgence et des glissières en béton armé s'apparentent à un caractère routier non apaisé et extrêmement dangereux pour la vingtaine d'habitations voisines.

Ainsi, la nécessité de réaliser un programme d'aménagement a été lancé dans le but d'analyser le site, de proposer des réponses adaptées aux contraintes et d'orienter un programme d'actions.

La réponse tourne autour de 3 axes :

- 1 – La création d'une contre-allée côté riverains.
- 2 – La création d'une voie montante (au lieu de deux) et d'une voie descendante.
- 3 – La refonte du carrefour dit de la « femme sans tête »

2. RD 7

L'Agglo d'Elbeuf est traversée par la RD 7. Au fil du temps, cet axe de transit a été rattrapé par le développement urbain de l'agglomération. A ce jour, il est nécessaire de mener une réflexion globale sur l'ensemble de cette voie, depuis la sortie de l'A 13, jusqu'à la ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

L'objectif consiste à rendre son caractère urbain à Cléon et Rue Gabriel Péri à Tourville la Rivière et à anticiper le développement de ce secteur, notamment au niveau de l'Hôpital des Feugrais et de la future zone d'activités qui le jouxte.

3. Orival

Située au Nord Ouest de l'agglomération, la route du circuit est un axe d'entrée qui reçoit 15.000 véhicules par jour.

Outre ce trafic important, une piste cyclable est en projet. Pour régler ces problèmes de vitesse et de cohabitation, il est nécessaire de la requalifier en axe urbain.

Les travaux consistent à réaliser un terre plein central végétalisé. Les contres allées seront plantées d'arbres pour redonner une échelle humaine à la rue. Enfin, un parking, en entrée, permettra de faciliter l'accessibilité à la piste cyclable.

> Localisation de l'action :

Tourville la Rivière – Cléon – Saint-Aubin-lès-Elbeuf – Orival – Elbeuf-sur-Seine

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

- s'assurer du bon entretien des espaces publics

> Etat d'avancement et échéancier :

- 1 - Rue du Neubourg – DCE Octobre et travaux 1er trimestre 2008
- 2 - RD 7 – Maîtrise d'œuvre désignée en Octobre 2007
- 3 - Orival – AVP en Décembre 2007

> Budget prévisionnel :

1 - Rue du Neubourg : 2.300.000 euros HT	
- Enfouissement réseaux	549.282 euros
- Eclairage public	210.000 euros
- V.R.D	1.540.718 euros
2 - RD 7 :	
- étude : 800.000 € HT	
3 - Orival : 1.700.000 euros HT	
- Réseaux divers	500.000 euros
- Eclairage public	450.000 euros
- V.R.D	750.000 euros

> Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo	Autres	TOTAL
Rue du Neubourg		1.000.000 €	600.000 €	Ville d'Elbeuf 700.000 €	2.300.000 €
Etude RD7		400.000 €		Agglo 400.000 €	800.000 €
Orival	300.000 € <i>pistes cyclables *</i>	325.000 €		Agglo 1.075.000 €	1.700.000 €
TOTAL	300.000 €	1.725.000 €	600.000 €	2.175.000 €	4.800.000 €

* Estimation de la participation régionale

L'aide régionale est conditionnée au respect des critères d'attribution suivants :

- inscription du projet dans le cadre d'un plan de déplacements urbains, d'un plan vélo ou d'un schéma local des déplacements ;
- inscription du projet dans un itinéraire global prenant en compte la continuité des itinéraires et leur sécurité ;
- desserte d'équipements publics ou de zones urbaines dotés de stationnement pour les vélos ;
- mise en place d'une signalétique et d'une opération de sensibilisation et de communication.

L'aide régionale sera au maximum de 50 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 120 € HT / m linéaire, soit au maximum une aide de 600 € par km linéaire.

Le financement du Département de Seine-Maritime interviendra, a posteriori, lorsque le projet sera validé et individualisé : les coûts des études seront alors intégrés au coût total de l'opération (travaux + études) et pris en charge par le Département à hauteur de 50%.

La participation Départementale pourrait être complétée de subventions spécifiques au titre des aménagements cyclables, si de tels aménagements sont envisagés.

> Partenariats :

- Département de Seine-Maritime
- Villes
- Région Haute Normandie

> Critères d'évaluation envisagés :

- modification des habitudes de circulation
- réduction de la vitesse
- satisfaction de la population
- appropriation de l'espace public par les habitants, les cyclistes, etc...



> **Objectifs de l'action :**

La signalétique directionnelle, mise en place voilà dix ans, a fait l'objet d'adaptations ponctuelles mais n'offre plus en certains points l'information nécessaire. De plus, le jalonnement ne concernait pas l'ensemble des dix communes que composent l'Agglo d'Elbeuf.

A l'appui de ces constats, une révision du schéma directeur de jalonnement s'impose. Et, parallèlement à cette réflexion, un travail doit être mené sur la signalétique économique et la signalétique plus locale du ressort des communes.

La signalisation de direction doit être conçue afin d'aider les conducteurs à trouver leur destination et faciliter leur prise de décision à l'approche et aux abords des carrefours.

Une bonne signalisation directionnelle contribue à augmenter la sécurité de tous les usagers de la route.

Par ailleurs, au travers de sa compétence « économie », l'Agglo d'Elbeuf souhaite promouvoir la dimension économique de son territoire, notamment en signalant les différentes zones d'activités.

> **Descriptif de l'action :**

- recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage qui aura pour mission d'assister les services de l'Agglo pour élaborer le cahier des charges et suivre les prestations du bureau d'études chargé de réaliser l'étude signalétique.
- recrutement du bureau d'études qui aura pour mission la mise au point de l'étude signalétique.
- travaux de mise en place de la signalétique directionnelle et économique.

> **Plan de Financement :**

Action	État	Région	Département	Agglo	Autres	TOTAL
Recrutement AMO				20.000 €		20.000 €
Recrutement BET pour réalisation étude signalétique				125.000 €		125.000 €
Fourniture en mobiliers et travaux de mise en place de la signalétique				305.000 €		305.000 €
TOTAL				450.000 €		450.000 €

> **Partenariats :**

Agglo d'Elbeuf, Département de Seine-Maritime, CEDRE, CCI, Communes.

> **Localisation de l'action :**

L'ensemble du territoire de l'Agglo d'Elbeuf.

> **Maîtrise d'ouvrage :**

Agglo d'Elbeuf

> **Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :**

Maintenance et mise à jour de la signalisation directionnelle et économique.

> **Etat d'avancement et échéancier :**

- 2007 : - recrutement de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).
- recrutement du bureau d'études (BET) pour la réalisation de l'étude signalétique (nouveau schéma directeur de jalonnement, signalétique économique).
- 2008/2009 : travaux de mise en place de la signalétique directionnelle et économique.

> **Budget prévisionnel :**

Coût estimatif : 450 000 €
 Recrutement AMO : 20 000 €
 Recrutement BET pour réalisation de l'étude signalétique : 125 000 €
 Fourniture et travaux de mise en place de la signalétique : 305 000 €



AMENAGEMENTS URBAINS

AMENAGEMENT DE L'ÎLOT MARIGNAN À ELBEUF



> Préambule

La ville d'Elbeuf sur Seine a engagé une stratégie de reconquête des berges de Seine qui s'est concrétisée par la réalisation de travaux d'aménagement entrepris sur la voie sur berges et par la construction de plusieurs équipements publics.

La pointe de l'îlot Marignan offre une opportunité foncière précieuse dans le centre Ville pour favoriser le développement de la Ville sur le plan résidentiel et commercial.

Dans cette perspective, le réaménagement de l'îlot Marignan bordant l'Est du champ de foire jusqu'en limite de Caudebec-lès-Elbeuf parachevera le projet global de requalification de la façade fluviale de la ville.

Le périmètre d'étude de 5 hectares prévoit un projet d'aménagement d'ensemble mixte, d'habitat et d'activités commerciales appuyé, sur la conservation d'un bâtiment à sheds, des bâtiments remarquables du site et d'implantation de maisons de ville, la reconstruction d'immeubles collectifs et le réaménagement des cheminements piétonniers.

Le projet prévoit la construction de 250 logements neufs.

> Objectifs du dispositif :

Valoriser ce foncier, très bien positionné sur la Seine en centre Ville, pour développer une offre de logements diversifiée et des commerces de qualité. Requalifier et désenclaver l'îlot de la rue du Port.

> Localisation :

Sur les berges de la Seine à l'Est de la Ville.

> Actions envisagées :

Descriptif	Echéance	Maître d'ouvrage
Dépollution du site	5 ans	
Démolition de bâtiments industriels et de logements		
Construction de logements et de commerces		
Aménagement des espaces extérieurs		

> Etat d'avancement de la mise en œuvre :

Descriptif	Etat d'avancement
Etude de pollution faite	
Projet d'aménagement fourni en juin 2007	

> Financement :

Le coût total de l'opération s'élève à 63 M €.

Un solde net de 3.550.000 € reste à financer.

Le coût de la construction des logements, des réseaux et l'aménagement des espaces privés est à la charge de l'aménageur. Ce montant est estimé à 57.561.000 €.

Le solde restant à financer se décompose ainsi :

DEPENSES		PRODUITS	
• Etudes préalables	155.000 €	• Charges foncières maisons de Ville	2.067.000 €
• Maitrise foncière toutes tranches (acquisition parcelles – indemnités d'éviction)	2.584.000 €	• Charges foncières logements collectifs	3.252.000 €
• Libération des sols (dépollution – démolition)	502.000 €	• Charges activités commerce	57.000 €
• Aménagement des espaces extérieurs : - Nouveau tracé de la rue Marignan - Voies intérieures - Aménagements paysagers (mail – trouée verte) - Parc de stationnements	5.634.000 €		
TOTAL TTC	8.926.000 €	TOTAL TTC	5.376.000 €

> Partenariats :

- Habitat 76 - Etat

> Critères d'évaluation envisagés :

- Nombre de logements supplémentaires créés.
- Nombre de commerces créés.

FICHE ACTION N° 3.5

REQUALIFICATION DU COURS GAMBETTA ORU D'ELBEUF SUR SEINE



> Objectifs de l'action :

Participer au renforcement des liens du quartier avec la ville dans le cadre du projet global de requalification du secteur : Gare, îlot Gambetta, rue du Neubourg.

Contribuer à la desserte du Pôle des savoirs en privilégiant les modes doux.

> Descriptif de l'action :

Requalification du cours Gambetta en relation avec le réaménagement de l'îlot Gambetta et de la place Lecallier.

Le cours Gambetta sera mis en sens unique et un espace végétalisé sera réservé spécifiquement aux piétons sur son emprise actuelle.

La réalisation de cet espace dédié contribuera au renforcement des cheminements piétonniers.

> Localisation de l'action :

Quartier Blin

> Plan de Financement :

ACTION	Région FRADT*	Département	AGGLO	Commune	TOTAL
Requalification du Cours Gambetta	255.926 €		51.185 €	34.123 €	341.234 €

> Partenariats :

Les partenaires associés à la définition du projet global de rénovation urbaine sont l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, l'Agglo d'Elbeuf, le Département de Seine-Maritime, la Région Haute Normandie, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Allocations Familiales et les Bailleurs sociaux.

> Maîtrise d'ouvrage :

Ville d'Elbeuf sur Seine

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Mise en place de chartes territoriales de Gestion Urbaine de Proximité
Volet insertion par l'économie de la convention ANRU et de son avenant

> Etat d'avancement et échéancier :

S'inscrit dans le cadre de la signature de l'avenant à la convention ANRU.
Calendrier prévisionnel de réalisation : second semestre 2009

> Budget prévisionnel : 341 234 € H.T.

* L'intervention régionale sera de 75 % du coût prévisionnel de l'opération, plafonnée à 255 926 €.

> Critères d'évaluation envisagés :

Indicateurs quantitatifs :

- surfaces traitées,
- plantations réalisées, mobilier urbain posé, éclairage public renforcé.

Indicateurs qualitatifs :

- modification de la perception du quartier,
- fréquentation du Pôle des savoirs,
- modification du peuplement dans le parc HLM
- appropriation du projet de requalification urbaine du quartier par les habitants (respect des règles de sécurité routière, amélioration des conditions de circulation et de stationnement, déprédations...) mesurée par enquête de satisfaction.

FICHE ACTION N° 3.6

ACHEVEMENT DE LA REQUALIFICATION DE LA RUE ANATOLE FRANCE ORU D'ELBEUF SUR SEINE



> Objectifs de l'action :

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier, l'action contribuera au renforcement des liens avec la ville et à son ouverture.

Rétablissement de l'équilibre au profit des modes doux, notamment des aménagements liés à la réalisation de la trame bleue et verte.

Elle participera en outre à l'amélioration de la sécurité routière tant pour les piétons (notamment les enfants) que pour les automobilistes.

> Descriptif de l'action :

Mise en oeuvre de dispositifs susceptibles de ralentir la vitesse et d'accroître la vigilance des automobilistes sans avoir systématiquement recours à des obstacles ralentisseurs.

Amélioration des bas côtés, alignements d'arbres, requalification des trottoirs et de l'éclairage public, implantation des panneaux et mobilier urbain, multiplication des traversées piétonnes et renforcement de leur sécurisation.

Intégration de la problématique de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, en application de la charte Ville-Handicap.

> Plan de Financement :

ACTION	Région FRADT*	Département	AGGLO	Commune	TOTAL
Achèvement de la requalification de la rue Anatole France (ORU d'Elbeuf)	128.199 €		50.365 €	50.364 €	228.928 €

* L'intervention régionale sera de 56 % du coût prévisionnel de l'opération, plafonnée à 128 199 €.

> Partenariats :

Les partenaires associés à la définition du projet global de rénovation urbaine sont l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, l'Agglo d'Elbeuf, le Département de Seine-Maritime, la Région Haute Normandie, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Allocations Familiales et les Bailleurs sociaux.

> Localisation de l'action :

Quartier du Puchot

> Maîtrise d'ouvrage :

Ville d'Elbeuf sur Seine

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Mise en place de chartes territoriales de Gestion Urbaine de Proximité Volet insertion par l'économie de la convention ANRU et de son avenant.

> Etat d'avancement et échéancier :

S'inscrit dans le cadre de la signature de l'avenant à la convention ANRU. Calendrier prévisionnel de réalisation : second semestre 2010.

> Budget prévisionnel : 228 928 € H.T.

> Critères d'évaluation envisagés :

Indicateurs quantitatifs :

- surfaces traitées,
- plantations réalisées, mobilier urbain posé, éclairage public renforcé.

Indicateurs qualitatifs :

- modification de la perception du quartier ,
- modification du peuplement dans le parc HLM
- appropriation du projet de requalification urbaine du quartier par les habitants (respect des règles de sécurité routière, amélioration des conditions de circulation et de stationnement, déprédations...) mesurée par enquête de satisfaction.

FICHE ACTION N° 3.7

AMENAGEMENT D'UN PARC PAYSAGER DANS LA ZONE D'ACTIVITES DU CLOS ALLARD A CAUDEBEC-LES-ELBEUF



> Objectifs de l'action :

La zone d'activités est située sur la commune de Caudebec-lès-Elbeuf au lieu-dit « Le Clos Allard ». Elle est limitée au Nord par les Berges de Seine doublée de la RD 921, au Sud par la zone bâtie implantée en bordure de la rue Félix Faure, route de Pont de l'Arche, à l'Est par la rivière l'Oison déviée dans le ravin communal et par le centre commercial, à l'Ouest par une zone d'activités implantée en bordure de la rue de Strasbourg.

D'une superficie moyenne de 14 hectares, cette zone d'activités est destinée à recevoir des activités à vocation industrielle, tertiaire et de sous-traitance. La zone a été aménagée par l'Agglo d'Elbeuf (voirie, réseaux, espaces verts...) Aujourd'hui, la zone est en cours de commercialisation et dispose, à l'heure actuelle, d'un peu plus de 5 hectares disponibles.

Le Nord de cette zone est impacté par le Plan de Prévention des Risques d'Inondations. En conséquence, elle est inconstructible. Aussi, un parc paysager sera aménagé afin de valoriser cet espace inondable situé à l'articulation de la zone d'activités du Clos Allard et de la voie départementale du bord de Seine à Caudebec-lès-Elbeuf.

> Descriptif de l'action :

Ce parc paysager devra prendre en compte l'assainissement pluvial des entreprises qui souhaiteraient évacuer leurs eaux pluviales en hydraulique douce sur ce terrain. L'image de l'aménagement de ce parc devra avoir une forte connotation environnementale à savoir :

- hydraulique douce,
- respect dans la mise en œuvre et l'entretien de techniques respectueuses de l'environnement et de la nature du sol (notamment minimiser les problématiques d'arrosage),
- choix de végétaux d'essence locale demandant peu d'entretien. Ponctuellement des plantes d'eau pourront être proposées.

> Plan de Financement :

Action	Région FRADT*	Département FDADT	AGGLO	Commune	TOTAL
Aménagement	116.640 €	116.640 €	349.920 €		583.200 €

* L'intervention régionale sera de 20 % du coût prévisionnel de l'opération, plafonnée à 116 640 €.

> Partenariats :

Agglo
Commune de Caudebec-lès-Elbeuf
Région Haute Normandie
Département de Seine-Maritime

Le jardin devra offrir des percées sur la zone d'activités et une covisibilité pourra être envisagée entre la Seine et la zone d'activités. La circulation intérieure se fera uniquement par des modes doux. L'accessibilité pour l'entretien devra être prise en compte. Ce parcours sera maillé avec le reste du site alentour.

> Localisation de l'action :

Le parc paysager sera aménagé au Nord de la zone d'activités du Clos Allard dans la commune de Caudebec-lès-Elbeuf.

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Une attention particulière sera apportée par les services de l'Agglo d'Elbeuf sur l'entretien de ce parc paysager qui constitue une vitrine paysagère à la zone d'activités du Clos Allard.

> Etat d'avancement et échéancier :

Un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié à cours de l'été 2007. Des esquisses d'aménagement seront soumises pour avis à l'Agglo d'Elbeuf à l'automne.

Le dossier de consultation des entreprises sera établi par la suite afin d'aménager le parc paysager au début de l'année 2008.

> Budget prévisionnel : 583 200 € HT

> Critères d'évaluation envisagés :

Le Département de Seine-Maritime sera tenu informé de l'avancement du projet depuis la phase études jusqu'à la réalisation des travaux. Il pourra être associé en tant que de besoin aux instances de suivi et de pilotage.

AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE DE CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF



> Objectifs du dispositif :

Le centre ville de Caudebec-lès-Elbeuf est caractérisé par un axe fort (rue de la République) et par des équipements municipaux l'encadrant (Mairie, Caisse des Ecoles, services culturels...). Son patrimoine architectural, typique de la fin du 19ème et du début du 20ème siècle, marque un cœur historique où les commerces se sont naturellement implantés.

Malgré des atouts évidents, le centre-ville souffre et ne remplit plus un rôle de moteur de la Ville. Des causes multiples peuvent être identifiées : insalubrité marquée rue de la République - désertification des commerçants - lieux publics à requalifier et à créer - vacance de logements

La Ville a engagé une vaste réflexion pour remédier à la cassure du tissu urbain lié à la désertification commerciale du centre ville et à la dégradation continue de l'habitat.

Les enjeux sont multiples :

Social : améliorer le cadre de vie - résorber l'habitat insalubre - favoriser la mixité en augmentant le nombre de logements

Economique : redynamiser le centre-ville en apportant de l'activité commerciale - résorber les cases commerciales vacantes

Environnemental : créer des espaces publics vertueux (jardin de proximité...) - développer l'usage des modes doux et lent - valoriser le patrimoine - maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments publics

Cette réflexion a conduit la Ville à mener une opération en deux tranches. La première, inscrite au contrat d'Agglomération précédent, a consisté à revitaliser le commerce non sédentaire. Les aménagements décidés sont en cours de finalisation et ont été menés en complète concertation avec les commerçants.

La première tranche étant terminée, le lancement de la seconde a été décidé. Cette seconde phase se concentre sur le commerce sédentaire et sur la structure urbaine en tant que telle.

Ainsi une étude urbaine permettra l'élaboration d'un plan de recomposition urbaine d'ensemble pour le centre ville de Caudebec-lès-Elbeuf. Il s'agit par ce plan de recomposition :

1. de disposer d'un diagnostic précis sur le centre-ville :
 - Bâti (qualité, état général, patrimoine à conserver...)
 - Commerces (cases vacantes, nature du commerce, superficie du local, volonté du propriétaire...)
 - Circulation (difficultés de circulation, influences sur la vie du centre ville...)
 - Foncier (disponibilité, programmation etc.)

2. de disposer d'une vision prospective actualisée sur l'organisation du secteur à terme, sur les sources de perturbation de son fonctionnement général, de ses ramifications avec le territoire de l'Agglo d'Elbeuf.

3. de définir des préconisations, en termes d'aménagement et/ou de réorganisation de l'espace, qui permettront de répondre aux différentes problématiques en place sur ce secteur, notamment en matière commerciale, de circulation et de stationnement

4. de proposer des principes de traitement des espaces publics majeurs du secteur (création, valorisation, nouvelles liaisons, mobilier urbain, aménagement paysager).

L'élaboration de ce plan devra permettre d'atteindre plusieurs objectifs pour le secteur d'étude :

1. Améliorer la desserte et la circulation générale au sein du secteur en composant avec les infrastructures diverses, en présence, et en atténuant les points durs de circulation
2. Envisager les actions qui permettront de résoudre les problèmes de circulation récurrents
3. Améliorer l'attractivité commerciale du secteur en travaillant avec les commerçants présents sur l'îlot
4. Favoriser les liaisons avec le territoire, créer de nouvelles liaisons et favoriser les modes doux
5. Estimer financièrement les projets présentés
6. Intégrer de façon volontariste les problématiques environnementales
7. Recomposer cet îlot en termes d'espaces publics en lui redonnant sa vocation de centre-ville polymorphe
8. Reconquérir les espaces publics
9. Réhabiliter l'habitat
10. Faire une étude de marché pour le commerce et l'habitat

Cette étude s'inscrira entièrement dans une démarche de développement durable. Ensuite, des aménagements et des pistes d'action seront retenus. Il est aujourd'hui impossible d'évaluer quels seront les coûts d'investissement à venir, l'étude urbaine devant les déterminer.

Ce projet suit la politique communautaire :

- Les orientations du SCOT sont prises en compte en structurant l'évolution urbaine de l'Agglo d'Elbeuf
- L'opération de renouvellement du centre ville permettra d'atteindre les objectifs du PLH c'est-à-dire :

Axe 3 : Promouvoir la mixité et la diversité de l'offre de logements

Axe 4 : Apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques de logements sur l'agglomération

FICHE ACTION N° 3.8

Pour mener ce projet, la commune a entamé une politique foncière active en inscrivant l'ensemble de la rue de la République dans le PAF communal, en identifiant deux secteurs-clé validés dans les PAF communal et inter-communal. Par ailleurs, la Ville s'inscrira activement dans le Programme d'Intérêt Général mis en place par l'Agglo destiné à satisfaire les demandes immobilières en centre ville, à résorber les logements vacants, à lutter contre l'insalubrité et à contribuer à l'embellissement du patrimoine privé.

> Localisation :

Centre ville

> Actions envisagées pour les années 2007/ 2008/2009 :

2007/2008 :

- Réalisation d'une étude urbaine sur le centre ville par la ville
- Etude de performance thermique des équipements publics (Mairie - Espace Bourvil) fin 2007/2008
- Premiers travaux d'aménagements fin 2008/2009

Les aménagements à réaliser ainsi que leur coût seront programmés après validation d'un scénario proposé par le bureau d'études.

> Etat d'avancement de la mise en œuvre :

- Réalisation d'un diagnostic sur le centre ville > Pré-diagnostic sur l'îlot cœur de Ville en cours
- Etude de performance thermique des équipements publics (Mairie - Espace Bourvil) > Bureau d'études retenu pour la mairie et cahier des clauses en cours de rédaction pour l'Espace Bourvil

> Financement :

Descriptif	Coût HT	Coût TTC
Réalisation d'un diagnostic sur le centre ville	70 000 €	83 720 €
Etude de performance thermique mairie	21 000 €	25 116 €
Etude de performance thermique Bourvil	21 000 €	25 116 €
TOTAL	112 000 €	133 942 €

Action	Région	Maîtrise d'ouvrage	TOTAL
Réalisation d'un diagnostic sur le centre ville	12.600 €	Ville de Caudebec-les-Elbeuf	70.000 €
Etude de performance thermique : - mairie - Bourvil		99.400 €	42.000 €
TOTAL			112.000 €

> Partenariats :

Agglo d'Elbeuf – Etat – Département de Seine-Maritime – Région Haute Normandie – ADEME – ARENH – CCI - Le CEDRE –DRAC – CAUE ...

> Critères d'évaluation envisagés :

Nombre de commerces maintenus et créés - Fréquentation des équipements publics
Réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics - Enquêtes qualitatives et quantitatives de satisfaction auprès des habitants - Nombre de logements vacants remis sur le marché locatif - Mixité du quartier

PROJET D'ECO-QUARTIER A CAUDEBEC-LES-ELBEUF



> Objectifs du dispositif :

La Ville projette de créer sur le site des Cavées Est (Sud-Est de la commune) un éco-quartier, c'est-à-dire un nouvel ensemble urbain de près de 30 ha dont l'empreinte majeure s'inscrit dans une démarche de développement durable. Ce projet exemplaire et innovant, tant pour la commune que pour le territoire régional, vise à intégrer une cohésion territoriale et sociale, à garantir la qualité du cadre de vie, à assurer la croissance et le développement et, d'une manière générale, à conjuguer l'aménagement et le développement durable.

Cette démarche s'inscrit entièrement dans la politique communautaire :

Le projet coïncide avec les politiques d'accompagnement de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine :

- Renforcer la coopération entre collectivités territoriales dans la mise en œuvre d'actions d'aménagement et de développement durable
- Organiser l'urbanisation : réalisation de programmes de logements notamment sociaux, etc.
- Conduire une politique foncière

Le projet d'éco-quartier répond entièrement aux préoccupations du SRADT :

Axe 3 - priorité 2 : L'affirmation de la filière-bois

Axe 4 : Une gestion performante et durable des déplacements et des énergies

Axe 5 : Une cohésion territoriale : insertion, solidarité, accompagnement, éducation et mixité

Axe 8 : Un environnement et un espace de qualité

Les orientations du SCOT sont prises en compte :

- Assurer la croissance et le développement :
 - L'attractivité résidentielle, facteur de réussite
- Mener une politique de l'habitat au service des équilibres sociaux et spatiaux :
 - Des logements diversifiés et de qualité
 - Favoriser l'équilibre et la mixité
- Garantir la qualité du cadre de vie :
 - Mettre en place une gestion globale du cycle de l'eau
- Conjuguer aménagement et environnement

L'éco-quartier permettra d'atteindre les objectifs du PLH, c'est-à-dire:

Axe 1 : Accroître l'offre globale de logements par l'augmentation de la construction neuve dans le respect des principes du développement durable, soit 61 logements neufs (dont 30 sociaux) par an durant 6 années

Axe 3 : Promouvoir la mixité et la diversité de l'offre de logements

Axe 4 : Apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques de logements sur l'agglomération

Au vu de ce projet, la commune a entamé une politique d'acquisition de terrains.

Cette zone présente un intérêt évident pour la ville puisqu'elle constitue la dernière zone urbanisable de Caudebec-lès-Elbeuf. C'est pourquoi, il est apparu indispensable de continuer et de renforcer cette politique de réalisation de réserve foncière en dotant la commune d'un outil foncier lui permettant d'intervenir sur l'ensemble de la zone : la création d'une ZAD. A cet effet, la Commune a demandé à ce que le titulaire du Droit de Préemption à l'intérieur du périmètre de cette ZAD soit l'EPF de Normandie pour le compte de l'agglomération d'Elbeuf dans le cadre du Programme d'Action Foncière intercommunal.

En date du 19 juin, la Préfecture a pris l'arrêté relatif à la création de la ZAD des Cavées Est.

> Enjeux du projet par thématique :

Le territoire

1. Conserver et renforcer cette situation privilégiée aux côtés d'Elbeuf, des coteaux et de la Seine.
2. Proposer de nouveaux logements, en complément de la programmation en cours, pour accueillir une nouvelle population et répondre aux besoins réels de la commune en logements.
3. Développer l'attractivité de Caudebec-lès-Elbeuf.
4. Permettre le retour des populations jeunes sur la commune, que ce soit en leur proposant du locatif ou de l'accession à la propriété (ceci dans le but de contrebalancer le vieillissement de la population qui apparaît petit à petit sur le territoire communal - plus ou moins induit par la présence de la maison de retraite).
5. Augmenter la taille moyenne des ménages en favorisant l'accueil des jeunes couples sur le territoire communal.
6. Identifier les équipements, les commerces et les services manquants sur la commune et les adapter aux besoins des populations actuelles et nouvelles.
7. Favoriser la mixité des logements sur le futur éco-quartier, notamment à l'intérieur des bâtiments collectifs.
8. Réhabiliter le bâti existant.
9. Proposer du logement social sur le futur secteur, aussi bien sous la forme locative que sous la forme de l'accession à la propriété.
10. Maîtriser la nouvelle offre foncière (aménagement en plusieurs tranches).
11. Développer l'emploi sur Caudebec et plus particulièrement l'emploi pour les jeunes.
12. Relancer l'économie, notamment en développant les offres de services (éventuellement activité tertiaire au niveau du projet).
13. Prendre en compte les spécificités et les contraintes physiques, ainsi que les opportunités environnementales du terrain choisi pour l'aménagement de l'éco-quartier.

La gestion de l'eau

1. Identifier, limiter et contrôler les rejets pratiqués dans la Seine, afin d'en améliorer la qualité bactériologique et physico-chimique
2. Valoriser la présence de la Seine (liaison éco-quartier / Seine, aménagement des berges...)
3. Prendre en compte les axes de ruissellement et les zones naturelles de stagnation d'eau
4. Composer l'aménagement en fonction des spécificités hydrauliques du terrain
5. Diminuer les consommations en eau potable des ménages (équipements, pratiques)
6. Préserver la qualité des eaux distribuées
7. Maîtriser la charge polluante des eaux usées rejetées au niveau de l'éco-quartier en termes de qualité et de quantité (proposer des solutions alternatives et diminuer les consommations des habitants à la source)

La biodiversité

1. Développer et utiliser la présence de la Seine et de la forêt de la Londe-Rouvray
2. Gérer et mettre en réseau les espaces naturels et les espaces verts
3. Veiller à la continuité et à la cohésion de la ceinture verte
4. Protéger et valoriser le patrimoine naturel
5. Pour le bâti, accorder les couleurs, les matériaux et les typologies au bâti typique de Caudebec, sans se fermer toutefois à des formes nouvelles (créer une continuité et ne pas causer de rupture avec les quartiers voisins)
6. Assurer la pérennité des espaces boisés
7. Intégrer les futures constructions dans le paysage
8. Préserver une zone de transition entre les aménagements et l'espace naturel situé au sud du projet (forêt de la Londe-Rouvray) - soigner la lisière
9. Une greffe est à créer entre le nouveau quartier et le reste de la commune.
10. Imposer une bonne gestion des chantiers afin de limiter les dégradations et les impacts sur la zone d'étude.

L'environnement sonore

1. Concilier optimisation de l'espace et préservation de l'intimité des occupants afin d'éviter les problèmes de voisinages
2. Limiter les nuisances liées à la circulation des véhicules
3. Continuer d'enterrer l'ensemble des conteneurs de collecte du verre

La gestion des déchets

1. Organiser la collecte des déchets des ménages sur le futur éco-quartier afin de limiter les déplacements et les nuisances (porte à porte, apport volontaire, positionnement des différents points de collecte...)

2. Diminuer la quantité de déchets produits par les ménages (comportements d'achat, tri, valorisation)
3. Inciter fortement la population au tri des déchets (sensibilisation sur les modalités de collecte pour diminuer les refus de tri)
4. Inciter fortement la population au compostage de la fraction fermentescible des ordures ménagères et des déchets verts
5. Mettre en œuvre un travail partenarial fort avec l'Agglo d'Elbeuf pour valoriser les déchets
6. Mettre en place un plan de gestion des déchets de chantier

Les transports et déplacements

1. Organiser la voirie et les accès à la zone d'aménagement
2. Optimiser au maximum la place très intéressante de Caudebec dans le but de développer son économie
3. Favoriser les modes de déplacements alternatifs (train, car, bus) et les déplacements doux (vélo, piéton, roller) à la voiture personnelle
4. Développer et mettre à profit les différents projets à l'étude (tram train)
5. Sécuriser les accès au secteur de l'éco-quartier
6. Organiser une desserte à l'intérieur de l'éco-quartier afin de permettre une circulation fluide et sécurisée
7. Envisager une requalification des voies très empruntées et de la place centrale afin d'apaiser la circulation et donc de réduire les risques routiers
8. Réaliser une liaison douce et attractive entre l'éco-quartier, le centre ville de Caudebec (afin de le redynamiser), la Seine et les zones d'activités économiques
9. Limiter au maximum les surfaces imperméabilisées (voiries, stationnement)
10. Permettre l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite (tous types de handicaps ou de problèmes de mobilité)

Risques et sols pollués

1. Prendre en considération les différents risques majeurs lors de l'aménagement de la zone,
2. Proscrire toute mise en place d'ouvrages hydrauliques de rétention des eaux,
3. Une attention toute particulière doit être portée sur la reconversion des sites en fin d'exploitation,

Climat et énergie

1. Limiter les impacts environnementaux et paysagers des réseaux de distribution d'énergie et de l'éclairage public (consommation d'énergie, pollution lumineuse...)
2. Diminuer les consommations énergétiques des ménages et de la collectivité,

3. Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables tout en préservant la qualité des paysages et de l'environnement,
4. Mettre en place des actions de maîtrise de la consommation afin d'éviter le gaspillage,
5. Opter pour des appareils efficaces, isoler correctement les bâtiments,
6. Privilégier une organisation et une disposition des habitations permettant d'optimiser les apports naturels d'énergie solaire (non polluante et gratuite) pour l'éclairage et le confort d'hiver (construction bioclimatique et énergie solaire passive),
7. Diminuer les consommations sans surcoût important,
8. Inciter les futurs propriétaires à développer des programmes d'économie d'énergie sur leurs propres consommations,
9. Créer un environnement intérieur sain (préconisations concernant l'utilisation de produits dangereux ou nocifs pour la santé de occupants),
10. Certifier les aménagements afin de leur donner une légitimité (Passivhaus, référentiel HQE, label THPE ou HPE, Minergie...),
11. Possibilité de développer la production d'énergie sur place

Permettre uniquement l'accès aux services de secours ou aux pompiers.

- Etudier les conséquences en termes de voiries et d'espaces de stationnement et proposer des solutions alternatives (transports en commun, modes de déplacement doux, véhicules électriques...).

En ce qui concerne le thème de l'énergie :

- L'éco-quartier sera à « énergie positive » (il consommera globalement moins d'énergie qu'il en produira) = bâtiments passifs, production d'énergie sur place, développement des énergies renouvelables (solaire thermique, passif et photovoltaïque, chaudière bois collective, géothermie...)
- Objectif BILAN ZERO EMISSION CO2 pour le bâti

> Localisation :

Site des Cavées Est
Sud-Est de la commune de Caudebec-lès-Elbeuf

> Objectifs quantitatifs et qualitatifs du projet :

En ce qui concerne le thème de l'eau :

- Traiter les eaux pluviales sur place (pas de ruissellement supplémentaire par rapport à la situation actuelle issu de l'éco-quartier)
- Avoir un aménagement qui respecte les axes de ruissellement naturels du terrain
- Diminuer de 20 % la consommation en eau potable des ménages (la consommation de référence étant de 120 m3/an/foyer)
- Diminuer de 20 % la quantité d'eaux usées rejetées par les ménages - Dans la mesure du possible, traiter les eaux usées sur place.

En ce qui concerne le thème de la biodiversité :

- Les bâtiments devront s'intégrer au paysage, la collectivité ne souhaite pas imposer de prescriptions particulières concernant la forme, la texture ou les couleurs du bâti.
- Créer un cadre de vie agréable (nombreux espaces verts et aires de promenade).

En ce qui concerne le thème des déchets :

- Diminuer de 20 % la production de déchets des ménages (la production de référence étant de 365 kg/hab./an)
- Mettre en place un plan de gestion des déchets de chantier
- Etudier la mise en place d'un système automatisé de collecte des déchets souterrains

En ce qui concerne le thème des déplacements :

- Minimiser au maximum la place de la voiture personnelle dans l'éco-quartier : interdire la circulation des véhicules motorisés à l'intérieur de l'éco-quartier ou créer une voie de desserte principale limitée à 30 km/h et des voies secondaires interdites aux véhicules motorisés.



FICHE ACTION N° 3.9

> Actions envisagées pour les années 2007, 2008 et 2009 :

Descriptif	Echéance	Maître d'ouvrage
Chargé de mission éco-quartier	A compter de janvier 2007 et jusqu'à fin 2009	Recrutement par la Commune
Analyse Environnementale de l'Urbanisme (AEU)	1 ^{ème} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestres 2007	Commune
Relevé topographique	2 ^{ème} trimestre 2007	Commune
Étude hydraulique et bassins versants	2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestres 2007	Commune
Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage	Du 3 ^{ème} trimestre 2007 à 2008	Commune
Création de la ZAC environnementale	4 ^{ème} trimestre 2007 et année 2008	Commune
Assistance juridique à la mise en place de la ZAC	4 ^{ème} trimestre 2007 et année 2008	Commune
Dossier de réalisation de la ZAC environnementale	2008 et 2009	Commune

> Etat d'avancement de la mise en œuvre :

Descriptif	Etat d'avancement
Analyse Environnementale de l'Urbanisme (AEU)	Etude en cours ; validation du diagnostic en septembre 2007
Relevé topographique	Réalisé
Etude hydraulique et bassins versants	Etude hydraulique en cours Complément à réaliser
Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage	Marché de recrutement du bureau d'études en cours
Création de la ZAC environnementale	Rédaction du cahier des charges en cours
Assistance juridique à la mise en place de la ZAC	A programmer
Dossier de réalisation de la ZAC environnementale	A programmer

> Financement :

Descriptif	Coût HT	Coût TTC
Recrutement du chargé de mission	Pour 3 ans : 117 000 €	139 932 €
Réalisation d'une Analyse Environnementale de l'Urbanisme (AEU)	37 625 €	45 000 €
Relevé topographique	3 920 €	4 688 €
Etude hydraulique	35 000 €	41 860 €
Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage	50 000 €	59 800 €
Création de la ZAC environnementale	58 528 €	70 000 €
Assistance juridique	15 000 €	17 940 €
Dossier de réalisation de la ZAC environnementale	80 000 €	95 680 €
TOTAL	397 073 €	474 900 €

Action	Région	Dépt	Commune	Autres	TOTAL
Recrutement du chargé de mission					
Réalisation d'une Analyse Environnementale de l'Urbanisme (AEU)					
Relevé topographique	Crédits Sectoriels :	Crédits Sectoriels :		ADEME :	
Etude hydraulique et bassins versants	11.677 €	21.173 €	288 390 €	19.000 €	474.900 €
Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage	FRADT	FDADT		AGGLO :	
Création de la ZAC environnementale	70.200 €	58.621 €		5 839 €	
Assistance juridique					
Dossier de réalisation de la ZAC environnementale					

* L'aide régionale sera accordée annuellement et sous réserve de l'examen du bilan évaluatif de l'année précédente.

** Le Département mobilisera ses crédits FDADT à hauteur de 20 % (plafonnés à 58.621 €) pour financer les études et opérations préalables (hors étude hydraulique et bassins versants). Ce financement sera réintégré dans le plan de financement global de l'éco-quartier, si celui-ci est réalisé. Il pourra donner lieu à une restitution partielle de subvention si la commune réalise un bénéfice sur cette opération.

> Partenariats :

Agglo d'Elbeuf, Département de Seine-Maritime, Région Haute-Normandie, ADEME, AREHN, Etat, Etc.

- Consommations énergétiques du bâti
- Emissions de CO2
- Réduction générale des pollutions émises (eau, air, déchets, etc.)
- Utilisation des transports en commun et modes doux
- Etc.

> Critères d'évaluation envisagés :

Mise en place d'une grille d'analyse environnementale par le bureau d'études AEU comportant des indicateurs HQE® tels que :

Enquêtes qualitatives et quantitatives de satisfaction auprès des habitants
Demande en logements
Mixité du quartier

Le Département de Seine-Maritime sera tenu informé de l'avancement du projet depuis la phase études jusqu'à la réalisation des travaux. Il pourra être en tant que de besoin aux instances de suivi et de pilotage.

RECONVERSION DES FRICHES



> Objectifs de l'action :

Héritière d'un fort passé textile et industriel, l'Agglo d'Elbeuf compte un certain nombre de friches sur son territoire, mises en exergue lors du recensement des terrains disponibles en amont de l'élaboration du Programme d'Action Foncière (PAF) d'Agglomération. Ce document, contractualisé avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN), ouvre des perspectives foncières conséquentes à de nouveaux aménagements à vocation économique, de logements ou de constructions mixtes.

Certains de ces sites nécessitent un traitement en vue de les faire participer à la recomposition urbaine. En effet, ces sites se trouvent bien souvent intégrés au cœur même du tissu urbain, offrant ainsi des superficies convoitées pour mettre en œuvre la politique de reconstruction de la ville sur la ville. Le traitement des friches et leur reconversion sont une déclinaison du volet foncier du contrat d'agglomération. Cette action vise à maîtriser la consommation de l'espace en permettant de dégager une nouvelle offre foncière pour l'implantation d'habitat, d'activités ou d'équipements dans les zones urbaines.

Par ailleurs, certaines parcelles, grevées de contraintes multiples (risques d'inondations, technologiques, suspicions de pollutions lourdes), sont inscrites à vocation environnementale.

L'objectif de cette action est donc double :

- assurer une dépollution et une remise en état des terrains suspectés de pollutions et des friches industrielles avant tout nouvel aménagement,
- disposer de nouvelles opportunités foncières, notamment à vocation économique.

> Descriptif de l'action :

Fond Friche :

L'EPFN assure la maîtrise d'ouvrage, à la demande d'une collectivité locale ou d'un établissement public, des études et travaux nécessaires à la résorption de friches d'activité (démolition, remise en état des terrains, travaux dépollution, préverdissage, réhabilitation de l'enveloppe extérieure des bâtiments à préserver). Une convention est signée entre la collectivité et l'EPFN décrivant les travaux pris en charge.

L'EPFN appelle auprès des cofinanceurs les fonds nécessaires au financement des travaux. Les ouvrages sont remis à la collectivité ou à l'aménageur qu'elle désigne afin de poursuivre l'opération d'aménagement qui pourra comporter, à ce stade, la réalisation de travaux de VRD ou d'aménagement intérieur de bâtiments ainsi que la commercialisation de terrains à bâtir ou d'immeubles.

Etude de sol et dépollution :

L'Agglo d'Elbeuf, en complément du fond friches, souhaite participer à la dépollution, à la remise en état puis à la viabilisation de certains terrains fortement grevés.

En effet, des pollutions lourdes (métaux, hydrocarbures, ancienne zone de stockages de déchets) et/ou des contraintes environnementales (inonda-

tions, éboulements,...) et technologiques (périmètre de risques industriels) obligent la collectivité à penser la préservation ou la requalification de ces sites.

En conséquence, si les recherches du propriétaire des terrains s'avèrent infructueuses (site orphelin), la collectivité peut procéder à l'acquisition des parcelles, à des déconstructions éventuelles (anciens bâtiments vétustes), des études (sondages) puis à une dépollution (raclage de la couche superficielle du sol, végétalisation adaptée, aménagements temporaires).

En fonction du degré et de la nature des pollutions de chaque sondage sur la zone, un plan adapté et spécifique de dépollution sera mis en œuvre.

Ces différentes phases sont nécessaires en amont de tout nouvel aménagement durable (nouvelle construction).

> Localisation de l'action :

Le territoire de l'Agglo d'Elbeuf. Un certain nombre de projets sont identifiés dans le PAF d'Agglo ou dans le PAF de certaines communes. Le Programme d'Action Foncière est un document vivant et évolutif. Il offre la possibilité d'inscrire au fur et à mesure des rachats par la collectivité, de nouveaux terrains. Parmi ces futurs terrains, l'Agglo d'Elbeuf souhaite participer à la remise en état des terrains par le biais du fond de résorption des friches.

Les friches qui seront traitées prioritairement sont les suivantes :

Elbeuf sur Seine : Schocher - Quartier Gare - Ilot République – Petou – Mairignan - Terrain EDF

Caudebec-lès-Elbeuf : Garage de la Poste - UM2 rue Victor Hugo - UM5 rue Mazagran

Saint-Pierre-lès-Elbeuf : Cafalex rue de la République

Cléon : Zone Soudais - Front du RD7 - Démolition maison SNCF - INIREP

Un certain nombre de projets ont été identifiés par les communes :

Caudebec-lès-Elbeuf :

- Ilot Jules Ferry, rue du Général Leclerc,
- Rue du Général Leclerc,
- UM IV rue Blanqui / Courtois,
- 92 rue de la République,
- Ilot République (cyber-base)

Saint Aubin les Elbeuf : D1, ABX ...

> Maîtrise d'ouvrage :

Etablissement Public Foncier de Normandie

> **Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :**

Non concerné

> **Etat d'avancement et échéancier : 2008–2009–2010**

> **Budget prévisionnel : 2 833 000 € TTC**

Partenariat financier : Agglo d'Elbeuf ou communes concernées, EPFN, Région

> **Plan de Financement :**

Action	Région	Département	Agglo ou Communes	EPFN	TOTAL
Reconversion des Friches					
Elbeuf :					
- Schocher	110 000 €		132 000 €	198 000 €	440 000 €
- Quartier Gare	60 000 €		72 000 €	108 000 €	240 000 €
- Ilot République	90 000 €		108 000 €	162 000 €	360 000 €
- Petou	75 000 €		90 000 €	135 000 €	300 000 €
- Marignan	125 000 €		150 600 €	225 900 €	502 000 €
- Terrain EDF	62 500 €		75 000 €	112 500 €	250 000 €
Caudebec-lès-Elbeuf :					
- Garage de la Poste	7 000 €		8 400 €	12 600 €	28 000 €
- UM2 rue Victor Hugo	12 500 €		15 000 €	22 500 €	50 000 €
- UM5 rue Mazagran	45 000 €		54 000 €	81 000 €	180 000 €
Saint-Pierre-lès-Elbeuf :					
- Cafalex rue de la République	3 250 €		3 900 €	5 850 €	13 000 €
Cléon :					
- Zone Soudais	50 000 €		60 000 €	90 000 €	200 000 €
- Front du RD7					
Démolition maison SNCF	7 500 €		9 000 €	13 500 €	30 000 €
INIREP	10 000 €		9 000 €	18 000 €	40 000 €
Projets communaux divers					
Saint Aubin : D1, ABX, ... Caudebec-lès-Elbeuf : UMIV rue Blanqui / Courtois, 92 rue de la République ...	50 000 €		60 000 €	90 000 €	200 000 €

FICHE ACTION N° 3.10

Action	Région	Département	Agglo	EPFN	Europe	TOTAL
Reconversion des friches	708.250 €		849.900 €	674.850 €	600.000 €	2.833.000 €

Les opérations éligibles sont les opérations de pré-aménagement sur des espaces fonciers déjà urbanisés et délaissés, le recyclage foncier d'anciens sites d'activités et le traitement de la pollution des sites, réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF de Normandie. L'intervention au titre de ce dispositif porte sur les études préalables techniques et financières, les travaux de démolition, le traitement de la pollution en fonction des nouveaux usages, le préverdissement, et la réhabilitation des enveloppes des bâtiments devant être préservés pour leur valeur patrimoniale.

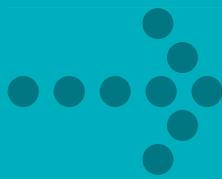
Les financements accordés dans le cadre du fonds friche sont indiqués à titre informatif et soumis à la validation du Comité Technique Foncier Régional. La participation régionale est alors de 25 % du coût TTC de l'intervention. Les collectivités bénéficiaires des opérations (Communes ou Communauté d'agglomération) apporteront au plus 30 % du coût TTC de l'intervention. L'EPF Normandie assurera le financement du solde, le cas échéant avec le concours des fonds européens.

> Partenariats :

Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, DRIRE-DIREN, CCI, FEDER, DDE, EPF de Normandie, SNCF-RFF, Syndicat mixte pour le SCoT Rouen Elbeuf, bureaux d'études spécialisés, Communes.

> Critères d'évaluation envisagés :

Nombre d'hectares de friches ou espaces mutables aménagés



MODERNISATION DU RESEAU DE TRANSPORT URBAIN

MODERNISER LE RESEAU DE TRANSPORTS URBAINS



> Objectifs du dispositif :

Dans un objectif de limitation de la périurbanisation et de l'étalement urbain, l'Agglo d'Elbeuf souhaite mettre en cohérence les politiques de déplacements avec les politiques urbaines et d'aménagement du territoire.

Dans ce cadre, l'Agglo d'Elbeuf souhaite améliorer l'organisation des déplacements urbains sur son territoire en élaborant une politique globale de déplacements intégrant les différentes composantes des déplacements urbains : modes doux, transports en commun, place de la voiture, partage de la voirie,...

Dans un souci d'amélioration de la qualité de service du réseau de transports urbains, et dans le but de conforter la place des transports collectifs, plusieurs actions seront menées :

- un projet de modernisation du réseau de transports urbains qui aura pour objectifs d'améliorer l'offre de transport (amélioration de la vitesse commerciale), la qualité de service rendu aux usagers (bornes d'informations voyageurs) et d'encourager le report modal de la voiture vers les transports en commun.
- un projet pour développer une solution transport spécifique afin d'améliorer la desserte du territoire et apporter une réponse aux habitants pour leurs déplacements en dehors des horaires de passage des bus.
- l'utilisation d'un carburant propre, le diester, pour la flotte des bus et les véhicules de services de l'Agglo afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'Agglo d'Elbeuf participe depuis leur lancement aux études sur le « réseau ferré d'agglomération ». Les différentes études ont abouti au choix du site de Saint-Sever comme meilleur site pour accueillir la nouvelle gare d'agglomération, qui sera accompagnée d'un franchissement ferroviaire de la Seine et d'aménagements ferroviaires spécifiques.

Le projet de tram-train s'inscrit, également, dans le cadre du projet « réseau ferré d'agglomération ». Ce mode de transport permettra de relier rapidement Barentin, Rouen et Elbeuf-centre à l'horizon 2020 et constituera un nouveau mode de transport interurbain efficace et concurrentiel face à l'automobile.

En 2005, le Plan de Déplacements Régional a été lancé à l'initiative commune de la Région Haute-Normandie et des Conseils Généraux de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Un des principaux enjeux de ce PDR est l'émergence d'une véritable harmonisation des transports à l'échelle régionale : harmonisation du point de vue de l'intermodalité des horaires, de l'information et de la tarification.

Cette volonté commune des différentes Autorités Organisatrices des Transports s'est traduite par la signature, fin 2006, d'une charte sur l'intermodalité des transports publics en Haute-Normandie.

Cette charte a pour principal objectif de faciliter les déplacements intermodaux, en créant notamment un titre de transport unique valable sur les différents réseaux de transports de Haute-Normandie.

L'Agglo d'Elbeuf souhaite également s'équiper d'un système de billettique sans contact et interopérable visant à faciliter les déplacements intermodaux des voyageurs.

Enfin, l'Agglo souhaite se doter d'un schéma de hiérarchisation de voirie.

> Localisation :

Ensemble du territoire de l'Agglo d'Elbeuf.

> Actions envisagées :

Descriptif	Echéance	Maître d'ouvrage
Modernisation du réseau de transport urbain	2007/2009	Agglo d'Elbeuf
Mise en œuvre d'un plan global des déplacements	2007/2009	Agglo d'Elbeuf / communes
Schéma de hiérarchisation de voirie	2007-2013	Agglo d'Elbeuf / communes
Système de billettique intermodale	2008/2011	Agglo d'Elbeuf
Transports propres	2007/2008	Agglo d'Elbeuf / TAE

> Etat d'avancement de la mise en œuvre :

Descriptif	Etat d'avancement
Modernisation du réseau de transport urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du SAEIV : 2008/2009 • Mise en place d'un système de priorité aux feux des bus : 2007/2008 • Etude d'opportunité sur le passage de lignes structurantes en ligne BHNS : 2008/2009
Mise en œuvre d'un plan global des déplacements	Réalisation PGD : 2008/2012
Schéma de hiérarchisation de voirie	Réalisation de l'enquête papillon
Système de billettique intermodale	Recrutement de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage : 2008
Transports propres	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du carburant diester : 2007 • Équipement des bus TAE en filtres à particules : 2007-2008

> Budget prévisionnel :

Action	Côut
Programme de modernisation du réseau des TAE	740.000 €
Elaboration d'un Plan Global de Déplacements :	
Etude	100.000 €
Etude Vélo	80.000 €
Cyclobus / Pédibus	75.000 €
Schéma de hiérarchisation de voirie	
Etude	128.000 €
Mise en œuvre du schéma (1.000.000 € par an sur 3 ans)	3.000.000 €
Système de billettique intermodale	1.200.000 €
Utilisation de carburants propres	120.000 €

> Partenariats :

Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Communes, Associations d'usagers des transports, ADEME, CCI, CEDRE, autres Autorités Organisatrices des Transports.

> Critères d'évaluation envisagés :

Report modal de la voiture vers des modes de transports alternatifs (marche à pieds, 2 roues, transport en commun, covoiturage).

Réduction des émissions des gaz à effet de serre.



FICHE ACTION N° 3.12

MODERNISATION DU RESEAU DES T.A.E.



> Objectifs de l'action :

En 2001, le réseau de transports urbains s'était réorganisé en faveur d'une meilleure offre de transport. Cette modernisation a permis d'améliorer l'offre de transport. Elle a eu pour conséquence une hausse de la fréquentation du réseau, signe d'une véritable demande des usagers.

Il convient désormais d'améliorer encore l'efficacité, la fiabilité et l'attractivité du réseau ainsi que la qualité de service aux usagers et d'encourager le report modal de la voiture vers les transports en commun.

> Descriptif de l'action :

Améliorer l'offre de transport :

- mise en place d'un système de priorité aux feux des bus afin d'améliorer la vitesse commerciale des bus et concurrencer la voiture. Le système de priorité aux feux des bus concernera les 5 lignes régulières du réseau dans leur partie urbaine, soit 26,47 km.
- étude d'opportunité sur le passage des lignes structurantes en ligne BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)

Améliorer la qualité de service rendu aux usagers :

- mise en place d'un Système d'Aide à l'Exploitation et Informations Voyageurs (SAEIV) pour rechercher une amélioration de l'exploitation : ponctualité et fiabilité des bus.
- équiper certains points d'arrêt de bornes d'informations voyageurs pour apporter aux usagers une information fiable sur le passage des bus, y compris en situation perturbée
- mettre à disposition des usagers des moyens modernes pour s'informer sur le réseau : horaires sur les mobiles, site internet.

> Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo	Europe	TOTAL
SAEIV et équipement en bornes d'informations voyageurs	96 000 €				530.000 €
Mise en place d'un système de priorité aux feux pour les bus	32.000 €	74.000 €	448.500 €	79.500 €	160 000 €
Etude d'opportunité sur le passage de lignes structurantes en ligne BHNS	10 000 €				50 000 €
TOTAL	138.000 €	74.000 €	448.500 €	79.500 €	740.000 €

L'aide régionale est de 20 % par opération sous réserve que les données produites par l'autorité organisatrice et son (ou ses) exploitants soient à un formant permettant leur retraitement pour la production de données mutualisées à l'échelle régionale.

** L'aide régionale est de 20 % plafonnée à un montant de subvention de 100.000 €/km traité.

> Partenariats :

Agglo d'Elbeuf, TAE, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Communes, Associations des usagers des transports

> Localisation de l'action :

Le territoire de l'Agglo d'Elbeuf

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement pour la maintenance des équipements.

> Etat d'avancement et échéancier :

2008/2009 :

- Mise en place d'un système de priorité aux feux des bus :
- Etude d'opportunité sur le passage des lignes structurantes en ligne BHNS
- Mise en place du SAEIV
- Equipement en bornes d'informations voyageurs
- Nouveau système d'information :

> Budget prévisionnel : Coût global : 740.000 € HT

Mise en place du SAEIV et équipement en bornes d'informations voyageurs : 530.000€

Système de priorité aux feux pour les bus : 160 000 €

Etude d'opportunité sur le passage des lignes structurantes en ligne BHNS : 50 000 €

> Critères d'évaluation envisagés :

Fréquentation des transports urbains.

ELABORATION D'UN PLAN GLOBAL DES DEPLACEMENTS



> Objectifs de l'action :

En 1996, l'Agglo d'Elbeuf a initié un Plan de Déplacements Urbains. Il s'agissait d'une démarche volontariste puisque le PDU n'est obligatoire que pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Le PDU n'a pas été finalisé mais de nombreuses démarches ont été lancées depuis, marquant la volonté d'agir sur les déplacements dans l'agglomération : schéma de hiérarchisation de voirie, trames verte et bleue...

Depuis, plusieurs autres projets « déplacements » d'importance émergent : liaison tram-train entre Barentin, Rouen et Elbeuf ; Plan de Déplacement Régional et intermodalité des réseaux de transport, nouvelle enquête ménage déplacements, ...

Par ailleurs, bien que l'agglomération d'Elbeuf soit d'une taille moyenne et que les problèmes liés aux déplacements (congestion, pollution, bruit) n'aient pas l'importance de ceux que rencontrent les grandes métropoles françaises, ils restent cependant suffisamment préoccupants pour les élus de l'agglomération.

L'Agglo d'Elbeuf souhaite relancer sa réflexion sur les déplacements autour d'un Plan global des déplacements qui devra intégrer les différentes composantes des déplacements urbains : stationnement, partage de la voirie, modes doux, transports de marchandises, interface entre déplacements et urbanisme, ...

Le Plan global des déplacements correspond à une démarche volontaire de réflexion sur la politique de déplacements de l'agglomération. Il s'agit de réfléchir à des principes pour une meilleure gestion et planification des systèmes de transports / déplacements et d'aménagement du territoire. Mais également d'engager les acteurs concernés dans un projet concret à long terme.

Le Plan Global de Déplacement s'intéressera notamment aux déplacements doux tels que les deux roues.

En effet, les déplacements à vélo sont limités sur le territoire de l'Agglo d'Elbeuf en raison de la faible présence d'aménagements cyclables et du niveau de sécurité insuffisant.

Pour inciter les habitants à se déplacer autrement qu'en voiture particulière et à utiliser un mode de déplacement plus respectueux de l'environnement, l'Agglo d'Elbeuf souhaite accompagner la pratique de ce mode en mettant en place la démarche « Plan Agglo Vélo ».

Ce plan aura pour objectifs :

- Inciter et accompagner les déplacements des deux roues dans l'agglo pour qu'ils deviennent un mode de déplacement à part entière.
- Développer des itinéraires cyclables reliant les pôles générateurs de déplacements.
- Connecter les itinéraires cyclables aux pistes cyclables existantes et aux trames verte et bleue.
- Favoriser l'intermodalité de ce mode de déplacement avec le train et le bus.

Pour encourager les trajets à pied ou à vélo des élèves vers leurs écoles, l'Agglo d'Elbeuf, à travers le PGD, souhaite développer les pratiques de

pédibus ou cyclobus. En effet, les élèves se déplacent essentiellement en transport en commun, ou en voiture, accompagnés par leurs parents pour se rendre à leur établissement scolaire.

Or, pour certains d'entre eux la distance entre le domicile et l'école ne justifie pas nécessairement l'utilisation de la voiture.

Les objectifs sont de :

- développer des pratiques telles que le pédibus et/ou cyclobus afin d'encourager des pratiques de déplacement plus responsables et économes en énergie.
- sensibiliser les élèves à la pratique des modes doux pour se rendre à leur école
- sécuriser les déplacements des enfants par l'encadrement de parents d'élèves.

> Descriptif de l'action :

- Réalisation de l'étude sur le Plan global de déplacements avec élaboration d'un diagnostic complet des déplacements sur le territoire de l'agglomération, proposition de scénarios et d'actions.
- Réalisation d'une étude de définition d'un plan d'aménagements de pistes et/ou bandes cyclables qui permettront de relier les communes entre elles et de desservir les principaux pôles générateurs de déplacements.
- étude d'opportunité sur la réalisation d'une vélostation (lien avec plateforme de la mobilité) et définition des services associés à cet équipement (location vélos, gardiennage, réparation).
- réalisation d'une étude pour évaluer les besoins (diagnostic et enquête auprès des parents des élèves) et déterminer le service en associant professeurs et parents d'élèves : détermination des parcours, des horaires, des besoins en équipements de sécurité. Mise en œuvre des pedibus/cyclobus (détermination des parcours, communication, ...).

> Localisation de l'action :

L'ensemble du territoire de l'Agglo d'Elbeuf.

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf (communes/écoles pour les pedibus/cyclobus)

FICHE ACTION N° 3.13

> Etat d'avancement et échéancier :

2008/2012 : Réalisation de l'étude sur le PGD
2008 : En parallèle, et en lien avec l'avancée du PGD, lancement de l'étude sur la détermination d'un schéma d'itinéraires cyclables stationnement et sur l'opportunité de la réalisation d'une vélostation + étude sur la mise en place de pedibus/cyclobus

> Budget prévisionnel : Coût global : 255 000 € HT

Coût recrutement du BET pour réalisation du PGD : 100 000 €
Coût étude sur le schéma d'itinéraire cyclable et de stationnement et sur la réalisation d'une vélostation : 80 000 €
Coût étude et mise en place de pedibus/cyclobus : 75 000 €

> Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo	Europe	TOTAL
Etude PGD	60.000 €				100.000 €
Etude sur le schéma d'itinéraire cyclable et stationnement et sur la réalisation d'une vélostation	20.000 €	18.000 €	98.500 €	21.000 €	80.000 €
Mise en place de Pedibus/ cyclobus : étude, communication, équipements de sécurité				37.500 €	75.000 €
TOTAL	80.000 €	18.000 €	98.500 €	58.500 €	255.000 €

> Partenariats :

Etat, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Communes, Transporteurs, Associations des usagers des transports, Communautés d'Agglomération voisines, ADEME, Associations des usagers des deux roues, Écoles.

> Critères d'évaluation envisagés :

Report de la part consacrée à la voiture sur des modes de transports alternatifs : transport collectif, modes doux.
Part modale des deux roues et de la marche à pied dans les déplacements quotidiens.



SCHEMA DE HIERARCHISATION DE VOIRIE



> Objectifs de l'action :

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Déplacement Urbain, le diagnostic avait fait apparaître la nécessité de hiérarchiser le réseau des principaux axes de voirie de l'agglomération du fait de la coexistence de voiries anciennes et nouvelles.

L'Agglo d'Elbeuf a dès lors souhaité réaliser une enquête de circulation de type « papillon » sur ses principaux axes de circulation afin de connaître l'usage actuel des voiries et identifier les dysfonctionnements et points de congestion récurrents.

A la suite de cette enquête, l'Agglo d'Elbeuf réfléchira à la mise au point d'un schéma de hiérarchisation de voirie qui permettra d'adapter les usages du réseau de voiries aux vocations souhaitées par les élus de l'agglomération.

Ce nouveau schéma de hiérarchisation de voirie pourra se traduire par différents aménagements permettant d'assurer les fonctions des différentes voiries : aménagements de capacité (réduction ou élargissement de voirie, aménagements pour réduire les vitesses pratiquées par les véhicules, mise en place de carrefours,...), aménagements de voies nouvelles, voire même l'élaboration d'un plan de circulation.

> Descriptif de l'action :

- mise en œuvre du schéma de hiérarchisation de voirie : réalisation des travaux d'aménagements

> Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo Communes	Autre	TOTAL
Etude sur le schéma de hiérarchisation de voirie		66.500 €			128.000 €
Mise en œuvre du schéma de hiérarchisation de voirie 1.000.000 € par an sur 3 ans			3.061.500 €		3.000.000 €

> Partenariats :

Agglo d'Elbeuf, Département de Seine-Maritime, Communes.

> Localisation de l'action :

L'ensemble du territoire de l'Agglo d'Elbeuf.

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf / communes

> Etat d'avancement et échéancier :

2007 : réalisation de l'enquête de circulation dite « papillon ».

2007/2008 : mise au point du schéma de hiérarchisation de voirie.

2009/2013 : mise en œuvre des aménagements du schéma de hiérarchisation de voirie.

> Budget prévisionnel :

Etude sur le schéma de hiérarchisation de voirie : 128 000 € HT

Mise en œuvre du schéma de hiérarchisation de voirie : 1 000 000 € / an HT

FICHE ACTION N° 3.15

SYSTEME DE BILLETTEQUE INTERMODALE



> Objectifs de l'action :

En 2005, le Plan de Déplacements Régional a été lancé à l'initiative commune de la Région Haute-Normandie et des Conseils Généraux de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Un des principaux enjeux de ce PDR est l'émergence d'une véritable harmonisation des transports à l'échelle régionale : harmonisation du point de vue de l'intermodalité des horaires, de l'information et de la tarification.

Cette volonté commune des différentes Autorités Organisatrices des Transports s'est traduite par la signature, fin 2006, d'une charte sur l'intermodalité des transports publics en Haute-Normandie.

La charte s'intéresse notamment à la tarification intermodale et le support des titres de transport. L'objectif est de créer un titre de transport unique valable sur les différents réseaux de transport pour faciliter l'accès des hauts-normands aux transports publics et proposer une offre tarifaire attractive valable sur plusieurs lignes, voire l'ensemble des réseaux de transport en créant des abonnements combinés permettant d'utiliser plusieurs modes de transport successivement ou de façon alternative.

La mise en place d'un titre unique, valable sur tous les réseaux, suppose que notre système billettique puisse être interopérable et intermodale. Or, notre système de billettique actuel arrive en fin de vie et ne permet pas l'interopérabilité.

L'Agglo d'Elbeuf souhaite s'équiper d'un système de billettique sans contact et interopérable visant à faciliter les déplacements intermodaux des voyageurs.

> Descriptif de l'action :

- Recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage qui aura pour mission de nous assister à la réalisation du cahier des charges pour la fourniture et la mise en place d'un nouveau système de billettique, au choix du prestataire et son suivi.

> Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo	Europe	TOTAL
Système de billettique intermodale	240.000 €	360.000 €	287.500 €	312.500 €	1.200.000 €

L'aide règle est conditionnée au respect des préconisations de la dernière version validée du R.E.F.O.C.O haut-normand à la date de la mise en place du système billettique.

> Critères d'évaluation envisagés :

Nombre de titres intermodaux vendus.

Fréquentation des réseaux de transports collectifs.

> Localisation de l'action :

Le réseau de transport urbain de l'Agglo d'Elbeuf.

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf/Région

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Maintenance et mise à jour du système billettique à prendre en compte en terme de fonctionnement.

> Etat d'avancement et échéancier :

2009 : Recrutement du prestataire billettique et finalisation du projet billettique intermodale.

2010/2011 : mise en place du système billettique sur le réseau de transport urbain.

> Budget prévisionnel : Coût estimatif : 1 200 000 € HT.

> Partenariats :

Agglo d'Elbeuf, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, autres Autorités Organisatrices.

UTILISATION DE CARBURANTS PROPRES POUR LA FLOTTE DE BUS ET D'AUTOMOBILES DE L'AGGLO



> Objectifs de l'action :

L'Agglo d'Elbeuf s'est engagée dans une démarche de développement durable se traduisant entre autres, par la mise en place d'un Agenda 21 intercommunal en cours de réalisation.

Dans ce cadre elle a souhaité réaliser une étude sur les diverses solutions de renouvellement de son parc de véhicules (véhicules de services, véhicules des TAE, bennes à ordures ménagères, poids-lourds des services eau et assainissement) en «véhicules propres».

L'étude s'est conclue sur le choix du diester, compte tenu de ses avantages : adaptabilité, compatibilité de ce carburant avec les moteurs classiques, réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les objectifs de cette action sont :

- d'utiliser un carburant propre pour l'ensemble du parc de véhicules de l'agglo et des TAE
- de réduire les émissions de gaz à effet de serre de notre parc de véhicules
- d'être une démarche d'exemplarité de la collectivité

> Descriptif de l'action :

- mise en place du carburant diester pour l'ensemble du parc de véhicules de l'agglo et des bus.
- équipement des bus en filtre à particules

> Plan de Financement :

Plan de Financement :

Action	État	Région	Département	Agglo	Autre	TOTAL
Equipement des bus en Filtre à Particules				60.000 €	ADEME 60.000 €	120.000 €

> Partenariats :

Agglo d'Elbeuf, TAE, ADEME.

> Localisation de l'action :

Le parc de véhicules de l'Agglo d'Elbeuf et des TAE.

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf / TAE

> Etat d'avancement et échéancier :

2007 :

Mise en place du carburant diester

2007-2008 :

Equipement des bus en filtre à particules

> Budget prévisionnel :

Equipement des bus en Filtre à Particules : 120 000 €

> Critères d'évaluation envisagés :

Réduction des émissions de gaz à effet de serre.

ETUDES DU RESEAU FERRE D'AGGLOMERATION



> Objectifs de l'action :

Le projet répond à une double problématique ferroviaire et urbaine :

- Développement économique de l'aire métropolitaine de Rouen/Elbeuf par la création d'un pôle susceptible d'attirer des emplois tertiaires,
- Résolution des problèmes de capacité du nœud ferroviaire de Rouen

Une première phase d'études d'opportunité et de faisabilité, menée entre 2003 et 2005, a conclu à l'intérêt du projet et à la poursuite des études avec une gare nouvelle sur le site de Saint-Sever (ex-SERNAM) et un raccordement sous-fluvial vers la ligne Rouen – Le Havre.

L'organisation et le financement des pré-études fonctionnelles a fait l'objet d'un accord-cadre en 2006 entre l'Etat, la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime, la CAR, l'Agglo d'Elbeuf, le Syndicat Mixte pour le SCOT de Rouen-Elbeuf, la Ville de Rouen, RFF (Réseau Ferré de France) et la SNCF.

Cette action s'inscrit dans le cadre du CPER Haute-Normandie 2007-2013 et du POR Europe 2007-2013.

> Descriptif de l'action :

Le projet comprend une nouvelle gare d'agglomération sur le site de Saint-Sever et le pôle urbain associé, une liaison performante Elbeuf centre – Rouen – Barentin et les modifications du réseau ferré nécessaires au fonctionnement de l'ensemble, notamment le tunnel de liaison entre la gare et la ligne Rouen – Le Havre.

Il s'agit de réaliser les pré-études fonctionnelles, puis les études préliminaires

> Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo	Autres	Etat	MO	TOTAL
Pré-études fonctionnelles	360 000 €	270 000 €	90 000 €	Agglo de Rouen Ville de Rouen RFF / SNCF 630.000 €	360.000 €	90.000 €	1 800 000 €
Etudes ultérieures	5.000.000 €	3.000.000 €	1.100.000 €	Agglo de Rouen / RFF 7.900.000 €	5.000.000 €		22.000.000 €

> Partenariats :

Etat, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, CAR, Syndicat Mixte pour le SCOT de Rouen-Elbeuf, Ville de Rouen, RFF, SNCF.

res et d'avant-projet pour la réalisation des projets ferroviaires et urbains du réseau ferré d'agglomération.

> Localisation de l'action :

La Région Haute-Normandie

> Maîtrise d'ouvrage :

Pour les pré-études fonctionnelles : Région Haute-Normandie et Syndicat Mixte pour le SCOT de Rouen-Elbeuf.

Pour les études ultérieures : à définir.

> Etat d'avancement et échéancier :

- 2007 / 2008 pour les pré-études fonctionnelles
- 2009 / 2013 pour les études ultérieures

> Budget prévisionnel :

- Coût estimé pré-études fonctionnelles: 1,8 M€ HT
- Etudes ultérieures : 22 M€ HT



LES DEPLACEMENTS DOUX

FICHE PROGRAMME N° 3.18

LES DEPLACEMENTS DOUX



> Objectifs du dispositif :

Dans une logique de développement durable, et dans l'optique du programme d'actions de l'Agenda 21, l'Agglo d'Elbeuf souhaite encourager les déplacements « modes doux », deux roues et marche à pied et les transports alternatifs à la voiture :

- en créant une maison de la mobilité qui sera un lieu d'informations unique sur tous les modes de déplacements et oeuvrera sur le concept de mobilité durable et de promotion des transports alternatifs à la voiture.

> Localisation :

Ensemble du territoire de l'Agglo d'Elbeuf

> Actions envisagées :

Descriptif	Echéance	Maître d'ouvrage
Création d'une maison de la mobilité	2008/2010	Agglo d'Elbeuf

> Financement :

Descriptif	Côût
Création d'une maison de la mobilité	50.000 €
Phase 1 : Etude	A déterminer
Phase 2 : Mise en place de la maison de la mobilité	selon étude

> Partenariats :

Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Communes, Associations d'usagers des transports, ADEME, CCI, CEDRE, autres Autorités Organisatrices des Transports.

> Critères d'évaluation envisagés :

Report modal de la voiture vers des modes de transports alternatifs (marche à pieds, 2 roues, transport en commun, covoiturage).

Réduction des émissions des gaz à effet de serre.

CREATION D'UNE MAISON DE LA MOBILITE

> Objectifs de l'action :

Afin de poursuivre sa politique de développement durable en lien avec les différents projets en cours, notamment les projets sur l'intermodalité entre les différents modes de transport (création de titres de transport multimodaux, création d'une centrale de mobilité à l'échelle régionale) et la réalisation d'aires de covoiturage par le Département, l'Agglo d'Elbeuf souhaite créer une maison de la mobilité qui sera un lieu d'informations unique sur tous les modes de déplacements. Elle oeuvrera sur le concept de mobilité durable et de promotion des transports alternatifs à la voiture.

Cette agence pourrait être chargée de réaliser différentes missions :

- Donner des conseils en mobilité : identifier les solutions transports adaptées aux besoins des habitants, informer sur les tarifs et temps de parcours pour les différents modes de déplacements, informer sur les coûts financiers et énergétiques des différents modes de déplacements et leur impact sur l'environnement,
- Mettre en place un service de covoiturage : encourager la pratique du covoiturage auprès des salariés pour les trajets domicile/travail, auprès des personnes sans moyens de locomotion, avec pour ambition de réduire le trafic automobile et donc réduire les émissions de gaz polluant.
- Développer des actions pédagogiques et de sensibilisation pour le développement des modes doux : prêts, location, gardiennage de vélos, sensibilisation à la sécurité des déplacements vélos,...
- Apporter une aide méthodologique aux entreprises pour la réalisation de Plan de Déplacement Entreprise.

> Descriptif de l'action :

- réalisation d'une étude de faisabilité pour déterminer le mode d'organisation et de fonctionnement de la plateforme (aspects juridiques et financiers), les missions et les services qu'elle pourra assurer.

> Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo	Autre	Europe	TOTAL
Etude de programmation pour la création de la maison de la mobilité	10.000 €		17.500 €	ADEME 10.000 €	12.500 €	50 000 €
Mise en place de la maison de la mobilité						À déterminer
Communication						À déterminer

La Région interviendra à hauteur de 20 % saufs réserve que les données produites par l'autorité organisatrice ou son exploitant soit à un format permettant la retraitement pour produire des données mutualisées qui offrent une meilleure information transport aux Hauts-Normands.

> Partenariats :

Agglo d'Elbeuf, ADEME, Département de Seine-Maritime, Région Haute-Normandie, territoires voisins.

> Localisation de l'action :

L'ensemble du territoire de l'Agglo d'Elbeuf.

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Si création de la maison de la mobilité, et suivant le mode de fonctionnement choisi, besoin en termes de moyens techniques et matériels. Besoins de personnel.

> Etat d'avancement et échéancier :

2008/2009 :
Réalisation de l'étude de faisabilité pour déterminer le mode de fonctionnement et les missions de la plateforme de mobilité
2009-2010 :
Mise en place de la maison de la mobilité (en fonction de l'étude de faisabilité)

> Budget prévisionnel : Coût global : à déterminer.

Etude de faisabilité sur la mise en place d'une maison de la mobilité : 50 000 € HT



PRESERVER LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

FICHE PROGRAMME N° 3.20

PRESERVER LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT



L'Agglo d'Elbeuf est riche d'un patrimoine naturel de qualité. Près de 50 % de sa superficie est constituée de forêts (domaniales, communales ou privées). Le territoire est traversé par la Seine le long de 35 Km de berges.

Ainsi, l'Agglo d'Elbeuf est soucieuse de son environnement et assure des compétences en matière de :

- protection de la ressource en eau (adduction, traitement et assainissement par le biais d'une station d'épuration certifiée ISO 14001)
- collecte sélective et traitement des déchets ménagers
- engagement dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE) au travers du projet phare qu'est «le Pôle des savoirs » et sa généralisation à l'ensemble des projets d'aménagement.
- mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie par la mise en œuvre d'une Charte d'Intégration Environnementale signée en 2005 et la valorisation des massifs forestiers.

Cette Charte se compose d'un document cadre reprenant les enjeux de politique environnementale de l'Agglo d'Elbeuf et d'un programme regroupant 14 projets et 38 actions portées par divers maîtres d'ouvrage (Agglo d'Elbeuf, Communes, Chambre de Commerce, Bailleurs sociaux, MJC et autres Associations...).

L'Agglo d'Elbeuf s'est également engagée dans la réalisation d'un agenda 21 dont la démarche de développement durable a pour but d'améliorer la qualité de l'environnement, le développement social et l'efficacité économique à diverses échelles.

> Objectifs du dispositif :

L'objectif du dispositif est d'assurer, dans chacun des projets d'aménagement et de développement en cours et à venir, une plus value environnementale, un travail partenarial et une sensibilisation de l'ensemble des acteurs.

L'objectif « Préserver le cadre de vie et l'environnement » respectera donc les engagements de la Charte d'Intégration Environnementale et du futur agenda 21 aux travers de 4 programmes :

- réalisation d'une Trame Bleue sur les bords de Seine : acquisitions des terrains, confortement des berges et aménagements dans l'intérieur de la Boucle de Seine
- protection de la ressource en eau : études des bassins versants, reconstruction de l'usine de traitement du Mont Duve, remise en état du château d'eau de Saint Aubin les Elbeuf et mise aux normes pour les autres

- réalisation d'une étude pour la protection de la biodiversité
- mise en œuvre du Label Forêt Patrimoine dans une politique d'accueil du public durable : diagnostic, élaboration du plan d'action, mise en œuvre.

> Localisation :

Agglomération d'Elbeuf

> Calendrier :

Descriptif	Echéance	Maître d'ouvrage
Trame Bleue (acquisition, aménagements, confortement des berges)	2008/2013	Agglo d'Elbeuf
Protection de la faune et de la flore	2009	Agglo d'Elbeuf
Mise en œuvre du Label Forêt Patrimoine	2008/2011	ONF
Protection de la ressource	2008/2011	Agglo d'Elbeuf

> Financement :

Descriptif	Coût
Trame Bleue (aménagements, étude)	5 962 000 € HT Dont 1.500.000 € dans la 1 ^{re} partie du contrat
Protection de la faune et de la flore (étude diagnostic)	136.000 € HT
Mise en œuvre du label Forêt Patrimoine (étude diagnostic)	82.111 €
Protection de la ressource	2.595.000 €

> Partenariats :

Etat, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Etablissement Public Foncier de Normandie, Communes, VNF, SNS, ONF, Associations d'usagers et de riverains, Propriétaires, Agence de l'Eau, Office de Tourisme, Conservatoire des sites naturels de Haute Normandie, Association de protection de l'environnement, DRAF, DRAC, Europe

TRAME BLEUE



> Objectifs du dispositif :

Dans le précédent Contrat d'Agglomération, et dans son avenant, une fiche était consacrée à la réalisation d'une Trame Verte et Bleue traversant l'Agglo d'Ouest en Est en forêt et sur les bords de Seine. Cette trame, **accessible à tous** (piétons, vélos, rollers, personnes à mobilité réduite...), représente un cheminement doux d'importance.

Un premier linéaire (Trame Verte) d'environ 11 kms est en cours de réalisation, en forêt domaniale de La Londe/Rouvray.

La Trame Bleue, quant à elle, s'étend sur environ 10 kms de berges. Le cheminement se fera à la fois sur la rive gauche (d'Orival à Saint-Pierre-lès-Elbeuf) et sur la rive droite (à l'intérieur de la boucle). Ce linéaire s'inscrit dans le schéma d'aménagement des voies vertes et véloroutes décliné à l'échelle du Département de Seine-Maritime. Cette opération est beaucoup plus lourde du fait de son impact important sur le milieu naturel, de l'instabilité des berges et de problèmes de domanialité.

Pour répondre aux différents temps de ce projet, il est nécessaire de phaser cette opération.

Lors proche échéance, il sera possible d'aménager un parcours allant de Saint-Pierre-lès-Elbeuf jusqu'au Pont Jean Jaurès à Elbeuf (soit environ 3,3 km), reliant ainsi les cheminements de l'Eure au cœur de l'Agglomération via Caudebec-lès-Elbeuf.

Plusieurs perpendiculaires pourront s'y raccorder à terme pour desservir les quartiers environnants.

Une seconde étape pourra être déclenchée pour l'aménagement de l'intérieur de la boucle de la Seine. Il s'agit, dans un premier temps, de remettre à plat l'ensemble des projets ayant émergé, de définir précisément le tracé et le type d'aménagement qui seront mis en place. Au terme de cette étude de maîtrise d'œuvre la réalisation de cette deuxième portion de cheminement pourra être lancée.

> Etat d'avancement de la mise en œuvre :

Descriptif	Calendrier prévisionnel
Phase 1 : Maîtrise d'œuvre et travaux de cheminement d'Elbeuf (pont Jean Jaurès) à Saint-Pierre-lès-Elbeuf	2008
Phase 2 : Lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre et des travaux à l'intérieur de la boucle de la Seine Lancement d'une étude de faisabilité du pont Jean Jaurès au rond point d'Elbeuf	2008-2009
Phase 3 : Raccordement de la trame bleue avec la trame verte au niveau du viaduc d'Orival	2009
Phase 4 : Entrée d'Elbeuf – Orival – Etude de faisabilité	2013

Une troisième étape plus lourde en travaux mais dont la propriété foncière peut se régler par convention, irait du Pont Jean Jaurès jusqu'à l'entrée d'Elbeuf où un parking de rabattement assure déjà le départ d'une belle promenade. Au passage, le centre ville et un quartier d'habitat social seront reliés.

Des travaux de renforcement de berges devront être le préalable à tout aménagement.

Enfin, une quatrième partie allant du parking jusqu'à Orival s'inscrit dans un projet à long terme. Aujourd'hui, le chemin du halage sur lequel est positionnée la circulation, appartient majoritairement à des propriétaires privés. Les problèmes d'acquisitions foncières ne seront pas réglés avant 5 à 6 années.

A cela, il faut ajouter d'autres projets à long terme comme le 3ème franchissement ou la problématique d'entrées d'agglomération et ses 15 000 véhicules, qui devront être plus avancés afin de mieux appréhender le tracé.

L'inscription de ce projet, dans une perspective durable, nous impose de prendre en compte cette évolution possible.

> Localisation de l'action :

Le long des berges de Seine, rive gauche, dans un premier temps
Extension du maillage en bord de Seine dans l'intérieur de la boucle

> Actions envisagées :

- Réhabilitation des chemins existants (anciens chemins de halage...)
- Création des liaisons douces (passerelles) et des pistes
- Confortement de berges
- Pose de la signalétique

> Budget prévisionnel :

Descriptif	Coût HT
Phase 1 : Maîtrise d'œuvre et travaux de cheminement d'Elbeuf (pont Jean Jaurès) à Saint-Pierre-lès-Elbeuf	400 000 €
Phase 2 : Lancement de la maîtrise d'œuvre et des travaux à l'intérieur de la boucle de la Seine Lancement étude de faisabilité et travaux pont Jean Jaurès et rond point d'Elbeuf (4.112.000 €)	800.000 € Prise en charge par VNF le Département de Seine-Maritime et/ou l'Agglo selon la paternité des ouvrages
Phase 3 : Raccordement de la trame bleue avec la trame verte au niveau du viaduc d'Orival	300.000 €
Phase 4 : Entrée d'Elbeuf – Orival – Etude de faisabilité	
Total global faisant l'objet d'un financement dans le cadre du contrat.	1.500.000 €

> **Plan de Financement :**

Action	Région	Département	Agglo	Autre	TOTAL
Phase 1 :					
Maîtrise d'œuvre					35 000 €
Travaux de terrassement, revêtement					260 000 €
Renforcement ponctuel de la berge avec génie végétal (15 mètres)					35 000 €
Eclairage public (ponctuel)					30 000 €
Plantations					20 000 €
Mobiliers					20 000 €
Sous Total	FRADT 120.000 €	200.000 €	80.000 €		400 000 €
Phase 2 :					
<i>Tracé intérieur de la Boucle</i>					
Lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre (travail de concertation, détermination de la faisabilité du tracé choisi, synthèse des projets)					
Balisage					
Création de pistes (franchissement du bras mort de la Seine et liaisons) <i>Sous réserve de l'étude de sol pour le pont</i>					
Sous Total		FDADT 400.000 €	400.000 €		800.000 €
<i>Tracé Elbeuf (Pont Jean Jaurès – Rond point Elbeuf)</i>					
Lancement d'une étude de faisabilité et travaux :					
Confortement des berges					
Aménagement des surfaces					
Terrassement et revêtement					
Plantation					
Eclairage public					
Sous Total (études et travaux : 4.112.000)					Prise en charge par VNF ou le Département de Seine-Maritime
Phase 3 : Raccordement de la trame bleue avec la trame verte au niveau du viaduc d'Orival					
Sous Total	FRADT 100.000 €	FDADT 150.000 €	50.000 €		300 000 €
Phase 4 : Entrées d'Elbeuf – Orival – Etude de faisabilité					
Total	220.000 €	750.000 €	530.000 €		1.500.000 €

* Le tracé de la phase 1 s'inscrivant dans le schéma Département des véloroutes et voies vertes, le Département de Seine-Maritime délèguera sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglo d'Elbeuf dans le cadre d'une convention qui reste à établir. A ce titre, il prendra en charge les aménagements de l'axe principal de la trame bleue directement liés à ce schéma (hors plantations, éclairages, mobiliers...)

Dans le cadre de cette délégation, les marchés de travaux se devront d'intégrer une démarche d'insertion.

FICHE ACTION N° 3.21

> Partenariats :

Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Etat (DIREN, FEDER), Communes, VNF, SNS, Associations d'usagers et de riverains, Office de Tourisme, EPF de Normandie

> Critères d'évaluation envisagés :

- Niveau de participation et d'implication des acteurs (technicien, société civile...) pour la conception, la réalisation et/ou l'évaluation de l'action, partage de la décision.
- Information et communication (moyens, méthodologie...)

- Prise en compte des problématiques d'accessibilité pour tous (prise en compte du handicap)
- Respect des dépenses du projet et du calendrier
- Réflexion en terme de coût global du projet (Etudes préalables / investissement)
- Prise en compte des problématiques environnementales (préservation des paysages et des éco systèmes, prévention des nuisances et des risques, lutte contre les inondations, solutions végétalisées pour le confortement des berges...)

Le Département de Seine-Maritime sera tenu informé de l'avancement du projet depuis la phase étude jusqu'à la réalisation des travaux. Il pourra être associé au tant que de besoin aux instances de suivi et de pilotage.



PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE



> Objectifs de l'action :

Consciente de la richesse de son patrimoine biologique, l'Agglo d'Elbeuf souhaite mener une étude diagnostic sur la faune et la flore de son territoire afin de répertorier l'ensemble des espèces remarquables et banales et établir une cartographie des zones à protéger.

Cette étude débouchera sur la mise en place d'un schéma global des espaces à vocation naturelle définissant les zones de protection et autres ainsi que les corridors biologiques à développer pour relier ces différents espaces entre eux.

Ce schéma pourra se coupler à la démarche de cheminement doux engagée. **La Trame Verte et Bleue prendra alors toute sa dimension avec l'intégration de la composante écologique.**

Les objectifs de l'étude sont donc :

- D'établir un partenariat actif avec l'ensemble des acteurs du territoire (associations, population, syndicats, partenaires...) afin de faire du schéma élaboré un outil de protection de la biodiversité partagé et approuvé par tous.
- De définir les enjeux territoriaux et hiérarchiser les niveaux d'intérêts des espaces.
- De permettre aux acteurs locaux d'avoir toutes les données nécessaires pour agir sur le devenir des espaces et faire le choix de la vocation à leur donner.
- De se doter d'un programme d'actions à moyen et long terme en précisant la maîtrise d'ouvrage potentielle.
- D'élaborer un cahier de recommandation à destination des élus et des maîtres d'ouvrage afin de les aider à mettre en œuvre sur leur territoire cette trame écologique.
- D'assurer la mise en œuvre de quelques opérations exemplaires et réalisables à court terme qui seront traduites en Avant Projet Sommaire.

> Descriptif de l'action :

L'Agglo recrutera, dans un premier temps, un bureau d'études pour établir :

- Un état des lieux partagé de la biodiversité. Celui-ci s'appuiera sur les connaissances des acteurs locaux, les études déjà réalisées pour déterminer les atouts/faiblesses, difficultés/opportunités en matière de protection de la faune et de la flore.
- Un schéma structurant des éléments naturels qui permettra de définir les vocations de chaque pénétrante verte ou bleue mise en évidence lors du diagnostic.
- Un programme d'actions accompagné de recommandations.
- Des préconisations : mise en place de formations à la gestion différenciée pour les élus et le personnel de l'Agglo, uniformisation des initiatives de sensibilisation à l'environnement, mise en place d'outils de communication et de promotion autour du thème de la biodiversité et des projets mis en œuvre.

> Localisation de l'action :

Le territoire de l'Agglo d'Elbeuf

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

- Instaurer un dialogue permanent
- Entretien des espaces naturels selon la méthode de gestion différenciée
- Mettre en place une évaluation des actions sur le territoire dès l'initialisation du projet

> Etat d'avancement et échéancier :

2009 : recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation d'un diagnostic et l'élaboration de propositions de pistes d'actions.

FICHE ACTION N° 3.22

> Budget prévisionnel :

Etude diagnostic : 136 000 € HT
Mise en œuvre des actions : à déterminer

> Plan de Financement :

Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo	Europe	TOTAL
Etude diagnostic	40.000 €	44.000 €	27.000 €	25.000 €	136.000 €
Mise en œuvre					A déterminer

En fonction du schéma des pénétrantes vertes et bleues, les actions seront priorisées, programmées et mises en œuvre.
L'aide régionale plafonnée à 40.000 € est conditionnée à l'élaboration d'un plan de gestion écologique.

> Partenariats :

Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Etat (DIREN), Communes, Associations de protection de l'environnement, ONF, VNF, Agence de l'eau, Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie.

> Critères d'évaluation envisagés :

- Niveau de participation et d'implications des acteurs (technicien, société civile...) pour la conception, la réalisation et/ou l'évaluation de l'action, partage de la décision.
- Information et communication (moyens, méthodologie...)
- Respect des dépenses du projet et du calendrier
- Réflexion en terme de coût global du projet (Etudes préalables / investissement)
- Mise en valeur des éléments patrimoniaux remarquables : réserve biologique d'Orival
- Protection des milieux menacés
- Mise en place de corridors biologiques

MISE EN ŒUVRE DU LABEL FORÊT PATRIMOINE



> Objectifs de l'action :

Les bois et forêts occupent une part importante du territoire de l'agglomération d'Elbeuf. Recouverte par près de 68,5 km² de zones naturelles, dont près de 50 km² de massifs forestiers, l'Agglo se définit par le caractère périurbain de sa forêt.

Facteur d'attractivité, enjeu économique et environnemental, le domaine forestier constitue un atout majeur pour le territoire de l'Agglo d'Elbeuf.

De par l'enjeu économique qu'elles représentent, mais aussi de par leur biodiversité, leurs paysages, leurs éléments culturels et sylvicoles et enfin leur patrimoine social, les forêts domaniales périurbaines sont susceptibles de s'intégrer dans le processus de labellisation lancé par l'ONF. La volonté est **de conforter durablement le rôle social de la forêt, de préserver et de mettre en valeur le patrimoine naturel tout en intégrant l'ensemble des autres fonctions et usages de la forêt périurbaine.**

Ce label a pour objectif d'attester que les forêts périurbaines apportent une réponse adaptée et durable aux attentes de la société vis-à-vis de l'espace forestier. Sa mise en place doit, par conséquent, servir de levier pour **proposer une offre diversifiée et de qualité pour les usagers de la forêt.** Cette diversification permettra de répondre aux manques constatés localement dans notre agglomération mais également dans l'aire de Rouen-Elbeuf.

Au-delà de la reconnaissance du caractère périurbain des forêts des deux agglos à une échelle nationale et de l'animation du label, la mise en œuvre de l'étude doit contribuer à :

- Développer le sentiment d'appartenance à un territoire en référence à des paysages identitaires.
- Créer des outils multiples et diversifiés de valorisation du patrimoine : sentiers d'interprétation, parcours de randonnées, éducation à l'environnement, valorisation des écosystèmes, mise en lecture du paysage... accessibles à tous.
- Encourager la réflexion transversale entre les acteurs du territoire afin d'animer le label.
- Favoriser la venue d'excursionnistes et le développement du tourisme vert sur le territoire.

> Descriptif de l'action :

L'obtention de ce label nécessitera, dans un premier temps, l'établissement d'un état des lieux complet des forêts et, d'autre part, la mise en œuvre d'un programme d'actions concerté et validé par l'ensemble des partenaires. Le programme d'actions, destiné à valoriser le patrimoine et les paysages du territoire, sera mis en œuvre sur trois ans.

Le projet sera décliné sous la forme d'une charte de valeurs, d'un plan stratégique (carte des vocations de l'espace forestier, de ses liens avec le territoire environnant et de l'organisation de l'accueil), d'un programme d'actions et d'un plan de financement.

Le label « Forêt Patrimoine » consacrera les valeurs patrimoniales des forêts domaniales périurbaines ainsi que la qualité du projet et de sa réalisation.

Le diagnostic partagé portera sur les éléments suivants :

- les attentes du public
- les paysages
- le patrimoine écologique, archéologique et sylvicole
- les contraintes liées aux activités humaines (sonores, olfactives...)
- les habitudes de déplacement (modes et itinéraires de déplacement)
- le référencement des équipements existants et leur état de conservation

> Localisation de l'action :

Forêt de La Londe-Rouvray, Forêt de Roumare, Forêt Verte

> Maîtrise d'ouvrage :

ONF

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

- Respect des délais annoncés pour l'élaboration du programme d'action
- Lancement des actions à développer à travers le schéma d'accueil

> Etat d'avancement et échéancier :

État d'avancement et échéancier :

Actions	Échéancier
Étude diagnostic	15 octobre 2007
Définition du plan stratégique	15 novembre 2007
Élaboration du programme d'actions	21 décembre 2007
Mise en place des actions d'aménagement	2008-2011

FICHE ACTION N° 3.23

> Budget prévisionnel :

Réalisation du schéma d'accueil et d'organisation de la forêt : 82 111 € HT.
Mise en œuvre des travaux d'aménagement : à déterminer.

> Plan de Financement :

ACTION	ONF	AGGLO D'ELBEUF	AGGLO DE ROUEN	Etat	Région	Département	TOTAL
Étude diagnostic	52 552 €	9 853 €	19 706 €				82 111 €
Réalisation des travaux d'aménagement	60-70%						A déterminer

> Partenariats :

ONF, Communauté d'Agglomération de Rouen, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, DRAF, Europe, DRAC

> Critères d'évaluation envisagés :

GOUVERNANCE ET PARTICIPATION :

- Niveau de participation et d'implication, des acteurs (techniciens, société civile, propriétaires...) pour la conception, la réalisation et/ou l'évaluation de l'action, partage de la décision.
- Information et communication (moyens, méthodologie...)

SOLIDARITE ET ACCES POUR TOUS :

- Prise en compte des problématiques d'accessibilités pour tous (prise en compte du handicap dans les aménagements futurs)

ECONOMIE PLURIELLE :

- Respect des dépenses du projet et du calendrier
- Réflexion en terme de coût global du projet (Etudes préalables / investissement)

ENVIRONNEMENT/CADRE DE VIE/REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE :

- Prise en compte des problématiques environnementales (préservation des paysages et des écosystèmes, prévention des nuisances...)





> **Objectifs de l'action :**

Depuis plusieurs années l'Agglo d'Elbeuf s'inscrit dans une démarche de développement durable, notamment dans le cadre de la protection de la ressource en eau.

A ce titre, plusieurs périmètres de protection ont été mis en œuvre autour des captages. Pour développer cette démarche, l'Agglo élabore un Schéma Directeur de l'Eau Potable. L'objectif est de réaliser un diagnostic sur les équipements existants, la sécurisation de la distribution de l'eau (en vérifiant le maillage du réseau) et de s'assurer une ressource de qualité soit dans le périmètre de l'Agglo, soit à l'extérieur.

Parallèlement, l'Agglo d'Elbeuf mène 3 études sur les bassins versant des Ecameaux, du Nouveau Monde et de la Fieffe. A l'issue de ces études la gestion du ruissellement sera assurée par de l'hydraulique douce.

Dans ce cadre, l'Agglo d'Elbeuf envisage 3 actions :

1) - L'usine de traitement des eaux du Mont Duve permet de lutter contre la turbidité de l'eau mais est très vétuste. Sa reconstruction est nécessaire. Toutefois, préalablement, pour affiner la connaissance de nos besoins en eau, une étude pour l'établissement d'un Schéma Directeur de l'Eau est en cours. Fort de ces résultats, nous pourrions dimensionner l'usine correctement et assurer la qualité de la ressource à nos concitoyens.

L'objectif est la reconstruction de l'usine dans les normes et dimensionnements adaptés à nos besoins. Il sera nécessaire de déterminer son positionnement géographique avec la possibilité d'acquérir des terrains.

2) - Outre la problématique de maillage ou de gestion de la ressource, notre attention a été alertée sur l'état de certains de nos châteaux d'eau ainsi que sur leur sécurisation.

Pour assurer leur pérennité, il devient urgent de les réhabiliter.

Les travaux consistent à reprendre le génie civil et leur étanchéité, revoir leur hydraulique (vannes, etc...) et l'électricité. Enfin, il convient de retravailler sur leur sécurisation dans le cadre des plans vigipirates.

> **Plan de Financement :**

Action	Région	Département	Agglo	Autre	TOTAL
Protection de la ressource					2.595.000 €

> **Partenariats :**

- Agence de l'Eau
- SYDAR
- Département de Seine-Maritime
- Département de l'Eure
- Villes

3) - Réalisation d'études d'aménagement des bassins versants en vue de la maîtrise des ruissellements d'eaux pluviales. Les ruissellements, outre les risques d'inondations, représentent une réelle menace pour les captages d'alimentation en eau potable de l'agglomération.

L'objectif est la protection des forages en vue d'assurer la distribution d'eau potable de l'agglomération d'Elbeuf et lutter contre les inondations.

> **Localisation de l'action :**

Le territoire de l'Agglo d'Elbeuf et les plateaux des collectivités riveraines.

> **Maîtrise d'ouvrage :**

Agglo d'Elbeuf

> **Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :**

Qualité de l'eau

> **Etat d'avancement et échéancier :**

- Schéma Directeur de l'eau en cours – 2007/2008
- Etude bassin versant en cours 2007/2008
- Château d'eau 2008/2011 (études réalisées)

> **Budget prévisionnel :**

- usine : 2.000.000 euros
- bassin versant : 125.000 euros
- château d'eau : 470.000 euros

> **Critères d'évaluation envisagés :**

Qualité et sécurité de la ressource



LUTTER CONTRE L'EFFET DE SERRE

LUTTER CONTRE L'EFFET DE SERRE



> Objectifs du dispositif :

Le réchauffement climatique est une réalité et engendre une multiplication d'événements météorologiques extrêmes.

Lutter contre les émissions des gaz à effet de serre passe notamment par une limitation de la consommation d'énergies fossiles.

L'Agglo d'Elbeuf, comme toute collectivité, est responsable en matière d'énergie à plusieurs titres :

- consommatrice en tant que structure : consommation d'énergie pour ses bâtiments, éclairage, véhicules...
- responsable de l'aménagement de son territoire : infrastructures, lieux publics, constructions...
- se veut exemplaire, a pour mission d'inciter les autres acteurs du territoire à assumer leur part de responsabilité : entreprises, bailleurs, constructeurs, agents, communes et habitants...

L'Agglo d'Elbeuf, afin de prendre des mesures efficaces contre le réchauffement climatique sur son territoire, doit identifier, au travers d'un Plan Climat Local, ses marges de manœuvre et connaître l'impact de ses activités sur l'effet de serre.

L'action exemplaire de l'aménagement durable du pôle des Savoirs doit servir d'exemple pour les projets à venir, notamment en terme d'éco conception et de prise en compte des dépenses énergétiques à maîtriser, dans les différents secteurs d'activités (transports, habitat, tertiaire, zones économiques, sensibilisation des acteurs).

> Localisation :

Tout le territoire de l'Agglo d'Elbeuf

> Actions envisagées :

Descriptif	Echéance	Maître d'ouvrage
Elaboration d'un Plan Climat Local	Diagnostic 2008	Agglo d'Elbeuf
	Mise en œuvre des actions 2008-2013	Tous maîtres d'ouvrage pressentis
	Financement du surcoût HQE des bâtiments tertiaires	Agglo d'Elbeuf
Ouverture d'un Espace Info Energie	2008	Agglo d'Elbeuf
Réalisation d'une campagne de thermographie aérienne	2008	Groupement de commandes : Communauté d'Agglomération du Havre, Agglo de Rouen et Agglo d'Elbeuf Pilote : Agglo de Rouen

> Etat d'avancement de la mise en œuvre :

Descriptif	Etat d'avancement
Elaboration d'un Plan Climat Local	
Ouverture d'un Espace Info Energie Animation	
Réalisation d'une campagne de thermographie aérienne	Groupement de commandes effectué

> Financement :

Descriptif	Coût HT
Elaboration d'un Plan Climat Local	60 000 €
Surcoût HQE des bâtiments tertiaires sur 3 ans	200.000 €/an
Ouverture d'un Espace Info Energie Animation	30.000 € 40.000 €/an
Réalisation d'une campagne de thermographie aérienne Aide aux particuliers sur 3 ans	160.000 €/an 200.000 €/an

> Partenariats :

Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Etat (DRI-RE-DIREN, DRAC, ANAH), ADEME, CAUE, Université/IUT, bailleurs (USH) et constructeurs, CCI, entreprises et industriels, transporteurs, fournisseurs d'énergie, communes, associations locales, riverains et utilisateurs

> Critères d'évaluation envisagés :

- Implication des différents acteurs institutionnels et techniques
- Information et communication auprès des habitants (actions de sensibilisation)
- Réduction des dépenses énergétiques pour les ménages les plus fragiles
- Réflexion en termes de coût global du projet (études préalables / estimation juste des actions à mettre en œuvre)
- Recherche optimale de financements
- Respect des dépenses des différentes actions et du calendrier
- Performances énergétiques (audit énergétique) et maîtrise des ressources naturelles
- Développement des énergies alternatives et renouvelables sur le territoire

ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT LOCAL



> Objectifs de l'action :

Afin de respecter les engagements du Protocole de Kyoto, la France a mis en place un Plan Climat pour la période 2004-2012.

Les objectifs du Conseil de l'Union Européenne (moins 20% de Gaz à Effet de Serre, moins 20% de production d'énergies non renouvelables, moins 20% de consommations énergétiques) pris en mars 2007 semblent être les objectifs à prendre aujourd'hui en référence.

Pour se donner les moyens de définir sa politique énergétique territoriale, et décliner à l'échelon local les enjeux du Plan Climat national, l'Agglo d'Elbeuf souhaite engager une étude de programmation énergétique. Sur la base des consommations énergétiques du territoire de l'Agglo, des émissions de CO2 correspondantes, et en fonction des différents scénarii prospectifs proposés, ce diagnostic permettra à l'Agglo de se fixer des objectifs quantifiés de réduction des émissions de polluants, au travers d'un plan d'actions.

> Descriptif de l'action :

Les diagnostics énergétiques s'axeront prioritairement sur :

- un bilan carbone spécifique des bâtiments, locaux et véhicules appartenant à l'Agglo d'Elbeuf (bilan carbone patrimoine et services)
- un bilan carbone du territoire par secteur (habitat, tertiaire, industrie, transports...)
- un calcul de la part des énergies renouvelables dans la quantité totale d'énergie produite sur le territoire.

A la suite de ce bilan carbone, un diagnostic énergétique plus poussé sera lancé sur les bâtiments de l'Agglo. Ce dernier, permettra de réaliser un audit thermique et des consommations énergétiques des bâtiments afin de conseiller la collectivité dans ses process (installation / équipements de chauffage ; procédés de construction) et les matériaux à mettre en œuvre dans une démarche de développement durable.

L'intérêt est bien de définir un programme d'actions détaillé à mettre en œuvre, à évaluer régulièrement dans la gestion interne de la collectivité et dans les différents secteurs fortement consommateurs d'énergie.

Il s'agira d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire (experts, fournisseurs d'énergie, industriels, bailleurs et associations de défense de l'environnement) pour arriver à l'élaboration de fiches actions cohérentes et concertées décrivant les impacts attendus et les moyens nécessaires pour leurs mises en œuvre.

Idées d'actions pouvant être envisagées :

- mettre en place une démarche EEA (European Energy Award) : système

qualité de gestion de l'énergie pour les collectivités basées sur un référentiel et une certification valorisant les résultats obtenus,

- amélioration des performances énergétiques,
- développement de filières alternatives de productions d'énergie notamment le bois-énergie,
- développement des « pédibus » et des transports mutualisés, lancement de Plans de Déplacements Entreprises, plan vélo,
- communication via un Espace Info Energie et actions de sensibilisation,
- favoriser les investissements des entreprises en faveur de l'environnement,
- construction et réhabilitation de bâtiments tertiaires selon un référentiel de Haute Qualité Environnementale : performance énergétique, solutions alternatives de chauffage, matériaux respectueux de l'environnement, chantiers propres, concertation avec les acteurs et les riverains...

> Localisation de l'action :

Le territoire de l'Agglo d'Elbeuf

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Mise en œuvre des actions et évaluation

> Etat d'avancement et échéancier :

1^{er} semestre 2008 :

Lancement de la consultation pour le recrutement d'un bureau d'études

2^e semestre 2008 :

Mise en œuvre des premières actions

> Budget prévisionnel :

Recrutement d'un Bureau d'études : 60.000 € HT

Mise en œuvre des actions : montant à déterminer suite aux conclusions de l'étude

Surcoût de construction et/ou réhabilitation de bâtiments tertiaires en Qualité Environnementale : 200.000 € HT / an

> Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo	ADEME	TOTAL
Bilan Carbone	9.000 €		6.000 €	15.000 €	30.000 €
Diagnostic énergétique de l'ensemble du patrimoine (bâtiments de la collectivité)	12.000 €		18.000 €		30.000 €
Surcoût développement durable (HQE, THPE, BBC) (200.000 € par an sur 3 ans)		60.000 €	540.000 €		600.000 €

> Partenariats :

Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, ADEME, USH, ANAH, CCI, Industriels, Université/IUT, TAE, Fournisseurs d'énergie, Communes

> Critères d'évaluation envisagés :

GOUVERNANCE ET PARTICIPATION :

- Implication des différents acteurs institutionnels et techniques
- Information et communication auprès des habitants (actions de sensibilisation)

SOLIDARITE ET ACCES POUR TOUS :

- Réduction des dépenses énergétiques pour les ménages les plus fragiles

ECONOMIE PLURIELLE :

- Réflexion en terme de coût global du projet (études préalables / estimation juste des actions à mettre en œuvre)
- Respect des dépenses du projet et du calendrier
- Recherche optimale de financements

ENVIRONNEMENT/CADRE DE VIE/REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE :

- Performances énergétiques (audit énergétique) et maîtrise des ressources naturelles
- Développement des énergies alternatives et renouvelables sur le territoire

FICHE ACTION N° 3.27

OUVERTURE D'UN ESPACE INFO ENERGIE (EIE)



> Objectifs de l'action :

L'ADEME a mis en place depuis 2001, en partenariat étroit avec les collectivités locales, un réseau d'information et de conseil de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le réseau INFO ENERGIE est constitué de 160 espaces et compte environ 300 conseillers au service du public.

Dans le cadre d'un Plan Climat, l'Agglo d'Elbeuf souhaite créer un lieu de ressource et de conseil à destination des particuliers pour les informer sur les consommations énergétiques de leur habitation et de leur mode de vie en les sensibilisant à la lutte contre le réchauffement climatique.

> Descriptif de l'action :

Il n'existe pas de dispositifs de conseil en matière d'économie d'énergie auprès des ménages sur le territoire de l'Agglo d'Elbeuf. La collectivité souhaite mettre en place un Espace Info Energie, en partenariat avec l'ADEME, pour répondre aux questions des habitants et les informer sur les économies d'énergies qu'ils peuvent réaliser au quotidien.

L'EIE sera animé par une personne (chargé de mission : thermicien ou architecte) qui sera chargée de :

- conseiller les ménages pour réaliser des améliorations de leur logement (isolation, chauffage alternatif : chauffe-eau solaire ou système solaire combiné, chaudière à bois, géothermie...) et réduire leur facture énergétique
- accompagner les ménages dans leur demande de subvention auprès des partenaires financeurs (Région, Département de Seine-Maritime, crédit d'impôt de l'Etat) et dans le suivi des travaux d'amélioration de leur logement
- assurer des animations ou expositions itinérantes sur tout le territoire, conférences auprès de scolaires...

> Plan de Financement : Subvention possible sur 3 ans pour le suivi animation

Action	Région	Département	Agglo	ADEME	TOTAL
Investissement			15.000 €	15.000 €	30.000 €
Animation (40.000 € par an/3 ans)	48.000 €		27.000 €	45.000 €	120.000 €

> Partenariats :

Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, ADEME, Réseau des EIE, CAUE, Communes

> Critères d'évaluation envisagés :

- Nombre de contacts pris à l'année par l'Espace Info Energie (objectif : 300 / an)

> Localisation de l'action :

Case commerciale à louer ou à acquérir dans une rue passante.

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Suivi animation de l'EIE par un chargé de mission.
Réalisation d'expositions et de manifestations sur le territoire.

> Etat d'avancement et échéancier :

Rencontre avec les territoires ayant déjà initié ce type de démarche
Recrutement du chargé de mission (2008)
Achat ou location de la case commerciale
Espace Info Energie opérationnel fin 2008

> Budget prévisionnel :

Investissement (30.000 € HT) : achat ou location de la case commerciale
Matériel de bureau et poste informatique
Supports d'animation (plaquette, expositions, manifestations...)

Fonctionnement : chargé de mission 40.000 € HT/an
Soit 120.000 € pour la période 2008-2010.

- Nombre de manifestations et expositions (objectif : 5/an)
- Nombre de dossiers instruits (objectif : 70/an) pour faciliter les recherches de subventions auprès des partenaires financeurs
- Respect des dépenses du projet et du calendrier
- Recherche optimale de financements
- Comparaison des résultats de performance énergétique avant et après travaux d'amélioration

REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE THERMOGRAPHIE AERIEENNE

> Objectifs de l'action :

La consommation énergétique du secteur « résidentiel et tertiaire » représente 42% de la consommation d'énergie globale en France (soit 25% des émissions de gaz à effet de serre), loin devant l'industrie (32%) et même devant le transport (32%).

Selon l'ADEME, 30% des déperditions thermiques des bâtiments se font en toiture.

Conscientes que la lutte contre le réchauffement climatique doit obligatoirement passer par une maîtrise raisonnée de l'énergie et une responsabilisation générale, les Communautés d'Agglomération du Havre (CODAH), d'Elbeuf et de Rouen (CAR) ont décidé de se fédérer en groupement de commande afin de mener une opération à grande échelle de thermographie aérienne.

Ce diagnostic permettra de progresser dans la connaissance et l'amélioration de la maîtrise des pertes énergétiques.

La thermographie permet de dresser une carte des déperditions d'énergie en toiture, à l'échelle de chaque agglomération, afin de créer une dynamique durable de maîtrise de la demande en énergie, d'une part, et de la facture énergétique des usagers : en incitant aux travaux d'économies d'énergie, en promouvant les équipements performants et en soutenant le développement des énergies renouvelables, d'autre part.

La thermographie est, avant tout, un outil de sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire : citoyens, élus, entreprises... Elle s'inscrit dans la démarche globale de lutte contre l'effet de serre entreprise par l'Agglo d'Elbeuf (ouverture d'un espace info-énergie en 2008, réalisation d'un plan climat...).

> Descriptif de l'action :

Le projet prévoit la réalisation d'une cartographie, par thermographie infrarouge, des pertes énergétiques des bâtiments. Celles-ci seront visualisées par échelle de couleurs (par exemple en 6 strates de « déperditions non perceptibles » à « déperditions excessives »). La collecte des images se fera au moyen de caméras infrarouges et nécessitera un traitement pour rendre lisible et interprétable la cartographie.

Au terme de cette restitution des données, une campagne de communication basée sur la promotion de l'isolation sera ensuite réalisée. L'espace info-énergie, mis en place, pourra servir de relais auprès des habitants afin d'établir les travaux à réaliser à partir d'une analyse détaillée des thermicaractéristiques et des caractéristiques du bâtiment.

En fonction des résultats de la thermographie aérienne, des décisions seront prises par le conseil communautaire, pour élaborer un plan d'actions et accompagner particuliers et bailleurs dans l'amélioration des performances énergétiques de leur patrimoine bâti.

Le dispositif reposera sur les principes suivants :

- aides aux particuliers : subventions pour l'achat d'isolants, prêts à taux réduits...
- opérations localisées (OPATB par exemple)
- partenariat avec les fournisseurs d'isolants, aide à la formation des artisans locaux...

> Localisation de l'action :

Le territoire de l'Agglo d'Elbeuf

> Maîtrise d'ouvrage :

Groupement de commandes : CODAH, CAR, Agglo d'Elbeuf
Pilote : Communauté d'Agglomération de Rouen

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Ouverture de l'espace info-énergie

> Etat d'avancement et échéancier :

Janvier / Février 2008 : réalisation de la campagne de thermographie aérienne

Septembre / Octobre 2008 : campagne de communication et diffusion des résultats

Octobre 2008 / ... : mise en place d'un plan d'actions (dispositif d'aides aux particuliers...)

FICHE ACTION N° 3.28

> Budget prévisionnel :

Recrutement du prestataire : 160.000 € HT

Mise en œuvre des actions : montants à déterminer suite aux conclusions de l'étude (aides aux particuliers : 200.000 € HT/ an)

Soit 600.000 € HT/3 ans.

> Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo	ADEME	Europe	TOTAL
Thermographie	96.000 €		32.000 €		32.000 €	160.000 €
Aides aux particuliers (200.000 € par an/3 ans)			600.000 €			600.000 €

Les aides de la Région Haute-Normandie pourront être sollicitées par les particuliers pour l'installation de dispositifs solaires, thermiques, photovoltaïques ou biomasse-énergie en complément des aides de l'agglomération sur les travaux d'isolation.

> Partenariats :

Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, ADEME, Fournisseurs d'énergie, ANAH.

> Critères d'évaluation envisagés :

- Implication des différents acteurs institutionnels et techniques
- Information et communication auprès des habitants (actions de sensibilisation)
- Réduction des dépenses énergétiques pour les ménages les plus fragiles
- Respect des dépenses du projet et du calendrier
- Recherche optimale de financements
- Performances énergétiques (audit énergétique) et maîtrise des ressources naturelles
- Développement des énergies alternatives et renouvelables sur le territoire

Une Agglo attractive et rayonnante



> Doter le territoire d'équipements culturels structurants

page 136

Fiche Programme N°4.1	Doter le territoire d'équipements culturels structurants	page 137
Fiche Action N°4.2	Pôle des savoirs : aménagement du pôle culture	page 139
Fiche Action N°4.3	Construction d'un équipement culturel à Saint-Pierre-lès-Elbeuf	page 142
Fiche Action N°4.4	Construction d'une école de musique et de danse à Saint-Aubin-lès-Elbeuf	page 144

> Valorisation des patrimoines et mise en tourisme du territoire

page 146

Fiche Programme N°4.5	Valorisation des patrimoines et mise en tourisme du territoire	page 147
Fiche Action N°4.6	Mettre en œuvre et animer le Label Agglo Art et Histoire	page 149
Fiche Action N°4.7	Accueillir les touristes sur l'agglomération	page 153
Fiche Action N°4.8	Etude de faisabilité technique et touristique et mise aux normes du port de plaisance de Saint-Aubin-lès-Elbeuf	page 155

> Equiper le territoire d'équipements sportifs majeurs

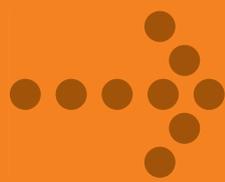
page 157

Fiche Programme N°4.9	Doter le territoire d'équipements sportifs majeurs	page 158
Fiche Action N°4.10	Réhabilitation et modernisation du complexe aquatique	page 160
Fiche Action N°4.11	Construction d'un dojo intercommunal	page 163

> Développer les services publics

page 167

Fiche Action N°4.12	Création de la Maison de l'Agglomération	page 168
----------------------------	--	----------



DOTER LE TERRITOIRE D'EQUIPEMENTS CULTURELS STRUCTURANTS

FICHE PROGRAMME N°4.1

DOTER LE TERRITOIRE D'EQUIPEMENTS CULTURELS STRUCTURANTS



> Objectifs du dispositif :

La politique culturelle de l'Agglo d'Elbeuf vise à contribuer au développement socioculturel de ses habitants, en encourageant l'ouverture culturelle et en favorisant le sentiment d'appartenance au territoire communautaire, ainsi qu'en s'attachant à favoriser l'équité territoriale, la cohésion sociale et l'action éducative.

Elle s'articule autour de la mise en place d'une offre culturelle diversifiée et de qualité, accessible au plus grand nombre, en termes de répartition sur le territoire et de tarification.

Aujourd'hui, l'Agglo d'Elbeuf souhaite aller plus loin en dotant son territoire d'équipements culturels majeurs, porteurs d'excellence et s'inscrivant dans un principe de développement durable. Cette volonté s'inscrit dans un objectif de promotion et de valorisation de la pratique culturelle sur son territoire, d'encouragement à la diversité de l'offre culturelle tout en apportant une cohérence de confortement du rayonnement de l'agglomération elbeuvienne :

• La création du Pôle des Savoirs

Depuis 2004, l'Agglo d'Elbeuf s'est engagée dans une opération de restructuration de l'îlot Gambetta dans le quartier Blin à Elbeuf sur Seine. Inscrit dans une démarche de développement durable, ce projet vise à transformer cette ancienne friche industrielle en pôle dédié à la culture et à la formation. La demande de financement porte sur la deuxième phase de l'opération qui correspond à l'aménagement intérieur scénographique du pôle Culture.

• La construction d'un équipement culturel pluridisciplinaire à Saint-Pierre-lès-Elbeuf

L'Agglo d'Elbeuf a la volonté de créer un équipement culturel pluridisciplinaire sur sa rive gauche et, plus précisément, sur la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf. Il alliera une salle de spectacles et des locaux pour l'enseignement artistique délocalisé.

Il s'agit ainsi d'assurer l'équité territoriale, grâce à une répartition homogène des équipements culturels et des activités proposés à la population de l'agglomération.

• La construction de locaux pour l'Ecole de Musique et de Danse de l'agglomération elbeuvienne

La réalisation de nouveaux locaux, pour l'école de musique, s'inscrit dans les priorités arrêtées par l'Agglo d'Elbeuf dans le cadre de sa politique de développement de l'enseignement artistique.

L'objectif poursuivi est de doter l'école d'un outil adapté aux missions qui lui sont dévolues en offrant des conditions d'accueil de qualité pour les élèves du 1er et du 2ème cycle.

> Localisation :

L'agglomération d'Elbeuf

> Actions envisagées :

Descriptif	Echéance	Maître d'ouvrage
Le Pôle des Savoirs à Elbeuf sur Seine	Début des travaux décembre 2007 Réception ouvrage avril 2010	Agglo d'Elbeuf
Equipement culturel pluridisciplinaire à Saint-Pierre-lès-Elbeuf	Début des travaux septembre 2009 Réception de l'équipement septembre 2010	Agglo d'Elbeuf
Création de locaux pour l'Ecole de Musique et de Danse de l'Agglomération Elbeuvienne	Début des travaux septembre 2009 Réception de l'équipement septembre 2010	Agglo d'Elbeuf

> Etat d'avancement de la mise en œuvre :

Descriptif	Etat d'avancement
Le Pôle des Savoirs à Elbeuf sur Seine	Avant Projet Définitif approuvé en novembre 2006 Obtention Permis de Construire août 2007 Consultation des entreprises en cours
Equipement culturel pluridisciplinaire à Saint-Pierre-lès-Elbeuf	Etude de programmation de mars à octobre 2007
Création de locaux pour l'Ecole de Musique et de Danse de l'Agglomération Elbeuvienne	Validation programme 2ème semestre 2007

FICHE ACTION N° 4.1

> Financement :

Descriptif	Coût
Le Pôle des Savoirs à Elbeuf sur Seine	Travaux de réhabilitation bâtiment : 12.871.820 € Aménagements intérieurs scénographiques : 6.144.480 €
Equipement culturel pluridisciplinaire à Saint-Pierre-lès-Elbeuf	Coût total de l'opération : 4.175.200 €
Création de locaux pour l'Ecole de Musique et de Danse de l'agglomération elbeuvienne	Coût total de l'opération : 4.581.400 €

> Partenariats :

- Etat : Ministère de la Culture et de la Communication, Secrétariat au Tourisme, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ...
- Région Haute-Normandie
- Département de Seine-Maritime
- Les dix communes de l'agglomération : services culture et jeunesse, environnement et urbanisme, ainsi que les élus en charge de ces dossiers transversaux pour le projet
- Les services de l'agglomération : le Musée d'Agglo, le Service Intercommunal des Archives, les pôles transversaux Aménagement et Environnement
- Les structures qui intégreront ces équipements culturels.

> Critères d'évaluation envisagés :

- > Fréquentation des équipements culturels
- > Qualité des lieux d'accueil
- > Maîtrise des coûts de fonctionnement des équipements
- > Projet culturel et artistique développé



POLE DES SAVOIRS : AMENAGEMENT DU POLE CULTURE



> Objectifs de l'action :

Le projet de restructuration de l'îlot Gambetta, situé dans le quartier Blin à Elbeuf sur Seine, était inscrit à l'avenant au contrat d'agglomération, conclu en octobre 2005.

Cette ancienne friche industrielle de 12 000 m², une fois réhabilitée, est destinée à devenir un pôle structurant du territoire, dédié à la culture et à la formation.

Le pôle Culture, qui investira la partie ancienne du bâtiment, se composera du Service intercommunal des Archives, du Musée intercommunal, du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (dans le cadre de l'extension du Label Ville d'Art et d'Histoire), de l'Office de Tourisme et de la Maison de la Jeunesse et de la Culture de la région d'Elbeuf.

Le Pôle Formation se situera au sein de la partie moderne du bâtiment et regroupera l'Inspection de l'Éducation Nationale (I.E.N.), Education et Formation, le GRETA et l'Institut Supérieur de la Navigation Intérieure (I.S.N.I.).

A travers cette opération engagée depuis 2004, l'Agglo d'Elbeuf a souhaité initier une démarche exemplaire en terme de développement durable sur son territoire, appuyée sur trois axes, le social : l'économique et l'environnemental.

Élément clé de la rencontre entre différents publics, l'îlot Gambetta tendra à devenir le nouveau cœur culturel et éducatif de l'agglomération, assurant un trait d'union entre le passé et l'avenir de la région elbeuvienne. Il constituera un espace dynamique, reflet de l'attractivité du territoire, garant de cohésion et de mixité sociale.

> Préambule

L'Agglo d'Elbeuf a décidé de scinder cette opération menée depuis 2005 en 2 phases :

> La réhabilitation du bâtiment initialement prévue, dont le financement, inscrit au précédent contrat d'agglomération, est en cours d'instruction

> L'aménagement intérieur scénographique du pôle Culture, Musée / Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (C.I.A.P.) et Service Intercommunal des Archives, objet de la présente demande.

Le plan de financement inscrit à l'avenant du contrat d'agglomération était établi sur un coût du projet s'élevant à 11 133 000 € HT, dont 9 308 000 € pour les travaux.

Toutefois, le coût de l'opération a été revu à la hausse entre sa phase projet et sa mise en œuvre. Le montant des travaux en phase Avant Projet Définitif a donc été arrêté par le maître d'œuvre à 12.871.820 € HT. Le surcoût des travaux est estimé à 3 563 820 € HT.

Cette augmentation sensible du coût prévisionnel de l'opération est liée aux éléments suivants :

> Les diagnostics des structures

L'étude sur les structures du bâtiment a révélé la nécessité d'interventions lourdes sur ses fondations, malgré la qualité de la construction architecturale.

> La sécurité et l'indépendance des trois pôles Culture, Formation et M.J.C.

L'indépendance de ces trois entités implique le respect des règles ERP et des conditions de sûreté, notamment en matière de contrôle anti-intrusion ainsi que l'exploitation du bâtiment par entités séparées et contrôlables.

> Un projet exemplaire dans le cadre d'une démarche Développement Durable

Le projet architectural du maître d'œuvre s'appuie sur différentes cibles de la Haute Qualité Environnementale, dont le surcoût est estimé en phase Avant Projet Définitif, à 20.45 % du montant total des travaux.

> Descriptif de l'action :

L'AMENAGEMENT INTERIEUR

MUSEE / C.I.A.P. / SERVICE INTERCOMMUNAL DES ARCHIVES

A l'origine du projet de réhabilitation de l'îlot Gambetta, les aménagements du Musée et du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (C.I.A.P.) n'étaient pas inscrits dans l'opération. Le transfert de compétences du Musée à l'Agglo d'Elbeuf, prochainement celui du C.I.A.P., et la création du service intercommunal des archives ont modifié cette situation initiale.

Le Musée d'Elbeuf est labellisé Musée de France par le Ministère de la Culture et de la Communication. La refonte de cette structure impliquait la réalisation de son Projet Scientifique et Culturel et de la programmation scientifique de ses collections, approuvés par la Direction des Musées de France. La création d'un C.I.A.P. nécessite la rédaction de ces mêmes documents, qui devront également être validés, par la Direction de l'Architecture et du Patrimoine.

D'un point de vue technique, la phase de réhabilitation du bâtiment conduira à livrer un espace vierge de tout aménagement sur les zones Musée / C.I.A.P./ S.I.A. avec, toutefois, un confort d'ambiance maîtrisée, des locaux techniques capables de pourvoir les zones d'expositions en énergie, un sol fini et une enveloppe isolée étanche et pérenne.

Les éléments programmatiques Musée / C.I.A.P./ S.I.A. ont permis de déterminer les aménagements intérieurs nécessaires au pôle Culture.

Ils ont révélé deux types de prestations :

> Des interfaces bâtiment, qui correspondent à l'interface entre les prestations de réhabilitation du bâti et d'aménagement muséographique strict, regroupant les courants forts et les courants faibles, le climat, le revêtement des sols, la surcharge de plancher révélée lors de l'étude des structures, les cloisons, les occultations, la signalétique et le grillage technique ;

FICHE ACTION N° 4.2

> L'aménagement muséographique et scénographique qui définit le confort d'éclairage et l'éclairage des œuvres, le mobilier de l'exposition permanente et temporaire, (cimaises, vitrines et équipements de vitrines).

Dans ce contexte, le CIAP et le musée ont vocation à être complémentaires. L'exposition du Musée renverra à celle du CIAP et inversement. Les thématiques seront abordées selon des angles de vue différents : point de vue centré sur l'architecture, le patrimoine et plus généralement le cadre de vie pour le CIAP et point de vue basé et articulé autour de ses collections pour le musée.

> Localisation de l'action :

Îlot Gambetta – quartier Blin à Elbeuf sur Seine

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

- Validation des documents programmatiques par le Ministère de la Culture et de la Communication
- Obtention du label Pays d'Art et d'Histoire pour l'ensemble de l'agglomération
- Inventaire des collections muséales
- Regroupement des fonds des dix communes de l'agglomération

> Etat d'avancement et échéancier :

Calendrier réhabilitation bâtiment

Approbation de l'APD	Novembre 2006
Dépôt du Permis de Construire	Décembre 2006
Mission PRO + DCE	Janvier à juin 2007
Lancement de la consultation	Juillet 2007
Attribution des marchés	Novembre 2007
Démarrage des travaux	Décembre 2007
Réception de l'équipement	Décembre 2009

Calendrier relatif à l'aménagement intérieur Musée / C.I.A.P.

Approbation du programme muséographique	Décembre 2006
Approbation APD muséographique	Octobre 2007
Démarrage des travaux muséographiques	Avril 2009
Réception des aménagements	Avril 2010

Ouverture de l'Îlot Gambetta

Premier semestre 2010

> Budget prévisionnel :

Montant total estimé 6 144 480 € HT se décomposant comme suit

Montant des travaux	4 965 700 €
Rémunération maîtrise d'œuvre	623 780 €
Déménagement	107 000 €
Rayonnages réserves	448 000 €

> Plan de Financement : HT

Action	Etat	Région	Département	Agglo	Autre	TOTAL
Aménagement intérieur scénographique		1.536.120 €	1.536.120 €	3.072.240 €		6.144.480 €

Conformément aux dispositions prises dans le cadre du plan climat régional, le soutien régional est conditionné à une diminution significative de la consommation énergétique du bâtiment, calculée en énergie primaire conformément aux modalités de calcul de la RT 2005.

> Partenariats :

- > Services de l'Etat : Direction des Archives de France, Direction des Musées de France, Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Direction Régionale des Affaires Culturelles Haute Normandie, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime.
- > Ville d'Elbeuf sur Seine.
- > Futures structures utilisatrices

> Critères d'évaluation envisagés :

> Social

- La création d'un pôle dédié à la formation s'adressant à des publics hétérogènes ;
- Un enrichissement et une diversification de l'offre de formation et de qualification et un redéploiement de l'accès à l'emploi ;

> Environnemental

- Des économies en terme de fonctionnement

> Economique

- Une forte mobilisation pour l'embauche de personnels issus du territoire de l'agglomération et rencontrant des difficultés d'insertion, avec la proposition de formations spécifiques à ces cadres d'emplois

Le Département de Seine-Maritime sera tenu informé de l'avancement du projet depuis la phase étude jusqu'à la réalisation des travaux. Il pourra être associée en tant que de besoin aux instances de suivi et de pilotage.

CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT CULTUREL A SAINT-PIERRE-LÈS-ELBEUF



> Objectifs de l'action :

L'Agglo d'Elbeuf a affirmé sa volonté de créer un équipement culturel pluridisciplinaire, sur la rive gauche de son territoire, à Saint-Pierre-lès-Elbeuf. Le projet doit conduire au regroupement de différentes activités culturelles, à la fois une salle de spectacles pouvant accueillir 200 spectateurs, pour une programmation théâtrale et musicale, des salles de cours pour l'enseignement artistique délocalisé ainsi que des locaux administratifs qui permettront d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement.

L'opération s'inscrit dans la politique culturelle menée par l'agglomération, visant à accompagner ses différents acteurs et à instituer une dynamique d'échanges et de mobilité des publics.

Ce projet œuvre donc en complémentarité avec les autres équipements culturels de diffusion, tant sur le plan géographique - Cirque-Théâtre à Elbeuf sur Seine et la Traverse à Cléon - que sur le plan du développement de l'offre culturelle de l'agglomération - soutien à l'enseignement musical et chorégraphique, programmation identifiée du jeune public.

Il s'agit ainsi d'assurer l'équité territoriale, grâce à une répartition homogène des équipements culturels et des activités proposés à la population de l'agglomération elbeuvienne.

L'équipement culturel permettra à la fois, d'assurer la promotion et la diffusion de la programmation « Graine de Public » portée par l'agglomération et d'offrir un équipement d'enseignement, de pratique et de diffusion de la musique et de la danse pour les trois écoles de musique du territoire.

> Descriptif de l'action :

Ce projet s'inscrit dans une démarche de durabilité sur deux plans :

> La concertation, c'est-à-dire, la participation des services et des partenaires dans un objectif de transversalité et l'information des usagers et des habitants.

> Les choix de construction, notamment en matière d'impact sur l'environnement extérieur, d'impacts globaux et de confort pour les occupants et les sites à proximité.

Au travers de ce projet, il s'agit, pour l'Agglo d'Elbeuf, de tenir compte d'enjeux environnementaux majeurs, notamment en termes de :

- Techniques de construction et de choix des matériaux : choix de procédés, de systèmes et de produits de construction adaptés et durables (analyse du cycle de vie des matériaux, emploi de matériaux renouvelables et recyclables, mise en œuvre d'une isolation acoustique de qualité...).
- Gestion de l'énergie : renforcer la réduction de la demande et des besoins énergétiques, renforcer le recours aux énergies nouvelles et renouvelables (développement d'une architecture bioclimatique, installation d'équipements permettant de réduire les consom-

mations en eau, mise en œuvre de ventilations programmables et modulables...)

- Entretien et maintenance : optimiser les besoins de maintenance et mettre en place des procédés de gestion efficaces et durables (prise en compte de la notion de coût global de l'équipement, mise en œuvre de systèmes de gestion technique centralisée ...).

L'étude de programmation a débuté en mars 2007. Elle vise à déterminer les besoins, les objectifs et les orientations du futur équipement.

A l'issue de cette première phase, dont le rendu est prévu pour septembre 2007, il s'agira de :

- > Désigner une équipe de maîtrise d'œuvre.
- > Concevoir un projet architectural structurant, comprenant la création d'une salle de spectacles modulable de plusieurs salles pour l'enseignement du solfège, de l'instrument de la danse et des locaux administratifs ainsi que les aménagements extérieurs des abords.

> Localisation de l'action :

Saint-Pierre-lès-Elbeuf – rue aux Saulniers

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Optimiser la pluridisciplinarité culturelle sur le territoire :

- Après réception, cet équipement pluridisciplinaire accueillera des activités culturelles différenciées, à la fois la programmation annuelle jeune public, la diffusion théâtrale et musicale ainsi que les concerts des écoles de musique de l'agglomération.
- L'objectif est également de permettre à l'Agglo d'Elbeuf de disposer d'un lieu ressources concourant au développement sur le long terme de nouvelles actions de programmation et de diffusion culturelles et d'accueil d'artistes en résidence sur le territoire.

> Etat d'avancement et échéancier :

- mars 2007 : Démarrage de l'étude de programmation
- novembre 2007 : Validation de l'étude
- mai 2008 : Attribution concours de maîtrise d'œuvre – choix du lauréat
- janvier 2009 : Validation de l'APD
- septembre 2009 : Attribution des marchés / démarrage des travaux
- septembre 2010 : Réception de l'ouvrage

> Budget prévisionnel :

4 175 200 € HT se décomposant comme suit :

Etudes et prestataires	300 000 €
Maîtrise d'œuvre	400 200 €
Travaux	3 335 000 €
Frais annexes	60 000 €
Mobilier	80 000 €

> Plan de Financement :

Action	Etat	Région	Département	Agglo	Autre	TOTAL
Etudes						300.000 €
Maîtrise d'œuvre						400.200 €
Travaux						3.335.000 €
Frais annexes						60.000 €
Mobilier						80.000 €
TOTAL		835.040 €	835.040 €	2.505.120 €		4.175.200 €

Conformément aux dispositions prises dans le cadre du plan climat régional, et pour les opérations dont la maîtrise d'œuvre n'est pas engagée au 1^{er}/07/08, le soutien régional est conditionné au respect de la T.H.P.E 2005 (soit RT 2005 - 20 %).

> Partenariats :

L'Etat, la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime, l'A.D.E.M.E., la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, l'Ecole de Musique et de Danse de l'Agglomération Elbeuvienne (E.M.D.A.E.), l'Ecole de Musique d'Improvisation Jazz (E.M.I.J.), l'Association pour le Développement et l'Apprentissage de la Musique à Elbeuf (A.D.A.M.E.).

> Environnemental

- Economie de fonctionnement en énergie et en eau, en traitement des déchets, en entretien et en maintenance.

> Economique

- Favoriser l'insertion des travailleurs, par l'économie, au travers de la clause d'insertion du dossier de consultation des entrepreneurs.

Le Département de Seine-Maritime sera tenu informé de l'avancement du projet depuis la phase étude jusqu'à la réalisation des travaux. Il pourra être associée en tant que de besoin aux instances de suivi et de pilotage.

> Critères d'évaluation envisagés :

> Social

- Favoriser l'équité territoriale en offrant aux habitants de la rive gauche de l'agglomération, un équipement culturel mixte, permettant à la fois la pratique culturelle, au travers de l'enseignement artistique et de la participation aux spectacles ;
- Nombre d'entrées aux spectacles et nombre d'adhésions aux écoles de musique
- Fréquentation des écoles de musique
- Encouragement à la création artistique
- Diversification de la programmation avec une ouverture aux structures culturelles présentes sur le territoire.

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE À SAINT AUBIN LÈS ELBEUF



> Objectifs de l'action :

Dans le cadre de son projet de territoire, l'Agglo d'Elbeuf souhaite développer l'enseignement musical et chorégraphique en rendant accessible au plus grand nombre.

Un travail a été engagé, depuis 2004, avec les 3 écoles de musique du territoire. Cela s'est traduit par :

- une redéfinition des projets pédagogiques et artistiques de l'école de Musique et de Danse de l'Agglomération Elbeuvienne ;
- une harmonisation de la politique tarifaire et une amélioration de la politique d'aide aux usagers ;
- une reconnaissance des efforts accomplis et le rééquilibrage des soutiens apportés aux écoles ;
- une structuration de la politique d'intervention en milieu scolaire qui s'est concrétisée par la signature d'une charte « musique à l'école ».

L'Agglo d'Elbeuf souhaite poursuivre les actions engagées en dotant l'Ecole de Musique et de Danse de l'Agglomération Elbeuvienne de nouveaux locaux afin de :

- Regrouper les disciplines au sein d'un même équipement ;
- Renforcer les moyens d'actions de l'école en améliorant les conditions d'enseignement pour un développement quantitatif et qualitatif de l'école ;
- Mettre en valeur le lien social autour d'activités culturelles intergénérationnelles ;
- Infléchir le rayonnement de l'EMDAE qui disposera d'une école d'enseignement de qualité pour le 1er et le 2ème cycle.

> Descriptif de l'action :

Construction d'une école de musique intégrant une salle de diffusion et des aménagements extérieurs. La réalisation de cet équipement s'inscrit dans une démarche de développement durable, en termes de méthodologie de projet et de construction. Le dossier de consultation, pour le concours de maîtrise d'œuvre, précisera l'attention particulière portée par l'Agglo aux performances énergétiques du bâtiment, que ce soit dans l'implantation du site, dans le choix des matériaux, dans la consommation en eau, dans le confort hygrothermique, acoustique et visuel, ainsi que dans l'entretien et la maintenance de l'équipement.

Les cibles retenues seront hiérarchisées après avoir, d'une part, analysé le site, ses atouts et, ses inconvénients, afin d'intégrer au mieux le bâtiment à son environnement et d'autre part, après avoir pris en compte les attentes et les besoins de l'Agglo d'Elbeuf, de la ville de Saint Aubin les Elbeuf et de l'E.M.D.A.E.

Une étude de faisabilité de programmation a été lancée afin de déterminer les besoins pour cette école dont la capacité d'accueil est de 500 élèves et dont la vocation est d'être :

- un lieu d'enseignement de pratiques musicales et chorégraphiques,
- un lieu ouvert, point de repère dans la vie culturelle à l'échelle du territoire
- un outil de travail permettant des pratiques pédagogiques variées avec une offre de salles diversifiées pour l'apprentissage individuel ou collectif et la pratique d'ensemble.

> Localisation de l'action :

Friche D1 – Commune de Saint Aubin lès Elbeuf

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Augmentation des capacités d'accueil de la structure et regroupement des disciplines en un lieu commun.

> Etat d'avancement et échéancier :

Validation du programme	Novembre 2007
Lancement consultation marché de maîtrise d'œuvre	Décembre 2007
Désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre	Mai 2008
Validation APD	Décembre 2008
Attribution marché / Démarrage des travaux	Septembre 2009
Réception de l'équipement	Septembre 2010

> Budget prévisionnel :

Le programme a établi un coût d'opération de 4.581.400 € HT, déterminé comme suit :

Etudes et prestataires	359 400 €
Rémunération maîtrise d'œuvre	432 000 €
Travaux	3 600 000 €
Frais annexes	90 000 €
Mobilier	100 000 €

> Plan de Financement :

Action	Etat	Région	Département	Agglo	Autre	TOTAL
Construction d'une école de musique		896.280 €	896.280 €	2.788.840 €		4.581.400 €

Conformément aux dispositions prises dans le cadre du plan climat régional, et pour les opérations dont la maîtrise d'œuvre n'est pas engagée au 1^{er}/07/08, le soutien régional est conditionné au respect de la T.H.P.E 2005 (soit RT 2005 - 20 %).

> Partenariats :

- > Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie.
- > Département de Seine-Maritime.
- > Région Haute-Normandie
- > Ville de Saint Aubin les Elbeuf
- > Futurs utilisateurs

- Reconnaissance qualitative de l'enseignement

> Environnemental

- Economie de fonctionnement en énergie, en eau, en traitement des déchets, en entretien et maintenance

> Economique

- Favoriser l'insertion des chômeurs par l'économie au travers de la clause d'insertion du dossier de consultation des entreprises

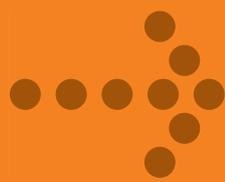
> Critères d'évaluation envisagés :

> Social

- Favoriser l'équité territoriale en proposant sur la rive droite un enseignement musical et chorégraphique
- Fréquentation par les jeunes et les familles de l'agglomération,
- Mixité des publics par le regroupement et la diversification des enseignements

Le Département de Seine-Maritime sera tenu informé de l'avancement du projet depuis la phase étude jusqu'à la réalisation des travaux. Il pourra être associée en tant que de besoin aux instances de suivi et de pilotage.





VALORISATION DES PATRIMOINES ET MISE EN TOURISME DU TERRITOIRE

VALORISATION DES PATRIMOINES ET MISE EN TOURISME DU TERRITOIRE



> Objectifs du dispositif :

L'Agglo d'Elbeuf dispose d'un potentiel touristique riche et diversifié, qui s'articule autour de son patrimoine et de ses équipements culturels, sportifs et de loisirs de qualité.

Consciente de ses richesses, elle met en œuvre une politique tendant à valoriser l'ensemble de son territoire, à destination de la population locale et des touristes.

Secteur transversal, le tourisme fait partie intégrante de la politique de développement local de l'agglomération. Mettant en relation différents domaines, tels l'environnement, le sport, la culture, les transports, il contribue à la sauvegarde et à la valorisation des sites patrimoniaux, au développement des activités existantes, à la création de nouveaux équipements, de nouvelles activités, d'emplois, tant directs qu'indirects.

Cette politique touristique menée par l'Agglo d'Elbeuf est coordonnée autour de projets contribuant au renforcement de son identité naturelle et patrimoniale et de sa découverte, à la valorisation de son image et à la participation des partenaires locaux.

Ses enjeux, relevant de plusieurs domaines, reposent donc sur des actions d'accueil, d'animation, de communication et de diffusion.

Au regard de ces éléments, l'Agglo d'Elbeuf souhaite poursuivre son engagement pour la valorisation de ses patrimoines, ainsi que pour l'attractivité et la mise en tourisme de son territoire, au travers de projets innovants, afin de devenir une destination de court et de moyen séjour.

S'insérant dans une gestion et dans un respect des équilibres sociaux, économiques et environnementaux, les projets et les actions privilégieront une cohérence territoriale, en s'appuyant sur un partenariat avec les acteurs publics et privés et en recherchant la mise en réseau des compétences et des atouts de chacun :

• Mettre en offre et animer le label Agglo d'Art et d'Histoire

Au titre de sa politique culturelle et touristique, l'Agglo d'Elbeuf s'est engagée dans une démarche d'extension du Label Ville d'Art et d'Histoire de la commune d'Elbeuf-sur-Seine, à l'ensemble de son territoire.

L'attribution du Label d'Art et d'Histoire à l'agglomération vise à la valorisation, à la sensibilisation du patrimoine et de l'architecture des communes. Son animation, au travers de projets spécifiques est donc indispensable. Elle se traduit par la conclusion d'une convention d'objectifs avec le Ministère de la Culture et de la Communication. La mise en œuvre d'un programme d'actions concourt à la reconnaissance et à la valorisation de l'identité naturelle et patrimoniale du territoire : développement de visites intercommunales « Laissez-vous conter », mise en place d'itinéraires de découverte, mise en lumière des sites patrimoniaux, mise en œuvre d'un projet à dimension événementielle, organisation d'ateliers pédagogiques, élaboration de supports de promotion et de valorisation du patrimoine et de l'architecture.

• Accueillir les touristes sur l'agglomération : information, accessibilité, promotion et diffusion

La conduite de projets par l'Agglo d'Elbeuf, pour la valorisation de ses patrimoines et la création d'équipements touristiques structurants pour le territoire, doit s'accompagner d'une politique de communication, de diffusion claire et identifiable par tous. Il s'agit donc de créer différents supports de communication en associant le secteur privé; hôteliers et restaurateurs, afin de proposer une offre touristique coordonnée et de qualité.

• Le port de Saint Aubin les Elbeuf

L'Agglo d'Elbeuf dispose d'un petit port fluvial de plaisance. Aménagé au sein des anciennes écluses de la commune de Saint Aubin les Elbeuf, il ne bénéficie pas d'un rayonnement touristique suffisant et souffre d'un accès difficile. L'agglomération souhaite mener une étude de faisabilité afin de valoriser cet équipement grâce à un aménagement spécifique le rendant accessible au public.

> Localisation :

Les dix communes de l'Agglo d'Elbeuf

> Actions envisagées :

Descriptif	Echéance	Maître d'ouvrage
Mettre en offre et animer le Label Agglo d'Art et d'Histoire	Attribution du Label étendu au territoire : juin 2008 Programme d'actions : A compter de la saison 2008	Agglo d'Elbeuf
Accueillir les touristes sur le territoire	A compter de 2008 Progressivement au fil de l'évolution des projets	Agglo d'Elbeuf
Port de Saint Aubin lès Elbeuf	A compter de 2008	Agglo d'Elbeuf

> Etat d'avancement de la mise en œuvre :

Descriptif	Etat d'avancement
Mettre en offre et animer le Label Agglo d'Art et d'Histoire	Dossier de candidature de mars 2007 à avril 2008 Présentation au Ministère mai 2008 Conclusion de la convention avec le Ministère durant le troisième trimestre 2008 : mise en place au fur et à mesure des animations
Accueillir les touristes sur le territoire	Dès l'obtention du Label
Port de Saint Aubin lès Elbeuf	Lancement de l'étude de faisabilité

FICHE PROGRAMME N° 4.5

> Financement :

Descriptif	Coût HT
Mettre en offre et animer le Label Agglo d'Art et d'Histoire	846.000 €
Accueillir les touristes sur le territoire	100.000 €
Port de Saint Aubin lès Elbeuf	300.000 €

> Partenariats :

- Etat : Ministère de la Culture et de la Communication, Secrétariat au Tourisme, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ...
- Région Haute-Normandie
- Département de Seine-Maritime
- Les dix communes de l'agglomération : services culture et jeunesse, environnement et urbanisme, ainsi que les élus concernés
- Les services de l'agglomération : le Musée d'Agglo, le Service Intercommunal des Archives, les pôles transversaux Aménagement et Environnement
- Les associations de l'agglomération en charge de la valorisation de l'histoire et du patrimoine du territoire : la Société d'Histoire d'Elbeuf, la Société d'Etudes des Sciences Naturelles d'Elbeuf, la Société d'Etudes Archéologiques de la Région Elbeuvienne, l'Association Culture et Loisirs, l'Office de Tourisme.
- Secteur privé : hôteliers et restaurateurs + Chambre de Commerce et d'Industrie.

> Critères d'évaluation envisagés :

- > Développer l'attractivité et le rayonnement de l'agglomération elbeuvienne sur les plans culturels, touristiques et de loisirs.
- > Encourager les professionnels locaux à s'engager dans des démarches de labellisation : « Tourisme et Handicap », « Normandie Qualité Tourisme », « Gîtes de France ».
- > Favoriser la création de mini-séjours avec l'appui des voyageurs.
- > Reconnaissance des activités aux échelles départementale et régionale grâce à une publication dans les documents du Comité Départemental du Tourisme et du Comité Régional du Tourisme et tout autre support proposé par les partenaires institutionnels.



FICHE ACTION N° 4.6

METTRE EN ŒUVRE ET ANIMER LE LABEL AGGLO D'ART ET D'HISTOIRE



> Objectifs de l'action :

L'obtention du Label d'Art et d'Histoire conduit la communauté d'agglomération à conclure une convention d'objectifs avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

Ce document fait figurer les engagements des deux parties, précisant le soutien technique et financier du Ministère et explicitant le programme d'actions développé par l'Agglo d'Elbeuf et les moyens qu'elle propose de mettre en œuvre.

Le projet de l'Agglo devra répondre à trois objectifs principaux, la sensibilisation des habitants à leur cadre de vie, l'initiation du jeune public à l'architecture, au patrimoine, à l'urbanisme et la présentation de l'architecture et du patrimoine.

Il s'agit, au travers de son programme d'actions, de valoriser et de promouvoir la qualité architecturale, de développer une politique des publics en employant un personnel qualifié, en créant un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine et en assurant la communication, la diffusion et la promotion de l'architecture et du patrimoine.

Au-delà de la reconnaissance du patrimoine de l'Agglo d'Elbeuf à l'échelle nationale et de l'animation du Label, la mise en œuvre du programme d'actions doit contribuer à :

- Conforter et amplifier la réflexion transversale entre Agglo / communes / acteurs locaux autour d'un projet de territoire, c'est à dire développer la synergie entre les partenaires
- Renforcer l'identité intercommunale autour d'éléments communs et valoriser le territoire à différentes échelles
- Développer le sentiment d'appropriation et d'appartenance au territoire grâce aux actions de sensibilisation du patrimoine intercommunal et mieux comprendre les enjeux du développement urbain et paysager
- Créer des outils de valorisation patrimoniale multiples et diversifiés : expositions, visites, parcours, publications ou encore ateliers, accessibles à tous
- Favoriser la venue d'excursionnistes et de touristes sur le territoire et contribuer au développement d'emplois directs ou indirects issus de l'industrie touristique.

> Descriptif de l'action :

La mise en œuvre du programme d'actions, inscrit dans la convention d'objectifs, nécessite la création d'un service d'animation de l'architecture et du patrimoine avec, à sa tête, un **animateur de l'architecture et du patrimoine**. Dans le cas présent, il s'agit d'opérer un transfert du poste existant de la ville d'Elbeuf sur Seine, à la communauté d'agglomération.

L'animateur de l'architecture et du patrimoine, désormais rattaché au pôle Culture Patrimoine Tourisme de l'Agglo d'Elbeuf, verra ainsi ses missions élargies à l'ensemble du territoire.

Il se chargera de décliner, de manière progressive et en partenariat avec les communes, le programme « Laissez-vous conter », proposant des visites thématiques et générales, à la découverte des attraits du territoire et de tous les éléments qui façonnent son identité.

L'animateur de l'architecture et du patrimoine développera également des animations autour de thèmes fédérateurs du territoire et des singularités de chaque commune. Il mettra en œuvre des manifestations nationales ou régionales : « Journées Européennes du Patrimoine », « Rendez-vous aux Jardins », « Printemps des Musées », « Vivre les Villes » ...

L'initiation du jeune public, élément clé du programme d'actions, se manifestera par la création et l'animation d'ateliers pédagogiques, initiés et coordonnés par l'animateur du patrimoine. Ces ateliers seront ouverts aux élèves de la maternelle à la terminale, en temps et hors temps scolaire. Il concerneront les établissements scolaires et les centres de loisirs.

Les ateliers se dérouleront au sein du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, dont l'implantation est prévue au sein de l'Îlot Gambetta, futur pôle Culture et Formation de l'agglomération, dès 2010 (cf. fiche action n°4.2.).

D'autre part, il s'agira pour l'Agglo d'Elbeuf, au travers du programme d'actions, de valoriser sa double identité territoriale naturelle et patrimoniale, dont la Boucle de Seine et l'héritage drapier sont caractéristiques.

Ceci se traduira par la mise en place d'itinéraires de découverte, sur le territoire de l'agglomération, favorisant l'itinérance et la mobilité des publics entre les communes autour, par exemple, des thèmes suivants : lecture de paysages, itinéraires des bords de Seine ou encore circuits des usines textiles du 19^e et du 20^e (...).

L'objectif est d'aménager deux parcours de boucles de promenades, concourant à la découverte des patrimoines communaux et pouvant être liés à des sentiers existants (exemple Trame Verte, Trame Bleue), afin de moduler les parcours des randonneurs.

Un inventaire et un repérage sur le terrain devront être menés afin d'arrêter les circuits. Ces cheminements seront ensuite identifiables par le biais d'une signalétique commune aux parcours, permettant de donner des repères aux visiteurs et de renseigner sur les aspects du territoire mis en valeur. Ces parcours s'accompagneront également de l'édition d'un livret de visite.

FICHE ACTION N° 4.6

Ce travail sera mené en concertation avec les services des communes et les associations de préservation et de valorisation du patrimoine local.

La valorisation des richesses du territoire se manifestera également par une mise en lumière des sites remarquables identifiés sur les parcours liés aux thématiques de notre territoire, soit la Boucle de la Seine et l'héritage drapier. L'Agglo d'Elbeuf veillera à respecter les principes du développement durable, par une prise en compte de l'aspect environnemental, économique et social (préservation de la faune et la flore, favoriser les économies d'énergie, maîtriser les coûts de fonctionnement, et conforter la qualité du territoire et la sécurité des usagers).

Par ailleurs, l'Agglo d'Elbeuf s'attachera à mettre en œuvre un projet à dimension événementielle, alliant la création artistique aux thématiques identitaires du territoire, la Seine et l'histoire textile (par exemple : organisation d'un symposium de sculpture).

Enfin, l'Agglo d'Elbeuf veillera à promouvoir son architecture et son patrimoine au public le plus large à travers la publication d'ouvrages, de dépliants, de brochures d'itinérance ou bien encore de fiches techniques : monographies d'édifices, cahiers pédagogiques, programme jeune public, itinéraires du patrimoine... Ces supports de communication, traitant de thématiques transversales, doivent susciter l'envie de découverte du territoire et favoriser la mobilité des publics.

> Localisation de l'action :

- Les dix communes de l'Agglo d'Elbeuf
- Îlot Gambetta à Elbeuf sur Seine (cf. fiche action n°4.2)

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

- Respect des délais annoncés pour la mise en œuvre du programme d'actions ;
- Création d'un réseau cohérent entre les acteurs du territoire afin d'animer le Label et communiquer autour des actions.

> Etat d'avancement et échéancier :

Printemps 2008 > Attribution du Label Agglo d'Art et d'Histoire

Automne 2008 > Redéploiement des fonctions de l'animateur de l'architecture et du patrimoine, étendues à l'ensemble du territoire

- Confortement des postes de guides-conférenciers existants, formation continue et recrutement de nouveaux personnels
- Préparation et mise en place du programme d'actions de la saison 2009

Avril 2009 > Première saison Agglo d'Art et d'Histoire – « Laissez-vous conter l'agglomération d'Elbeuf » aux thématiques évolutives chaque année

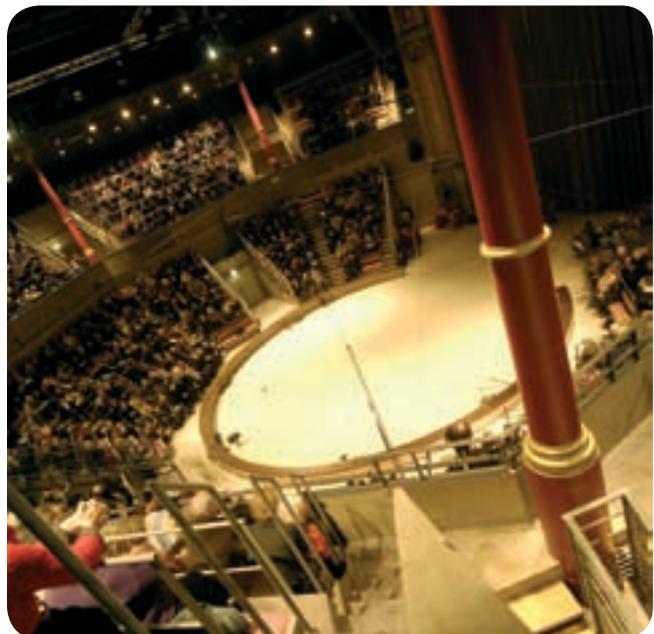
Automne 2009 > Premiers ateliers pédagogiques et autres actions de sensibilisation et publications destinées à la communication, à la diffusion et à la promotion du territoire

A partir de 2009 jusqu'en 2011 > Développement de parcours patrimoniaux intercommunaux, appel à projets pour la création d'un projet artistique événementiel et mise en lumière des sites.

De 2008 à 2010 > Création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine au sein de l'Îlot Gambetta réhabilité

> Budget prévisionnel : hors taxes :

- L'animation du programme d'actions Art et Histoire est estimée à 32 000 € par an.
- La création de parcours patrimoniaux est arrêtée à 50 000 € et comprend l'aménagement, la signalétique et la communication touristique.
- La mise en lumière des sites identitaires est estimée à 600 000 €.
- La mise en œuvre d'un projet à dimension événementielle est fixée à 100 000 €.



> Plan de Financement :

Action	Etat DRAC	Région	Département	Agglo	TOTAL
<i>Mise en œuvre de la convention Art et Histoire</i>					Par an
Programme d'actions « Laissez-vous conter », Ateliers pédagogiques, Communication (monographies, cahiers pédagogiques, fiches découverte ...)	5 000 € Soit 15.000 € sur 3 ans			27 000 € Soit 81.000 € sur 3 ans	32 000 € Soit 96.000 € sur 3 ans
<i>Création d'itinéraires de découverte du patrimoine</i>					25.000 €
Création d'un circuit autour du patrimoine naturel = 30 000 € Aménagements Signalétique Communication Création d'un circuit autour du patrimoine culturel = 20 000 € Aménagements Signalétique Communication		25.000 €			
<i>Mise en œuvre du projet artistique et patrimonial</i>					
Organisation d'une manifestation culturelle autour des éléments identitaires du territoire				100.000 €	100.000 €
<i>Mise en lumière des sites patrimoniaux identitaires</i>					
Travaux de mise en lumière des éléments remarquables des parcours patrimoniaux		120.000 €	FDADT 120.000 €	360.000 €	600 000 €

FICHE ACTION N° 4.6

> Partenariats :

- Le Ministère de la Culture et de la Communication, via la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (D.A.P.A.) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Haute Normandie (D.R.A.C.) ;
- La Région Haute-Normandie et le Département de Seine-Maritime
- Les dix communes de l'agglomération : services culture patrimoine et jeunesse, environnement et urbanisme, ainsi que les élus en charge de ces dossiers transversaux pour le projet ;
- Les services de l'agglomération : le Musée d'Agglo, le Service Intercommunal des Archives, les pôles transversaux Aménagement et Environnement ;
- Les associations de l'agglomération en charge de la valorisation de l'histoire et du patrimoine du territoire : la Société d'Histoire d'Elbeuf, la Société d'Etudes des Sciences Naturelles d'Elbeuf, la Société d'Etudes Archéologiques de la Région Elbeuvienne, l'Association Culture et Loisirs, l'Office de Tourisme (...)
- Le Comité Régional et Départemental du Tourisme ;
- Le C.A.U.E. 76 ;
- Les villes labellisées Ville d'Art et d'Histoire en Haute-Normandie
- Les habitants de l'agglomération ;

> Critères d'évaluation envisagés :

> Social

- Participation des habitants au programme d'actions mis en œuvre : visites « Laissez-vous conter », ateliers pédagogiques, visites du C.I.A.P. ... ;
- Développement d'un sentiment d'appropriation du territoire ;
- Augmentation du nombre d'excursionnistes et de touristes ;
- Mise en réseau des acteurs locaux afin de faire vivre le Label.

> Environnement

- Mise en valeur des éléments patrimoniaux culturels et environnementaux remarquables : réserve biologique d'Orival, berges de la Seine ... ;
- Favoriser le tourisme durable.

> Economie

- Création d'une économie touristique directe et indirecte.

> Bilan de la convention Ministère / Agglo

- Chaque année, communication à la D.R.A.C. et à la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (D.A.P.A.) du bilan des actions menées ;
- Réunion de la Commission de coordination comprenant plusieurs représentants de l'Etat, de la Région, du Département, de la collectivité ainsi que des acteurs locaux au moins une fois tous les deux ans afin d'établir le bilan des actions, étudier les futurs projets et décider des moyens à mettre en œuvre ;
- Guide et grille d'auto-évaluation à disposition des animateurs du patrimoine et des élus.

Le Département de Seine-Maritime sera tenu informé de l'avancement du projet depuis la phase étude jusqu'à la réalisation des travaux. Il pourra être associée en tant que de besoin aux instances de suivi et de pilotage.

ACCUEILLIR LES TOURISTES SUR L'AGGLOMERATION



> Objectifs de l'action :

L'Agglo d'Elbeuf possède des équipements et des activités culturelles et de loisirs de qualité. Consciente de ses richesses, elle met en œuvre une politique patrimoniale tendant à valoriser l'ensemble de son territoire, à destination de la population locale et des touristes.

Les acteurs de la vie touristique du territoire, Office du Tourisme, hôteliers et restaurateurs, viennent compléter cette offre.

Située entre trois sites majeurs, Paris, Rouen et les côtes normandes, l'agglomération elbeuvienne ne constitue qu'un lieu de passage d'une nuit pour les touristes. Souffrant d'un déficit d'image, elle apparaît peu attractive. Cette image est confortée par une difficile identification de l'offre touristique, en termes d'activités culturelles, de loisirs et de services (hébergement et restauration).

Il s'agit donc de mettre en tourisme le patrimoine de l'agglomération, en se dotant d'une politique de communication forte, coordonnée et globale, autour de l'amélioration de la signalisation et des outils de promotion.

Le schéma directeur touristique et patrimonial, engagé sur l'agglomération, permettra de diagnostiquer les actions de communication à organiser sur le territoire.

L'enjeu consiste à structurer et rendre lisible l'offre d'agglomération, par la mise en place d'outils unifiés, innovants et accessibles à tous ; l'objectif étant d'affirmer l'offre touristique du territoire par une meilleure qualité de l'accueil et par une inscription dans les politiques départementales et régionales de valorisation touristique et de capter, ainsi, une cible potentielle de visiteurs.

> Descriptif de l'action :

Il s'agit de valoriser l'offre patrimoniale, culturelle et touristique de notre territoire grâce à l'utilisation de supports de communication diversifiés et de qualité :

- Refonder les documents de communication actuels : il est envisagé d'élaborer une charte graphique spécifique, identifiable Agglo d'Elbeuf, déclinable, afin de favoriser la cohérence des actions et la reconnaissance par le grand public. L'objectif est également de réduire le nombre d'éditions touristiques, afin de recouper les types d'activités sur un même support, tel qu'une « valise » touristique : circuits de randonnées urbains, circuits de randonnées équestres, hôteliers, restaurateurs ...
- Mettre en place une signalétique informative et directionnelle en cohérence avec les schémas départementaux et régionaux : afin de fa-

ciliter l'identification des sites touristiques, culturels et patrimoniaux. Il est indispensable, aujourd'hui, de matérialiser ces éléments sur l'agglomération.

L'implantation de Relais d'Information Service sur les communes facilitera les localisations et les déplacements sur le territoire.

La réalisation de panneaux signalétiques sur les sites patrimoniaux et touristiques permettrait à la fois de renseigner les visiteurs et/ou de mettre en valeur certains lieux qui ne sont pas ouverts au public, en apportant une présentation historique et architecturale de chaque édifice.

Une réflexion d'ensemble sur l'implantation, la cohérence graphique et le choix des matériaux sera menée avec les services transversaux de l'Agglo et ses communes.

- Implanter des bornes interactives : installées dans des lieux fréquentés par les touristes, équipements et lieux culturels, d'hébergement et de restauration ainsi que dans les mairies. Ces bornes ont pour objectif d'informer et renseigner les visiteurs sur les activités touristiques et de loisirs pouvant être menées et surtout renforcer et améliorer l'accueil sur l'agglomération. Plusieurs sites sont envisagés pour les premières implantations : le futur îlot Gambetta réhabilité, la base de loisirs de Bédanne et l'Agglo d'Elbeuf. A terme, un réseau sera développé sur les différents équipements cités précédemment.
- Rendre accessible l'information au plus grand nombre : l'utilisation des TIC permet à tous de se renseigner sur le territoire et sur ses activités. Il est envisagé la numérisation des collections du Musée et des Archives ainsi que le développement des portails Internet existants.

> Localisation de l'action :

Les dix communes de l'Agglo d'Elbeuf

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

L'objectif à terme est de faire de l'Agglo d'Elbeuf une destination de court et de moyen séjour. Cette mise en tourisme du territoire doit s'accompagner d'une mise en réseau des acteurs du secteur public et privé afin de favoriser la création et la communication de « packages » mêlant activités touristiques et services de restauration, d'hôtellerie et de déplacements.

FICHE ACTION N° 4.7

Les outils seront déclinés de manière progressive et évolutive, selon les états d'avancement des projets de l'agglomération. Différents supports seront proposés dès l'obtention du Label Pays d'Art et d'Histoire et les premières actions qui en découleront.

> Etat d'avancement et échéancier :

Au fil des projets :

> Dès le début 2009 avec l'obtention du label jusqu'en 2010 avec l'ouverture de l'Îlot Gambetta. A cette date, les actions envisagées pourront être opérationnelles.

> Plan de Financement :

Action	Etat	Région	Département	Agglo	TOTAL
Création d'une valise touristique de l'agglomération elbeuvienne				25.000 €	25 000 €
Mise en place d'une signalétique informative et directionnelle				25.000 €	25.000 €
Implantation de bornes interactives au sein des équipements et des lieux culturels				50.000 €	50.000 €

> Partenariats :

- Comités Régional et Départemental du Tourisme ;
- Services de l'agglomération et des communes ;
- Office de Tourisme du Pays d'Elbeuf ;
- Associations de protection et de valorisation du patrimoine et de l'environnement ainsi que les associations sportives et de loisirs ;
- Secteur privé : hôteliers et restaurateurs et Chambre de Commerce et de l'Industrie.

> Budget prévisionnel : hors taxes :

Trois actions principales estimées au total à 100 000 € se décomposant comme suit :

- > Création de documents de communication avec une charte graphique spécifique : 25 000 €
- > Mise en place d'une signalétique informative et directionnelle : 25 000 €
- > Création de bornes interactives : 50 000 €

> Critères d'évaluation envisagés :

> Social

- Information auprès des habitants des activités culturelles, touristiques et de loisirs pouvant être menées sur le territoire ;
- Forte concertation des partenaires privés et publics ;

> Environnemental

- Mise en valeur et protection des espaces remarquables ;

> Economique liée à l'activité touristique

- Développement de l'économie du territoire : hôtellerie, restauration, commerce...

FICHE ACTION N° 4.8

ETUDE DE FAISABILITE TECHNIQUE ET TOURISTIQUE. MISE AUX NORMES DU PORT DE PLAISANCE DE SAINT AUBIN LÈS ELBEUF



> Objectifs de l'action :

Dans le cadre de sa nouvelle compétence « tourisme » l'Agglo d'Elbeuf a identifié des équipements stratégiques : la base de loisirs de Bédanne et le port de Saint Aubin les Elbeuf. Pour ce dernier, il s'agit d'un petit port fluvial de plaisance, aménagé au sein des anciennes écluses de la commune. Il ne bénéficie pas d'un rayonnement touristique suffisant et souffre d'un accès difficile (envasement, manque de signalétique).

C'est pourquoi l'Agglo d'Elbeuf propose de mettre en valeur cet équipement en l'aménageant et en le rendant accessible à un maximum de public.

L'enjeu est d'offrir un véritable lieu d'accueil aux touristes - plaisanciers ou promeneurs occasionnels - et aux habitants de l'agglomération en intégrant, d'une part, le site au maillage existant des escales fluviales touristiques aménagées le long de la Vallée de la Seine et, d'autre part, en liant l'aménagement du port aux autres démarches menées actuellement par l'Agglo d'Elbeuf, soit un ensemble d'animations et de services à terre : Label Pays d'Art et d'Histoire, Pôle des Savoirs dans le quartier Blin à Elbeuf sur Seine, Label « Tourisme et Handicap », développement des activités nautiques dans le cadre de la compétence sportive, mise en valeur et protection du patrimoine naturel, démarche intégrée de développement durable.

> Descriptif de l'action :

Le projet consiste concrètement en la réalisation d'une étude de faisabilité technique et touristique du port de Saint Aubin lès Elbeuf.

Il s'agira, dans un premier temps, d'évaluer techniquement et financièrement le site, c'est-à-dire de déterminer son coût d'investissement et de fonctionnement. Cette première analyse permettra à l'Agglo d'Elbeuf, soit d'aménager le site existant, soit d'envisager un emplacement autre sur les berges de Saint Aubin les Elbeuf.

En fonction de ces résultats, le second volet de l'étude identifiera les besoins, de la population locale ainsi que des extérieurs, en termes de halte ou de port fluvial, afin de proposer un plan de développement du site.

Cette étude de faisabilité devra tenir compte des équipements et projets sur les territoires limitrophes à l'Agglo d'Elbeuf, voire définir une distance maximum de rayonnement d'un tel équipement. A partir des résultats de l'étude, pourra être élaboré un projet d'aménagement du port, répondant aux enjeux politique et de développement, définis préalablement.

Tout un travail sur l'accessibilité, par voie de terre ou par voie fluviale, devra être mené : maillage de cheminements avec la trame bleue, accès tous publics, stationnement, dragage du bras, mise en place d'une signalisation du port adaptée aux ambitions touristiques de l'équipement, étude sur la capacité d'hébergement, aménagements paysagers...

> Localisation de l'action :

L'emplacement exact du port pourra évoluer sur la berge de Saint Aubin lès Elbeuf.

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Conditions de pérennité de l'action en terme de fonctionnement :

Le projet devra prendre en compte les orientations stratégiques définies par le schéma directeur du patrimoine et du tourisme de l'Agglo d'Elbeuf. Il devra également s'inscrire dans les conclusions de l'étude programme sur le tourisme fluvial en Vallée de la Seine, menée par la Région.

L'opération d'aménagement du port sera conduite en étroite concertation avec les projets culturels, touristiques, environnementaux et sportifs de l'agglomération, en recherchant une synergie avec les acteurs du tourisme fluvial de la Région (VNF, CRT, CDT, collectivités bordées par le fleuve...). L'objectif du projet n'étant pas uniquement de reconquérir le site, mais de proposer des activités à terre, permettant de rendre le territoire attractif et dynamique.

> Etat d'avancement et échéancier :

Lancement des premières études : 2008

> Budget prévisionnel : hors taxes

Etude de faisabilité : 100.000 €

Mise aux normes pour exploitation : 200.000 €

FICHE ACTION N° 4.8

> Plan de Financement :

Action	Région FRADT	Département SDADT	Agglo	Autre	TOTAL
Etude de faisabilité	50.000 €	50.000 €			100.000 €
Mise aux normes pour exploitation					200.000 €
TOTAL	50.000 €	50.000 €	200.000 €		300.000 €

Le soutien régional portera sur la seule étude de faisabilité. Soutien à hauteur de 50 %

> Partenariats :

Communes, VNF, SNS, CRT, CDT, Office du Tourisme, DIREN, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Port autonome de Rouen, Associations sportives (sports nautiques), Associations de riverains, DDE



> Critères d'évaluation envisagés :

GOUVERNANCE ET PARTICIPATION :

- Concertation des riverains et des plaisanciers au projet
- Implication des professionnels du tourisme, publics ou privés, afin de créer un maillage cohérent des haltes fluviales le long de la Vallée de la Seine
- Création de supports de communication et réflexion autour de la diffusion

SOLIDARITE ET ACCES POUR TOUS :

- Accessibilité pour tous (terre et mer)

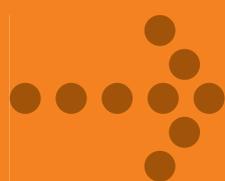
ECONOMIE PLURIELLE :

- Réflexion en terme de coût global du projet (études préalables / investissements)
- Respect des dépenses du projet et du calendrier
- Recherche optimale de financements
- Création de produits touristiques en collaboration avec les professionnels du domaine

ENVIRONNEMENT/CADRE DE VIE/REDUCTION DES GAZ A EFFET DE SERRE :

- Prise en compte des problématiques environnementales (préservation des paysages et des éco systèmes, prévention des nuisances et des risques...)

Le Département de Seine-Maritime sera tenu informé de l'avancement du projet depuis la phase étude jusqu'à la réalisation des travaux. Il pourra être associée en tant que de besoin aux instances de suivi et de pilotage.



ÉQUIPER LE TERRITOIRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MAJEURS

DOTER LE TERRITOIRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MAJEURS



> Préambule :

Comptant 56 000 habitants et 8000 licenciés s'adonnant régulièrement à un sport dans l'un des 110 Clubs de l'Agglo d'Elbeuf, ce territoire constitue un bassin de vie où la pratique du sport, en particulier chez les jeunes, se développe d'année en année.

La compétence « SPORT » prise par l'Agglo d'Elbeuf en juin 2005, marque la volonté des élus de l'agglomération de poursuivre et d'amplifier la mise en œuvre d'une politique sportive ambitieuse. Celle-ci s'établit en partenariat avec l'Office Intercommunal des Sports reconnu d'intérêt communautaire et en complémentarité avec les communes.

Le sport est également vécu dans l'agglomération comme un vecteur indispensable de mixité sociale et d'intégration. En cela il correspond à un enjeu majeur de la politique de la ville.

De façon concertée, l'Agglo d'Elbeuf accompagne les communes et les clubs afin que ces derniers puissent porter le plus haut possible les couleurs de l'agglomération tout en tirant vers le haut le sport de masse. Ainsi, sont mieux identifiées la complémentarité et la solidarité de l'Agglo.

Cela passe par une politique sportive dynamique à l'échelle de l'agglomération en soutenant et/ou en réalisant des équipements sportifs d'intérêt régional et par un soutien important aux projets menés par les associations sportives.

> Objectifs du dispositif :

- > Assurer le maillage territorial nécessaire entre équipements de proximité et équipements structurants à l'échelle de l'Agglomération afin de veiller à un accès pour tous à la pratique sportive
- > S'investir aux côtés du mouvement sportif dans le soutien et/ou dans la réalisation d'équipements sportifs majeurs et par un accompagnement important des clubs et des sportifs
- > Poursuivre et amplifier la mise en œuvre d'une politique sportive ambitieuse, en partenariat avec l'Office Intercommunal des Sports et en complémentarité avec les communes.

Il existe de nombreux équipements sportifs de proximité gérés par les communes sur le territoire. Ils permettent de répondre aux besoins des différents établissements scolaires et de veiller à un accès pour tous à la pratique sportive.

L'Agglo d'Elbeuf souhaite aller plus loin en dotant son territoire d'équipements sportifs majeurs permettant aux disciplines :

- > D'exprimer leur talent et élever le niveau de performance
- > De valoriser la pratique sportive et permettre l'accueil d'un public important
- > D'accueillir des manifestations, des compétitions régionales et nationales

Par ailleurs, certains équipements structurants sont d'ores et déjà propriété de l'agglomération (base de Bédanne, piscines, salle de boxe) mais doivent faire l'objet de travaux importants afin de les requalifier comme équipements structurants d'échelle régionale, voir nationale.

> Localisation :

Agglomération d'Elbeuf

> Actions envisagées :

Descriptif	Echéance	Maître d'ouvrage
Construction d'un Dojo intercommunal à Caudebec-lès-Elbeuf	2007/2008	Agglo d'Elbeuf
Réhabilitation et modernisation du complexe aquatique		
1 ^{ère} phase (réhabilitation du bassin de la Cerisaie à Elbeuf)	2007	
2 ^{ème} phase : Réhabilitation et extension de la Piscine de la « Cerisaie » à Elbeuf	2009/2011	Agglo d'Elbeuf
3 ^{ème} phase : Projet d'aménagements des espaces extérieurs de la piscine des « Feugrais » à Cléon	2010/2011	

> Etat d'avancement de la mise en œuvre :

État d'avancement de la mise en œuvre :

Descriptif	État d'avancement
Construction d'un Dojo intercommunal	2008 Étude de programmation 2009 Travaux
Réhabilitation et modernisation du complexe aquatique	
Phase 1 : réhabilitation du bassin de la Cerisaie à Elbeuf	Travaux en cours
Phase 2 : Réhabilitation et extension de la Piscine de la « Cerisaie » à Elbeuf	2009/2011 Études et travaux de réhabilitation
Phase 3 : Projet d'aménagements des espaces extérieurs de la piscine des « Feugrais » à Cléon	2010/2011 Études et travaux d'aménagement

> Financement : hors taxes :

Descriptif	Coût
Etudes et travaux pour la construction du dojo intercommunal à Caudebec-lès-Elbeuf	2 050 000 €
Projet de réhabilitation et d'extension de la Piscine de la « Cerisaie » à Elbeuf	10 000 000 € dont 1 M€ pour les travaux du bassin de la Cerisaie à Elbeuf
Projet d'aménagements des espaces extérieurs de la piscine des « Feugrais » à Cléon	3 500 000 €

> Partenariats :

- Communes, Département de Seine-Maritime, Région Haute-Normandie, Etat, FNDS, Fédérations, Liges, Associations sportives.



REHABILITATION ET MODERNISATION DU COMPLEXE AQUATIQUE



> Objectifs de l'action :

L'Agglo d'Elbeuf est propriétaire d'un complexe nautique composé :

- > D'une piscine/patinoire à vocation ludique située sur la commune de Cléon
- > D'une piscine sportive avec un bassin olympique située sur la commune d'Elbeuf

Ce complexe sportif, géré dans le cadre d'une délégation de service public, constitue un pôle d'activités important sur le plan sportif pour les habitants de l'agglomération.

En complément, il convient de souligner l'action de l'Agglo en matière scolaire dans la mesure où l'ensemble des élèves, du primaire au lycée, est accueilli au sein des piscines.

A – LA PISCINE DE LA CERISAIE A ELBEUF

Malgré une bonne gestion et un bon entretien de l'équipement nautique de la « Cerisaie », des signes de vétusté apparaissent avec un constat technique de vieillissement, principalement du grand bassin et de ses plages. Une restructuration profonde de la zone d'accueil, des vestiaires, cabines, pédiluves devrait permettre, une accessibilité améliorée (pieds chaussés et non chaussés) et l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Aussi, les élus de l'agglomération ont envisagé la réhabilitation de l'équipement actuel pour lui donner une dimension « Sports » axée sur la remise en forme et la compétition.

Par ailleurs, constat a été fait que les besoins du Grand Public ont fortement évolué depuis une dizaine d'années avec les créations de Piscines « Sports Loisirs » qui s'adressent à toute la famille avec en plus des bassins sportifs, des centres de remise en forme avec des espaces « Balnéo, Cardio et Gym ».

Les piscines sont également devenues des lieux de vie où en plus de tous les plaisirs de l'eau pour petits et grands, sont réunis des équipements porteurs d'intérêt pour la population qui sont aujourd'hui associés aux centres nautiques avec des pôles d'activité complémentaires de remise en forme, d'initiation à la plongée..., mais aussi économiques, culturels, touristiques...

Descriptif de l'action A :

Le projet s'articule sur trois axes :

- Mise en œuvre de travaux en 2007 visant la rénovation du bassin de 50 m afin de le mettre aux normes de la FFN et le rendre propre à l'organisation de compétitions sportives ou aux entraînements. Il restera l'un des atouts de l'équipement, et permettra aux nageurs amateurs ou aux sportifs de nager dans des conditions de confort optimisées

- Rénover l'équipement existant et régler les problèmes d'accessibilité notamment pour les personnes à mobilité réduite (hall d'accueil), de confort (circulations intérieures, traitement d'air, sanitaires...).
- Répondre à la demande des habitants, en termes d'activités aquatiques, en améliorant le niveau de prestation tant qualitatif que quantitatif.

A partir de 2009, et après les travaux de réhabilitation et de remise aux normes du bassin de la Cerisaie à Elbeuf en 2007, sont prévues la :

- Refonte complète de l'accueil de la piscine (modification de l'entrée, création d'un parvis) qui permettra de résoudre les problèmes d'engorgement ponctuels liés à la proximité du collège. Les vestiaires et les sanitaires seront entièrement rénovés pour répondre aux normes d'accueil et de circulation (handicapés) actuelles.
- Refonte complète du bassin d'apprentissage qui changera de destination pour devenir un bassin d'apprentissage et d'activités.
- Création d'un bassin de plongée d'une profondeur de 5 m .

Ce bassin sera complété par les locaux techniques afférents (salle de compression des bouteilles, stockage des bouteilles et combinaison) et d'un ensemble vestiaires et sanitaires.

Pour répondre totalement à cette demande, le projet intègre la création d'une salle de cours et d'un bureau qui permettront à la Cerisaie de devenir un centre de formation à part entière.

- Création d'un espace de remise en forme « sèche » avec une salle de cardio training et « humide » qui comprendront un bassin dédié aux diverses activités de balnéothérapie et d'une rivière qui proposera un parcours de remise en forme aquatique.

Cet espace sera complété par une partie de soin du corps et de relaxation comprenant Hammam, sauna, jacuzzi et douches massantes.

L'objectif général est de réaliser un équipement conçu en vue d'obtenir le meilleur équilibre entre la satisfaction des besoins de la population et la capacité économique de la Maîtrise d'ouvrage.

B – LA PISCINE PATINOIRE DES FEUGRAIS A CLEON

Souhaitant répondre aux besoins en piscines couvertes et devant faire face à l'évolution des attentes de sa population en matière d'apprentissage de la natation, de sport et de loisirs, l'Agglo d'Elbeuf a engagé une réflexion sur la restructuration de la piscine des Feugrais.

L'analyse du contexte et des besoins, réalisée au travers d'une étude de faisabilité, a démontré la justification d'un tel projet qui, pour conserver sa cohérence et offrir une bonne réponse aux attentes exprimées, doit s'appuyer sur les orientations suivantes :

- > Cet équipement public doit être accueillant, convivial, attractif pour rayonner au-delà du périmètre de l'Agglo d'Elbeuf
- > Il doit conjuguer la nécessité pour l'ensemble des communes du périmètre de l'Agglo d'Elbeuf, de permettre à la population et plus particulièrement les familles avec des enfants de bénéficier d'un équipement performant qui facilitera l'apprentissage de la natation, les fonctions éducatives et sportives traditionnelles d'une piscine
- > Il devra s'orienter vers la détente et le loisir ce qui permettra au grand public de bénéficier d'une offre aquatique attrayante. Rappelons que le secteur est en plein développement et la population des environs, la clientèle familiale, notamment, est une cible importante qui contribuera à générer des recettes intéressantes pour l'équipement

Descriptif de l'action B :

Il est proposé de redonner à l'équipement une dimension de « précurseur » qu'elle a connue lors de sa construction avec pour projet une refonte complète des accès et du cadre de l'équipement afin de satisfaire prioritairement une clientèle qui ne dispose pas d'équipements spécialement dédiés à ses attentes : la famille et les plus jeunes.

L'élargissement du public, vers les populations plus jeunes, suppose la prise en compte de besoins parfois éloignés de la natation, mais qui sont indispensables pour assurer la venue de la famille entière, par exemple un espace de repos et de lecture ou un ensemble dédié aux soins du corps.

Pour cela il est prévu :

- De repositionner l'équipement en fonction des publics accueillis et des usagers en revalorisant les surfaces de plan d'eau afin de les destiner à une pratique nautique
- De réaliser des investissements pour satisfaire les besoins nautiques traditionnels (scolaires, sportifs, associatifs, ...) économiquement déficitaires
- D'intégrer une conception architecturale intégrant d'une part, l'opportunité de favoriser l'ouverture vers l'extérieur des installations et, d'autre part, l'insertion et la valorisation urbanistique.
- Prendre en compte le projet d'urbanisation et chercher à valoriser l'ensemble

L'approche environnementale

L'Agglo a souhaité également inscrire ces opérations dans le cadre d'une démarche Haute Qualité Environnementale et pour ce faire a fait réaliser une « notice environnementale ».

Celle-ci précise pour chaque cible HQE les niveaux de performance et objectifs à atteindre.

Pour assurer cette qualité environnementale, 14 thèmes environnementaux, appelés cibles, ont été identifiés et regroupés en quatre domaines de préoccupation, éco-gestion, éco-construction, confort et santé.

Domaine Eco-construction

- Cible 01 : Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat
- Cible 02 : Choix intégré des produits et des matériaux de construction
- Cible 03 : Chantier à faibles nuisances

Domaine Eco-gestion

- Cible 04 : Gestion de l'énergie
- Cible 05 : Gestion de l'eau
- Cible 06 : Gestion des déchets d'activité
- Cible 07 : Gestion de l'entretien et de la maintenance

Domaine Confort

- Cible 08 : Confort hygrométrique
- Cible 09 : Confort acoustique
- Cible 10 : Confort visuel
- Cible 11 : Confort olfactif

Domaine Santé

- Cible 12 : Conditions sanitaires des espaces
- Cible 13 : Conditions sanitaires de l'air
- Cible 14 : Conditions sanitaires de l'eau

Le détail des cibles et les moyens de mise en œuvre sont détaillés dans la notice environnementale.

> Localisation de l'action :

- Piscine de la « Cerisaie » à Elbeuf-sur-Seine
- Piscine-Patinoire des Feugrais à Cléon

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

FICHE ACTION N° 4.10

> État d'avancement et échéancier :

Piscine de la Cerisaie à Elbeuf	Piscine des feugrais à Cléon
Etude de programmation réalisée en 2007	Etude de programmation réalisée en 2007
Travaux de réhabilitation bassin de 50 m en 2007	
Réactualisation de l'étude en 2009	Réactualisation de l'étude en 2010
Travaux en 2010	Travaux en 2011

> Budget prévisionnel : hors taxes

- 10 M € pour la Cerisaie à Elbeuf dont 1 M € pour le bassin de 50 m (Cf. : étude de programmation réalisée en 2007)
- 3,5 M € pour les Feugrais à Cléon (Cf. : étude de programmation réalisée en 2007)

> Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo	Europe	Autres	Total
Phase 1 Travaux de réhabilitation du bassin de 50 m de la Cerisaie						
Phase 2 Travaux de réhabilitation et de modernisation du complexe de la Cerisaie à Elbeuf	2.000.000 €	1.800.000 €	6.200.000 €			10.000.000 €
Phase 3 Travaux de réhabilitation et de modernisation aux Feugrais à Cléon	600.000 €	800.000 €	2.100.000 €			3 500 000 €

Conformément aux dispositions prises dans le cadre du plan climat régional, et pour les opérations dont la maîtrise d'œuvre n'est pas engagée au 1^{er}/07/08, le soutien régional est conditionné au respect de la T.H.P.E 2005 (soit RT 2005 - 20 %).

> Partenariats :

- Etat, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Commune, Fédération Française de Natation, Associations sportives

> Critère d'évaluation envisagé :

- Fréquentation des différents équipements de ces structures sportives.

Le Département de Seine-Maritime sera tenu informé de l'avancement du projet depuis la phase étude jusqu'à la réalisation des travaux. Il pourra être associé en tant que de besoin aux instances de suivi et de pilotage.



CONSTRUCTION D'UN DOJO INTERCOMMUNAL



> Objectifs de l'action :

L'agglomération elbeuvienne comprend approximativement 120 clubs et/ou sections pour plus de 9000 licenciés.

En matière sportive l'agglomération se distingue par deux éléments forts :

- > Le nombre de disciplines représentées
- > Un bon niveau d'équipements au sein des communes

L'Office Intercommunal des Sports, en concertation étroite avec l'Agglo d'Elbeuf a entamé une réflexion sur la notion d'intérêt communautaire, tant en termes de soutien aux clubs que d'équipements à réaliser.

Dans le cadre de cette réflexion, le judo est apparu comme une discipline particulièrement appropriée à une démarche intercommunale.

En effet, celle-ci correspond à la deuxième discipline en terme de licenciés (883 licenciés, y compris le club de la Saussaye) après le football, au sein de l'agglomération.

Principales caractéristiques de ces clubs :

Clubs	Adhérents	Bénévoles	Professeurs	Arbitres / commissaires	Salle
CORE Judo	72	12	1	0/1	Partagée
RCC Judo	390	19	2	4/4	Unique
Judo Cléon	90	12	2	0/0	Partagée
ALTR Judo	69	8	1	0/0	Partagée
La Londe	97	8	1	0/0	Partagée
La Saussaye	165	14	2	2/2	Partagée
Total	883	73	9	6/7	/

Comme on peut le constater, le judo rayonne sur l'ensemble de l'agglomération.

De surcroît, un club, en l'occurrence le RCC Judo, se dégage nettement, dans la mesure où celui-ci correspond à 44% des licenciés au sein de l'agglomération.

La réalisation d'un Dojo intercommunal ne constitue pas une finalité en soi, un tel projet immobilier doit avant tout reposer sur un projet sportif à l'échelle de l'agglomération.

Sur cette base, le judo doit intégrer une dynamique d'agglomération fondée sur le juste équilibre entre l'objectif d'atteinte du haut niveau et la pratique de proximité.

Pour ce faire, on peut distinguer deux axes essentiels, à savoir :

- > La mise en œuvre d'un projet sportif de mutualisation des clubs
- > Le Dojo intercommunal : un équipement structurant

FICHE ACTION N° 4.11

> Descriptif de l'action :

A) Mise en œuvre d'un projet sportif de mutualisation des clubs

Aujourd'hui la FFJDA compte plus d'un demi million d'adhérents licenciés (prévision 2005 : 560 000). C'est la troisième fédération sportive si l'on considère le nombre d'adhérents.

Sport éducatif, d'équilibre et convivial, le judo peut être pratiqué par tous : des jeunes enfants aux adultes, aussi bien les hommes que les femmes. Chacun peut ainsi s'affirmer, se confronter, s'épanouir.

Ecole de compréhension et de maîtrise de soi, le judo permet aux enfants dès leur plus jeune âge, de pratiquer une activité ludique où ils pourront s'exprimer pleinement, développer leur caractère et canaliser leur énergie.

Véritable art de vivre, la pratique du judo permet aux hommes et aux femmes, de tout âge, de s'épanouir pleinement. Les pratiquants trouveront dans l'exercice du judo ou du jujitsu une activité conforme à leurs aspirations : maîtrise du corps et de l'esprit, intensité de la compétition ou self défense.

Discipline de tradition, la pratique du judo s'accompagne de la découverte d'une culture et d'un vocabulaire propre, comme les ceintures de couleur qui symbolisent la progression, les grades qui représentent un niveau technique, mais aussi un ensemble de valeurs complémentaires : valeur morale, valeur technique et valeur physique.

Créée en 1946, la Fédération Française de Judo est composée de plus de 500 clubs répartis de façon homogène sur tout l'hexagone. Cette réussite est dédiée à tous ceux, qui depuis la création de la fédération, ont donné ce qu'il y avait de meilleur en eux : les dirigeants, les enseignants, les cadres techniques, le personnel fédéral, les bénévoles ... désormais réunis au sein de l'Institut du judo, inauguré en 2001, qui est à la fois un outil d'initiation, d'animation, de formation, de promotion, d'administration, d'entraînement et de compétitions.

Le judo au sein de l'agglomération réunit l'ensemble des paramètres pour mettre en œuvre un projet sportif de mutualisation.

En effet, les clubs sont structurés et fonctionnent selon des critères bien réglés. De plus, les dirigeants de ces clubs sont favorables à une démarche partenariale.

Ce projet commun entre clubs peut se synthétiser ainsi :

- > Façonner un pôle d'excellence permettant d'atteindre le haut niveau, dans le cadre d'une structuration des clubs à l'échelle intercommunale.

Ce pôle d'excellence ne se concrétisera pas au détriment des structures de proximité. Bien au contraire, il constitue un vecteur de développement, en permettant aux sportifs, en fonction de leurs orientations (niveau, âge) de choisir le cadre le plus adapté à leurs besoins.

De plus, les actions de mutualisation en termes de formation, d'entraînements en commun, d'échanges, d'expériences rejailliront sur l'ensemble des clubs.

La constitution d'un projet fédérateur s'articule autour des éléments suivants :

- Formation des jeunes, des entraîneurs permettant une évolution du niveau.
- Partage d'expérience entre compétiteurs, entraîneurs et dirigeants.
- Développement de la capacité d'accueil de nouveaux judokas, en mise en œuvre des actions de promotion, en particulier en direction des villes ou quartiers ne possédant pas de structures d'accueil.
- Développement du sport adapté.
Une action significative dans ce domaine existe déjà. Le RCC Judo mène une démarche d'accueil, d'entraînement et d'organisation de compétitions de sport adapté.
- Développement de la pratique féminine.
- Coordination et liaison avec les écoles de sport et le dispositif Ludisport.
- Organisation de compétitions de haut niveau.
Comme on peut le constater, ces objectifs forment un projet global, tant en termes purement sportif (élévation du niveau), qu'organisationnel (organisation de compétitions, promotion en direction de nouveaux publics).

Si les objectifs sont appréhendés, il conviendra très rapidement de déterminer les modalités pratiques de cette mutualisation.

A cet égard, l'OIS jouera un rôle d'accompagnement permettant l'émergence d'une organisation fonctionnelle.

D'ores et déjà, des paramètres et/ou questionnements sont identifiés, à savoir :

- > Création d'une nouvelle structure
- > La démarche de mutualisation doit s'ordonner au regard des règles et critères de la Fédération de Judo, en particulier en terme d'inscription aux compétitions.
- > Détermination des modalités de formation, des compétiteurs et des dirigeants.

B) Le dojo intercommunal : un équipement structurant

Le dojo intercommunal, comme nous l'avons vu précédemment, constituera un outil au service du développement du judo au sein de l'agglomération.

Celui-ci doit répondre aux objectifs suivants :

- > Lieu d'entraînement pour le pôle d'excellence
- > Lieu d'entraînement commun entre les clubs
- > Lieu d'accueil de compétitions départementales et régionales

En effet, conformément au projet sportif décliné ci-dessus, le Dojo intercommunal doit être un lieu dédié au pôle d'excellence, mais aussi un lieu d'accueil pour les structures de proximité.

De ce fait, il doit remplir les conditions techniques (règles Fédération Française de Judo) pour atteindre les objectifs de lieu de référence du judo au sein de l'agglomération.

Un certain nombre de documents références, émanant de la Fédération Française, permettent d'aborder les caractéristiques des installations techniques à réaliser.

> Localisation de l'action :

La réalisation d'un tel équipement doit intégrer une double logique, à savoir :

- > Une logique sportive
- > Une logique urbaine

Tel qu'il est envisagé, le projet se situe au sein du Parc de la Villette (ex site Clinique St Côme), à Caudebec-les-Elbeuf.

Sur le plan sportif, il apparaît logique que la ville de Caudebec accueille ce projet dans la mesure où le RCC Judo est incontestablement le club phare de l'agglomération, tant en termes de licenciés que de résultats. Un tel équipement doit être en phase avec la réalité du monde sportif.

A ce jour, le RCC doit être le fédérateur du projet sportif. Il existe donc un lien direct entre le pôle d'excellence et l'implantation du Dojo.

Sur le plan urbain, la localisation identifiée, réunit une palette de paramètres favorables, à savoir :

1. Proximité des axes routiers :
 - > A13 (échangeur de Criquebeuf/seine)
 - > Voies sur berges
 - De ce fait, cette localisation permet une desserte facile, tant pour les flux extérieurs à l'Agglo, que pour leur accès en interne.

2. Le Parc de la Villette – Un îlot urbain en développement

Un équipement sportif structurant doit s'intégrer au sein d'un îlot urbain significatif aux activités variées.

Le Parc de la Villette, proche des centres villes de Caudebec et de Saint Pierre, constitue une interface urbaine alliant diverses activités.

En effet, situé à proximité du pôle d'activités industrielles et commerciales (Clos Allard, Oison II, Centre commercial), le Parc de la Villette réunira des espaces dédiés à :

- > Des activités économiques : zone d'activités de la Villette.
- > L'habitat : logements individuels et collectifs.
- > Des activités de loisirs jeunesse avec la structure Corto Maltese

Desservi par les transports en commun, ce site bénéficiera d'une attention particulière, en matière de déplacements mode doux, par la réalisation de cheminements piétonniers, larges et arborés, de liaison entre les secteurs évoqués.

Au sein d'un espace conséquent, le Dojo intercommunal pourra accueillir des manifestations importantes sans générer de nuisances particulières.

Ce Dojo participe directement au maillage harmonieux des équipements sportifs au sein de l'agglomération.

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Etat d'avancement et échéancier :

- 2008 :
- Etude de programmation
- 2009 :
- Démarrage des travaux

FICHE ACTION N° 4.11

> Budget prévisionnel : 2 050 000 € HT

Etude de faisabilité et de programmation : 50.000 €

Assistance à Maîtrise d'ouvrage : 100.000 €

Maîtrise d'œuvre : 400.000 €

Travaux : 1.500.000 €

> Plan de Financement :

Action	Etat	Région	Dépt 76	Agglo	Autre	TOTAL
Construction du dojo intercommunal 4 tapis + 1 spécifique à l'entraînement lors des compétitions		600.000 €	600.000 €	850.000 €		2 050 000 €

> Partenariats :

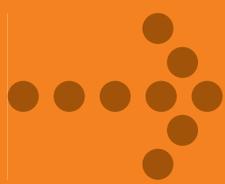
Etat (FNDS) , Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime, Fédération Française de Judo, Ligue de judo, Associations sportives, Commune de Caudebec,...

> Critères d'évaluation envisagés :

- Fréquentation du DOJO
- Nombre de compétitions organisées et nombre de participants
- Mutualisation des clubs

Le Département de Seine-Maritime sera tenu informé de l'avancement du projet depuis la phase étude jusqu'à la réalisation des travaux. Il pourra être associée en tant que de besoin aux instances de suivi et de pilotage.

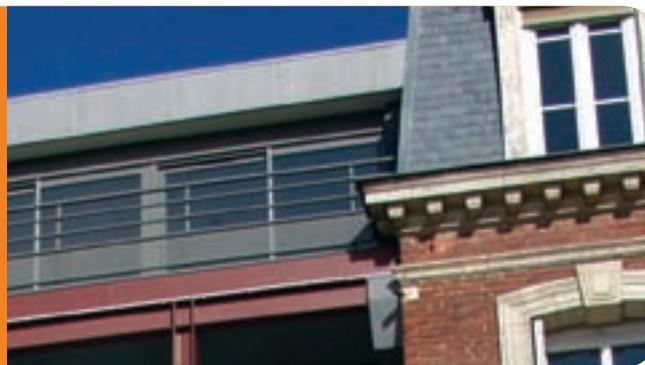




DEVELOPPER LES SERVICES PUBLICS

FICHE ACTION N° 4.12

CREATION D'UNE MAISON DE L'AGGLOMÉRATION



> Objectifs de l'action :

L'agglomération d'Elbeuf, constituée en Communauté d'Agglomération depuis le 1er Janvier 2000, s'est au cours des années dotée de plus en plus de compétences : outre les compétences obligatoires (développement économique, aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat, politique de la ville), elle s'est dotée des compétences optionnelles suivantes : assainissement, eau potable, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, ainsi que des compétences facultatives suivantes : élimination et valorisation des déchets ménagers, solidarité, sports, culture, tourisme.

À ce jour, le nombre d'agents travaillant à l'Agglo d'Elbeuf est de 224. L'ensemble des services est aujourd'hui dispersé sur plusieurs sites.

Objectifs :

- Rassembler tous les services de l'Agglo d'Elbeuf sur un même site afin d'offrir aux habitants de l'agglomération un lieu unique pour l'ensemble de leurs démarches,
- Permettre aux agents de l'Agglo d'Elbeuf de se retrouver sur un même site afin de créer une plus grande synergie, éviter les déplacements et pertes de temps.
- Edifier un bâtiment adapté aux besoins actuels et futurs et qui soit un lieu exemplaire du point de vue environnemental.

> Descriptif de l'action :

Construction d'un bâtiment, siège de l'Agglo

> Localisation de l'action :

Elbeuf sur Seine

> Maîtrise d'ouvrage :

Agglo d'Elbeuf

> Etat d'avancement et échéancier :

2008 – 2009 :

- Études préalables

2010 – 2011 :

- Construction

> Budget prévisionnel : Etudes préalables : 450.000 € HT

> Plan de Financement :

Plan de Financement :

Action	Région	Département	Agglo	Autre	TOTAL
Etudes préalables			450.000 €		450 000 €



ANNEXE FINANCIERE

PROJET DE TERRITOIRE 2007/2013

N°	Projets identifiés	Montant total de l'opération (HT)	Coût de l'opération faisant l'objet d'un financement	ETAT
AXE 1 : UNE AGGLO QUI AGIT POUR L'EMPLOI ET SOUTIENT LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LA FORMATION				
Fiche Programme N° 1.1 - Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises notamment tertiaires au sein de « Parc à vivre »				
				FNADT Droit commun
1.2	Création d'un hôtel d'entreprises à Caudebec les Elbeuf	2 000 000 €	2 000 000 €	FNADT 800 000 €
1.3	Requalification et aménagement de la ZA Souday à Cléon			
	Etude de requalification	30 000 €	30 000 €	CPER 30 000 €
	Travaux d'aménagement	70 000 €	70 000 €	
	Très haut débit	17 500 €	17 500 €	
1.4	Aménagement durable de la ZA de l'oison III à St Pierre les Elbeuf (Etude et travaux)	2 432 500 €	1 360 000 €	CPER (FNADT) 600 000 €
	Très haut débit	105 000 €	105 000 €	
1.5	«Aménagement durable de la zone d'activités de Bedanne à Cléon : Acquisition,etude de faisabilité,travaux, AMO, MO, Hono-raires	1 230 000 €	730 000 €	CPER (FNADT) 350 000 €
	Très haut débit	17 500 €	17 500 €	
1.6	Etude préalable pour l'Aménagement de la zone d'activités du front du RD7 – Sous la Garenne à Cléon, Freneuse et Tourville-La-Rivière	200 000 €	200 000 €	CPER (FNADT) 70 000 €
1.7	«Projet d'agrandissement de la plate forme logistique du Port Angot - St Aubin les Elbeuf /Cléon» :			CPER
	Ø Etudes	120 000 €	120 000 €	(FNADT) 30 000 €
	Ø Travaux hors desserte routière (2012)	3 700 000 €	3 700 000 €	(FNADT) 800 000 €
Fiche programme N° 1.8 - Conforter le tissu économique existant				
1.9	Améliorer des zones d'activités existantes Ø Aménagements qualitatifs des ZA de l'Agglo (étude de dépollution, aménagements paysagers, bilan énergétique des entreprises et ZA...)	500 000 €	500 000 €	
	Très haut débit	406 000 €	406 000 €	
Accroître les services aux entreprises				
1.10	Conciergerie d'entreprises - Etude	80 000 €	80 000 €	CPER industrie 60 000 €
NC 1.11	Transmission et cession d'entreprises (20 000 € x 3 ans)	60 000 €	60 000 €	
Rapprocher l'offre et la demande d'emploi		Fiche programme 1.12 - Une Agglo qui agit pour l'emploi et soutient		
NC 1.13	Réseau insertion et entreprises (40 000 € x 3 ans)	120 000 €	120 000 €	
NC 1.14	Promotion et suivi des clauses d'insertion dans les marchés publics (20 000 € x 3 ans)	60 000 €	60 000 €	
Economie sociale et solidaire				
1.15	Etude diagnostic et programme d'actions ESS	50 000 €	50 000 €	
1.16	Projet d'insertion par l'activité économique dans le secteur de l'Hôtellerie restauration (Etude de faisabilité)	30 000 €	30 000 €	FDI 10 000 €
Attractivité commerciale de l'Agglomération				
1.17	Redynamisation du commerce en centre ville d'Elbeuf (3 ^e tranche)			FISAC
	• Equipement et sonorisation hypercentre	1 454 500 €	1 374 500 €	115 000 €
	• Place Lecallier	1 167 000 €	1 167 000 €	92 500 €
	• Libération/roosevelt/mercure	1 390 000 €	1 390 000 €	110 000 €
Accroître et améliorer l'offre de formation				
NC 1.19	«Agrandissement du centre de ressources du GRETA (Part agglo 130 000 € - Part du greta : 50 000 €)»	180 000 €	130 000 €	

Financements Européens	REGION		DEPARTEMENT		Financements M.O.	Autres	Maître d'Ouvrage
	Crédits sectoriels	FRADT	Crédits sectoriels	FDADT			
	300 000 €		305 000 €		595 000 €		Agglo d'Elbeuf
			40 000 €		43 300 €		Agglo d'Elbeuf
4 200 €							
	215 250 €			481 594 €	142 956 €		Agglo d'Elbeuf
25 200 €							
	112 215 €		138 800 €		142 285 €		Agglo d'Elbeuf
4 200 €							
		30 000 €		60 000 €	40 000 €		Agglo d'Elbeuf
						VNF	
	15 000 €		30 000 €		15 000 €		CCIE
	555 000 €				2 345 000 €	30 000 €	
	135 900 €		160 000 €		204 100 €		Agglo d'Elbeuf
97 400 €			162 400 €		146 200 €		
					20 000 €		Agglo d'Elbeuf
						Reste à financer	60 000 € CCIE
le développement économique et la formation							
						Reste à financer	120 000 € Agglo d'Elbeuf
						Reste à financer	60000 Agglo d'Elbeuf
	16 500 €				33 500 €		Agglo d'Elbeuf
						Agglo	20 000 € CURSUS
				762 600 €	2 065 100 €		Commune d'Elbeuf
		274 900 € 233 400 € 278 000 €					
						Reste à financer	130 000 € GRETA

PROJET DE TERRITOIRE 2007/2013

NC 1.20	Modernisation et mise aux normes de l' I.C.F. et du CFA électrotechnique	2 200 000 €	2 200 000 €		
1.21	ISNI Création d'un pôle de formation	50 000 €	50 000 €	CPER (FNADT)	600 000 €
	Etude	4 000 000 €	4 000 000 €		
	travaux				
SOUS TOTAL AXE 1		21 670 000 €	19 967 500 €		3 667 500 €

N°	Projets identifiés	Montant total de l'opération (HT)	Coût de l'opération faisant l'objet d'un financement	ETAT	
AXE 2 : UNE AGGLO CITOYENNE ET SOLIDAIRE AU SERVICE DE SES HABITANTS					
Diversité de l'offre de logement - Fiche programme 2.1 A logement et renouvellement urbain					
FNADT -Droit commun					
2.2	«Promouvoir la réalisation d'opérations d'habitat durable dans les projets de logements sociaux 300 000 € /par an sur 3 ans»	900 000 €	900 000 €		
2.3	Développer le logement pour les jeunes	50 000 €	50 000 €		
	Etude				
NC 2.4	Opération de construction-démolition de la « cité Sternes à Cléon	160 000 €	160 000 €		
	Démolition				
2.5	Etude urbaine et sociale « quartier des Fleurs » à Cléon	54 000 €	54 000 €	ANRU 43 200 €	
2.6	Action foncière Habitat (450 000 € x 6 ans) (fonds de minoration foncière)	2 700 000 €	2 700 000 €		
Fiche programme N° 2.7 - Faciliter la vie des personnes âgées					
2.8	Maison des Seniors - investissement	750 000 €	750 000 €		
	Fonctionnement sur 3 ans	105 000 €	105 000 €		
NC 2.9	Accompagner la réflexion sur le devenir des foyers logements pour personnes âgées. ETUDE	50 000 €	50 000 €		
Fiche programme N° 2.10 Créer un bassin de vie solidaire					
2.11	« Faire de l'Agglomération un territoire exemplaire en matière d'accueil des personnes handicapées »				
	Diagnostic/animation du dispositif sur 3 ans	50 000 €	50 000 €		
2.12	Accessibilité du réseau aux personnes à mobilité réduite :				
	Schéma directeur d'accessibilité	60 000 €	60 000 €		
	Mise en accessibilité du réseau et évolution du service PMR	2 250 000 €	2 250 000 €		
2.13	Réseau de santé publique - atelier santé ville :				
	coordination du dispositif	269 480 €	269 480 €	ACSE (3 ans) 126 000 €	
	Programme d'actions sur 3 ans (34000€/an)	102 000 €	102 000 €		
2.14	Volet santé du contrat urbain de cohésion sociale (fonctionnement sur 3 années)	593 625 €	593 625 €		
2.15	Point Accueil santé	458 121 €	458 121 €		
2.16	Action d'insertion	983 884 €		CUCS 4 000 €	
	Espace Réussir		614 512 €		
	Pôle emploi insertion		112 230 €		
	Ateliers emploi		123 735 €		
	Cyberbase		133 407 €		
SOUS TOTAL AXE 2		9 536 110 €	9 536 110 €		173 200 €

PROJET DE TERRITOIRE 2007/2013

						Reste à financer	2 200 000 €	CCIE
						Reste à financer	3 450 000 €	ISNI
131 000 €	1 349 865 €	816 300 €	836 200 €	1 304 194 €	5 792 441 €		6 070 000 €	

Financements Européens	REGION		DEPARTEMENT		Financements M.O.	Autres	Maître d'Ouvrage	
	Crédits sectoriels	FRADT	Crédits sectoriels	FDADT				
					900 000 €		Agglo d'Elbeuf	
					50 000 €		Agglo d'Elbeuf	
					160 000 €		Bailleurs ville Cléon	
						Saint-Aubin lès-Elbeuf	5 400 €	Ville de Cléon avec délégation de St Aubin
						Cléon	5 400 €	
			900 000 €		900 000 €	Agglo ou commune	900 000 €	EPF Normandie
			122 500 €		627 500 € 105 000 €			Agglo d'Elbeuf
					50 000 €			Agglo d'Elbeuf
					50 000 €			Agglo d'Elbeuf
			6 000 € 675 000 €		54 000 € 1 575 000 €			Agglo d'Elbeuf
	50 740 €				92 740 € 102 000 €			Agglo d'Elbeuf
			306 675 €			ARH	286 950 €	Centre Hospitalier Elbeuf Louviers Val de Reuil
			240 000 €			ARH	218 121 €	Agglo d'Elbeuf
15 000 €			388 326 €		144 191 €		334 567 €	Ensemble CCAS Elbeuf Communes
	52 800 € 45 000 €							
15 000 €	50 740 €	97 800 €	2 638 501 €		4 810 431 €		1 750 438 €	

PROJET DE TERRITOIRE 2007/2013

N°	Projets identifiés	Montant total de l'opération (HT)	Coût de l'opération faisant l'objet d'un financement	ETAT
AXE 3 : UNE AGGLO A L'AMENAGEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DE SON TERRITOIRE				
Fiche programme N°3.1 Accroître l'attractivité de l'Agglo				FNADT - Droit Commun
3.2	Entrées d'Agglo Rue du Neubourg Etude RD7 Orival	2 300 000 € 800 000 € 1 700 000 €	2 300 000 € 800 000 € 1 700 000 €	
NC 3.3	Etude signalétique	450 000 €	450 000 €	
Aménagements urbains				
3.4	«Aménagement de l'Ilot Marignan à Elbeuf Coût Total de l'opération 63 M€ Opération de dépollution»	3 550 000 €	3 550 000 €	
3.5	Requalification du Cours Gambetta (ORU d'Elbeuf)	341 234 €	341 234 €	
3.6	Achèvement de la requalification de la rue Anatole France (ORU d'Elbeuf)	228 928 €	228 928 €	
3.7	Aménagement d'un parc paysager dans la ZA du Clos Allard à Caudebec les elbeuf	583 200 €	583 200 €	
3.8	Aménagement du centre ville de Caudebec les Elbeuf	112 000 €	112 000 €	
3.9	Etude pour la Réalisation de l'éco quartier de Caudebec les Elbeuf	474 900 €	474 900 €	CPER (ADEME) 19 000 €
3.10	Reconversion des Friches	2 833 000 €	2 833 000 €	
Fiche programme N°3.11 Modernisation du réseau de transport en commun				
3.12	Programme de modernisation du réseau des T.A.E	740 000 €	740 000 €	
3.13	Elaboration d'un Plan global des déplacements Etude Etude vélo cyclobus - pédibus	100 000 € 80 000 € 75 000 €	100 000 € 80 000 € 75 000 €	
3.14	Schéma de hiérarchisation de voirie : * étude * mise en œuvre du schéma (1 000 000 € par an sur 3 ans)	128 000 € 3 000 000 €	128 000 € 3 000 000 €	
3.15	Système de billétique intermodale	1 200 000 €	1 200 000 €	
3.16	Utilisation de carburants propres pour la flotte de bus et d'automobiles de l'Agglo d'Elbeuf	120 000 €	120 000 €	CPER (ADEME) 60 000 €
Fiche programme N° 3.18 Les déplacements doux				
3.19	Création d'une maison de la mobilité Phase 1 : ETUDE Phase 2 : Mise en place de la maison de la mobilité Communication	50 000 €	50 000 €	CPER (ADEME) 10 000 €
Fiche programme 3.20 Préserver le cadre de vie et l'environnement				
3.21	Trame Bleue Phase 1 : Maitrise d'œuvre et travaux de cheminement d'Elbeuf (Pont J Jaures) à St Pierre les Elbeuf Phase 2 : Maitrise d'œuvre et travaux à l'intérieur des boucles de la Seine Phase 3 : Raccordement trame bleue / trame verte	400 000 € 800 000 € 300 000 €	400 000 € 800 000 € 300 000 €	

Financements Européens	REGION		DEPARTEMENT		Financements M.O.	Autres	Maître d'Ouvrage	
	Crédits sectoriels	FRADT	Crédits sectoriels	FDADT				
			1 000 000 €		700 000 €	Agglo	600 000 €	Ville d'Elbeuf
			400 000 €		400 000 €			Agglo d'Elbeuf
300 000 €			325 000 €		1 075 000 €			Agglo d'Elbeuf
					450 000 €			Agglo d'Elbeuf
						Reste à financer	3 550 000 €	EPF Normandie
		255 926 €			34 123 €	Agglo	51 185 €	Ville d'Elbeuf
		128 199 €			50 364 €	Agglo	50 365 €	Ville d'Elbeuf
		116 640 €		116 640 €	349 920 €			Agglo d'Elbeuf
	12 600 €				99 400 €			Ville de Caudebec
	11 677 €	70 200 €	21 173 €	58 621 €	288 390 €	Agglo	5 839 €	Ville de Caudebec
600 000 €	708 250 €				674 850 €	Agglo	849 900 €	EPF Normandie
79 500 €	138 000 €		74 000 €		448 500 €			Agglo d'Elbeuf
			18 000 €					Agglo d'Elbeuf
21 000 € 37 500 €	60 000 € 20 000 €				98 500 €			
			66 500 €		3 061 500 €			
312 500 €	240 000 €		360 000 €		287 500 €			Agglo d'Elbeuf
					60 000 €			Agglo d'Elbeuf
12 500 €	10 000 €				17 500 €			Agglo d'Elbeuf
								Agglo d'Elbeuf
		120 000 €	200 000 €		80 000 €			
		100 000 €		400 000 € 150 000 €	400 000 € 50 000 €			

PROJET DE TERRITOIRE 2007/2013

N°	Projets identifiés	Montant total de l'opération (HT)	Coût de l'opération faisant l'objet d'un financement	ETAT
3.22	Protection de la faune et de la flore Ø Etude diagnostic Ø Mise en œuvre	136 000 €	136 000 €	
3.23	Mise en œuvre du label forêt patrimoine Ø Etude diagnostic Ø Réalisation de travaux d'aménagement	82 111 €	82 111 €	
3.24	Protection de la ressource	2 595 000 €	2 595 000 €	
Fiche programme 3.25 Lutte contre l'effet de serre				
3.26	Elaboration d'un Plan Climat Local : Bilan carbone Diagnostic énergétique Surcoût HQE (200 000 €/an sur 3 ans)	30 000 € 30 000 € 600 000 €	30 000 € 30 000 € 600 000 €	CPER (ADEME) 15 000 €
3.27	Ouverture d'un Espace Info Energie - Animation Investissement Animation 40 000 €/ an sur 3 ans	30 000 € 120 000 €	30 000 € 120 000 €	CPER (ADEME) 60 000 €
3.28	Réalisation d'une campagne de thermographie aérienne Campagne de thermographie aide aux particuliers (200 000 / an x 3 ans)	160 000 € 600 000 €	160 000 € 600 000 €	
SOUS TOTAL AXE 3		24 749 373 €	24 749 373 €	164 000 €

AXE 4 : UNE AGGLO ATTRACTIVE ET RAYONNANTE

Fiche programme N°4.1 Doter le territoires d'équipements culturels structurants

			FNADT/droit commun
4.2	Pôle des savoirs : aménagement du pôle culture	6 144 480 €	6 144 480 €
4.3	Construction d'un équipement culturel à St Pierre les Elbeuf	4 175 200 €	4 175 200 €
4.4	Construction d'une école de musique et de danse à St Aubin les Elbeuf	4 581 400 €	4 581 400 €
Fiche programme N° 4.5 Valorisation des patrimoines et mise en tourisme du territoire			
4.6	Mettre en oeuvre et animer le label Agglo d'art et d'histoire : Animation du programme d'action Art et histoire -(32 000 € / an x 3 ans) Création de parcours patrimoniaux Mise en lumière des sites identitaires Mise en œuvre d'un projet de dimension événementielle	96 000 € 50 000 € 600 000 € 100 000 €	96 000 € 50 000 € 600 000 € 100 000 €
4.7	Accueillir les touristes sur l'Agglomération	100 000 €	100 000 €
4.8	Etude de faisabilité technique et touristique et mise aux normes du port de plaisance de St Aubin	300 000 €	300 000 €
Fiche programme N° 4.9 Doter le territoire d'équipements sportifs majeurs			
4.10	Réhabilitation et modernisation des équipements nautiques de l'Agglo : Travaux de réhabilitation et de modernisation de la piscine de la piscine de «La Cerisaie» à Elbeuf Travaux de réhabilitation et de modernisation de la piscine de la piscine «Des Feugrais» à Cléon	10 000 000 € 3 500 000 €	10 000 000 € 3 500 000 €
4.11	Construction d'un dojo intercommunal	2 050 000 €	2 050 000 €

Financements Européens	REGION	DEPARTEMENT	Financements M.O.	Autres	Maître d'Ouvrage
25 000 €	40 000 €	44 000 €	27 000 €		Agglo d'Elbeuf
			52 552 €	Agglo de Rouen Agglo	ONF
				Reste à financer	2 595 000 €
	9 000 € 12 000 €	60 000 €	6 000 € 18 000 € 540 000 €		Agglo d'Elbeuf
					Agglo d'Elbeuf
	48 000 €		42 000 €		
32 000 €	96 000 €		32 000 €	reste à financer	600 000 € Agglo d'Elbeuf
1 120 000 €	1 705 527 €	790 965 €	2 568 673 €	725 261 €	9 343 099 €
					8 331 848 €

Crédits sectoriels	FRADT	Crédits sectoriels	FDADT		
	1 536 120 €		1 536 120 €	3 072 240 €	Agglo d'Elbeuf
	835 040 €		835 040 €	2 505 120 €	Agglo d'Elbeuf
	896 280 €		896 280 €	2 788 840 €	Agglo d'Elbeuf
					Agglo d'Elbeuf
				81 000 € 25 000 € 360 000 € 100 000 €	
25 000 € 120 000 €			120 000 €		
				100 000 €	Agglo d'Elbeuf
	50 000 €		50 000 €	200 000 €	Agglo d'Elbeuf
					Agglo d'Elbeuf
	2 000 000 €		1 800 000 €	6 200 000 €	
600 000 €		800 000 €		2 100 000 €	
600 000 €			600 000 €	850 000 €	Agglo d'Elbeuf

PROJET DE TERRITOIRE 2007/2013

Développer les services publics					
4.12	Etudes préalables pour la Construction de la Maison de l'Agglomération	450 000 €	450 000 €		
SOUS TOTAL AXE 4		32 177 080 €	32 177 080 €	45 000 €	
<hr/>					
			Droit Commun	FNADT	
SOUS TOTAL		88 132 563 €	86 430 063 €	769 700 €	3 280 000 €
<hr/>					
				TOTAL	4 049 700 €
<hr/>					
1.18	Perspective de création d'un 3 ^e département d'IUT à Elbeuf	4 000 000 €	4 000 000 €		
<hr/>					
		1 800 000 €	1 800 000 €	360 000 €	
3.17 : Réseau Ferré d'Agglomération				CPER (équipement)	
		22 000 000 €	22 000 000 €	5 000 000 €	
<hr/>					
TOTAL		115 932 563 €	114 230 063 €	9 409 700 €	

450 000 €

Agglo d'Elbeuf

1 345 000 € 5 317 440 € 800 000 € 5 837 440 € 18 769 200 €

Europe	Crédits Sectoriels	FRADT	Crédits sectoriels	FDADT			
1 266 000 €	4 451 132 €	7 022 505 €	6 843 374 €	7 866 895 €	38 715 171 €	16 152 286 €	Maitre d'Ouvrage
1 266 000 €	TOTAL	11 473 637 €	TOTAL	14 710 269 €			
		3 500 000 €					Agglo d'Elbeuf 500 000 € Rectorat
							Agglo d'Elbeuf 90 000 €
	360 000 €		270 000 €		90 000 €		Agglo de Rouen syndicat mixte
						630 000 €	Ville de Rouen
							RFF/SNCF
	5 000 000 €		3 000 000 €				Agglo d'Elbeuf 1 100 000 € syndicat mixte ou région
						4 000 000 €	Agglo de Rouen
						3 900 000 €	RFF
1 266 000 €	20 333 637 €		17 980 269 €		38 805 171 €	26 372 286 €	



Votre imprimeur agit pour l'environnement. Il recycle tous les déchets issus de la production imprimée. Ce document est imprimé sur du papier recyclé et avec des encres végétales.



www.agglo-elbeuf.fr

8, place Aristide Briand - BP 420 - 76504 Elbeuf Cedex
Tél. 02 32 96 98 98 - Fax 02 35 81 77 43